LE MOUVEMENT SOCIAL

OCTOBRE-DÉCEMBRE 2008

Réfugié(e)s

Some of the Balts—formerly "displaced persons"—who arrived in Manchester to do domestic work in hospitals.

Einige der baltischen Frauen, gewesene "verschleppte Personen", die in Manchester angekommen sind, um Hausdienst in Krankenhäusern zu verrichten.

NUMÉRO 225

La Découverte

Revue trimestrielle fondée par Jean Maitron en 1960, publiée par l'association Le Mouvement social avec le concours du Centre national de la recherche scientifique et avec la collaboration du Centre d'histoire sociale du XX^e siècle de l'université Paris I, diffusée avec le concours du Centre national du livre.

Une première série a paru de 1951 à 1960, sous le titre (à partir de 1953) *L'Actualité de l'Histoire*.

COMITÉ DE RÉDACTION

Nicolas Barreyre
Emmanuel Bellanger
Marie-Claude Blanc-Chaléard
Robert Boyer
Philippe Buton
Pierre Caspard
Jean-François Chanet
Christian Chevandier
Christoph Conrad
Alain Cottereau
Marianne Debouzy
François Denord
Jean-Paul Depretto
Annie Fourcaut
Jacques Freyssinet
René Gallissot
Delphine Gardey
Frank Georgi
Jacques Girault
Nicolas Hatzfeld
Daniel Hémery
Jacques Julliard
Claire Lemercier
Yves Lequin
Maria Malatesta
Michel Margairaz
Nathalie Moine
Frédéric Moret
Daniel Pécaut
Gilles Pécout
Michelle Perrot
Emmanuelle Picard
Christophe Prochasson
Antoine Prost
Bernard Pudal
Anne Rasmussen
Jean-Pierre Rioux
Jean-Louis Robert
Vincent Robert
Jacques Rougerie
Philippe Rygiel
Gisèle Sapiro
Stéphanie Samson
Danielle Tartakowsky
Françoise Thébaud
Marie-Noëlle Thibault
Jean-Paul Thuillier
Rolande Trempé
Claire Zalc

Les membres du Comité éditorial sont indiqués en gras.

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Axelle Brodiez, Sébastien Chauvin, Leyla Dakhli, Gabriel Galvez-Behar, Benjamin Guichard, Pierre Karila-Cohen, Michel Pigenet, Pierre Singaravélou.

Les membres du secrétariat font partie des comités éditorial et de rédaction.

DIRECTEUR DE LA REVUE

Patrick Fridenson

ACCÈS ÉLECTRONIQUE

Site web
http://mouvement-social.univ-paris1.fr/

Les numéros du *Mouvement Social* sont également consultables en ligne :
http://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social.htm (depuis 2001)
http://www.jstor.org/journals/00272671.html (1951-2004)

ILLUSTRATION DE COUVERTURE : « Un groupe de Baltes, anciennes "personnes déplacées", arrivées à Manchester pour faire des travaux ménagers dans les hôpitaux » (légende d'origine). Détail de la brochure *Baltic Women in Great Britain / Baltische Frauen in Grossbritannien* (1946). Archives des Nations Unies, UNRRA, Germany Mission, British Zone, Headquarters' Area Team, Files 1945-1947, box 21.

Réalisation : Cairn (Claire Beaumont).

LE MOUVEMENT SOCIAL

OCTOBRE-DÉCEMBRE 2008

Réfugié(e)s

PHILIPPE RYGIEL, Du genre de l'exil 3
FRANK CAESTECKER, Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX^e et XX^e siècles 9
SYLVIE APRILE, De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire 27
AURÉLIE AUDEVAL, Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France, 1935-1940 39
SILVIA SALVATICI, Le gouvernement anglais et les femmes réfugiées d'Europe après la Seconde Guerre mondiale 53
KARINE MESLIN, Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours 65
FABIENNE LE HOUÉROU, Poussières d'instants : la reconstruction de soi et l'invention de nouveaux métiers par les réfugiées du Darfour au Caire 81

Notes de lecture 99

DÉRACINEMENTS. Revivre après, par A. Bessière (L. Khayat). Race in France, par H.Chapman, L. L. Frader *et al.* (P. Rygiel). White on arrival, par T. A. Guglielmo (*id.*). Le combat pour les Juifs soviétiques, par P. Peretz (L. Cesari). Guests and aliens, par S. Sassen (P. Rygiel). Umgang mit Flüchtlingen, par W. Benz *et al.* (A. Audeval). LUTTES SOCIALES ET POLITIQUES. Histoire des syndicats (1906-2006), par D. Andolfatto et D. Labbé (M. Pigenet). Le Front populaire en entreprise. Marseille et sa région, par Xavier Daumalin, Jean Domenichino (J. Girault). Les communistes à Marseille à l'époque de la guerre froide, par Jean-Claude Lahaxe (M.-P. Hervieu). Le PCF et la justice des origines aux années 1950, par Frédéric Genevée (A. Brodiez). La mémoire socialiste 1905-2007, par Philippe Marlière (F. Conord). Mémoires d'empire, par R. Bertrand (S. Thenault). 1907, par R. Pech et J. Maurin (M. Pigenet). The moral disarmament of France, par M.L. Siegel (A. Prost). Combats pour une Europe catholique et rurale, par D. Bensoussan (Y. Tranvouez). Le mythe de l'allergie française au fascisme, par M. Dobry *et al.* (A. Prost). Pour une gauche de gauche, par B. Geay *et al.* (H. Hatzfeld). The Amsterdam International, par G. van Goethem (M. Dreyfus). Karl Radek, par J.-F. Fayet (J. Girault). Rifare l'Italia, par F. Turati (M. Merger). Petitions in social history, par L.H. van Voss *et al.* (R. Huard).

NUMÉRO 225

La Découverte

Hommages à Charles Tilly

JOHN MERRIMAN, Aujourd'hui je suis monté à Amiens 139
MICHELLE PERROT ET PATRICK FRIDENSON, Charles Tilly et la France ... 143

Informations et initiatives 147

Résumés 153

Livres reçus 157

CORRESPONDANCE

La correspondance concernant la rédaction doit être adressée à Patrick Fridenson, rédaction du *Mouvement Social*, Centre d'Histoire Sociale, Université Paris I, 9 rue Malher, 75181 Paris Cedex 04.
Les livres pour compte rendu doivent être envoyés à Michel Pigenet, à la même adresse.
Les articles proposés doivent être soumis en ligne à l'adresse : http//mouvement-social.univ-paris1.fr/soumettre.

ABONNEMENT (prix franco de port)

	PARTICULIERS	INSTITUTIONS
France et Europe UE	56 € TTC	65 € TTC
Autres pays	60 € TTC	68 € TTC

Règlements par chèques libellés à l'ordre de : ELSEVIER MASSON.

Bon de commande à renvoyer à : Service Abonnements – Elsevier Masson SAS – 62 rue Camille Desmoulins – F-92442 Issy-les-Moulincaux Cedex

Pour les particuliers, cet abonnement donne droit à l'accès gratuit à l'édition électronique de la revue sur le portail Cairn (www.cairn.info).

VENTE AU NUMÉRO

Le numéro : 16 €, à commander en librairie ou sur le site www.cairn.info.

RECHERCHE

Le Mouvement Social a des liens privilégiés avec :

Le Centre de documentation de l'Institut français d'histoire sociale (Archives nationales)
11, rue des Quatre-Fils, 75003 Paris
Ouvert les mardis et jeudis de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h 30.

Le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle de l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)
9, rue Malher, 75004 Paris – Ouvert les lundis, mardis, jeudis de 14 h à 19 h et les vendredis de 14 h à 17 h.

Le Musée social, 5, rue Las Cases, 75007 Paris
Ouvert mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.
biblio.cedias@wanadoo.fr

ÉDITORIAL

Du genre de l'exil

par Philippe Rygiel *

« Ce qu'ils perdent, ce n'est pas le droit à la liberté, mais le droit d'agir »

Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*

Les questions relatives aux déplacements forcés de populations, au droit d'asile, au sort des réfugiés, sont depuis quelques années étudiées par de nombreux chercheurs. Leur actualité l'explique en partie. Si le XX^e^ siècle fut, en Europe, le siècle des réfugiés, le début du XXI^e^ ne lui cède en rien, quoique la géographie du phénomène apparaisse différente. Le Haut Commissariat des Nations Unies estimait que le monde comptait, fin 2006, environ neuf millions de réfugiés – migrants forcés vivant hors des frontières de l'État dont ils ressortissaient – la plupart provenant de pays du sud et trouvant refuge dans un autre pays du sud. La persistance de ces exodes massifs s'accompagne, à l'échelon international, d'une redéfinition du statut de réfugié et de la notion même, évolutions dont Frank Caestecker se fait l'écho dans ces pages. Les premières conventions internationales organisaient la protection de victimes de persécutions menées par un appareil d'État. Des textes récents, qui trouvent parfois déjà une traduction dans les législations nationales, affirment le droit au refuge des individus que leur État s'avère incapable de protéger de discriminations sociétales, qui peuvent être liées à leur identité de genre[1], voire de catastrophes naturelles majeures. Cette extension du droit au refuge est contemporaine d'un durcissement des pratiques de la plupart des États occidentaux, de plus en plus soucieux de contrôler étroitement les flux migratoires qui affectent leur territoire. Ces dynamiques contradictoires provoquent une crise du refuge persistante qui nourrit des débats passionnés au sein tant des organisations internationales que des États occidentaux. L'attention accordée par les sciences sociales aux migrants forcés et aux réfugiés prend en partie racine dans ces débats, parfois jusqu'à en reprendre les termes.

Elle prend sens également en référence aux préoccupations propres aux spécialistes des sciences de l'homme, renvoyant, par exemple, au souci récent, vif chez les historiens, d'étudier l'émergence de normes de régulations

* Maître de conférences d'histoire contemporaine à l'Université Paris I.

1. É. Boulot, « Défense des droits des femmes demandeurs d'asile : les recommandations du Service d'immigration et de naturalisation depuis 1995 », in C. Collomp et M. Menéndez (dir.), *Exilés et réfugiés politiques aux États-Unis, 1789-2000*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 256-268.

et d'organisations internationales dans un ordre international dont nous connaissons encore mal l'histoire et, surtout, les effets sociaux et politiques. Témoignent de ces préoccupations les textes récents consacrés par Paul-André Rosental[2] ou Dzovinar Kévonian[3] au Bureau International du Travail, ou le récent numéro spécial du *Mouvement Social* traitant des sorties de guerre[4]. Toute étude des réfugiés et de l'asile croise nécessairement ces questions, d'autant qu'est ancienne et pérenne l'approche qui consiste à faire de la question réfugiée le moyen de révéler la réalité des rapports entre les États souverains et la fragilité des institutions internationales. Hannah Arendt, qui fut en la matière pionnière, faisait ainsi de la situation des apatrides et des réfugiés de l'entre-deux-guerres un symptôme des désordres du monde autant que le symbole de la condition de l'homme à l'heure de la souveraineté sans partage des États-Nations. Plusieurs auteurs contemporains[5], que convoquent nombre d'enquêtes de terrain, creusent ce sillon.

Enjeux politiques, traditions philosophiques et dynamiques historiographiques concourent à une multiplication des études prenant pour objet les grands exodes, l'élaboration d'une régulation internationale du refuge et les politiques des États[6], abondante littérature dont Frank Caestecker fait l'inventaire dans le cadre européen et à laquelle les revues de langue française ont donné un large écho. Depuis le début de la décennie *Genèses*[7], *La Revue européenne des migrations internationales*[8], les *Cahiers du monde russe*[9], *Matériaux pour l'histoire de notre temps*[10] et *Hommes & migrations*[11] ont consacré au moins un numéro spécial au thème, dans des perspectives soit explicitement historiques, soit prenant largement en compte la dimension historique du phénomène. Quant au très contemporain, il fait l'objet de recherches particulièrement nombreuses dont rend compte une revue de langue française, *Asylon*. Certains des aspects

2. P.-A. Rosental, « Géopolitique et État-providence. Le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales. Histoire, sciences sociales,* janvier-février 2006, p. 99-134.

3. D. Kévonian, « Enjeux de catégorisations et migrations internationales : le Bureau International du Travail et les réfugiés (1925-1929) », *Revue européenne des migrations internationales*, 21/3, 2005, p. 95-124.

4. N. Moine (dir.), « Enquêter sur la guerre », *Le Mouvement Social*, janvier-mars 2008.

5. G. Agamben, *État d'exception,* Paris, Le Seuil, 2003 ; *Homo sacer*, Paris, Payot, 2003.

6. Signalons, pour la France, la parution d'une toute récente synthèse historique : G. Burgess, *Refuge in the Land of Liberty. France and its Refugees, from the Revolution to the End of Asylum, 1789-1939*, Basinkgstoke-New York, Palgrave Macmillan, 2008.

7. « Figures de l'exil », *Genèses*, n° 38, mars 2000.

8. O. Clochard, L. Legoux et R. Schor, « L'asile politique en Europe depuis l'entre-deux-guerres », *Revue européenne des migrations internationales,* 20/4, 2004.

9. *Cahiers du monde russe,* 46/4, octobre-décembre 2005.

10. C. Collomp et B. Groppo (dir.), « Les États-Unis et les réfugiés politiques européens des années 1930 aux années 1950 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps,* n° 60, octobre-décembre 2000.

11. « Trajectoires d'exils », *Hommes & migrations,* janvier-février 2005.

de cette histoire sont donc connus depuis longtemps et cette connaissance est facilement accessible.

Ce constat, ainsi que l'existence de travaux en cours mais encore inédits, nous ont conduit à regrouper des textes qui, soit par leur objet, soit par la perspective adoptée, permettaient de renouveler le traitement de la question, tout en permettant au lecteur non-spécialiste de retrouver les grandes scansions de l'histoire du refuge. Nous avons donc privilégié le moment de l'exil, non celui de l'exode ou du secours, et la reconstitution de l'expérience du migrant parvenu à trouver un pays refuge et qui doit y rebâtir une existence. Le fil rouge de ce numéro devenait alors l'expérience sociale du refuge dans les sociétés européennes, ou à leurs portes, en ce qu'elle est une expérience migrante, structurée par un statut – ou son absence – ainsi que par les circonstances de la migration. Les auteurs réunis ici apportent, adoptant cette perspective, une grande attention à la présence des femmes parmi les exilés et les réfugiés, ainsi qu'aux logiques de genre déterminant l'expérience de l'exil. C'est en partie la conséquence de ce que dispositifs juridiques et pratiques administratives prennent en compte, aujourd'hui comme hier, le sexe du réfugié, qui détermine également en partie les conditions matérielles de l'exil. C'est aussi prendre acte de l'émergence de travaux dont les auteurs tentent, étudiant migrants et réfugiés, de n'oublier ni la présence – massive et ancienne – des femmes [12], ni le poids des logiques de genre.

Malgré la diversité des contextes et des populations étudiées, les cinq articles de ce numéro, qui s'inscrivent dans ce cadre, témoignent d'interrogations communes. Alors même que les politiques des États européens renforcent les distinctions entre réfugiés et migrants ordinaires, que la division du travail universitaire aboutit à une autonomie croissante des recherches portant sur les réfugiés et l'asile, au point qu'émergent des *refugee studies* et des *forced migrations studies,* nos auteurs mettent en évidence, à l'image de Sylvie Aprile étudiant les exilées françaises d'Angleterre, la « fragilité et la porosité de la frontière entre réfugié et migrant économique ». Quand l'engagement politique est abandonné, ou jamais renoué, quand la préoccupation principale est de trouver un travail, un toit, de veiller à l'éducation des enfants, en quoi l'expérience de l'exilé(e) diffère-t-elle de celle de l'immigré(e) ? L'autre interrogation, que toutes partagent, tient à l'existence d'un mode proprement féminin de l'exil. Toutes en cherchent les traces, tentent d'en définir les formes, mettent en évidence ses possibles déterminants. Cette recherche s'accompagne d'une interrogation sur les sources permettant d'approcher l'expérience féminine de l'exil. Les belles formules de Michelle Perrot viennent alors facilement sous la plume et, de fait, il est, pour le XIX^e^ siècle au moins, bien plus difficile de trouver trace des exilées et des proscrites que de leurs homologues masculins. Aux effets des silences des sources s'ajoutent ceux de la discrétion des mémorialistes et des historiens, enclins à ignorer les

12. N. L. Green, *Repenser les migrations,* Paris, PUF, 2002.

combats d'une Jeanne Deroin ou d'une Jenny d'Héricourt quand elles font de l'émancipation féminine leur priorité. Le recours aux correspondances privées, l'examen des dossiers individuels, auquel se livre Aurélie Audeval étudiant les réfugiés allemands de l'entre-deux-guerres, l'observation directe et l'entretien pour les périodes plus récentes, auxquels Fabienne Le Houérou ajoute la production et l'exploitation de clichés et de films, constituent autant de stratégies permettant à la fois de donner à voir les femmes et de s'approcher au plus près de l'expérience des individus. Leur usage, parfois heureusement conjoint, fait du genre une variable permettant de mieux comprendre les parcours d'exils des individus et des groupes, tout autant qu'un révélateur des implicites des logiques sociales et politiques gouvernant l'accueil des réfugiés. Silvia Salvatici, évoquant le programme britannique *Balt Cygnet,* qui permit l'introduction en Grande-Bretagne, après la Seconde Guerre mondiale, de jeunes femmes baltes provenant des camps de personnes déplacées, nous montre que le choix de ne recruter que des jeunes femmes sans attaches exprime la volonté des autorités britanniques d'alors de mettre sur pied une politique du refuge qui ne menace pas l'homogénéité de la population anglaise et ne conduise pas à l'introduction d'individus politiquement actifs, tout en permettant de servir les besoins de l'économie britannique. La conséquence est que leur appartenance au genre féminin détermine à la fois le fait que ces femmes trouvent refuge en Grande-Bretagne, mais aussi la nature des emplois qui leur sont offerts, le lieu de leur implantation, leurs conditions de logement et, par là, les conditions de leurs interactions avec la société et les institutions britanniques. Cas d'espèce certes, et à bien des égards exceptionnels, mais Aurélie Audeval montre en ces pages que l'administration française traite de façon différente ceux et celles qui ont fui le III^e^ Reich ; et Karine Meslin, évoquant les Cambodgiens arrivés en France au milieu des années 1970, nous décrit des individus et des familles devant eux aussi compter avec les divisions sexuées de la sphère productive. Lisant son texte, nous mesurons également ce que les choix professionnels et familiaux doivent à l'incorporation de normes de genre, traduites en aptitudes et en dispositions, plus ou moins adaptées au contexte de l'exil. Si les parcours et l'expérience de l'exil sont informés par le genre, il est douteux cependant qu'un mode féminin, ou masculin, d'être exilé(e) puisse être défini. Fabienne Le Houérou le traque dans les gestes des réfugiées de l'Est de l'Afrique qui parcourent aujourd'hui les rues du Caire, mais la diversité des parcours et des formes d'accommodement à la société cairote est forte. C'est que le genre se rencontre rarement seul. Les exilées françaises du Londres du XIX^e^ siècle qui tentent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille en donnant des leçons de piano mettent à profit une éducation qui est aussi bourgeoise que féminine. De même, l'intérêt que portent les autorités britanniques aux réfugiées baltes provient aussi de ce que ces Nordiques permettront de garder blanche la Grande-Bretagne. Quant aux réfugiées allemandes, c'est leur statut de ressortissantes d'un pays bientôt ennemi qui explique la surveillance particulière dont font l'objet celles qui entendent convo-

ler avec un citoyen français. Les catégorisations raciales, les identités de classe et les statuts conférés par les États d'accueil pèsent également sur les parcours et les expériences des individus. Ce n'est pas tant alors que l'exil n'est pas vécu de la même façon par les hommes et les femmes, mais que les formes de l'exil doivent, pour chacun, au genre.

Toute expérience migrante est passible d'un constat similaire. Deux voies s'offrent à qui veut spécifier la situation des réfugié(e)s. L'une consiste à montrer que les possibilités qui s'ouvrent à eux sont fonction du statut qui leur est assigné par les États qu'ils rejoignent, qui conditionne leur accès à l'emploi, aux droits sociaux, leur mobilité géographique parfois. La forte présence des réfugiés cambodgiens dans l'Ouest français, qui n'est pas une terre d'immigration, s'explique ainsi par les modalités de la politique d'accueil mise en place durant les années 1970. La décision politique prime ici sur les facteurs économiques ou la force des réseaux sociaux. L'autre voie revient à mettre en rapport les conditions, souvent dramatiques, de l'exode et la situation de l'exilé(e). Cette même immigration cambodgienne se caractérise par une importante présence féminine, le nombre des familles amputées de certains de leurs membres, la difficulté de conserver des liens étroits avec la zone de provenance, la forte proportion de membres des classes moyennes au sein du groupe, le fait aussi que, pour beaucoup, l'arrivée en France ne fut pas le produit d'un choix, déterminé par une certaine familiarité ou la possibilité de rejoindre des parents, des connaissances, mais résulta des hasards de la gestion par les organisations internationales et les États occidentaux des stocks de réfugiés du Sud-Est asiatique. Les formes d'organisation du groupe et les pratiques des individus portent la marque de cette histoire migratoire. C'est dire là que les statuts juridiques et les étapes du processus migratoire informent l'expérience de l'exilé(e), de même d'ailleurs que celle de tout migrant. Si ce constat permet de rendre compte de l'existence de traits communs à beaucoup d'expériences d'exil – l'hypertrophie de la vie privée ou la hantise du déclassement par exemple –, les différences entre elles demeurent grandes, parce que les statuts assignés et les circonstances de l'exode ne sont pas toujours ni partout les mêmes.

Il est possible, dans une certaine mesure, de rapporter cette diversité aux transformations du contexte. Les auteurs de ce numéro nous offrent des aperçus sur plusieurs moments clés vus d'Europe, même si manque une étude évoquant la grande crise de l'après-Première Guerre mondiale, et Frank Caestecker nous offre une chronologie des politiques européennes du refuge qui donne l'arrière-plan nécessaire aux études présentées ici.

Le premier constat qui naît alors, et qui n'est pas neuf, est celui de l'importance croissante du statut juridique des personnes. Les exilées françaises qui trouvent refuge à Londres sont, au regard des autorités britanniques, des migrantes comme les autres. À l'inverse, la question des papiers, les interactions avec les représentants des organisations internationales et des États occidentaux sont aujourd'hui d'une importance vitale pour les Africains attendant au Caire de reprendre le fil de leur existence. La

Première Guerre mondiale marque une césure, même si l'exode des Juifs de Russie et les déplacements de population que connaît la zone balkanique l'annoncent.

Le second constat est celui de la massification des flux, selon une chronologie assez similaire, qui s'accompagne d'une diversification des aires de provenance et de changements dans la composition sociale des populations susceptibles de se voir offrir l'asile, qui proviennent au XX^e^ siècle moins exclusivement des élites et des classes moyennes des pays de départ qu'auparavant. Les incidences en termes de genre de ces évolutions sont difficiles à mesurer. Nous pouvons, à la lecture de ces textes, former l'hypothèse que les femmes, longtemps, ne sont pas des exilées au même titre, ou du même type, que les hommes. Les exilées françaises étudiées par Sylvie Aprile circulent et correspondent assez librement. D'abord compagnes ou parentes d'exilés, pour leurs compagnons comme pour les autorités françaises, elles bénéficient de ce fait d'une plus grande liberté de mouvement et d'expression. De même, si la Grande Bretagne ouvre ses portes aux femmes baltes, c'est parce que leur dangerosité politique est estimée moindre. Le refus de les considérer comme des acteurs politiques possibles semble en faire longtemps des réfugiées par alliance ou parfois des hôtes modèles. Leur statut de pures victimes, nullement responsables donc des désordres qui les ont contraintes au départ, permet de les accueillir sans crainte. Si les effets de telles logiques sont plus difficiles à repérer au cours des périodes récentes – les Cambodgiennes sont accueillies par la France au même titre que les Cambodgiens –, il n'est pas certain qu'elles aient totalement disparu. La société cairote semble ainsi plus facilement tolérer la présence, et le travail, des femmes venues du sud que celle de leurs compagnons et de leurs frères.

Paradoxalement, les systèmes de représentations qui informent ainsi les interactions sociales et se traduisent en dispositions administratives et en décisions politiques – les femmes allemandes, contrairement aux hommes, ne sont pas internées en septembre 1939 – permettent parfois aux femmes, plus aisément qu'aux hommes, de se réinventer comme être social et comme personne, parce qu'un agir leur est permis, dont beaucoup savent faire usage.

Ce numéro est publié avec le soutien de l'Agence pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances (ACSE).

Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX^e et XX^e siècles

par Frank CAESTECKER*

Le libéralisme politique du XIX^e siècle donne la priorité aux droits de l'individu et s'applique à brider la puissance de l'État en vue de protéger les droits individuels. Au cours du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne constitue le régime libéral par excellence en Europe. À la suite de l'indépendance de la Belgique en 1830, de la naissance de la Confédération helvétique en 1848, les institutions libérales s'implantent sur le continent européen. Les Pays-Bas et la France – cette dernière de façon chaotique – bâtissent l'un et l'autre un État qui, libéral, s'impose des contraintes. Le fait d'accorder l'asile à l'individu privé ailleurs de ses droits est un acte symbolique pour un État libéral. Cela manifeste la vision idéologique de la relation entre l'individu et l'État qu'il institue. Au cours du XX^e siècle, le droit d'asile est un élément valorisé de l'héritage libéral et ce malgré de profondes modifications des relations entre l'individu et l'État. Droits et devoirs du citoyen deviennent de plus en plus nombreux, divers et complexes. L'intérêt national, représenté par l'État, englobe de plus en plus les intérêts privés de groupes organisés de citoyens. La figure du réfugié en tant qu'individu par excellence disparaît, peut-être du fait de cette évolution. En tout cas, l'expansion de l'État durant le « terrible XX^e siècle », pour reprendre l'expression d'Eric J. Hobsbawm, a accouché d'États monstrueux et totalitaires, qui exigent non seulement le monopole de la politique, mais ambitionnent aussi de contrôler la composition des sociétés. Ces États en viennent à expulser des populations entières, qui ne répondent pas à l'image idéologique de la nation. Cet article examine la façon dont les États libéraux d'Europe occidentale ont répondu à la pression pesant sur leurs frontières pendant les XIX^e et XX^e siècles et se demande s'ils sont parvenus à assurer la protection de l'individu qui tenait tant à cœur aux libéraux du XIX^e siècle.

L'État libéral et les réfugiés du XIX^e siècle

Au cours du XIX^e siècle, l'État limite son intervention dans le domaine social et économique. Cet État modeste considère que la gestion des migrations internationales n'est pas de son ressort. Il s'en remet, en la matière, au marché et à l'individu[1].

Les immigrants dont les pouvoirs publics estiment qu'ils dérangent l'ordre public peuvent se voir saisis par la dure main de l'État. En Grande-Bretagne, ces agitateurs sont soumis aux mêmes lois que les sujets de la couronne[2]. Sur le continent, les

* Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Gand. Traduit du néerlandais par Chantal VERMEERSCH.

1. G. NOIRIEL, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, p. 74 ; F. CAESTECKER, *Alien Policy in Belgium, 1840-1940. The Creation of Guest Workers, Refugees and Illegal Aliens*, Oxford, Berghahn, 2000, p. 11 ; G. et A. ARLETTAZ, *La Suisse et les étrangers*, Lausanne, Antipodes, 2004, p. 31 ; M. LEENDERS, *Ongenode gasten. Het vluchtelingenbeleid in Nederland, 1815-1938*, Hilversum, Verloren, 1993.

2. B. PORTER, *The Refugee Question in Mid-Victorian Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

pouvoirs publics gardent la possibilité de déporter les étrangers indésirables, c'est-à-dire criminels, subversifs, ou même indigents. La prétention des régimes autocratiques à obtenir le rapatriement de force de leurs militants politiques en exil se heurte à un refus clairement exprimé par les opinions publiques des États libéraux. Ces réfugiés politiques, qui combattaient des régimes autoritaires, étaient proches, idéologiquement et socialement, des élites des pays d'accueil.

L'État libéral accorde dès lors l'asile aux réfugiés politiques et un parlement vigilant veille généralement à ce qu'une *Realpolitik* inspirée par des préoccupations diplomatiques ne remette pas en cause la pratique du refuge. Afin d'éviter l'expulsion de militants politiques, même ceux qui ont eu recours à la violence durant leur lutte, les législations des États libéraux stipulaient que ne pouvaient être expulsés que ceux qui avaient commis des crimes considérés également comme des crimes par les régimes libéraux. Des milliers de militants politiques purent ainsi fuir les persécutions consécutives aux tentatives révolutionnaires de 1848-1851 et obtenir l'asile dans les pays libéraux voisins. Ces réfugiés n'étaient pas des étrangers subversifs pour l'élite politique de ces États, mais plutôt des camarades en détresse. Les régimes libéraux d'Europe continentale n'accordèrent cependant pas l'asile à tous les réfugiés politiques. Celui-ci fut parfois refusé, malgré un besoin de protection, lorsque la cause pour laquelle se battaient ces réfugiés était considérée comme « indigne » et qu'ils ne pouvaient compter sur la mobilisation de partisans influents. Les réfugiés de la Commune de Paris bénéficièrent de moins de compréhension que les révolutionnaires de 1848. De même, socialistes, anarchistes et communistes furent parfois considérés par les régimes libéraux du XIX^e^ siècle comme indésirables. Karl Marx doit quitter la France en 1845 et la Belgique en 1848. L'équipe de rédaction (quatre personnes) du journal de la social-démocratie allemande est expulsée de Suisse en 1888. Ces militants n'approuvaient pas l'ordre libéral et il n'était pas question de protéger des personnes subversives. Cependant, même en cas d'expulsion, l'idéologie dominante du XIX^e^ siècle, le libéralisme, tempérait le pouvoir de l'État. De nombreux expulsés de Belgique, des Pays-Bas, de Suisse et de France purent choisir la frontière par laquelle ils quitteraient le pays. L'expulsion de sociaux-démocrates et communistes allemands n'était pas un rapatriement. Karl Marx peut ainsi poursuivre sans encombre ses activités politiques en Grande-Bretagne. Le principe de non-refoulement est ainsi respecté. Les réfugiés ne sont pas renvoyés dans l'État qui les persécutait. Le choix de frontière constituait la forme minimale de gestion des réfugiés[3].

Naissance de l'État-nation et gestion des étrangers, 1880-1933

Les années 1890 constituent une période charnière. L'idéologie libérale domine toujours, mais l'État prend des formes nouvelles. La mondialisation des économies, ainsi que les difficultés économiques de la fin du siècle, révèlent les risques qu'induit la naissance d'une société industrielle. Cela mène à une transformation des fonctions et du périmètre de l'État. Il se fait plus présent dans la sphère sociale : le service

3. H. Reiter, *Politisches Asyl im 19. Jahrhundert*, Berlin, Duncker und Humblot, 1992 ; F. Caestecker, « The Transformation of Nineteenth-Century West European Expulsion Policy, 1880-1914 », in A. Fahrmeir, O. Faron, P. Weil (eds.), *Migration Control in the North Atlantic World. The Evolution of State Practices in Europe and the United States from the French Revolution to the Inter-War Period*, Oxford, Berghahn, 2003, p. 121-123.

militaire obligatoire est partout introduit, les premières lois sociales prennent forme, le droit à l'éducation est défini, le droit de vote généralisé, etc. L'État-nation donne de plus en plus forme à la vie nationale. L'État-Providence, en tant qu'expression bienveillante de cet État socialement plus présent, prend forme petit à petit, mais le développement de l'État-nation va également de pair avec le renforcement d'une approche répressive de la gestion des étrangers.

Avec la mise en place de l'État-nation, la peur des étrangers – les *outsiders* – devient un phénomène européen généralisé. Parmi les étrangers, les autorités découvrent un groupe de « gens dangereux », à la définition large : chômeurs de longue durée ou inaptes au travail, nomades, militants politiques, travailleurs du sexe sont stigmatisés, considérés comme des vagabonds, des anarchistes, des tziganes et des individus immoraux qui doivent être chassés ou renvoyés du pays. L'État frappe de plus en plus souvent[4]. En Grande-Bretagne, cette peur des étrangers dangereux conduit même à l'abandon des pratiques libérales traditionnelles. En 1905, tant la déportation d'étrangers indesirables qu'une politique d'accueil restrictive sont rendues légalement possibles[5].

En Europe occidentale, cette répression accrue va de pair avec la suppression du choix de frontière, considéré désormais comme minant l'efficacité de la politique d'expulsion. Chaque pays doit assumer la responsabilité de ses ressortissants. La France choisit, pour des raisons juridiques, économiques et d'efficacité, de ne plus escorter qu'exceptionnellement des étrangers indésirables jusqu'à la frontière. Lorsque les étrangers indésirables ne donnent pas suite à un ordre d'expulsion, le pouvoir judiciaire est chargé de les forcer au départ à l'aide de condamnations pour rupture de ban[6].

Le renvoi forcé d'étrangers dans « leur » pays entraînait le risque de l'extradition de réfugiés politiques. Les États libéraux prévoient alors un régime d'exception pour les réfugiés politiques. En Grande-Bretagne, la loi précise que les réfugiés ne peuvent être déportés. Sur le continent, ce sont les pouvoirs exécutifs qui statuent sur les privilèges accordés aux réfugiés. Le réfugié politique devient une catégorie administrative, nécessaire à la gestion de l'immigration. Les garanties concédées aux réfugiés demeurent parfois limitées au libre choix de frontière, mais peuvent également déboucher sur la définition d'un droit de séjour[7].

Ces évolutions sont à resituer dans le contexte d'une intervention croissante de l'État en matière d'immigration. La France pose les bases d'une politique d'immigration visant à protéger les nationaux de la concurrence des travailleurs étrangers par deux textes, adoptés en 1888 et 1893. La politique d'immigration française est complétée au cours de la Première Guerre mondiale afin de servir les

4. G. Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007 ; L. Lucassen, *En men noemde hen zigeuners. De Geschiedenis van Kaldarasch, Ursari, Lowara en Sinti in Nederland, 1750-1944*, Amsterdam, Stichting Historische Reeks, 1990 ; F. Caestecker, *Alien Policy…*, *op. cit.*, p. 31-39.

5. J. Pellew, « The Home Office and the Aliens Act, 1905 », *The Historical Journal*, 32, 2, 1989, p. 369-385.

6. Archives Nationales, F 14711, Cabinet du Commissaire général au préfet, 14 juin 1912 ; X. Barthélemy, *Des infractions aux arrêtés d'expulsion et d'interdiction de séjour*, Paris, F. Loviton, 1936, p. 124 et 174.

7. F. Caestecker, « The transformation of Nineteenth-Century West European Expulsion Policy… », *art. cit.*, p. 124-129. J. Pellew, « The Home Office… », *art. cit.*

besoins d'une économie en partie administrée par l'État. Ces deux ingrédients sont institutionnalisés après la guerre. La gestion de l'immigration a désormais pour ambition tant de fournir des travailleurs à l'économie nationale que de protéger les ouvriers nationaux, et plus tard les petits entrepreneurs, de la concurrence des immigrants[8].

Après la Première Guerre mondiale, d'autres États d'Europe occidentale mènent une politique d'accueil protectionniste. L'État ne se contente plus de renvoyer les étrangers indésirables, mais s'attache également à refouler à la frontière les étrangers jugés superflus. Ce protectionnisme vise à la fois à protéger les intérêts privés de divers groupes sociaux au sein de la nation et à repousser ou renvoyer les immigrants porteurs d'idéologies étrangères, le bolchevisme en particulier. Les mesures de sécurité prises pendant et immédiatement après la Première Guerre mondiale qui visaient à enlever à l'ennemi toute occasion de miner la solidarité nationale laissent des traces dans la politique des étrangers[9].

La culture politique libérale qui protégeait de l'État tout individu, même l'étranger, perd de son influence. Ainsi l'idée qu'il faut protéger les réfugiés de l'expulsion ou du refoulement à la frontière trouve peu de partisans au sein de systèmes politiques renouvelés. Le droit d'asile est bien considéré comme faisant partie de l'identité nationale, mais cette prétendue tradition nationale ne trouve pas de traduction juridique, même pas en Grande-Bretagne, dans le cadre de politiques d'immigration plus restrictives[10]. L'élargissement de la communauté politique et les compétences accrues de l'État conduisent à des mutations institutionnelles qui font perdre aux parlements une notable partie de leurs pouvoirs, au bénéfice de l'exécutif. Le pouvoir passe des élus du peuple aux forces organisées de la société et le gouvernement devient l'axe du système politique[11]. Grandit ainsi l'influence de groupes de pression indifférents aux réfugiés.

Les nouveaux pays d'Europe de l'Est jouant le rôle de tampon, les pays occidentaux ne sont pas directement confrontés à la crise des réfugiés russes et arméniens du début des années 1920. Des accords internationaux sont conclus afin de stabiliser les réfugiés russes et arméniens et de leur offrir une possibilité d'intégration économique (1924-1933). La frontière soviétique étant déjà hermétiquement fermée, ce régime international du refuge n'est pas hypothéqué par le danger d'un effet d'attraction. Ces accords internationaux vont de pair avec les possibilités offertes à ces réfugiés de s'établir dans des pays d'Europe occidentale[12]. Ces possibilités d'éta-

8. G. Noiriel, *Le Creuset français*, *op. cit.*, p. 85 ; G. Cross, *Immigrant Workers in Industrial France : The Making of a New Laboring Class*, Philadelphie, Temple University Press, 1983 ; C. Rosenberg, *Policing Paris : the origins of modern immigration control between the wars*, Ithaca, Cornell University Press, 2006, p. 44-106 ; P. Rygiel (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Montreuil, Aux Lieux d'Être, 2006.

9. G. et A. Arlettaz, *La Suisse et les étrangers*, *op. cit.* ; U. Gast, *Von der Kontrolle zur Abwehr. Die eidgenössische Fremdenpolizei im Spannungsfeld von Politik und Wirtschaft 1915-1933*, Zurich, Chronos, 1997 ; C. Van Eijl, *Al te goed is buurmans gek. Het Nederlandse vreemdelingenbeleid 1840-1940*, Amsterdam, Aksant, 2005 ; F. Caestecker, *Alien policy…*, *op. cit.*

10. L. London, *Whitehall and the Jews, 1933-1948 : British Immigration Policy and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 17.

11. C. S. Maier, *Recasting Bourgeois Europe. Stabilization in France, Germany and Italy in the Decade after World War I*, Princeton, Princeton University Press, 1975.

12. C. Gousseff, *L'exil russe 1920-1939. La fabrique du réfugié apatride*, Paris, CNRS Éditions, 2008.

blissement servent aussi bien des objectifs économiques que politiques. Une fois la légalité rétablie en Russie, l'Europe occidentale pourrait s'appuyer sur une élite russe loyale. Dans l'immédiat ces réfugiés constituaient une réserve d'ouvriers intéressante et politiquement fiable pour des industries qui avaient besoin de main-d'œuvre.

Ces besoins permettent aux militants de gauche persécutés en Hongrie, en Italie ou ailleurs de se fondre dans la masse de travailleurs migrants qui partent pour l'Europe occidentale. Ce n'est que lorsqu'ils poursuivent en exil leurs activités politiques que l'on peut les identifier en tant que réfugiés. Vers la fin des années 1920, alors que dans tous les pays européens la gauche est sur la défensive, l'identification des réfugiés communistes conduit en règle générale à leur expulsion. Pour ces étrangers subversifs, le statut de réfugié permet uniquement le choix de la frontière de départ. La décision d'accorder à l'étranger le choix de la frontière de départ demeure cependant soumise à la discrétion de l'administration. En Suisse, les milieux socialistes critiquent le fait que des réfugiés italiens sont parfois rapatriés. Afin d'éviter de telles situations, l'administration suisse élabore une réglementation permettant aux demandeurs d'asile d'être entendus par un représentant du ministère public fédéral qui se prononce sur la reconnaissance de leur état de réfugié et l'octroi d'un droit de séjour conditionnel[13].

Avec la crise économique des années 1930, les politiques d'immigration des États continentaux se durcissent. L'économie n'a plus besoin de main-d'œuvre complémentaire, aussi très peu de nouveaux venus sont admis et toutes les activités économiques des étrangers sont soumises à une autorisation de l'État. Une fois admis dans un pays d'Europe occidentale, l'immigrant doit encore recevoir l'accord du pays d'accueil afin de pouvoir subvenir à ses besoins. Les étrangers ne sont en effet pas censés faire concurrence aux nationaux. Du fait de ce filet tendu autour des étrangers, les réfugiés ne peuvent plus passer inaperçus. Le réfugié doit exiger l'asile.

L'État-nation et le compromis avec les réfugiés, 1933-1937

Alors que cette politique d'accueil restrictive prend sa forme définitive, les États libéraux d'Europe occidentale doivent faire face à l'afflux de milliers de personnes fuyant l'Allemagne après la prise de pouvoir par Hitler en 1933. Les nazis confisquent la vie politique de façon effroyablement brutale en terrorisant l'opposition politique et en pratiquant une coordination totalitaire, la *Gleichschaltung*. Cela provoque en 1933 la fuite de militants politiques de diverses tendances. De plus, le nettoyage ethnique de l'Allemagne commence déjà, mêlant violence occasionnelle et boycott qui privent les juifs de leurs moyens de subsistance. À partir de 1938, les spoliations économiques (aryanisation) et l'usage systématique de la violence sont de règle[14].

La politique d'accueil de la plupart des pays d'Europe occidentale n'est pas révisée au printemps 1933. Seuls les réfugiés aux moyens financiers importants sont alors les bienvenus. Ils ne feront pas croître le chômage et peuvent contribuer à sortir l'économie de l'impasse. La France est la seule à faire du besoin de

13. U. Gast, *Von der Kontrolle zur Abwehr*, *op. cit.*, p. 311-316.

14. S. Friedländer, *L'Allemagne nazie et les Juifs*, t. 1 : *Les années de persécution, 1933-1939*, Paris, Le Seuil, 2008.

protection le fil conducteur de sa politique. Dix-neuf des vingt-deux ministres du gouvernement de l'époque sont membres de la Ligue des Droits de l'Homme, ce qui l'explique en partie. Cela incite le gouvernement conservateur belge à envoyer en France les quelques milliers de réfugiés qui se présentent en Belgique, suscitant des protestations diplomatiques françaises. L'hospitalité française est bientôt mesurée plus chichement. La moitié environ des 50 000 réfugiés quittant l'Allemagne nazie en 1933 partent pour la France. Cette politique humanitaire française semble agir comme un aimant. Mais, très vite, la France s'aligne sur les normes des autres États. Dès 1934 les réfugiés sont moins bien reçus en France ainsi que dans les autres pays voisins de l'Allemagne[15].

Ces politiques restrictives ne visent pas à refouler aveuglément tous les réfugiés. Dans tous les pays d'Europe occidentale, on craint leurs conséquences finales, le rapatriement forcé. De plus, le renvoi des réfugiés vers les pays voisins engendre des incidents diplomatiques. Les pays d'Europe occidentale refusant la remise de réfugiés aux mains de l'Allemagne nazie, ils se voient contraints de leur accorder leur protection.

Des organisations de défense des réfugiés, d'inspiration religieuse ou politique, qui prennent respectivement la défense de coreligionnaires ou de camarades venus d'Allemagne, veillent à ce que les réfugiés ne soient pas rapatriés. Dès leur passage de la frontière, les réfugiés cherchent à entrer rapidement en contact avec leurs protecteurs locaux afin de faire signaler leur besoin de protection aux autorités compétentes. Les gouvernements disposent alors rarement de l'expertise requise pour identifier les réfugiés. Dès qu'une organisation de réfugiés respectable prend un réfugié sous sa protection, celui-ci est, en règle générale, à l'abri de l'expulsion. Au sein des élites politiques, la tradition libérale du XIX^e^ siècle selon laquelle il importe d'accorder l'asile aux réfugiés est toujours vivace et permet de mobiliser une partie de l'opinion.

Dès 1933, tous les pays d'Europe occidentale s'engagent à élaborer un régime international des réfugiés garantissant une répartition des charges résultant de l'exode allemand. Dans le même temps, des politiques informelles sont élaborées au niveau national. Elles sont gérées de façon autonome par le ministre compétent et son administration, sans participation du Parlement. La protection accordée aux réfugiés dépend alors fortement des configurations politiques locales.

En Suisse, les réfugiés socialistes et communistes obtiennent un droit de séjour conditionnel, alors qu'aux Pays-Bas, seul le choix de frontière leur est offert. La Grande-Bretagne peut, contrairement aux pays voisins de l'Allemagne, exiger une politique d'accueil stricte à ses frontières extérieures. C'est ainsi que les réfugiés communistes sont refoulés à la frontière britannique et doivent retourner dans leur premier pays d'asile sur le continent. La Grande-Bretagne accepte cependant

15. Les publications les plus importantes sur les différentes nations sont : V. Caron, *L'Asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008 ; F. Caestecker, *Ongewenste gasten, joodse vluchtelingen en migranten in de dertiger jaren*, Bruxelles, VUB Press, 1993 ; B. Moore, *Refugees from nazi Germany in the Netherlands, 1933-1940*, Dordrecht, Nijhoff, 1986 ; C. Ludwig, *Die Flüchtlingspolitik der Schweiz in den Jahren 1933 bis 1952. Bericht des Bundesrates an die Bundesversammlung*, Berne, 1957 ; *Unabhängige Expertenkommission Schweiz-Zweiter Weltkrieg, Die Schweiz und die Flüchtlinge zur Zeit des Nationalsozialismus*, Berne, 1999 ; L. London, *Whitehall and the Jews..., op. cit.* Pour une synthèse à l'échelle européenne voir F. Caestecker, B. Moore (eds.), *Refugees from Nazi Germany and the liberal states in Europe*, Oxford, Berghahn Books, sous presse.

d'autres réfugiés, juifs et/ou politiques. Les réfugiés juifs qui se présentent à la frontière britannique mais également ceux qui se sont introduits (de façon légale ou non) dans d'autres pays d'Europe continentale peuvent compter sur le soutien des organisations juives caritatives. Grâce à l'effort financier de la (des) communauté(s) juive(s) en Europe occidentale et aux États-Unis, la présence de réfugiés juifs ayant fui l'Allemagne nazie ne pèse pas sur les économies locales. En outre, les organisations de réfugiés mettent tout en œuvre afin que ceux-ci puissent quitter l'Europe occidentale pour un pays d'asile définitif. Les États d'Europe occidentale peuvent alors protéger temporairement les réfugiés juifs sans beaucoup de risques, puisque la possibilité de s'installer ne leur est pas accordée, et à moindre frais, puisque leur prise en charge est sous-traitée à la charité privée. Du point de vue politique, cette politique est néanmoins coûteuse : des formations d'extrême droite dénoncent la perte du contrôle des frontières et l'arrivée massive de réfugiés juifs. En outre, des organisations extrémistes et xénophobes intentent des actions contre ces nouveaux venus, accusés de perturber la vie économique et politique de la nation et dénient aux juifs d'Allemagne la qualité de réfugié. Elles adhérent partiellement au discours officiel : l'État considère que ceux qui fuient l'Allemagne du fait de persécutions fondées sur leur origine juive sont moins menacés que les opposants, ce qui jusqu'en 1938 était justifiable. Ils subissaient des boycotts et leurs moyens de subsistance leur étaient ôtés, mais en règle générale ils échappaient encore à l'incarcération et à la torture. Il leur était également souvent reproché d'avoir quitté l'Allemagne avec l'autorisation des pouvoirs publics. Ils étaient en effet munis d'un passeport, alors que les opposants politiques devaient quitter l'Allemagne nazie en cachette. Le régime nazi incitait de fait les juifs à quitter l'Allemagne alors que les opposants « aryens » ne pouvaient pas quitter l'Allemagne légalement car le régime nazi voulait également museler l'opposition allemande de l'étranger. Les politiques suivies par les États libéraux d'Europe occidentale ne furent pas toujours clairement exposées par ceux-ci. Nous pouvons cependant écrire que, si les migrants germano-juifs en transit étaient considérés comme des réfugiés, ils demeuraient des réfugiés de second rang.

En 1936, les États frontaliers de l'Allemagne obtiennent un accord. Selon celui-ci, le principe du premier pays d'asile et une clause de quasi non-refoulement doivent garantir une répartition des charges entre les pays occidentaux[16]. Cet engagement à garantir la protection des réfugiés en tant que premier pays d'asile se traduit, en Belgique et en France uniquement, par l'ébauche d'une politique nouvelle. Les autres pays s'en tiennent à leurs pratiques traditionnelles, l'administration y décide de façon discrétionnaire du sort des réfugiés. En Belgique et en France, la loi précise que tous les (ex-)Allemands – en Belgique tous les étrangers – qui séjournent dans le pays peuvent déposer une demande d'asile et obtenir ainsi temporairement la régularisation de leur séjour. Ces demandes d'asile sont évaluées individuellement par une instance chargée de l'asile. L'État devient expert en matière d'identification de réfugiés. Ce n'est pourtant pas une rupture par rapport aux pratiques antérieures, lorsque l'identification de réfugiés ressortait essentiellement de la compétence des organisations de réfugiés. Celles-ci sont intégrées, en tant que défenseurs des intérêts des réfugiés, aux instances ayant la charge de l'asile, ce qui renforce la transparence et

16. C. Skran, *Refugees in Inter-War Europe: the Emergence of a Regime*, Oxford, Clarendon Press, 1995.

la base sociale de cette politique. La formalisation de ces pratiques marque un tournant dans la protection des réfugiés communistes. Tant en France qu'en Belgique, le besoin de protection de ces réfugiés est reconnu par l'instance chargée de l'asile et l'État, malgré leur idéologie subversive. La bonne volonté du mouvement communiste, qui, politique de front populaire oblige, décide de faire confiance à la démocratie libérale, favorise également ce tournant.

La France se limite alors à une régularisation du séjour de quelque 6000 réfugiés arrivés entre 1933 et 1936, alors que la Belgique amorce une expérience plus audacieuse ; l'immigration illégale des demandeurs d'asile déjà présents est acceptée par la loi, mais aussi celles des demandeurs d'asile futurs. Après 1936, une demande d'asile procure en Belgique un permis de séjour temporaire, jusqu'à ce qu'une décision relative au besoin de protection ait été prise. La France s'en remet à nouveau en 1937 aux pratiques antérieures, laissant l'administration décider de manière discrétionnaire de qui peut bénéficier de la protection de l'État. Les Pays-Bas, également partenaires du nouveau régime international du refuge, doivent déterminer le sort réservé aux réfugiés. La Belgique, seule alternative à l'Allemagne pour les réfugiés indésirables aux Pays-Bas, veille, par une activité diplomatique continue, à ce que ceux-ci assument leur responsabilité en tant que premier pays d'asile, même pour les réfugiés qu'ils auraient préféré voir partir. Les dirigeants conservateurs des Pays-Bas ont cependant une peur bleue du danger rouge, ce qui fait que, pour les réfugiés communistes, l'asile aux Pays-Bas signifie souvent l'internement.

L'État-nation confronté au réfugié, 1938-1939

L'*Anschluss* conduit à une forte augmentation du nombre de juifs menacés par le régime nazi, au moment où l'Allemagne nazie radicalise sa politique antisémite. Les biens des juifs sont confisqués et la violence se déchaîne.

La pression énorme qui pèse sur les frontières des pays d'Europe occidentale conduit à un contrôle des frontières plus rigoureux. Plusieurs pays, la Suisse en tête, ferment leurs frontières aux réfugiés juifs. Les pratiques de dumping donnent lieu à des protestations diplomatiques. Divers pays d'Europe occidentale insistent auprès des autorités allemandes afin qu'elles suspendent « l'émigration » juive. Les autorités nazies ne veulent pas, pas encore du moins, compromettre leurs relations avec les pays voisins et elles souhaitent un meilleur contrôle de l'émigration. Fin 1938, les gardes-frontières allemands reçoivent des instructions claires afin d'éviter que des juifs allemands ne pénètrent dans un pays d'Europe occidentale sans documents d'entrée valables. Les soi-disant émigrants illégaux sont arrêtés et menés aux camps de concentration. Les juifs allemands ne peuvent quitter les camps de concentration que si se présente une opportunité d'émigration légale[17]. La réorientation de la politique juive ne signifie pas que les autorités nazies ne désirent plus une Allemagne *judenfrei* (libérée des juifs). L'aide intermittente apportée par les gardes-frontières allemands à la politique d'immigration des pays d'Europe Occidentale, et cela malgré une politique d'expulsion particulièrement brutale, est principalement une manifestation du processus de décision chaotique caractérisant l'Allemagne nazie.

17. J. Toury, « Ein Auftakt zur "Endlösung" : Judenaustreibungen über nichtslawische Reichsgrenzen 1933-1939 », in U. Büttner (Hg.), *Das Unrechts-Regime. Festschrift für Werner Jochmann zum 65. Geburtstag*, Hambourg, Christians, 1986, vol. 2, p. 164-196.

Toutefois les juifs, dont la situation se dégrade effroyablement, réussissent encore à tromper en masse les gardes-frontières des pays voisins ainsi que la surveillance des autorités allemandes à partir de fin 1938. Une fois arrivés sur le territoire d'un État d'Europe occidentale, ils escomptent obtenir une protection. Les réfugiés juifs sont en effet des réfugiés *prima facie*. Leur liberté et leur vie sont clairement en danger. Les autorités des États de la ligne de front tiennent cependant à garder le contrôle de cet afflux massif[18]. La politique définie en 1933, qui distinguait réfugiés juifs et réfugiés politiques, n'est pas adaptée à la nouvelle réalité de l'Allemagne nazie. Tous les États d'Europe occidentale proclament cependant, de façon quasi rituelle, qu'ils honorent la tradition de l'asile humanitaire et accordent leur protection aux vrais réfugiés, les réfugiés politiques. La protection des réfugiés politiques, en nombre restreint, devient, pour les États libéraux, un principe sacro-saint. Les réfugiés politiques sont collectivement promus au sein de la hiérarchie de la persécution et deviennent des « ayants droit à l'asile ». Même les autorités des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, toujours profondément hostiles aux réfugiés communistes, considèrent les communistes allemands comme des réfugiés de bonne foi. Simultanément, la persécution des réfugiés les plus nombreux, les juifs, est minimisée. Malgré des preuves écrasantes, le caractère politique de leur émigration est parfois nié.

La nouveauté que constituait la persécution des juifs en Allemagne nazie rendait cela possible. Ils n'étaient en effet pas persécutés pour ce qu'ils avaient fait, mais pour ce qu'ils étaient, selon la doctrine raciale nazie. Ces réfugiés « passifs » furent considérés comme des réfugiés de second rang. Le refus de l'asile aux réfugiés juifs fut même parfois légitimé comme moyen de s'opposer aux diktats nazis[19].

À cause de l'afflux massif de réfugiés durant la première moitié de l'année 1938 et malgré le contrôle des frontières, de nombreux pays substituent la déportation à l'acceptation temporaire de réfugiés juifs patronnés par les organisations juives. Les réfugiés juifs sont de plus en plus traités comme des immigrants illégaux. Ce n'est pas la persécution à laquelle ils sont exposés qui détermine la politique menée, mais plutôt le fait qu'ils ne répondent pas à l'image de ce qu'un réfugié était censé être. La Suisse, avec le consentement du Ministère public fédéral pour les réfugiés politiques, ne reconnait pas les juifs venant d'Allemagne en tant que réfugiés. Belgique, Hollande et Luxembourg adoptent une position similaire. La France participe à la criminalisation des réfugiés juifs. Dans la lignée de la tradition française cela ne signifie pas cependant déportation, mais condamnation à une peine de prison pour séjour illégal. Les juges sont contraints de prononcer des sanctions lourdes (jusqu'à 3 ans) dans la mesure où les circonstances atténuantes leur sont enlevées. Dans le cas des réfugiés, de trop nombreux juges, selon le ministre de l'Intérieur Albert Sarraut, se réfèrent au séjour illégal, faute d'autres options, pour pouvoir prononcer

18. En plus des références de la note 14, voir C. Berghuis, *Joodse vluchtelingen in Nederland. 1938-1940*, Kampen, Kok, 1990 ; F. Caestecker, « Onverbiddelijk, maar ook clement. Het Belgische immigratiebeleid en de joodse vlucht uit nazi-Duitsland, maart 1938-augustus 1939 », *Bijdragen tot de eigentijdse geschiedenis*, 13-14, 2004, p. 99-139.

19. C. Zalc, « Des réfugiés aux indésirables : les pouvoirs publics français face aux émigrés du IIIe Reich entre 1933 et 1939 », in É. Guichard et G. Noiriel (dir.), *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997, p. 259-274 ; C. Berghuis, *Joodse vluchtelingen in Nederland*, *op. cit.*, p. 223-224 ; F. Caestecker, « Onverbiddelijk, maar ook clement », *art. cit.*, p. 116-130.

une condamnation minimale. La criminalisation de l'exode juif, dans tous les pays de l'Europe continentale, constitue une réponse non seulement à la politique d'expulsion allemande, mais encore au courant xénophobe, qui gagne politiquement en force à cette époque dans de nombreux pays d'Europe occidentale.

Jusqu'à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, le Luxembourg et la Suisse pratiquèrent les rapatriements forcés, alors que les Pays-Bas et la France hésitaient entre l'expulsion et l'accueil des réfugiés qui parvenaient à entrer sur leur territoire[20]. En 1938, cependant, le gouvernement belge doit revenir entièrement sur ses décisions. Le rapatriement de 150 réfugiés juifs à la mi-octobre de 1938 fut fortement médiatisé par les avocats des réfugiés et entraîna, surtout du fait de la maladresse du ministre compétent, une crise politique. La gestion de l'immigration qui, dans d'autres pays, demeurait une prérogative du pouvoir exécutif intéressant à peine le parlement et sûrement pas la rue, devint en Belgique un sujet largement discuté. Tous les réfugiés juifs qui s'étaient frayé un passage sur le territoire belge, de façon légale ou illégale et qui étaient soutenus par le comité de réfugiés juif, furent à nouveau protégés temporairement. Ces réfugiés en transit furent acceptés jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un pays d'asile définitif, ce qui leur était de plus en plus difficile.

Après la débâcle de Munich, la Grande-Bretagne se déclare, pour des raisons politiques internes, solidaire des réfugiés de l'Allemagne nazie. Les réfugiés politiques et juifs obtiennent l'accès aux Iles britanniques, mais les Britanniques peuvent, grâce à leur situation géographique, continuer à pratiquer une politique d'immigration sélective et décider souverainement d'accorder ou non leur protection. Les pays limitrophes de l'Allemagne nazie ne disposent pas de cette latitude ; ils doivent répondre aux demandes d'asile de milliers de réfugiés qui se présentent sans avoir été invités.

Le gouvernement belge se charge de la protection collective des réfugiés juifs de mauvais gré, à titre de mesure d'urgence. Il empêche par ailleurs la reconnaissance des juifs d'Allemagne à titre collectif en tant que réfugiés. Le mandat de l'instance chargée de l'asile est précisé par les autorités : elle n'a pas pour tâche d'identifier les réfugiés mais de veiller à ce que les autorités soient en état d'exercer une politique souple et la plus humaine possible. Afin d'être reconnu en tant que réfugié, il faut non seulement être privé de la protection de son pays, mais aussi ne pas constituer une menace pour les intérêts nationaux du pays d'accueil. C'est pourquoi une procédure individuelle est nécessaire, afin qu'il soit possible de refuser le statut de réfugié aux immigrants, même s'ils sont persécutés. Accorder le statut de réfugié politique est du seul ressort des autorités. Refusant une reconnaissance de ce statut à titre collectif, elles peuvent toujours inciter les individus à partir pour un pays d'asile définitif ou même, si cela paraît nécessaire, les rapatrier en Allemagne. Les autorités belges gardent ainsi les mains libres.

Face à l'afflux, l'Etat belge augmente aussi le nombre de gardes-frontières et exerce une pression sur les autorités allemandes afin qu'elles limitent l'émigration. Il ne s'agit pas d'arrêter la persécution des juifs, mais de faire comprendre aux nazis

20. La politique du refuge doit aussi prendre en compte une population nouvelle : les 400 000 républicains qui affluent en janvier 1939 après la guerre civile espagnole. Voir L. Stein, *Beyond Death and Exile: the Spanish Republicans in France, 1939-1955*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

qu'ils ont intérêt à garder leurs juifs chez eux. C'est ainsi que sous la pression des autorités belges, des « Aryens », trouvés dans la zone frontalière allemande avec des juifs allemands, sont envoyés dans des camps de concentration en tant que trafiquants d'êtres humains.

Comment identifier les réfugiés parmi les *DPs*, 1944-1950

Durant l'immédiat après-guerre, les Alliés collaborent étroitement afin de remédier au chaos humain causé par le conflit. Une opération de rapatriement massive ramène environ 9 millions d'expatriés (les *Displaced Persons* ou DP) chez eux. Certains expatriés d'Europe de l'Est ou d'Europe centrale préfèrent se construire un nouveau foyer en Europe occidentale. Cela leur vaut un conflit avec l'État qui les considère comme ses ressortissants. C'est le cas en particulier de nombreux Baltes. Comme ils ne sont devenus citoyens soviétiques qu'après septembre 1939, lors de l'occupation de leur pays, les Alliés décident, à l'encontre de ce que voulait l'Union soviétique, qu'ils ne doivent pas être rapatriés de force. De nombreux ressortissants soviétiques, parmi eux des prisonniers de guerre, sont en revanche rapatriés contre leur gré. Ils craignaient de subir des persécutions lors de leur retour en Union soviétique. Parmi eux se trouvaient des citoyens qui avaient pris les armes du côté allemand, ainsi que d'autres qui avaient dû travailler de force pour l'économie de guerre allemande. De fait, beaucoup furent envoyés pour plusieurs années dans des camps de travail : un citoyen soviétique n'était pas censé aider l'ennemi. Au lendemain de la guerre, on prêta à peine attention à ces refus : ces citoyens soviétiques devaient – de force, si nécessaire – revenir au pays. Des soldats alliés – des militaires soviétiques et occidentaux – les forçaient au retour. Les autorités d'Europe occidentale refusaient toute protection à ces citoyens soviétiques, soupçonnés de trahison[21]. Les Alliés décidèrent également que tous les Allemands d'Europe de l'Est devaient partir pour l'Ouest. Dix-sept millions d'Allemands ethniques fuirent ou furent déportés – originaires en majorité de Pologne et Tchécoslovaquie – et furent laissés aux soins de l'Allemagne et de l'Autriche vaincues[22]. Ces Allemands ethniques ne furent pas considérés comme des réfugiés, mais furent collectivement chargés des crimes de l'Empire allemand. Tous les Allemands devaient expier ces crimes dans l'Allemagne détruite.

Ces déplacements de population massifs et forcés prennent fin vers 1947. Ce sont essentiellement des facteurs politiques qui expliquent l'arrêt des rapatriement forcés vers l'Union soviétique : la place du régime stalinien dans le concert international tout d'abord, le fait que l'Union soviétique ne dispose plus de prisonniers de guerre français, britanniques ou hollandais comme moyens de pression ensuite. Américains et Hollandais refusent de rapatrier de force les citoyens soviétiques dès 1946, les Britanniques, Français et Belges changent de politique mi-1947. On songe

21. P. Polian, *Deportiert nach Hause. Sowjetische Kriegsgefangene im „Dritten Reich" und ihre Repatriierung*, Munich, Oldenbourg, 2001 ; L. Luyckx, *De gedwongen repatriëring van Sovjetburgers aan de vooravond van de Koude Oorlog (1944-1949)*, mémoire de licence, Université de Gand, 2005 ; F. H. Postma, *De repatriëring van Sovjetonderdanen uit Nederland, 1944-1956. Mythe en Waarheid*, Amsterdam, De Bataafsche Leeuw, 2003 ; A. Rinke, *Le Grand retour. Die französische Displaced-Person-Politik (1944-1951)*, Francfort, Peter Lang, 2002.

22. P. Ther, *Deutsche und polnische Vertriebene. Gesellschaft und Vertriebenpolitik in der SBZ/DDR und in Polen 1945-1956*, Göttingen, Vandehoeck & Ruprecht, 1998 ; R. Schulze, *Flüchtlinge und Vertriebene in der westdeutschen Nachkriegsgeschichte. Bilanzierung der Forschung und Perspektiven für die künftige Forschungsarbeit*, Hildesheim, Lax, 1987.

à protéger les citoyens soviétiques lorsque cela ne met plus en danger les intérêts nationaux.

Deux blocs se mettent en place. Les pays communistes ferment leurs frontières. Au début de la Guerre froide, la situation d'un million d'expatriés constitue un point de litige. Les Nations Unies ambitionnent de mettre sur pied une régulation internationale du refuge. Une agence internationale, l'International Refugee Organisation (IRO), cherche un asile pour les réfugiés du nazisme et du franquisme comme pour ceux de la guerre. Dans ce contexte, l'IRO définit le réfugié sur une base individuelle. Les protégés de l'IRO sont des personnes ne pouvant retourner dans leur pays d'origine par crainte, justifiée, de persécutions du fait de leur race, appartenance ethnique, conviction religieuse ou politique. Cette reconnaissance individuelle des réfugiés est indispensable pour exclure de la protection internationale les expatriés ayant volontairement servi l'occupant allemand et qui ne désirent pas retourner dans leur pays d'origine pour des raisons évidentes. La notion de « réfugié » est alors moins strictement liée au terme de « politique » qu'auparavant. Sur la base de cette nouvelle définition et sous l'influence américaine, la majorité des *DPs* présents en l'Allemagne de l'Ouest et refusant le rapatriement sont considérés par l'IRO comme des réfugiés[23].

Une partie de ces *DPs* reconnus comme réfugiés peuvent quitter l'Allemagne occupée pour les États d'Europe occidentale. Ils sont des hôtes bienvenus : 165 000 ouvriers sont recrutés pour satisfaire les besoins en personnel des économies en reconstruction, britannique mais également française et belge et, dans une moindre mesure, hollandaise. Tous les réfugiés-ouvriers doivent, comme les ouvriers italiens à la même époque, se contenter des segments du marché du travail que les nationaux évitent. Ce n'est pas une nouvelle patrie qui leur est offerte, seule la main-d'œuvre est la bienvenue[24].

Du fait du stalinisme, ces réfugiés ne peuvent être rejoints par d'autres ressortissants des pays d'Europe de l'Est[25]. En Europe orientale, la réintégration des survivants juifs se fait difficilement et entraîne même des incidents antisémites spontanés. En 1946 et au début de 1947, plus d'un quart de million de juifs tournent le dos aux pays d'où leur famille avait été déportée. Pour eux, et seulement pour eux, la frontière Est-Ouest reste ouverte. Ce passage sélectif de la frontière Est-Ouest se comprend comme élément d'une politique soviétique visant l'affaiblissement des intérêts britanniques au Moyen-Orient. Ces émigrés permettent également aux sionistes de promouvoir leur projet de foyer national juif[26].

23. K. Salomon, *Refugees in the Cold War. Toward a New International Refugee Regime in the Early Postwar Era*, Lund, Lund University Press, 1991 ; W. Jacobmeyer, *Vom Zwangsarbeiter zum heimatlosen Ausländer. Die* Displaced Persons *in Westdeutschland 1945-1951*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1985.

24. R. Miles, D. Kay, *Refugees or Migrant Workers? The Recruitment of Displaced Persons for British Industry, 1946-1951*, Londres, Routledge, 1992 ; G. Noiriel, *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy, 1991 ; F. Caestecker, *Het Vluchtelingenbeleid in de na-oorlogse periode, 1945-1980*, Bruxelles, VUB Press, 1992.

25. D. Stola, « Miedzynarodowa Mobilnosc zarobkowa w PRL », in E. Jazwinska et M. Okolski (dir.), *Ludzie na hustawce. Migracje miedzy peryferiami Polski i Zachodu*, Varsovie, Scholar, 2001, p. 62-100.

26. T. Albrich, *Exodus durch Österreich: jüdische Flüchtlinge 1945-1948*, Innsbruck, Haymon, 1987 ; A. Kochavi, *Post-Holocaust Politics. Britain, the United States, and Jewish Refugees, 1945-1948*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2001 ; I. Zertal, *From Catastrophe to Power*

Les États-Unis – pour des raisons politiques intérieures – qualifient ces juifs de réfugiés. Certains sont accueillis dans des camps en Allemagne occupée, d'autres rejoignent les États d'Europe occidentale. Le régime international du refuge, dominé par les Américains, fait de ces immigrants présents en Europe occidentale un groupe non rapatriable. Les autorités des pays d'Europe de l'Ouest les considèrent comme une possible charge. Artisans, commerçants, ils ne peuvent, selon elles, contribuer à la reconstruction et ne pourraient qu'entrer en concurrence avec les entrepreneurs locaux. Ils ne sont tolérés qu'en tant que réfugiés en transit et, jusqu'à leur départ, ils doivent vivre de la charité privée. Les États d'Europe occidentale peuvent cependant demander à l'IRO d'assumer la responsabilité financière des réfugiés juifs[27].

Le séjour des réfugiés juifs en transit se prolonge – en raison du nombre restreint de possibilités d'immigration en dehors de l'Europe –, et leur présence en Europe occidentale est de plus en plus critiquée. Des responsables politiques contestent le fait qu'ils aient besoin de protection car la victoire alliée a mis fin à la persécution des juifs. Ce n'est qu'en 1948, grâce à la création de l'État d'Israël et à une modification de la politique d'immigration américaine, qu'un départ massif de ces réfugiés juifs – mais également d'autres réfugiés d'Europe de l'Est – est rendu possible.

Seuls quelques milliers de réfugiés juifs sont en mesure de rester en Europe occidentale. Durant les années 1950, les ouvriers-réfugiés sont acceptés à contrecœur en tant que nouveaux citoyens, d'abord en Grande-Bretagne puis en France et en Belgique. Mal accueillis, au moins 50 000 ouvriers réfugiés décident que leur nouveau foyer se situera hors d'Europe[28].

La Convention de Genève, 1951-1980

Lorsque le problème européen des réfugiés, héritage de la Seconde Guerre mondiale, devient moins aigu, des normes légales concernant la protection des réfugiés sont mises au point par les Nations Unies et définies par la convention de Genève de 1951. Tous les pays d'Europe occidentale y souscrivent. La procédure d'éligibilité individuelle est maintenue, mais la définition du réfugié est élargie. Un réfugié est désormais quelqu'un qui – en raison d'une crainte justifiée de persécution à cause de sa race, de son appartenance ethnique, de sa conviction religieuse ou politique, mais aussi du fait de son appartenance à un groupe social – a quitté son pays. Ce dernier motif de persécution est inséré dans la définition du réfugié à l'initiative de la Suède, pour des raisons obscures.

La convention de Genève invite à tolérer l'immigration illégale du demandeur d'asile, mais ne garantit pas un droit d'asile. Elle touche à peine aux prérogatives nationales. La seule atteinte à la souveraineté nationale tolérée par les États ratifiant la convention est le principe de non-refoulement ou l'interdiction de rapatrier des réfugiés. Le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR), successeur de l'IRO, s'attache alors à ramener le pouvoir de reconnaissance des réfugiés dans les États

Holocaust Survivors and the Emergence of Israel, Berkeley, University of California Press, 1998.

27. D. Bankier (ed.), *The Jews are Coming Back. The Return of the Jews to their Countries of Origin After World War II*, New York-Jérusalem, Berghahn Books-Yad Vashem, 2005 ; D. G. Cohen, « Naissance d'une nation : les personnes déplacées de l'après-guerre, 1945-1951 », *Genèses*, mars 2000, p. 56-76.

28. R. Miles, D. Kay, *Refugees or Migrant Workers?, op. cit.* ; G. Noiriel, *La Tyrannie du national, op. cit.*; F. Caestecker, *Het Vluchtelingenbeleid, op. cit.* ; P. Weil, « The Return of Jews in the Nationality or in the Territory of France (1943-1973) », in D. Bankier (ed.), *The Jews Are Coming Back..., op. cit.*, p. 62.

d'Europe occidentale sur la base de la convention de Genève sous sa compétence supranationale. Seuls la Belgique (1952-1987) et les Pays-Bas (1954-1975) l'acceptent. L'autorisation d'accès au territoire demeure une prérogative de l'État souverain, dans la mesure où ce sont les autorités nationales qui décident des conditions selon lesquelles un demandeur d'asile obtient l'accès à la procédure de reconnaissance de la qualité de réfugié par le HCR. Les autorités hollandaises font largement usage de cette possibilité afin de protéger leurs intérêts « nationaux », diplomatiques en particulier[29]. Dans d'autres pays, l'attribution de la qualité de réfugié est du ressort exclusif des autorités nationales. Le gouvernement français s'attache ainsi à conserver sa souveraineté nationale la plus intacte possible en demandant à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) de délivrer la qualité de réfugié et, en outre, de ne pas se lier quant à l'avenir. La France procède ainsi à une application minimale de la Convention de Genève, limitée aux réfugiés qui ont dû quitter leur pays à la suite de la Seconde Guerre mondiale[30].

Cette convention entre en vigueur alors que la version la plus brutale du stalinisme règne en Europe de l'Est. Ce n'est qu'à partir de 1956, lorsque quitter les pays d'Europe de l'Est devient moins difficile, que l'Occident peut offrir une protection aux victimes du communisme. Pendant le demi-siècle durant lequel l'Europe de l'Est communiste dialogue avec l'Europe occidentale (1956-1990), les réfugiés politiques n'arrivent qu'au compte-gouttes en Europe occidentale. À Berlin, cependant, la migration Est-Ouest se poursuit librement jusqu'à la construction du Mur (1961). Cette fuite par Berlin n'est pas définie comme un afflux de réfugiés. Elle constitue pour l'Allemagne occidentale une migration intra-allemande[31]. La migration Est-Ouest demeure donc restreinte, hormis durant les crises qui affectèrent le bloc de l'Est. Près de 200 000 Hongrois et un nombre légèrement inférieur de Slovaques et de Tchèques purent fuir vers l'Europe occidentale, respectivement en 1956 et en 1968.

Ceux qui fuient les régimes communistes sont accueillis avec enthousiasme et considérés comme des réfugiés, quels que soient les motifs de leur départ. Ils constituent non seulement la preuve de la supériorité morale de l'Europe occidentale, mais également une main-d'œuvre nécessaire à la croissance des Trente Glorieuses. Cependant la reconnaissance quasi collective du statut de réfugiés aux immigrants d'Europe de l'Est se fonde également sur leur besoin de protection. Les régimes communistes considèrent toute prolongation non autorisée d'un séjour à l'Ouest comme une « désertion » et les demandeurs d'asile expulsés peuvent être persécutés sous ce motif. Toutefois il faut relever une exception : à cause de la saignée humaine qui suivit la révolution hongroise – 2 % des habitants quittèrent le pays – le régime hongrois lança une offensive de charme envers les émigrés. Au cours des 18 mois suivant l'exode, environ 10 % des Hongrois regagnèrent volontairement leur

29. F. Caestecker, *Vluchtelingenbeleid …*, *op. cit.*, p. 79 ; J. Ten Doesschaete, *Asielbeleid en belangen. Het Nederlandse toelatingsbeleid ten aanzien van vluchtelingen in de jaren 1968-1982*, Hilversum, Verloren, 1993, p. 182-195.

30. A. Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset et Fasquelle, 2005, p. 61 et 225 ; G. Noiriel, *La Tyrannie du national…*, *op. cit.*, p. 140-150 ; K. Salomon, *Refugees in the Cold War*, *op. cit.*, p. 218 et suiv.

31. H. Timmermann (Hg.), *1961 - Mauerbau und Aussenpolitik. Die Ironie der Geschichte: Flucht: Motiv des Mauerbaus, Flucht: Motiv des Mauerfalls*, Münster, LIT, 2002.

pays[32]. Les migrants forcés qui se pressent à la frontière sud de l'Europe occidentale reçoivent moins d'attention. Les États européens refusent de placer les 200 000 réfugiés algériens sous la protection de la Convention de Genève durant la guerre d'Algérie[33].

C'est essentiellement la crise hongroise de 1956 qui fait comprendre que l'Europe a besoin d'une protection internationale permanente pour les réfugiés. Ce n'est qu'en 1967, avec le protocole de New York, que la définition des « réfugiés » est détachée des circonstances de la Seconde Guerre mondiale et que le principe de non-refoulement devient, pour tous les pays souscrivant à la Convention de Genève, un principe de droit international que ne limite pas la référence à un cadre temporel[34].

La protection accordée au réfugié est pérennisée en même temps que mondialisée. Il y a toujours eu des réfugiés hors d'Europe, mais ce n'est qu'au cours des années 1970 que les Européens remarquent leur existence. L'Europe accueille des réfugiés asiatiques d'Ouganda, des militants chiliens persécutés et des *boat people* vietnamiens[35]. Les facteurs politiques permettant ces opérations humanitaires disparaissent cependant au cours des années 1980.

La crise de l'asile 1980-2004

Durant le dernier quart du XX^e^ siècle, l'accélération de la globalisation pose en des termes nouveaux la question de l'immigration en Europe occidentale. La gestion des migrations devient plus complexe à mesure que se lézarde le monopole que détenait en la matière le pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire, en particulier par le biais du droit international, devient un acteur important de l'administration de l'immigration[36].

La croissante intégration économique et culturelle du monde et la diminution des frais de transport ont produit une forte augmentation des mobilités transfrontalières. De plus en plus de personnes de l'hémisphère sud, venant de plus en plus loin, viennent tenter leur chance en Europe. La chute du Mur de Berlin redonne accès à l'hinterland démographique traditionnel de l'Europe occidentale et conduit à une amplification des flux migratoires. Pour les migrants – du fait de l'arrêt de l'immigration de travail – l'asile devient la seule porte d'accès à l'Europe occidentale. Le marché du travail légal exigeant des qualifications croissantes, ces immigrants sont officiellement rarement employables dans ce cadre, ce qui différencie cette période des Trente Glorieuses. Au cours des années 1980, le nombre de demandeurs d'asile

32. T. Kushner et K. Knox. *Refugees in an Age of Genocide. Global, National and Local Perspectives during the Twentieth Century*, Londres, Frank Cass, 2001, p. 244 ; B. Zierer, « Willkommene Ungarnflüchtlinge 1956 ? », in O. Rathkolb et G. Heiss (Hg.), *Asylland wider Willen. Flüchtlinge im europäischen Kontext seit 1914*, Vienne, J & V Edition, 1995.

33. W. von Glahn, *Der Kompetenzwandel internationaler Flüchtlingshilfsorganisationen -vom Völkerbund bis zu den Vereinten Nationen*, Baden, Nomos Verlag, 1992, p. 125 ; D. Asset, *Une affaire intérieure française. La Belgique et la guerre d'Algérie (1954-1956)*, Louvain la Neuve, CIACO, 1988, p. 138-151.

34. A. Spire, *Étrangers à la carte…*, *op. cit.*, p. 229 ; G. Jaeger, « Les Nations Unies et les réfugiés », *Revue belge du droit international*, 12, 1, p.18-120.

35. R. W. Courtland Robinson, *Terms of Refuge. The Indochinese Exodus and the International Response*, Londres, Zed Books, 1998 ; C. Bolzman, *Sociologie de l'exil : une approche dynamique. L'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*, Zurich, Seismo,1996.

36. C. Joppke, *Immigration and the nation-state : The United States, Germany and Great Britain*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; J. F. Hollifield, *Immigrants, Markets and States : The Political Economy of Postwar Europe*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992 ; J. Ten Doesschaete, *Asielbeleid en belangen*, *op. cit.*

en Europe continentale croît vertigineusement et vers la fin de la décennie, les autorités tentent par tous les moyens de stopper cet afflux. Les mesures prises ne font que déplacer les flux. Au cours de la seconde moitié des années 1990, le nombre de demandeurs d'asile explose en Grande-Bretagne. L'isolement géographique de ce pays – qui de toute façon n'est plus absolu du fait de l'ouverture du tunnel sous la Manche – ne le protège plus[37].

Seule une petite minorité de ces immigrants obtient le statut de réfugié. Pourtant les réfugiés sont plus nombreux que ne le laisse supposer le nombre de demandes d'asile satisfaites. La crise de l'asile démontre l'insuffisance de la protection offerte par les États d'Europe occidentale aux réfugiés à la fin du XX^e siècle. Le régime fondé sur la Convention de Genève est pourtant suffisamment flexible pour adapter le concept de réfugiés aux besoins de l'époque. C'est ainsi que certains pays prenant acte de la désintégration de l'État, surtout en Afrique, protègent des victimes de persécutions non-étatiques. Ces réfugiés ne peuvent pas faire appel à la protection de leur État ; c'est pourquoi, dans l'esprit de la Convention, plusieurs pays les considèrent comme des « réfugiés au titre de la Convention ». La France, à l'inverse, de même que la Suisse et l'Allemagne, suit la convention à la lettre et n'admet que des réfugiés persécutés par leur État. Les réfugiés fuyant les guerriers somaliens ou libériens ne sont pas reconnus comme tels dans ces pays[38]. La notion de « groupe social persécuté » permet d'introduire de nouvelles sensibilités concernant les droits de l'homme dans la politique de réfugiés. Au cours des années 1990, il est ainsi possible d'accorder une protection en cas de persécution sur la base de l'orientation sexuelle et du genre. D'autres pays s'en tiennent à la détermination plus stricte des raisons de persécution telle qu'établie durant les années 1950[39].

Les réfugiés somaliens, de même que d'autres persécutés, ne sont pour autant pas refoulés des pays qui font une interprétation légaliste de la convention de Genève, mais en général tolérés. Des considérations humanitaires et pragmatiques, mais aussi des obligations juridiques internationales forcent ces États à la clémence. Ils ont en effet signé la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) qui impose de nouvelles contraintes à la politique d'immigration. Les individus ne peuvent ainsi être exposés à un traitement inhumain ou dégradant. Pour les persécutés qui, selon les autorités nationales, ne peuvent pas faire appel à une protection sur la base de la Convention de Genève, est prévu un statut humanitaire *ad hoc*. De même, les réfugiés fuyant une situation de violence générale ne sont pas suffisamment protégés par la Convention de Genève. Le statut de réfugié fut ainsi refusé aux populations qui avaient fui les guerres de l'ex-Yougoslavie. Elles n'obtinrent qu'un statut humanitaire *ad hoc* de *displaced persons*, dont la base juridique était, là encore, la CEDH[40].

37. D. Efionayi-Mäder, M. Chimienti, J. Dahinden, E. Piguet, *Asyldestination Europa. Eine Geographie der Asylbewegungen*, Zurich, Seismo, 2001.

38. R. Colville, « Persecution Complex », *Refugees*, 3, 1995, p. 17-20.

39. D. Vanheule, *Who is a Refugee? A Comparative Case Law Study*, La Haye, Kluwer Law International, 1996.

40. R. Plender et N. Mole, « Beyond the Geneva convention: constructing a de facto right of asylum from international human rights instruments », in F. Nicholson, P. Twomey (eds.), *Refugee rights and realities. Evolving international concepts and regimes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 83-97 ; C. Joppke, *Immigration and the nation-state*, *op. cit.*, p. 88 et suiv. ; M. Gibney, *The Ethics and Politics of Asylum : Liberal Democracy and the Responses to Refugees*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 127.

La crise des réfugiés d'(ex-)Yougoslavie permit d'inscrire à l'ordre du jour politique l'insuffisance de la protection accordée aux réfugiés. L'Allemagne – qui, depuis la dissolution de l'Union Soviétique, avait affaire à des voisins instables à l'est – souhaitait la création d'un mécanisme permettant de partager la responsabilité financière avec d'autres États d'Europe. Le vœu allemand d'un partage des coûts fut à l'origine d'une politique européenne du refuge. Un statut européen de protection temporaire et complémentaire ainsi qu'une ligne de qualification européenne (2004) ont limité le droit souverain des États membres de l'Union Européenne à mener une politique autonome en ce domaine. L'européanisation de la politique des réfugiés a conduit à une prise en compte juridique de la protection offerte par la CEDH. Les solutions *ad hoc* utilisées par le pouvoir exécutif afin d'atténuer les conséquences de la politique d'immigration ont été remplacées par une nouvelle politique du refuge. La définition du réfugié est modifiée, de sorte que les réfugiés de guerre ne sont plus des *Displaced Persons*, mais, de droit, des réfugiés auxquels les États européens, sur la base du droit européen, doivent accorder leur protection. Ce déplacement de la protection des réfugiés au niveau supranational a engendré une revitalisation de la Convention de Genève. Les interprétations divergentes du texte qui coexistaient au sein de l'Europe ont été supplantées par une définition ouverte du réfugié. Ainsi, les persécutions subies du fait du genre ou de l'orientation sexuelle sont-elles qualifiées, par une directive de l'Union Européenne de 2004, de persécution pour cause d'appartenance à un groupe social [41]. La définition du réfugié donnée par la convention est ainsi élargie *de jure*, au sein de l'UE. Les réfugiés venant de régions où l'État manque à ses obligations de protection peuvent également bénéficier d'une protection au sein de l'UE. La définition du réfugié a ainsi été adaptée officiellement aux réalités nouvelles et aux sensibilités contemporaines en matière de droits de l'homme. Cette protection élargie ne bénéficie qu'aux réfugiés qui parviennent à atteindre le territoire européen. Étant données les difficultés croissantes à le faire, ceux-ci ont de plus en plus de mal à faire appel à la protection européenne.

La politique du refuge a toujours constitué un compromis entre les intérêts de l'État et les valeurs humanitaires, héritées des valeurs libérales du XIX^e^ siècle, qui protègent l'individu contre un État arbitraire. Au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles, les intérêts nationaux ont sensiblement changé de nature. Au XIX^e^ siècle, les relations diplomatiques et l'ordre public dictaient la politique d'immigration alors qu'au XX^e^ siècle la politique de l'État-nation sert également les intérêts « privés » des citoyens nationaux, tels que traduits par leurs organisations sociales et politiques.

La prise en compte des flux de réfugiés, de ce fait, pose problème. Comme il n'y a pas de retour possible pour les réfugiés, ils perturbent les relations internationales, mais leur présence pose aussi des problèmes de politique intérieure. Leur cause peut mobiliser une partie de l'opinion publique, leur présence être dénoncée par une autre comme la preuve de l'inefficacité de la politique des frontières d'un État laxiste.

41. *Journal officiel des Communautés européennes*, L-212/12, 7 août 2001 et L-304/12, 30 septembre 2004.

La politique du refuge naquit en tant que solution pragmatique permettant de sauvegarder la politique d'immigration protectionniste de l'État-nation. Un statut privilégié pour les réfugiés permettait de légitimer une politique d'immigration sélective et de rendre celle-ci efficace. Les avocats des réfugiés, tant au sein qu'en dehors des élites politiques, défendaient le principe – comme au XIXe siècle – que l'État libéral est censé accorder sa protection au réfugié en tant qu'il est l'individu par excellence. Michael Marrus fait remarquer que ce n'est qu'au XXe siècle que les réfugiés ont posé un problème politique important. Leur nombre et la durée de leur exil sont la conséquence du pouvoir croissant et des ambitions des États autoritaires, mais leur statut légal précaire témoigne de ce que les États-nations libéraux furent peu hospitaliers. À cause des modifications intervenues dans le fonctionnement des États, les réfugiés du XXe siècle ont été perçus comme un problème, bien plus que leurs prédécesseurs historiques.

L'héritage du XIXe siècle, dont tous les États-nations libéraux européens s'enorgueillissent, pèse toujours sur la politique d'immigration. Tous les États libéraux ont eu, au cours du XXe siècle, des politiques spécifiques destinées aux demandeurs d'asile. Ils furent même disposés à conclure des accords internationaux concernant les réfugiés. Le régime du refuge qui prit forme peu à peu a été conçu comme une restriction limitée et souvent temporaire de la souveraineté nationale. Mais la Convention de Genève et la législation européenne ont, finalement, restreint l'autonomie nationale en matière de politique d'immigration des pays européens. L'accueil des réfugiés est devenu une obligation légale envers ces individus, dont la loi stipule qu'ils ont besoin de protection et qui, par leur propres forces, ont atteint le territoire européen. James Hathaway critiquait en 1990 cette vision légaliste selon laquelle :

> Des lois sur les réfugiés permettent aux États occidentaux de construire une façade de souci universel, humain, sans que ces États ne soient censés accorder une protection effective. L'écart qui existe entre la loi et la réalité sociale est nié[42].

Les États-nations libéraux européens se sont volontairement engagés, en tant qu'États souverains, à protéger les réfugiés. Pourtant la politique du refuge apparaît souvent comme une obligation légale s'imposant à eux.

Pour le réfugié, qui a dû s'imposer, l'État-nation européen a souvent une double face : généreux à l'intérieur, répressif à l'extérieur. Il n'est pas rare que les États européens bloquent les routes de fuite afin de contrôler l'immigration à distance tout en accordant leur protection aux réfugiés qui parviennent malgré tout jusqu'en Europe. Il y a très peu de réfugiés « invités ». Cela ne signifie pas que la politique du refuge est ou a été une hypocrisie organisée : au contraire la protection des réfugiés, qui s'impose aux États européens, est le produit de combats politiques toujours actuels, dont les valeurs libérales du XIXe siècle sont l'enjeu.

42. J. Hathaway, « A reconsideration of the Underlying Premise of Refugee Law », *Harvard International Law Journal*, 31, 1, 1990, p. 150-180.

De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire

par Sylvie Aprile*

La grande figure française de l'exil au XIXe siècle est celle d'une femme : Germaine de Staël, émigrée pendant la Révolution et surtout victime du pouvoir impérial de 1802 à 1814. Son histoire mais aussi ses œuvres témoignent de la place que tient l'exil dans son engagement et celui de son entourage à Coppet, comme dans ses réflexions sur l'Europe et le romantisme naissant. Pourtant l'histoire de l'exil ne s'est guère intéressée aux figures féminines de la proscription, à l'exception peut-être de Louise Michel. Plus encore que pour les hommes, on semble perdre leur trace après la répression du coup d'État de 1851, et leurs désillusions après l'échec de la république les rendent à l'anonymat et au silence. Doit-on alors accorder une place spécifique aux femmes en exil ? On peut d'emblée répondre par l'affirmative car cette situation n'est guère différente de celles qu'ont connues la plupart des exilées du XXe voire du XXIe siècle dont plusieurs colloques se proposent d'exhumer les vies [1]. C'est en suivant l'analyse de Nancy Green sur les femmes dans les migrations que cette réflexion est apparue nécessaire et possible malgré le relatif silence des sources, montrant une fois de plus l'intérêt d'un comparatisme qui ne se limite pas à la recherche des analogies [2].

Au même titre que l'immigrée, l'exilée contredit l'image stéréotypée d'un éternel féminin voué au foyer et donc à l'immobilisme [3]. Cette mobilité féminine n'inverse pas le propos et il reste que c'est plutôt l'homme qui tente l'aventure, qu'elle soit politique ou économique. Pourtant, à partir de multiples trajectoires individuelles, on peut identifier trois figures féminines majeures définies par l'histoire des migrations et appliquées ici à l'exil. La première est celle de l'épouse, la « femme qui reste » mais qui n'est pas passive, assumant en partie le rôle de l'homme et partageant l'opprobre qui entoure l'exilé. C'est elle qui, comme Lise Perdiguier, femme du proscrit Agricol Perdiguier, assure la survie financière de la famille et gère à distance patrimoine économique et engagement politique. La deuxième figure féminine qui se dégage est celle de la « suiveuse », selon le terme employé par Nancy Green, dont le rôle est également à réévaluer dans la structuration et le maintien des réseaux familiaux et, ici, politiques. La dernière est celle de l'exilée proprement dite, émigrante à part

* Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille III.

1. « Exhumer l'histoire des femmes exilées politiques », colloque de l'Université libre de Bruxelles, 10-11 mai 2007, sous la direction d'Anne Morelli. Celle-ci en introduction rappelait : « Quand on parle d'exilés, d'émigrés politiques, ces termes viennent spontanément à l'esprit au masculin. Pourtant beaucoup de femmes ont été engagées dans les diverses vagues d'émigration politique, que ce soit par leur action personnelle de militantes ou parce que leur sort était lié à celui d'un militant forcé à l'exil ».

2. N. Green, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

3. M. Perrot, intervention au colloque « Et pourtant elles bougent ! À propos des mobilités des femmes », journée d'étude, IRESCO, 8 juin 2000.

entière, condamnée ou proscrite volontaire partant seule comme les migrantes célibataires. Cette figure est magnifiée par quelques personnalités emblématiques mais, comme les suiveuses, elles sont souvent citées, mais invisibles dans leur combat. Ces trois figures ne donnent pas seulement l'occasion de repenser l'importance politique de la migration féminine, la division sexuée des tâches, elles permettent également d'interroger les catégories du temporaire et du permanent et les frontières ténues qui séparent l'engagement et le désengagement. Elles nous invitent aussi à multiplier les regards et donc les sources. Ici ce sont les sources épistolaires et les dossiers de réparation de la loi de 1881 qui autorisent à compléter et nuancer les analyses que les sources judiciaires ou policières ont jusqu'ici privilégiées.

Pénélopes et Ulysses

Les hommes proscrits après le coup d'État de 1851, surtout dans les premiers temps, partent seuls en raison des contraintes du passage clandestin et parce que l'exil ne semble pas devoir durer. Leurs femmes apparaissent dans les correspondances comme les gardiennes du foyer. Dans leurs échanges épistolaires, elles réclament souvent de l'exilé qu'il rentre, même en s'humiliant par la grâce et en reniant son engagement. Le refus devient, pour leur conjoint, l'affirmation d'une posture masculine revendiquée comme une forme d'engagement. L'exilé traduit en termes de courage le fait de faire passer sa situation politique devant les difficultés matérielles et affectives subies par la famille qui, elle, doit accepter ce sacrifice. Le vétérinaire Bergougnioux, tout d'abord installé à Bruxelles, écrit à sa femme qu'elle ne doit rien tenter auprès des autorités impériales. De Jersey ensuite, il lui écrit qu'il attend de s'être fait une position pour lui proposer de le rejoindre. Il déplore les privations qu'elle subit comme lui mais refuse qu'elle trouve un emploi, alors qu'il a lui-même grand-peine à vivre grâce à un travail de typographe que lui a procuré Pierre Leroux[4]. L'image idéale du couple solidaire dans le malheur est à nuancer : Bergougnioux craint que sa femme n'entreprenne des démarches et la sermonne. Trente ans plus tard, elle livre ses lettres intimes à l'administration et les joint à sa demande d'indemnisation[5]. Elle est alors, selon ses propres termes, « celle qui ne peut revêtir ses habits de veuve ». Elle n'a plus, en effet, de nouvelles de son mari depuis 1855 : le proscrit est porté disparu, mais n'est pas déclaré mort. C'est bien ici l'image quelque peu stéréotypée de Pénélope attendant le retour d'Ulysse qui domine.

La correspondance échangée par Agricol Perdiguier avec sa femme restée à Paris témoigne d'une relation à première vue plus équilibrée, où l'épouse doit gérer la distance et gérer à distance les ressources familiales tout en maintenant un réseau de relations politiques en France[6]. Elle refuse d'ailleurs de le rejoindre, marquant par là tout autant une certaine forme d'autonomie que la nécessité du retour de son époux. Notons qu'elle s'appuie, pour justifier son refus, sur son rôle de fille, l'exil lui imposant de se soustraire du soin qu'elle doit apporter à ses propres parents.

4. Il lui écrit en mai 1852 : « Je fais tous mes efforts pour me faire une position qui nous permette de vivre tous les deux d'une manière honorable ». Archives Nationales (AN), F[15] 4046, dossier Bergougnioux.

5. AN, F[15] 4046.

6. S. Aprile, « Exil et éloignement : la famille comme recours », in J.-F. Chauvard et C. Lebeau (dir.), *Éloignement géographique et cohésion familiale (XVIe-XXe siècle)*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, p. 31-49.

Le dialogue entre les deux époux est souvent vif et Jean Briquet, qui a publié de façon sélective leur correspondance, a, semble-t-il, laissé volontairement de côté une partie de ces échanges épistolaires, qui traduisent l'animosité du proscrit à l'égard de son épouse et sa réciproque[7]. Il conclut :

> Elle comprit son mari, épousa la plupart de ses idées, même si sa vie ne fut pas facile, mais géra lamentablement leur ménage, le garni qui les faisait subsister. Elle dut emprunter, notamment à George Sand, à l'insu de son mari, qui dut sortir de l'exil pour éviter la catastrophe[8].

Ce premier cas est ainsi plus complexe qu'il n'y paraît, car même s'il n'y a pas migration féminine, le projet migratoire est constamment envisagé et négocié à l'intérieur du couple. Mais il n'est pas ici central, puisque l'exilée n'existe pas, puisque l'épouse ne bouge pas.

« C'est beau de suivre un exilé ! »

Dans le deuxième cas, celui des suiveuses, accompagner son époux représente une contrainte d'autant plus forte que le départ est forcé. L'image magnifiée de la compagne qui adoucit la peine d'exil est un *topos* de la littérature de l'exil, mais *a contrario* la femme y est toujours jugée plus fragile, le supportant moins bien que l'homme. Les privations matérielles mais aussi la séparation d'avec sa famille entraînent la nostalgie, voire le suicide. Dans *À vous qui êtes là*, poème du recueil *Les Contemplations*, Hugo admire les « suiveuses » et s'écrie : « c'est beau de suivre un exilé ! », évoquant tour à tour « les lierres des décombres » et « les forçats de l'amour ». Jean Bossu, historien de la proscription, a dressé, à sa suite, toute une série de portraits de ces « vaillantes femmes » qui, comme Anne Greppo en Belgique et en Angleterre ou comme la jeune Allix à Jersey, suivent qui un mari, qui un frère. Madame Sebert, marchande de tabac à Bruxelles, incarne les vertus féminines qui doivent prévaloir ici : le dévouement et l'hospitalité. Elle prend soin de Gustave Tridon malade et organise ses funérailles aux côtés de la mère du jeune homme venue veiller les derniers instants de son fils. Or Jeanne Sebert est considérée comme une militante blanquiste par l'historiographie socialiste belge et française[9].

Les témoignages provenant de ces femmes permettent-ils de dépasser ces représentations ? Elles produisent elles-mêmes leur propre invisibilité car ce n'est souvent que dans la détresse qu'elles prennent la plume, bien des années plus tard, pour demander un secours. Restées aux États-Unis, sans ressources et sans enfants, Virginie Bisson et Victorine Bellard ne donnent aucun détail sur les trente années qu'elles ont passées loin de la France et ne produisent que les documents demandés pour justifier de leur statut de veuve : contrat de mariage et acte de décès de leur époux. Julie Frond, qui envoie une missive d'une quinzaine de pages, se substitue en réalité à son mari, trop malade pour tenir la plume. Elle écrit tout d'abord en son nom puis le « je » devient celui de Victor Frond. On n'apprend rien de sa propre

7. Je remercie Cécile Attalin, descendante de Perdiguier, qui lui a consacré sa maîtrise, de m'avoir confié ces informations toutes récentes.

8. J. Briquet, *Agricol Perdiguier, compagnon du tour de France et représentant du peuple (1805-1875)*, Paris, Éditions de la Butte aux cailles, 1955, p. 390.

9. F. Loriaux, « Les femmes en exil au temps de la Première Internationale », communication au colloque *Exhumer l'histoire des femmes exilées politiques*, ULB, 10-11 mai 2007.

existence, si ce n'est qu'elle est mère de quatre enfants et demande l'indemnisation à ce titre. La lecture parallèle de son acte de mariage donne pourtant matière à réflexion : elle a épousé Victor Frond en 1857 à Rio de Janeiro, mais elle est originaire de la Seine-et-Oise où ses parents vivent toujours et d'où ils donnent leur consentement. Elle n'a en effet à cette date que 17 ans. Comment cette toute jeune fille s'est-elle retrouvée si loin et comment a-t-elle lié son sort à un homme aussi fortement engagé dans les complots et tentatives de renversements du régime impérial ? Les sources ici sont muettes. Elles traduisent malgré tout une mobilité volontaire qui tranche avec l'image de l'épouse et la mère vaillantes.

La situation sociale du proscrit et de son épouse est un paramètre essentiel. Hermione Quinet, pour ne citer qu'elle, a une tout autre activité et présence aux côtés de son mari, entretenant un important réseau épistolaire féminin et masculin, recopiant les manuscrits d'Edgar Quinet. Cette situation est exceptionnelle et les difficultés matérielles jouent un rôle majeur, le travail étant normalement « interdit » à ces exilées bourgeoises. Confrontées au déclassement social de leurs pères ou maris, parfois même sans ressources, elles doivent puiser dans leur stock de connaissances pour s'employer comme répétitrices de français ou de piano.

La palette des expériences professionnelles, à la lecture des sources de la loi de réparation de 1881, montre, pour la majorité d'entre elles, une plus grande capacité d'adaptation que ne le disent les récits d'exilé(e)s. Si l'on abandonne les sources habituelles de la proscription, policières notamment, pour consulter les annuaires des Français en Grande-Bretagne, comme le guide Hamonet, tout comme les « annuaires anglais », on y recense de nombreuses activités professionnelles, en dehors de l'enseignement, accessibles aux femmes et donc aux exilées. Parmi les Françaises, les blanchisseuses ou les modistes sont nombreuses. Le silence des républicains à Londres sur les femmes ne signifie pas leur absence. Gillian Tindall, enquêtant sur le proscrit Martin Nadaud, a découvert que sa fille Désirée l'avait rejoint à Londres, ce que ses souvenirs, publiés sous la III^e^ République, ne mentionnent pas[10]. La correspondance échangée durant son exil avec sa famille en France atteste la présence de la jeune fille qui fréquente l'élite de la proscription, comme la famille des Chevassus, habitant alors Saint Peter Street à Islington. Désirée Nadaud ne réside pas avec son père. Elle vit dans un quartier modeste près de Soho, chez Marie Nardin, une célibataire née à Paris, fabricante de fleurs artificielles, chez qui il semble qu'elle soit en apprentissage.

De nombreuses femmes endossent conjointement, ou à la place de leur époux ou père, le déclassement social qui résulte de l'exil. C'est le cas de Mme Berru, qui devient ouvrière typographe à Bruxelles pour permettre à son mari de poursuivre ses activités journalistiques. Par la suite, les deux époux partagent une activité professionnelle, cachée car quelque peu inattendue : celle de professeur de natation[11]. Dans sa correspondance avec ses amies d'exil, Mme Julie Baune mentionne, sans autre précision, un travail d'ouvrière effectué à chacun de ses séjours en France. Les règles de la sociabilité et la bienséance bourgeoise doivent pourtant être maintenues coûte que coûte : ainsi en témoignent leurs propos qui peuvent sembler bien vains sur les rites mondains conservés en exil. Mme Fleury et ses filles ont laissé, grâce à

10. G. Tindall, *Le Voyage de Martin Nadaud*, Monaco, Éditions du Rocher, 2001.
11. C. Hugo, *Les Hommes de l'exil*, Paris, Hetzel, 1874.

la correspondance qu'elles adressent à Hermione Quinet, un témoignage très précis de ces difficultés à vivre ces situations inédites. En 1862, Laure Fleury écrit à son interlocutrice qu'elle et ses filles ne fréquentent plus le salon de Mme Didier car, dit-elle, « Nous ne pouvons pas aller dans le monde : même pour y aller simplement, il faut faire une dépense que nous ne pouvons pas faire »[12]. Il faut tenir son rang à tout point de vue. Mme Proudhon est ainsi doublement stigmatisée en raison de son manque d'éducation et parce qu'elle est « enfoncée dans les soins du ménage »[13]. Cela rejoint l'analyse faite par Theodor Adorno dans le contexte de l'émigration allemande des années 1930 :

> La mesure de toutes choses est altérée et les perspectives sont faussées. La vie privée prend une importance disproportionnée, elle devient fébrile et envahissante, précisément parce qu'elle n'existe plus à proprement parler et qu'elle tente désespérément de prouver qu'elle existe encore. La vie publique prend l'allure d'un serment de fidélité au conformisme[14].

On retrouve les mêmes « fébrilités » chez les exilées allemandes à Londres, étudiées notamment par Rosemary Ashton et Carol Diethe[15]. Mais cette comparaison avec d'autres étrangères montre également qu'il n'existe pas parmi les femmes françaises de figures d'épouses aussi emblématiques que celles qu'incarne Johanna Kinkel. Née en 1810, elle est devenue, après un premier mariage, compositrice à Berlin où elle réside de 1836 à 1839. De retour à Bonn, elle fonde un cercle littéraire, rencontre et épouse Gottfried Kinkel en 1843. Elle prend en charge la *Neue Bonner Zeitung* lorsque son mari est emprisonné au moment du Printemps des peuples. Elle le fait évader en novembre 1850 et ils arrivent en 1851 à Londres. « La mère des émigrants », comme on la surnomme, a été à la fois très admirée et très critiquée. Elle et son mari ont été attaqués et brocardés, notamment par Marx. On les accuse de fréquenter l'aristocratie ou la haute bourgeoisie allemandes qui, il est vrai, ouvrent leurs portes et confient aisément l'éducation de leurs enfants aux réfugiés allemands. Le couple travaille dur : pendant que son mari multiplie cours et conférences, elle enseigne la musique et le chant, publie aussi des articles sur la vie musicale à Londres. À travers ses quatre enfants, elle porte également un regard aigu sur l'éducation donnée en Grande-Bretagne, comparée au système allemand. Mais c'est surtout l'image d'une femme trop dévouée à son mari et bafouée qu'elle a laissé à la postérité dans son autobiographie déguisée en roman publié de façon posthume, deux ans après son suicide, en 1860, *Hans Abeles in London*[16]. La situation de Johanna Kinkel, qui a alimenté les conversations des cafés et les écrits des proscrits allemands, témoigne d'un conformisme social transgressé et réinvesti dans le champ politique. L'adultère de

12. BN Manuscrits, Naf 20788.

13. BN Manuscrits, Naf 20792, Correspondance d'Hermione Quinet.

14. T. W. Adorno, *Minima Moralia. Réflexions sur la vie mutilée*, Paris, Bayard, 1991, p. 29-30.

15. C. Diethe, « Keeping busy in the waiting room : German women writers in London following the 1848 revolution », in S. Freitag (ed.), *Exiles*, Oxford, Berghahn Books, p. 253-261. R. Ashton, *Little Germany : Exile and Asylum in Victorian England*, Oxford, Oxford University Press, 1986, p.188-210.

16. Marx-Engels, Correspondance 1861, *MECW*, vol. 41, p. 261. Lettre de Marx à Engels, Londres, 14 février 1861. Marx écrit : « Ma femme recommande que vous lisiez *Hans Habeles*, par Johanna Kinkel, où Willich est travesti en Wildemann, etc., Madame von Brüningk en Platonina, où le garde noir Kinkel est Don Juan. Elle dit que le livre donne la preuve irréfutable que Johanna Kinkel s'est jetée par la fenêtre parce qu'elle a été trompée... De toute façon, Johanna Kinkel était une femme acariâtre et ses paroles, malgré son amour de la musique, mordantes ».

Nathalie Herzen, femme de l'écrivain russe, la liaison du français Challemel-Lacour avec une femme mariée sont aussi des événements qui troublent l'image exemplaire qu'entend donner ce milieu, quelles que soient ses origines nationales.

Il faut encore, pour être complet mais non exhaustif, évoquer les couples « mixtes », Alphonse Esquiros et Louis Blanc épousent tous deux des « étrangères » dont il n'est guère fait mention. Sont-elles véritablement si effacées que le disent les biographies de leurs célèbres époux ? Ce qui est certain, c'est qu'elles n'appartiennent pas aux mêmes réseaux que leurs consœurs françaises et allemandes et n'échangent pas avec elles de correspondances qui permettraient de connaître leur état d'esprit. Elles sont les vraies femmes silencieuses de l'exil.

Les portraits laissés par celles que nous connaissons le mieux insistent sur les valeurs féminines qui leur permettent de supporter leur sort, de soutenir leurs époux et de les soulager des soins du foyer. Comme l'indiquait récemment et pour un exode plus récent – l'exil chilien – Bénédicte Marques Pereira : « en exil les hommes ont une famille, les femmes s'en occupent »[17].

Cette division sexuée des tâches n'octroie aux femmes aucune action politique : elles n'écrivent pas et, au mieux, copient les oeuvres de leurs époux, ne se rendent pas dans les cafés et les banquets. Pourtant c'est en partie parce qu'elles sont moins surveillées, parce qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes lois et peuvent ainsi circuler librement entre le pays d'exil et la France, qu'elles construisent un véritable espace transnational pour la proscription française. C'est là qu'apparaît leur véritable rôle politique, un rôle de médiatrice. Elles sont des émissaires discrets mais réguliers. Céleste Madier de Montjau se partage entre Bruxelles et Aix-en-Provence où réside sa famille, Laure Fleury et ses filles, Nancy et Valentine, vont et viennent entre La Châtre et Bruxelles, Julie Baune se rend régulièrement en France et informe la proscription en Belgique sur la situation de la France. Mme Granger retourne également périodiquement au Mans, sa ville d'origine, et à son retour à Jersey, fait à son mari le récit qu'il attend et l'assure qu'on espère son retour[18].

Il y a donc paradoxalement une plus grande liberté d'action voire d'expression. Les correspondances féminines témoignent largement d'un constant intérêt pour la cause républicaine. On y débat des ouvrages de Michelet et de Quinet, et notamment de *La Révolution* qui indigne notamment Mme Arnaud de l'Ariège, « petite-fille de montagnard »[19]. Cette identité républicaine est fortement affirmée par Nancy Fleury qui souhaite développer un enseignement républicain[20]. Cette mission éducative s'exprime surtout au sein même de leur famille où elles entendent former une nouvelle génération de républicain(e)s. La correspondance qu'échange Céleste Madier de Montjau avec Hermione Quinet en montre les difficultés[21]. Le proscrit Madier de Monjtau a, selon l'expression de son épouse, la douleur de n'être

17. B. Marques Pereira, « L'expérience de l'exil chez les femmes leaders chiliennes », *Exhumer l'histoire des femmes…*, colloque cité.

18. L. Guyon, *Une évasion : troisième et dernière partie de l'étude historique sur Charles Granger*, Le Mans, Librairie Saint-Denis, 1905, p. 148.

19. S. Aprile, « Bourgeoise et républicaine, deux termes inconciliables ? », in A. Corbin, J. Lalouette, M. Riot-Sarcey (dir.), *Femmes dans la cité* , Paris, Créaphis, 1997, p. 211-225.

20. BN Manuscrits, Naf 20788.

21. BN Manuscrits, Naf 20792.

pas continué par son fils[22]. Raoul reçoit pourtant une éducation républicaine : il a pour répétiteur un proscrit, Versigny. Lorsque ce dernier part pour la Suisse, sa mère préfère rentrer en France et se concentre sur son projet éducatif qui remplit toute son existence. Mais son fils a « mauvais caractère », ses résultats sont médiocres et il ne témoigne aucun intérêt pour la politique. Le retour à Bruxelles en 1858 n'arrange pas les relations père-fils, et c'est en internat en France que Raoul termine ses études en 1860. Coupant presque toutes relations avec sa famille, il devient ensuite musicien à l'Opéra de Paris, l'un des lieux emblématiques de la fête impériale, au grand dam de ses parents.

La « suiveuse » peut aussi partager plus nettement encore l'engagement de son conjoint. C'est le cas de Marie-Louise David, également connue sous son nom de femme mariée, Marie Huleck. C'est en tant que fille de proscrit qu'elle a tout d'abord connu l'exil à Londres, où son père s'est réfugié. C'est là qu'elle se marie avec un autre quarante-huitard, Huleck. Elle est, à titre personnel, membre actif de la Reform League, et participe aux grandes manifestations organisées par celle-ci à Hyde Park en 1866-1867. Elle est élue, comme son mari, membre du conseil général de l'A.I.T. en 1868 et, lorsqu'ils émigrent aux États-Unis, elle continue à militer activement au sein de l'organisation internationale. Elle reprend, semble-t-il, quelques années plus tard son indépendance et se sépare de son mari. Son cas semble pourtant assez exceptionnel et peu de notices biographiques témoignent d'une identité politique propre, à peine note-t-on parfois la présence d'un engagement partagé[23].

Les voix des femmes

Il existe enfin une troisième figure, celle des exilées qui, inquiétées à égalité avec les hommes au lendemain du 2 décembre, partent s'installer à l'étranger et sont passibles des mêmes peines. La loi de réparation nationale reconnaît d'ailleurs à certaines d'entre elles les mêmes droits que les hommes à une pension à titre personnel[24]. C'est le cas de Jeanne Deroin comme de femmes anonymes, telle Susannah Claye, née à Londres, âgée de 45 ans lorsqu'elle est arrêtée le 5 décembre 1851 à Agen[25]. Elle est condamnée à la transportation à Cayenne. Sa sœur a obtenu sa remise en liberté, à la condition qu'elle quitte la France. Elle s'installe alors à San Sebastian où elle vit en donnant des leçons, jusqu'à l'amnistie de 1859.

La situation est-elle plus tranchée dans le cas de l'exil que de la simple migration ? D'un côté la mère, la sœur et surtout l'épouse et la fille et, de l'autre, l'héroïne, la militante ? Elles sont souvent mêlées voire interchangeables dans le panthéon dressé par les porte-paroles de la proscription. Hugo égrène, sur la tombe de Louise Julien, la longue liste des femmes qui se sont sacrifiées :

> Pauline Roland en Afrique, Louise Julien à Jersey, Francesca Maderspech à Temeswar, Blanca Teleki à Pesth, tant d'autres, Rosalie Gobert, Eugénie Guillemot, Augustine Péan, Blanche Clouart, Joséphine Prabeil, Elisabeth

22. BN Manuscrits, NAF 20792, fol. 95-96.

23. M. Cordillot, *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2002.

24. AN, F[15] 4049. Elle reçoit une pension de 800 francs.

25. Mais l'indemnité qu'obtient Jeanne Deroin au titre de la loi de réparation est présentée comme « une pension que lui obtinrent ses anciens camarades d'exil ».

> Parlès, Marie Reviel, Claudine Hibruit, Anne Sangla, veuve Combescure, Amandine Huet, et tant d'autres encore, sœurs, mères, filles, épouses, proscrites, exilées, transportées, torturées, suppliciées, ô pauvres femmes[26].

Il ne sépare guère alors la suiveuse et la militante.

Amédée Saint-Ferréol, autre proscrit qui dresse une liste des femmes mortes durant la proscription, distingue celles qui sont mortes à l'étranger de celles mortes en France[27]. Ce qui importe, « c'est que la femme repose auprès de sa famille ».

C'est encore une étude de cas qui peut restituer la complexité de ces situations féminines. Les documents accompagnant les réclamations dans le dossier de réparation du proscrit Bonnard permettent de revenir sur Marie Nardin, cette Parisienne installée à Londres qui accueille la fille de Martin Nadaud. Exilée volontaire, arrêtée en 1852 et incarcérée pendant neuf jours, elle est ensuite partie pour Londres sans être tracassée par la police, comme elle l'écrit elle-même. En 1881, elle ne réclame volontairement rien pour des raisons qui, dit-elle, « la regardent ». Elle se revendique proscrite mais ne veut plus en entendre parler. Sa parole a été recueillie à Londres car elle a accepté, mais difficilement semble-t-il, de témoigner dans ce dossier en faveur d'un proscrit accusé d'être un mouchard[28]. Sa déposition est d'ailleurs l'unique pièce produite et présentée dans le dossier et vaut au proscrit d'être lavé de cette accusation. Cet exemple est infime et son récit est le fruit d'un concours de circonstances particulier, mais cette source montre à la fois cette continuité, voire cette fidélité, à un réseau amical et /ou politique à travers ses liens avec Nadaud et sa volonté de rupture ou de secret au nom d'un désengagement qui n'est pas explicité.

Les historiens n'ont pas négligé la militante et Jean Bossu souligne que la répression du coup d'État s'est abattue uniformément sur les hommes et les femmes. Il évoque, comme figure emblématique, Jeanne Deroin[29]. Mais cet itinéraire féminin symbolise à ses yeux l'échec d'une action propre aux femmes ou, du moins, sanctionne une tentative avortée. Il est vrai que Jeanne Deroin, exilée en Grande-Bretagne, s'abstient ensuite d'écrire après avoir publié deux numéros de son *Almanach des femmes* et semble plus intéressée par la spiritualité que par la politique. Jean Bossu prête plus d'attention, car elle semble mieux intégrée à son parcours, à sa tentative de fonder une société fraternelle de proscrits, tout comme l'expérience de sa pension pour enfants de réfugiés. À cette rapide biographie succède l'évocation de Pauline Roland et Louise Julien, au travers des œuvres de Hugo. S'y ajoutent deux esquisses de femmes « libres » : Marie de Solms, qualifiée d'amie de Lammennais et d'Eugène Sue, et Malwida von Meysenbug qui est, elle, une « étrangère de marque ». Jean Bossu ne fait que suivre ses sources : c'est en s'appuyant sur les témoignages masculins les plus informés et autorisés comme ceux de Ténot, de Saint-Ferréol et sur le journal *L'Homme* qu'il a construit cette image de l'exil au féminin. Plus proche

26. V. Hugo, *Actes et paroles II. Pendant l'exil*, Paris, Michel Lévy, 1875.

27. A. Saint-Ferréol, *Les proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'exil*, Bruxelles, C. Muquardt, 1870. L'autre *topos* est celui du républicain qui ne peut « fermer les yeux de sa mère » et assister à son enterrement.

28. Voir *L'Annuaire commercial ou Guide Hamonet*, Paris, Hachette, 1884 et le *Post office Register* de 1881. AN, F[15] 4082, Copie de la conversation entre Marie Nardin et le proscrit Auduc, lettre du 31 janvier 1882 : « je ne veux rien signer ».

29. J. Bossu, « Les républicaines sous le Second Empire », *1848 : revue des révolutions du XIX[e] siècle*, printemps-automne 1947, p. 65-73.

de nous, dans l'ouvrage, par ailleurs en tout point excellent, qu'a publié Michel Cordillot, *La sociale en Amérique. Dictionnaire biographique du mouvement social francophone aux États-Unis*, on peut noter la façon distincte dont les femmes sont présentées. On n'échappe pas à un regard sexué : même une personnalité autonome comme Marie-Louise David est décrite physiquement, ce qui est exceptionnel pour les hommes, et il est mentionné qu'à une manifestation new-yorkaise elle « arborait le drapeau rouge qu'elle avait elle-même brodé »[30].

Ces itinéraires féminins méritent cependant une autre lecture, qui ne surévalue pas d'ailleurs la démarche de certaines femmes par rapport à d'autres, requalifiant et non pas disqualifiant la situation des suiveuses et des militantes.

La biographie de Jeanne Deroin en Angleterre est aussi symptomatique de ce regard sexué qui oublie les femmes, parce qu'elles-mêmes ont choisi d'autres voies d'expression. Jeanne Deroin « échoue », selon l'historiographie républicaine de la IIIe République, dans les activités auxquelles l'exil l'a conduite. Son abstention politique est présentée, au mieux, comme une conséquence de ses difficultés matérielles et non comme un refus de la façon dont les hommes ont fait de la politique et continuent à la penser après l'échec des années 1848-1851. Michèle Riot-Sarcey dans *La démocratie à l'épreuve des femmes* a retracé son parcours parallèlement à ceux de Désirée Gay et d'Eugénie Niboyet. Elle donne une autre explication à cette exclusion, qui suit leur intrusion passée dans la vie politique et qui prend la forme d'une prise de distance volontaire avec la politique[31]. Dans *L'Almanach des femmes*, Jeanne Deroin ne se préoccupe pas, comme on l'écrit souvent, d'occultisme ni même de spiritualité, elle défend ce qu'elle qualifie d'« élan vers le ciel pour échapper à l'esclavage ». Elle écrit :

> S'il faut, en effet, que ce titre d'épouse et de mère soit un motif d'exclusion et un stigmate d'indignité civile et politique, l'on ne peut trouver étrange que la femme se réfugie dans le sentiment chrétien et que, voyant la dignité humaine outragée en elle, elle veuille dépouiller la nature humaine et se revêtir de la nature angélique pour s'affranchir de la brutale domination de l'homme et d'une humiliante servitude[32].

Le « silence » de Jeanne Deroin est donc fort explicite. À partir de 1852, elle renonce ouvertement à tout dialogue avec les républicains, qu'elle considère comme complices et responsables du nouveau régime. *L'Almanach des femmes* s'intéresse alors exclusivement aux performances artistiques, scientifiques, religieuses et pacifistes des femmes du monde entier. Cette réflexion sur la régénération du monde par les femmes est l'effet d'une exclusion qui les amène, comme le dit Michèle Riot-Sarcey, à se réfugier dans une féminité différente, hors des valeurs imposées, à l'écart des pratiques politiques et surtout à l'encontre des doctrines masculines. Cela

30. Les couples politiques sont mieux représentés dans l'engagement utopique des communautés fouriéristes et cabetistes.

31. M. Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir 1830-1848*, Paris, Albin Michel, 1994, et « Une vie publique privée d'histoire : Jeanne Deroin ou l'oubli de soi », *Cahiers du CEDREF*, n° 1, 1989.

32. *L'Homme*, le 8 février 1854, publie un article de Jeanne Deroin sur la transmigration des âmes. Dans le numéro précédent, on trouve un article de C. Pecqueur qui porte sur l'immortalité de l'âme et qui, lui, n'est pas stigmatisé. Voir aussi *L'Almanach des femmes*, mai 1855 : *Women's Almanach for 1853 (1854)*, published by Jeanne Deroin, Londres.

conduit Jeanne Deroin à inscrire le politique dans une perspective religieuse. Elle définit le socialisme comme :

> [...] la religion sociale qui a pour base et pour dogme la solidarité, c'est-à-dire la responsabilité mutuelle, la fraternité universelle, et pour culte le travail solidaire, c'est-à-dire le travail de tous les membres de la famille sociale, unis dans le but de rendre hommage à Dieu dans ses œuvres. [...] Enfin la morale du socialisme a pour but la régénération de l'Humanité et le triomphe de la fraternité et de l'harmonie universelle, c'est-à-dire le règne de Dieu sur la terre [33].

Ce sont des expressions semblables qu'emploie Louise Otto-Peters en Allemagne lorsqu'elle définit la démocratie comme une « religion » [34]. C'est donc non un renoncement mais plus exactement une rupture qui marque la dernière partie de la vie de cette femme, paria plus qu'exilée [35]. Soulignons d'ailleurs que *L'Almanach* est la seule publication bilingue de la presse française en exil [36]. La plupart de ces figures de militantes mettent en avant cette circulation des idées entre la France et le monde anglo-saxon, qui semble plus aisée, du moins pratiquée sans défiance ou pratique annexionniste entre femmes.

Jenny d'Héricourt contredit également l'idée d'un « silence » des femmes après 1848. Elle n'est pas condamnée ou poursuivie après le coup d'État, mais elle choisit l'exil en 1864, après avoir publié *La femme affranchie*. Elle disparaît au sens propre du terme, et c'est l'historienne Karen Offen qui a retrouvé sa trace et publié un article reconstituant son itinéraire d'après un texte autobiographique paru le 8 mai 1869 dans *The Agitator*, journal édité par des femmes à Chicago [37]. Son autobiographie se conclut ainsi :

> Depuis *La femme affranchie*, Mme d'Héricourt n'a rien publié sur la question des femmes. La cause est tellement bien servie partout maintenant qu'elle pense qu'on n'a plus besoin d'elle. Elle ne refuserait pas, certainement, une nouvelle tâche dans cette direction mais elle attend que cette tâche la réclame, elle ne la chercherait pas elle-même. Depuis cinq ans, elle est en Amérique parmi nous, et va y rester quelques années encore probablement si on ne l'appelle pas en France, son vrai terrain d'utilité [38].

L'éloignement ancre l'ancienne activiste française dans un mouvement féministe international, en tant que médiatrice des relations entre les Américaines comme Elisabeth Cady Stanton, Susan B. Anthony, Kate Doggett et les Françaises. Elle prononce, à la même date, un discours au congrès de l'American Equal Rights Association à New York, où elle propose la création d'une ligue internationale des femmes.

Si la situation de Jenny d'Héricourt est moins nettement celle d'une exilée, elle signale, malgré tout, comme pour Jeanne Deroin, une radicalisation de l'engagement

33. A. Primi, « *Die Frauen-Zeitung* et *L'Almanach des femmes*, dernières tribunes des "femmes de 1848" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 2005, p. 129-146.

34. *Frauen-Zeitung*, n° 4, 26 janvier 1850.

35. La figure du paria est ici proche de celle de l'exilée. Cf. le colloque *Le paria, une figure de la modernité* organisé par Eleni Varikas et Marianne Leibovici, Paris, 17-18 octobre 2002.

36. A. Primi, « *Die Frauen-Zeitung* et *L'Almanach des femmes* », *art. cit.*, p. 129-146.

37. K. M. Offen, « Qui est Jenny d'Héricourt ? Une identité retrouvée », *1848 : révolutions et mutations au XIXe siècle*, n° 3, 1987, p. 87-100.

38. *Ibidem*, p. 95.

pour la cause des femmes et la vitalité de ce premier mouvement international des femmes composé, pour la France et l'Allemagne, de femmes en exil. Comme l'écrit Bonnie Anderson :

> Elles considéraient que les maux de leur monde, esclavage, capitalisme, guerre, conservatisme politique soutenu par la religion, étaient dus, dans une large mesure, à l'exclusion des femmes de la sphère publique[39].

Ces femmes seules témoignent chacune à leur manière de formes de discontinuité avec leur engagement passé aux côtés des républicains. Elles trouvent d'autres façons d'agir, qui leur paraissent plus urgentes à l'heure du bilan négatif de 1848. Cette attitude leur donne une vision plus universelle et moins nationale.

Ce manque de visibilité leur est-il propre ? Ici l'attitude est-elle vraiment sexuée ?

Une étude socio-politique de l'exil, fondée sur une recherche plus quantitative, croisée avec l'analyse de trajectoires individuelles, invite en réalité à sceller ensemble le sort de bon nombre d'hommes et de femmes dans la proscription. Le désengagement politique est l'une des composantes majeures de l'exil. La durée, les difficultés matérielles, l'isolement ou le refus des structures de la politique d'exil entraînent souvent la mutation du proscrit en immigré. Ce passage est facilité par l'absence de papiers caractérisant la situation de réfugié et l'inexistence d'un droit d'asile constitué. L'anonymat de l'immigré neutralise alors peut-être la situation du réfugié quel que soit son sexe.

Au terme de ces trajectoires, quelques réflexions s'imposent. La première tient à la nécessité de croiser des sources et de multiplier les regards. Cela n'a pas seulement pour conséquence d'exhumer des sources féminines ou des documents sur les femmes, mais conduit aussi à une relecture plus sociale que politique d'une histoire de la proscription qui n'a souvent retenu que les figures héroïques et les postures courageuses. À travers ces femmes, c'est la proscription de masse qui apparaît dans son quotidien, mais également dans ses interrogations sur la construction d'une politique d'exil et sur son efficacité. La seconde tient aux formes complexes de l'engagement politique, marqué ici par des formes de sororité plus que de fraternité entre militants français et étrangers. Elle conduit, enfin, à travers cette double qualité d'étrangère exclue de son pays et de la vie politique vécue par les femmes, à s'interroger sur la fragilité et la porosité de la frontière entre réfugié et migrant économique, construite ici sur le genre mais qui doit être couplée avec la condition sociale, les temps et les lieux de l'exil. Le regard masculin sur les femmes change-t-il avec l'exil ? La figure tutélaire de Mme de Staël est souvent invoquée, mais pour évoquer plutôt la nostalgie dont elle a fait preuve, et sa posture est plus souvent condamnée que vantée : elle figure un combat solitaire, personnel, là où les proscrits masculins revendiquent des pratiques collectives et des organisations solidaires.

Les sources féminines et masculines ne témoignent guère d'une mutation des regards. Ceci ne tient pas, semble-t-il, à une plus ou moins grande radicalité

39. B. S. Anderson, « Influences internationales sur les mouvements de femmes en 1848 », in J.-L. Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantenaire, tenu à l'Assemblée nationale, Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002, p. 499-519.

politique. Les successeurs des proscrits, les Communards, ne paraissent pas avoir traité différemment les compagnes des exilés. Lucien Descaves dans *Philémon, vieux de la vieille* consacre un passage aux réfugiées de la Commune. Il y énumère les activités féminines qui restent sexuées : « la femme de Gustave Lefrançais brodait, madame Arthur Arnaud vendait des volailles » et leurs vertus sont toujours courage et dévouement[40]. Le couple est aussi magnifié : Philémon soigne avec dévouement sa femme tout comme le proscrit Baune la sienne vingt ans plus tôt[41]. À l'enterrement de Mme veuve Cournet, en août 1881, Eudes retrace les vertus civiques de la défunte qui a soutenu son mari puis ses fils en exil[42].

Le XX^e^ siècle n'a lui-même guère fourni de contre-exemples mais des situations avec lesquelles la comparaison est féconde. Elles traduisent toutes une hiérarchisation des tâches mais aussi des formes de déclassement et de reclassement sociaux et politiques qui touchent les hommes et les femmes de façon distincte et peuvent faire émerger de nouveaux militantismes comme des désengagements communs.

On voit que la question des sexes mérite d'être posée et qu'il faut cesser de considérer naturellement l'« exilé universel » au même titre que le migrant universel comme un personnage masculin[43].

40. L. Descaves, *Philémon vieux de la vieille*, Paris, P. Ollendorff, 1913, p. 84-85.

41. Portrait de madame Baune, dans Mme E. Quinet, *Mémoires d'exil*, Paris, Librairie internationale, 1869, t. I, p. 29.

42. Archives de la préfecture de police, 211 BA.

43. J. Falquet, A. Goldberg-Salinas, C. Zaidman, « Femmes en migrations. Aperçus de recherche », *Cahiers du Cedref*, n° 8-9, 2000 ; A. Goldberg-Salinas, « Brésiliennes en exil : de femmes migrantes à féministes étrangères », *ibid.*, p. 43-68 ; J. Bisilliat, « Migration féminine comme parcours initiatique : la conquête d'une nouvelle identité (São Paulo, Brésil) », *ibid.*, p. 69-85.

Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France 1935-1940

par Aurélie Audeval*

La question du mariage entre Allemandes et Français dans les années 1930 est un exemple particulièrement étonnant de la différence pouvant exister entre la réalité numérique d'un phénomène et l'importance qui lui est donnée par les pouvoirs publics. En effet, ces mariages sont peu fréquents. Pourtant toute une administration est mise en place afin de tenter de contrôler au maximum ce phénomène. Au-delà de la simple méfiance vis-à-vis des Allemands, entretenue par le contexte historique, un enjeu majeur semble se dessiner autour de l'identification et de la catégorisation des personnes selon des critères nationaux et de genre.

Les mariages entre Allemands et Français de 1934 à 1939

L'arrivée en France des réfugiés d'Allemagne à partir de 1933 se fait dans la précarité. Leurs départs précipités ne leur laissent pas le temps de s'organiser correctement ; les éventuels biens immobiliers ou mobiliers ne peuvent être vendus ou sont bradés. À ces difficultés matérielles s'ajoute l'idée d'un séjour court en France ; beaucoup ne croient pas qu'Hitler restera longtemps au pouvoir et s'ils s'installent, c'est avec l'espoir, voire la certitude, d'un retour prochain. Cette population immigrée ne souhaite donc pas s'implanter durablement. De plus, ces réfugiés ont des pratiques culturelles fortes et tiennent particulièrement à leur identité. Ces éléments font douter de ce qu'ils soient enclins à nouer des unions mixtes. Les chiffres confirment d'ailleurs cette hypothèse[1] :

Tableau 1 : Nombre de mariages contractés par des Allemands avec des Français en France 1934-1939[2]

	Hommes allemands	Femmes allemandes	Les deux
1934-1937	203 (50, 75 / an)	221 (55, 25 / an)	424 (106 / an)
1938	48	67	115
1939	42	62	104
Total	293	350	643

* Doctorante en histoire à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

1. Hypothèse à nuancer, surtout en ce qui concerne la volonté de représenter l'« Autre Allemagne » en exil. En effet, les réfugiés juifs étaient moins enclins à le faire. Pour autant la volonté de se fondre dans la nation française ne semble pas de mise.

2. P. Depoid, « Les naturalisations en France (1870-1940) », *Études démographiques de la Direction de la Statistique générale*, n° 3, Paris, Imprimerie Nationale, 1942 et *Annuaire statistique de la ville de Paris, 1938, 1939, 1940, 1941*, t. I, Paris, 1943. Informations également citées dans J. Franke, *Paris – eine neue Heimat ? Jüdische Emigranten aus Deutshland 1933-1939*, Berlin, Duncker und Humblot, 2000, p. 78.

De 30 à 40 000 exilés allemands arrivent en France entre 1933 et 1939[3], avec une proportion d'environ 40 % de femmes pour 60 % d'hommes. D'après nos données (ci-dessus), 2 % des réfugiés auraient contracté un mariage mixte. Les réfugiées sont légèrement plus nombreuses que les réfugiés à opter pour un mariage mixte. Dans les deux cas, cependant, les chiffres bruts, à savoir une soixantaine de mariages par an entre Allemandes et Français et une cinquantaine pour les unions entre Françaises et Allemands, restent dérisoires. Pourquoi, malgré la faiblesse du phénomène, le mariage entre Allemandes et Français a-t-il provoqué une telle activité administrative ? Il semble ici que réalité et représentation de cette réalité soient très éloignées et que cette dernière l'emporte pour définir la pratique administrative. Autre point d'importance, pourquoi le mariage entre Allemands et Françaises n'a-t-il pas suscité une telle activité ? Revenons, pour le comprendre, sur la question du national dans une perspective de genre[4].

Sur la définition du mariage mixte

Le mariage mixte est un véritable objet scientifique qui pose de multiples questions. Sans prétendre les explorer toutes, nous nous attacherons à celles soulevées par la catégorisation qu'il présuppose, dont il faut d'abord souligner le caractère éminemment construit. Cette catégorisation varie au cours des périodes et selon les aires géographiques. Dans les années 1930, si la définition française de la mixité se fait sur le critère de la nationalité, celle utilisée par le régime nazi est fondée sur la race[5]. La première remarque qui peut être faite sur le mariage mixte en France à cette période est donc l'importance donnée à la notion de ressortissant national et, dans un même mouvement, à celle d'étranger[6]. Sous la III[e] République, la ligne frontière se dessine ainsi sur l'appartenance ou non à la nation française ; la mixité, c'est franchir cette ligne du national. Cela présuppose que les autres types de mariages, entre nationaux ou entre étrangers, sont non mixtes, donc homogènes. Ce processus conduit à gommer et à invisibiliser les autres différences entre époux. En effet, du fait même de l'appartenance des époux à deux genres différents, tout mariage ne devrait-il pas être considéré comme mixte ?

Cependant, dans les années 1930 en France, un « mariage mixte » est bien le mariage d'un individu « national » et d'un individu « étranger ». Ce franchissement des catégorisations administratives par des personnes au sein du mariage pose un

3. Des chiffres, souvent repris, donnent 30 % de femmes pour 70 % d'hommes, mais ils proviennent d'archives où, souvent, seul le chef de famille est pris en compte. J'ai donc corrigé légèrement ce chiffre. Ces données restent floues, vue la difficulté à comptabiliser une population sans statut légal. Concernant le nombre d'exilés en France, voir G. Badia (dir.), *Les Barbelés de l'exil, études sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1979 ; R. Fabian, C. Coulmas, *Die deutsche Emigration in Frankreich nach 1933*, Paris-Munich, Saur, 1978 ; J. Franke, *Paris - eine neue Heimat ?*, *op. cit.*

4. Patrick Weil a également traité cette question : P. Weil, « Nationalité : l'originalité française », *Études*, mars 2003, p. 321-331.

5. Il est intéressant de noter que cela tendrait à confirmer l'idée d'une dynamique propre à la France sur la mise en place d'une législation discriminante en marge du développement nazi sur cette question. Contrairement à la Belgique, par exemple, qui se laisse influencer et semble reprendre à son compte la définition nazie du mariage mixte. Ce point avait été avancé lors d'une ébauche de travail en commun avec F. Caestecker et D. Fraser.

6. Sur l'importance de la notion de national, voir G. Noiriel, *La Tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

problème de taille. En effet, il ne s'agit pas d'une personne qui passe d'une catégorie à une autre, et qui, malgré le fait qu'elle change de catégorie, reste identifiable, mais bien de la constitution possible d'un entre-deux. La diligence avec laquelle le pouvoir politique et l'administration mettent en place une législation précise sur la nationalité du ménage ainsi constitué dénote le malaise suscité par l'éventualité de la création d'une zone floue échappant aux critères administratifs[8]. Cela revêt d'autant plus d'importance que dans tout le système d'organisation sociale les droits sociaux, juridiques et politiques sont définis en fonction de l'appartenance ou non à la communauté nationale. Au moment où, comme le souligne Gérard Noiriel, le processus d'intégration des classes populaires passe par l'exclusion des étrangers, cette question nationale est cruciale et l'empressement administratif à catégoriser les personnes, dans ou en dehors de la nation, prend alors tout son sens.

Cependant la question de la nationalité n'est pas la seule soulevée par le mariage mixte. Un autre facteur structurant entre en ligne de compte : le genre. En effet, la notion de nationalité prend une tout autre connotation selon que l'on parle d'hommes ou de femmes. La citoyenneté française, fondée sur le Code civil napoléonien qui veut qu'une « femme suive la condition de son mari », a donc été définie comme propriété masculine, que les femmes ne peuvent obtenir que par leur propre dépendance à un citoyen français. Ainsi, par définition, une Française est avant tout la fille puis la femme d'un citoyen français. L'absence de droits politiques le confirme, les femmes étant ainsi les bénéficiaires d'une nationalité par procuration, à laquelle serait soustraite la notion de citoyenneté se transmettant de père en fils. Une femme étrangère devient Française en épousant un Français, mais à l'inverse, une femme française devient étrangère si elle épouse un étranger. Ce système a été corrigé par le code libéral de la nationalité du 10 août 1927, qui permet aux femmes françaises ayant épousé des étrangers de rester Françaises. Mais le nouveau code n'a induit aucun changement significatif pour les étrangers[9].

La question nationale ne peut donc pas être traitée de façon complète si la notion de genre n'y est pas intégrée. Le clivage national-étranger se double du clivage homme-femme. On obtient ainsi quatre groupes d'individus qui vont être catégorisés de façon différenciée par l'administration, et qui, par là même, auront des droits différents : les hommes français, les femmes françaises, les hommes étrangers et les femmes étrangères. Si, pour l'administration, le passage de frontière national-étranger est possible, celui entre femme et homme est par contre rigoureusement impossible, et le clivage homme-femme conditionne les glissements entre les catégories d'étranger et de national. Pour les femmes étrangères c'est le mariage qui leur ouvre les portes, alors que pour les hommes c'est leur propre valeur comme futur citoyen qui est considérée ; la moralité, le temps de résidence, le service militaire sont les critères pris en compte. Dès lors l'enjeu qui réside dans le mariage entre une

7. Cf. le chapitre consacré à cette question in P. Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ?*, Paris, Gallimard, 2004, p. 317-337.

8. Sur le malaise suscité par l'entre-deux catégoriel, voir E. Saada, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

9. Il faut cependant noter que suite à la loi de 1927 les femmes étrangères sont soumises à la loi de leur pays en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité française. Cependant, malgré la prise en compte des lois nationales respectives, la logique française, elle, ne change pas.

Allemande et un Français devient plus clair : celui-ci signifie la possible incorporation à la nation[10] d'une étrangère.

Partant de cette structure idéologique, il est possible de penser qu'il serait plus facile que les femmes soient intégrées dans la nation, parce que cela aurait des conséquences moins politiques. N'étant pas porteuses de la citoyenneté, les femmes semblent être perçues avant tout comme des ventres capables de donner des petits Français à la nation, leur nationalité d'origine important peu. La permission donnée en 1927 aux femmes françaises de conserver leur nationalité d'origine malgré une union avec un étranger amorce cependant un tournant ; elles se voient reconnaître une identité nationale en propre. Si cela n'a pas de conséquence dans un premier temps pour les étrangères, cette acceptation d'une autonomie identitaire des femmes va cependant, via l'administration, changer la donne. Cette transformation, qui a pu être une avancée pour les femmes françaises, va néanmoins devenir un obstacle sur le chemin d'exil des réfugiées du III^e^ Reich.

Crispations et projections : les pouvoirs publics face aux réfugiés du III^e^ Reich

Afin de mieux saisir les enjeux qui président à la mise en place de la législation sur le mariage mixte et à la place particulière des réfugiées du III^e^ Reich, il convient de retracer à grands traits le contexte général de l'immigration en France. À la fin du premier conflit mondial, les combats sanglants et destructeurs entraînent la nécessaire reconstruction du pays. Cela se fait grâce à un recrutement massif de main-d'œuvre étrangère, directement dans les pays d'origine des travailleurs. Les critères permettant le tri sont alors clairs : les immigrés doivent avant tout être utiles à l'économie nationale, mais aussi ne pas être porteurs de risques sanitaires, sociaux ou politiques[11]. Même si l'organisation de l'immigration est mise en place par certains patrons de l'industrie, via la Société Générale de l'Immigration, et non par l'État, l'idée d'une sélection active des migrants s'impose alors ; il devient possible de choisir selon des paramètres établis. Pour ces immigrants, choisis selon des critères économiques, et installés en France depuis une décennie, un renversement s'opère lors des retombées de la crise de 1929 et de l'apparition d'un chômage endémique. Ils sont alors considérés comme des concurrents sur le marché du travail et certains passent du statut de migrant choisi à celui d'« indésirable »[12].

C'est dans ce contexte de crise économique et de xénophobie montante que les exilés du III^e^ Reich arrivent en France. Si l'accueil qui leur est réservé est favorable dans les tout premiers temps, le ton se durcit dès le mois de juillet 1933[13]. Au

10. Je préfère ici le terme d'incorporation, car il s'agit d'une perspective purement administrative, le terme intégration ayant une connotation trop culturelle.

11. P. Rygiel, « Indésirables et migrants désirés. Notes sur les pratiques de sélection des migrants dans quelques grands pays d'immigration (1850-1939) » et « Refoulements et renouvellement des cartes de « travailleur étranger » dans le Cher durant les années trente », in P. Rygiel (dir.), *Le bon grain et l'ivraie. L'État-Nation et les populations immigrées fin XIX^e^ – début XX^e^ siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2004.

12. R. Schor, *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985 ; D. Peschanski, *La France des camps. L'internement 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2002, p. 28-35.

13. G. Badia, « L'émigration en France, ses conditions, ses problèmes », in *id.* (dir.), *Les Barbelés de l'exil…*, *op. cit.*, p. 30.

sein de la nombreuse population étrangère, ils occupent une place particulièrement fragile. Certes, comme tout primo-arrivant, ils pâtissent de leur position en tant que derniers arrivés, mais ils sont surtout porteurs d'identités sur lesquelles vont se cristalliser bon nombre de projections. Ils sont, dans l'ordre, réfugiés, allemands, juifs.

Leur qualité de réfugiés va être, paradoxalement, problématique. Utilisé par l'administration pour les désigner, ce qualificatif augure d'une reconnaissance de leur motif d'émigration et semble souligner la nécessité de l'asile. Peu à peu cependant, devant l'afflux de réfugiés, cette épithète va poser problème et il sera question de distinguer les bons des mauvais réfugiés. Les juifs sont alors suspects, car ils ne sont pas considérés encourir un danger immédiat[14]. Plus encore, le statut de réfugié fait question. Ces individus n'ont pas été recrutés pour les besoins de l'économie nationale, ils sont venus de leur propre chef dans une période de difficultés économiques. Issus de catégories socio-professionnelles libérales, ils sont perçus comme des concurrents supplémentaires sur le marché du travail[15]. De plus, ils ne présentent aucune garantie de présélection en amont par un organisme français et sont donc ressentis comme porteurs de risques potentiels. Ainsi, les pouvoirs publics et une partie de la presse sont obnubilés par le risque politique que constitue l'accueil des opposants à Hitler et la possible tension que cela entraînerait avec l'Allemagne nazie[16]. Le risque sanitaire, lui, n'est suggéré que pour les réfugiées et est fortement mêlé de morale. Elles sont ainsi régulièrement désignées comme prostituées et/ou de mœurs légères[17].

Le statut de réfugié est d'autant plus problématique qu'il entre dans de multiples définitions du droit, national et surtout international. Officiellement, être réfugié du III[e] Reich est une qualité qui, suite à un arrangement provisoire mis en place dans le cadre de la Société des Nations en juillet 1936, donne droit à un titre de séjour mais pas à un permis de travail. La convention internationale sur les réfugiés du 10 février 1938, qui octroie des droits plus larges, ne sera ratifiée par la France que le 14 avril 1945[18]. Elle est donc inopérante durant notre période. Mais, qu'ils bénéficient officiellement du statut octroyé par l'arrangement de juillet 1936 ou qu'ils soient simplement sans-État[19], ces réfugiés posent problème aux autorités françaises ; ils ne sont rattachés à aucun État et sont inexpulsables[20]. Devant l'impossibilité d'opérer

14. C. Zalc, *Les pouvoirs publics et les émigrés du III[e] Reich en France de 1933 à 1939, problèmes d'identité*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la dir. de M. Perrot, Université Paris VII, 1993, p. 61.

15. V. Caron, *L'Asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France 1933-1942*, Paris, Tallandier, 2008. V. Caron avance l'idée que l'origine socio-professionnelle de ces réfugiés complique encore leur intégration économique ; ils entrent directement en concurrence, dans un secteur largement sinistré, avec des personnes bénéficiant d'un certain pouvoir politique.

16. R. Thalmann, « L'immigration allemande et l'opinion publique en France de 1933 à 1936 », in H. Michel (dir.), *La France et l'Allemagne 1932-1936. Actes du colloque franco-allemand tenu à Paris 10–12.3.1977*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 149-172.

17. M. Gilzmer, *Camps de femmes, chronique d'internées, Rieucros et Brens 1939-1944*, Paris, Autrement, 2000.

18. B. Vormeier, « La situation des réfugiés en provenance d'Allemagne, septembre 1939 – juillet 1942 », in J. Grandjonc et T. Grundter (dir.), *Zones d'ombres, 1933-1944, Exil et internement d'Allemands et d'Autrichiens dans le sud-est de la France*, Aix-en-Provence, Alinea, 1990, p. 190.

19. Je préfère ce terme à celui d'apatride qui reste une définition juridique d'un statut en droit. Or tous, loin de là, ne bénéficient pas de ce statut, et l'expression « sans-État » permet de qualifier un état de fait.

20. N. Fischer, « Les expulsés inexpulsables. Recompositions du contrôle des étrangers dans la France des années 1930 », *Cultures et Conflits*, printemps 2004, p. 25-41.

l'expulsion, technique essentielle de « clôture du territoire »[21], les pouvoirs publics voient dans les réfugiés une population étrangère, non choisie, porteuse de risques, sur laquelle il est impossible d'exercer les pratiques habituelles de sécurisation du sol national.

Mais l'écueil majeur auquel vont être confrontés ces réfugiés reste leur origine : ils sont Allemands. Considérés comme non intégrables à la nation française, figure de l'ennemi par excellence, ils sont vus comme autant d'agents prêts à envahir la France et à la faire devenir allemande. La loi allemande Delbrück de 1913 donne un support concret à cette vision qui permet aux ressortissants allemands de conserver leur nationalité d'origine en cas de naturalisation dans un autre pays[22]. De plus, les réfugiés ne sont pas les seuls Allemands à se trouver sur le sol français. La présence d'une active communauté pro-nazie ajoute encore à la confusion et les autorités auront tendance à renvoyer les réfugiés et les pro-nazis dos à dos dans leur germanité. C'est cette vision presque raciale de la germanité qui, en grande partie, va jouer contre les exilés, quand par exemple l'administration tente de trouver aux réfugiés une utilité. Que l'on songe à les employer dans le secteur agricole[23] ou à les utiliser comme force colonisatrice[24], leur germanité bloque les initiatives :

> Les juifs allemands ne s'assimileront jamais. Ils resteront à jamais allemands, et quand le régime hitlérien n'existera plus, nous aurons alors un empire allemand en France[25].

Le genre, facteur de projection particulier ? De la mère de famille à l'espionne nazie

Les femmes réfugiées n'échappent pas à cette suspicion. Au contraire, le caractère apolitique, inoffensif prêté jusqu'ici aux femmes semble soudain jouer contre elles. L'identité assignée de mère de famille devient tout à coup une façade efficace permettant de se livrer à l'espionnage pour le compte du III[e] Reich. Le mariage mixte est alors vu comme un moyen idéal pour une Allemande d'infiltrer discrètement la nation française, de se faire passer pour une Française. En 1935, un officier des Renseignements généraux note :

> Toutefois ces Françaises d'origine allemande n'ont donné lieu, quant à présent, à aucune remarque au point de vue politique[26].

On le voit, pour la police, une Allemande, même devenue française, reste suspecte et donc à surveiller. Au-delà de l'affleurement de l'origine sous la nationalité, c'est la présence ou non d'activités politiques qui détermine la dangerosité d'une

21. R. Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin, 1997.

22. S. Slama, « La construction juridique du naturalisé, 1849-1944 », communication au séminaire d'histoire sociale de l'immigration d'A. Spire et C. Zalc, École Normale Supérieure, séance du 1[er] avril 2005.

23. G. Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX[e]-XX[e] siècle), Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 402.

24. Archives Nationales (AN), F[7] 14823, lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Colonies, sans date.

25. Discours du ministre Joseph Paul-Boncour du 4 mai 1936 transcrit dans le journal d'Ernst Feder, cité par J. Franke, *Paris – eine neue Heimat ?, op. cit.*, p. 168.

26. Rapport de la direction des Renseignements et Jeux, octobre 1935, AN Fontainebleau, 940484 – 15 – 1197. Informations tirées de J. Franke, *Paris – eine neue Heimat ?, op. cit.*

Allemande. De plus, pour cet agent des Renseignements généraux, l'absence d'activités politiques n'arrête pas les suspicions. Le caractère inoffensif n'est déterminé que « quant à présent ». D'origine allemande, elles sont potentiellement politiques et potentiellement ennemies. Nous pouvons nous demander si, dès lors, elles sont encore véritablement considérées comme des femmes.

C'est principalement le ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement le 7e bureau, qui a produit toute une série de circulaires sur la nécessaire surveillance de ces étrangères germaniques et a recentré la loi sur le mariage autour d'elles. Ainsi, même quand elles ne sont pas des espionnes nazies actives, elles sont néanmoins considérées comme des armes passives contre la nation française, prêtes à être mobilisées à n'importe quel moment, et ce éventuellement malgré elles. Quand l'ambassade d'Allemagne tente d'obtenir les papiers militaires des maris français, la réaction du ministère de l'Intérieur ne se fait pas attendre, comme il est rapporté dans une lettre du 10 mai 1939 du 7e bureau :

> Cette pratique représente le grave inconvénient de permettre à un gouvernement étranger de se procurer par des recoupements des renseignements précis sur la mobilisation française[27].

Les Allemandes face à la loi du 12 novembre 1938

Dans le contexte d'une guerre presque certaine, ces femmes passent du statut de suspectes à celui de menace directe pour l'armée et pour la nation tout entière. Le ministère de l'Intérieur se donne alors pour mission le contrôle très strict de ces mariages et, dans ce but, élabore un dispositif complexe. Celui-ci comprend des textes de loi se rapportant au mariage mixte, qui ne traitent pas spécifiquement des Allemandes, des textes précisant les modalités d'application des décrets et lois, que ce soient des circulaires ou de simples notes de service, qui, elles, visent plus spécifiquement ces femmes[28] et, enfin, une pratique de refus de naturalisation suite au mariage qui s'applique, de fait, aux femmes de toutes nationalités.

Le décret du 12 novembre 1938 redéfinit les règles du mariage mixte et supprime la naturalisation automatique des étrangères. À la demande du ministre de l'Intérieur, et sur l'avis conforme du Conseil d'État, la nationalité française peut être refusée même dans le cas où toutes les conditions légales sont réunies. Selon les textes, la mariée fait une demande suite à la cérémonie et obtient sa naturalisation au bout de six mois. La circulaire du 7e bureau, datée du 12 décembre 1938, définit l'usage de ce semestre. Il s'agit de déterminer si la femme concernée doit être considérée ou non comme indésirable et, le cas échéant, de lui refuser la naturalisation. Le réseau administratif mobilisé autour de cette question est impressionnant. Les demandes sont rédigées par le maire, qui fait suivre les dossiers à la préfecture, qui doit les envoyer au 7e bureau du ministère de l'Intérieur, qui lui-même transmet au ministère de la Justice au bureau du sceau qui, après avoir rédigé le projet de décret, les présente au Conseil d'État. Les intermédiaires sont si nombreux que le système fonctionne mal. De sorte que le 7e bureau doit rappeler aux préfectures le 5 avril 1940 que :

> En vertu du décret-loi du 12 novembre 1938, je vous ai prié par ma circulaire du 12 décembre suivant de me saisir de propositions en vue de refuser la

27. AN, F7 14711, sous-dossier « décrets et circulaires relatifs aux étrangers » 1938-1940.
28. AN, F7 14711, 14661, 14662, 14823.

> nationalité française aux femmes étrangères qui, ayant épousé un de nos ressortissants dont elles ont réclamé la nationalité, vous paraîtraient indésirables. Ces demandes devaient être adressées sous délais de deux mois afin de pouvoir réagir dans les six mois de délais, car il faut demander l'avis du Conseil d'État. J'appelle votre attention sur la responsabilité qui serait encourue par votre administration si, en raison du retard apporté par elle à l'examen de ces affaires, une personne dangereuse pour l'ordre public devenait française[29].

Dans les faits, on observe que le Conseil d'État reçoit certains dossiers en urgence et se voit même obligé de siéger en session extraordinaire afin respecter les délais impartis. Dans les notes manuscrites laissées par l'un des rapporteurs du Conseil d'État, M. Lavagne, les administrations locales sont mises en cause pour les retards occasionnés : elles affichent un manque de zèle certain sur cette question.

Si l'impulsion des modalités de contrôle des mariages mixtes provient assurément du ministère de l'Intérieur, le rôle du Conseil d'État en tant que dernière instance décisionnaire est fondamental. Dans la période qui va de la mise en place du décret du 12 novembre 1938 à l'occupation militaire par l'Allemagne nazie au début juin 1940, il va délibérer sur près de soixante-et-onze cas de femmes étrangères mariées à des Français, ayant fait une demande de naturalisation[30]. Contrairement à ce que pourraient laisser penser les directives du ministère de l'Intérieur, les Allemandes ne sont pas les seules à être concernées, et sont loin même d'être majoritaires.

Tableau 2. Répartition par nationalité des 71 demandes de naturalisation suite à un mariage avec un Français, transmises au Conseil d'État du 12 novembre 1938 au 4 juin 1940

Polonaises	Italiennes	Allemandes	Espagnoles	Suisses	Belges	Russes	Autres
14	13	6	5	6	5	3	19

Ramenés aux effectifs des populations étrangères présentes sur le territoire, ces chiffres montrent malgré tout une surreprésentation des Allemandes. Mais pourquoi une telle disparité entre les directives et les pratiques administratives ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que si les femmes originaires du IIIe Reich font l'objet d'une attention toute particulière de la part du ministère de l'Intérieur, les étrangères d'autres nationalités ne sont pour autant pas oubliées. L'obsession de la question allemande semble ainsi être une crainte particulière du ministère de l'Intérieur qui ne se retrouve pas dans les cas concrets passés par le filtre des diverses administrations et transmis au Conseil d'État. L'étude de l'ensemble des dossiers traités par le Conseil d'État montre que les motifs retenus contre les femmes concernées sont étonnamment constants et ne semblent pas caractériser une nationalité plus qu'une autre. Ainsi les Allemandes n'apparaissent pas frappées par une discrimination particulière et, à l'aune des dossiers, semblent se départir de leur dangerosité germanique pour rejoindre une sorte d'universel féminin étranger suspect. On peut à ce propos partager l'appréciation d' Elsa Dorlin qui pose l'importance de l'apparition d'une

29. AN, F7 14662. Sous-dossier direction de la Sûreté nationale, direction de la Police du territoire et des étrangers.

30. Dossiers de demande de naturalisation transmis au Conseil d'État. AN, AL 4390 à 4425.

figure uniformisée de la « mère » comme « instrument majeur de la génotechnie »[31]. Bien qu'à une autre époque et dans un contexte différent de celui de la colonisation, on retrouve ici la volonté de sélection des mères, considérée comme facteur essentiel de transmission aux enfants des valeurs constitutives de l'identité. Dans cet exemple précis, les critères synonymes d'exclusion ou d'intégration au national retenus par le Conseil d'État confirment cette hypothèse et réactivent la centralité de la figure de la mère :

> 1. Indications plus détaillées sur le genre de vie de l'intéressée : moralité avant et depuis son mariage – nature de sa profession.
>
> 2. Renseignements circonstanciés sur sa moralité, les antécédents de l'époux et les garanties de stabilité du ménage[32].

Dans les dossiers individuels, les rapports établis par le ministère de la Justice sur la base des éléments fournis par le ministère de l'Intérieur et de ses propres juridictions locales sont conformes aux exigences posées par le Conseil d'État et les dépassent même parfois. Ainsi, le mari n'est pas le seul à être pris en compte ; la famille de la femme concernée, particulièrement le père, l'est aussi. Cela témoigne d'une vague inspiration socio-biologisante et reprend la vieille conception de la dépendance identitaire des femmes à leur père et à leur mari. Alors même que l'on commence à prêter une attention particulière aux femmes étrangères, en leur conférant, au-delà de leur capacité reproductive, une individualité qui peut être dangereuse, on le fait donc sur la base de la dépendance identitaire à leur mari, voire à leur père et, surtout, on vérifie la compatibilité de leur individualité avec la fonction uniformisante de « mère » qu'elles sont censées remplir. On s'assure ainsi que leur individualité n'entrave en rien leur fonction de mère.

L'analyse attentive des soixante-et-onze dossiers met ce dernier point en évidence. Le reproche qui ressort extrêmement souvent est celui de la légèreté des mœurs voire de la prostitution déclarée. Le couple maman-putain fonctionnant à merveille, il est exclu qu'une prostituée devienne une mère de petits Français. Dans certains cas plus explicites, on retrouve une avorteuse, une mère maltraitante, autres figures fantasmées d'une « anti-mère ».

Enfin, il faut nuancer le propos concernant les critères politiques. Trois de ces femmes se voient refuser la naturalisation car elles sont impliquées, soit directement, soit par leur mari ou leur père, dans de l'activisme de gauche. Mais, au-delà du risque politique, c'est à chaque fois le problème de la « stabilité du ménage » qui revient. Il en est ainsi pour tous les mariages mixtes, pris dans le jeu des rapports coloniaux, où, si le racisme est clairement exposé, c'est l'idée d'une famille instable, déséquilibrée, bref d'une famille ne pouvant produire de bons petits Français, qui resurgit.

Le traitement des dossiers des six Allemandes rencontrées[33] suit ce schéma. Malheureusement les données ne sont disponibles que pour quatre d'entre elles,

31. Concept attribué par Elsa Dorlin à Grégoire Chamayou in E. Dorlin, *La Matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006, p. 209 : « La technologie la plus efficace pour fabriquer un peuple français d'hommes blancs propriétaires. Elle porte en elle à la fois l'autochtonie et la domination ».

32. AN, AL 4395, Dossier 222597. Minute d'avis manuscrite du 13 juin 1939.

33. AN, AL 4395, dossier 222597, dossier 222593 ; AL 4406, dossier 223064 ; AL 4407, dossier 223121 ; AL 4408, dossier 223 142 ; AL 4418, dossier 223 448.

les rapports du ministère de la Justice concernant les deux autres sont absents des dossiers.

Tableau 3. Relevé des expressions portées sur les rapports au Conseil d'État justifiant de la non-naturalisation d'Allemandes suite à leur mariage avec des Français[34]

1	Mœurs légères ; ancienne danseuse de cabaret ; suspecte au point de vue national
2	Maladie vénérienne ; mauvaise moralité ; poursuivie pour vol ; « Mosellane »
3	fréquente un ambassadeur allemand ; origine incertaine des ressources
4	outrage aux bonnes mœurs

Dans les quatre cas, la sexualité occupe une place centrale, que ce soit sous couvert de questions sanitaires (« maladie vénérienne »), morales (« mœurs légères ») ou même politiques (« fréquente un ambassadeur allemand »). Elles apparaissent ainsi comme des « anti-mères », inutiles à la nation, donc indésirables voir dangereuses. Le Conseil d'État va cependant accepter la naturalisation de l'une d'entre elles, la seule paradoxalement à avoir été condamnée par décision de justice. Mais elle est Mosellane, donc née Allemande par le jeu des frontières et des guerres. Le Conseil d'État la considère manifestement comme une Française de sang.

Concluons provisoirement que, si les Allemandes sont plus particulièrement surveillées, c'est à cause de leur germanité, mais que, si elles sont exclues de la naturalisation, c'est du fait de leur incapacité supposée à devenir des mères françaises. La germanité n'est alors qu'un facteur aggravant et la question centrale reste la conformité à la figure de « mère ».

Le développement belliciste et la question des naturalisés

Mais la question de l'intégration de personnes allemandes au sein de la nation ne se pose pas seulement pour les femmes. Les hommes vont être confrontés à un phénomène similaire. Si l'administration française semble avoir peur du mariage d'Allemandes avec des Français, le possible enrôlement dans la Wehrmacht des Allemands présents sur le territoire français l'inquiète également. Dès lors, aucune personne originaire du III[e] Reich n'est incorporée dans les rangs de l'armée. Les deux voies traditionnelles d'incorporation nationale, l'armée pour les hommes et le mariage pour les femmes, sont quasi fermées aux réfugiés. Cela se manifeste à la suite de l'épisode au cours duquel, en 1939, l'Ambassade d'Allemagne envoie un questionnaire détaillé à tous ses ressortissants et leur demande de nombreux renseignements privés, essayant, par ce biais, de dénombrer sa population. Le 5[e] bureau des étrangers du ministère de l'Intérieur note :

> Les étrangers en cause, susceptibles de se soumettre dans un bref délai à leurs obligations militaires, peuvent être amenés à donner sur nos organismes de défense des indications très précieuses pour les services spéciaux allemands[35].

34. *Idem.*

35. AN, F[7] 14823. Sous-dossier « étrangers en France : réglementation, notes de service », sans date.

Mais ce qui choque véritablement l'administration, c'est :

> [...] que la circulaire précitée a été adressée à des individus devenus français. Ce qui prend une importance d'autant plus grande que la loi allemande de 1915 prévoit, dans son article 25, la possibilité de rester citoyen du Reich tout en acquérant une autre nationalité[36].

L'optique de l'administration change dès lors quelque peu et ce n'est plus le ressortissant du III[e] Reich qui devient le souci principal de l'administration, mais bien plutôt le naturalisé, qui se fait passer pour Français, alors même qu'il est fondamentalement différent et, dans le contexte de l'époque, ennemi. Conséquence de cette logique guerrière, le chef de la police, Bussière, dans une lettre du 11 août 1939, ne demande plus du contrôle mais de la répression :

> J'estime qu'il est indispensable de prendre des mesures à l'encontre de ceux qui dissimulent leur qualité de citoyen du Reich, sous une autre nationalité[37].

Avec la déclaration de guerre, la loi de 1927 se voit une fois de plus modifiée ; le décret du 9 septembre 1939 rend possible la dénaturalisation en cas de grave délit. La pratique semble montrer que l'origine allemande ou autrichienne constitue un grave délit en soi. Parallèlement à cette suspicion grandissante envers les naturalisés, les possibilités d'incorporation au sein de la nation française deviennent de plus en plus ténues pour les femmes et inexistantes pour les hommes.

La volonté d'exclure de la nation les personnes catégorisées comme « indésirables » est clairement présente depuis 1938. Différentes mesures pour la ré-émigration des réfugiés sont proposées ; elles vont de l'accélération de mariages permettant d'obtenir des visas pour l'Amérique latine à l'idée de créer une colonie en Afrique sub-saharienne.

> [...] Il m'apparaît indispensable d'éloigner ces individus du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord pour les transporter dans une circonscription territoriale d'une de nos possessions d'Outre-mer. Leur surveillance serait ainsi grandement facilitée [...]. De plus, il y a lieu de penser que, transportés dans un milieu autre que celui dans lequel ils vivaient sur notre territoire, ces individus pourraient s'amender, d'autant plus aisément qu'ils seraient en mesure, dans leur nouvelle résidence, de s'employer selon leurs aptitudes professionnelles, ce qui n'était pas permis en France, en raison de la dépression économique et de l'encombrement du marché de la main-d'œuvre qui en résulte. [...] La constitution, par cette colonisation, de groupes facilement assimilables contribuerait à la mise en valeur de nos possessions d'Outre-mer, sans exposer toutefois celles-ci à voir se créer sur leur territoire des minorités ethniques puissantes par la communauté d'origine de leurs membres ou perméables aux influences des autorités du pays dont ressortissent les éléments qui les composent[38].

Dans les faits, ce plan ne se réalise pas. Des expulsions sont prononcées, mais le statut de réfugié rend leur exécution difficile, d'autant que les moyens manquent. L'administration, persuadée du danger représenté par ces indésirables, continue à

36. *Idem.*

37. AN, F[7] 14662, Sous-dossier « Direction de la Sûreté nationale, direction de la Police du territoire et des étrangers ».

38. AN, F[7] 14823, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre des Colonies, sans date.

chercher des solutions. Peu à peu l'idée d'un *containment* s'impose avec, comme application pratique dans un premier temps, l'assignation [39], remplacée très vite par le modèle collectif du camp. Pour certains ressortissants du IIIe Reich, l'internement commence suite au pacte germano-soviétique d'août 1939 [40]. Des communistes allemands sont alors internés, hommes comme femmes. En septembre 1939, avec la déclaration de guerre, ce sont tous les hommes et, en mai 1940, toutes les femmes. Dans un premier temps, à l'exception notable des communistes, les femmes sont exclues des mesures répressives. C'est dans ce contexte de l'automne 1939 que le mariage d'Allemands avec des Françaises va être pris en compte par l'administration, notamment lors de l'établissement des « commissions de criblage », visant à libérer ceux reconnus loyaux envers la France. Dès lors, le mariage avec une Française devient l'un des critères permettant une libération. On peut lire dans une lettre du 9 octobre 1939 du 7e bureau aux préfets :

> Je précise par ailleurs que les commissions de criblage [...] ne pourront statuer que sur les cas prévus par le télégramme du 17 sept. 1939, à savoir :
>
> - étrangers ayant femme ou enfant français
>
> - étrangers admis à contracter un engagement [41].

Ce criblage en temps de guerre, dans une atmosphère manichéenne où les hommes sont divisés en ennemis et amis, montre une administration désireuse de trouver des critères susceptibles de faire un tri. Il ne s'agit pas d'une naturalisation mais de quelque chose de très proche, à savoir déterminer qui est dans le camp de la France. Et si, parmi les critères, on voit perdurer l'idée de l'engagement militaire, le mariage avec une Française devient un argument de poids. Signe de la reconnaissance progressive d'une certaine autonomie identitaire des femmes françaises, cet état de fait est assez paradoxal. En effet, alors que les Allemandes mariées avec des Français sont suspectes, car naturalisées, les Allemands mariés à des Françaises sont vus comme des éléments amis. Au-delà d'une simple analyse qui mettrait cela sur le compte d'un sexisme ordinaire, il faut plutôt y voir la marque d'une méfiance marquée de la part de l'administration pour les catégories intermédiaires, ici en l'occurrence les naturalisés. Paradoxalement, les hommes mariés à des Françaises sont vus positivement par l'administration, car ils restent étrangers et donc identifiables comme tels. Les femmes étrangères, à l'inverse, subissent les courants contradictoires d'une législation fondée sur des principes dépassés, qui les considère comme des mères de futurs Français, et d'une administration portée à leur reconnaître une autonomie identitaire et à les considérer avant tout comme Allemandes, ce qui, au moment où cela rime avec ennemi, n'est pas sans poser problème.

La législation sur le mariage mixte a évolué depuis 1927. Les femmes sont de plus en plus considérées comme des individus porteurs de leur propre identité nationale. Cette évolution, positive pour les Françaises, a eu des conséquences moins heureuses pour les Allemandes. Elles ne sont plus vues comme inoffensives et leur naturalisation devient de plus en plus suspecte au fur et à mesure de la montée

39. Circulaire n° 72 du 28 mai 1939 et l'article 11 du décret du 2 mai 1938. AN, F7 14823.

40. M. Gilzmer, *Fraueninternierungslager in Südfrankreich : Rieucros und Brens 1939-1944*, Berlin, Orlanda Frauenverlag, 1994.

41. AN, F7 14662, sous-dossier « Direction de la Sûreté nationale, Direction de la Police du territoire et des étrangers ».

des tensions avec l'Allemagne. La germanité des réfugiées du IIIe Reich fait d'elles des « anti-mères », qui ne sauront pas créer un foyer français, avoir des enfants français et même, dans le pire des cas, fourniront des informations militaires sur leur mari. Bureaucrates et administrateurs peinent à appréhender les phénomènes n'entrant pas dans leurs catégories d'analyse, se méfient de l'entre-deux, et ainsi surtout du naturalisé. Cela amène à des renversements inattendus. Avec la déclaration de guerre, ainsi, les hommes mariés à des Françaises sont perçus positivement tandis que les femmes mariées à des Français demeurent suspectes.

Le plus étonnant dans cet épisode, c'est la disparité entre un phénomène numériquement minime et l'importance qui lui est donnée par le ministère de l'Intérieur. Les contradictions internes de la machine administrative, les décalages entre les fonctionnements bureaucratiques et les déclarations d'intention apparaissent au grand jour. En effet, si les ressortissantes allemandes dont le dossier passe devant le Conseil d'État sont en léger surnombre, beaucoup de cas de femmes d'autres nationalités sont exposés, la germanité n'étant qu'un facteur aggravant et non décisif. De plus comment faut-il interpréter l'attitude des administrations locales, peu enclines à faire du zèle sur ce sujet ?

Cet épisode montre également que, trop souvent, l'étude de la question de la catégorisation nationale se fait de manière androcentrée, sous couvert d'universel. Or, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, il existe deux types de nationalité française, une pour les hommes qui comprend la citoyenneté et une pour les femmes qui l'omet. Prendre en compte cette double réalité est une nécessité. De la même manière, être un étranger et être une étrangère sont, en droit, des choses différentes, phénomène explicable si l'on souligne l'enjeu politique majeur qu'est la francisation des ventres. L'articulation de cette double catégorisation genre-nationalité me semble particulièrement pertinente pour saisir les enjeux qui se nouent autour de l'épisode de l'exil allemand en France entre 1933 et 1945.

Christophe Prochasson
14-18
Retours d'expérience
Éditions Tallandier

Bruno Bertherat et Christian Chevandier
Paris Dernier Voyage.
Histoire des Pompes funèbres (XIXe-XXe siècle)
La Découverte

International Review of Social History

Volume 53 part 2 (August 2008)

Articles

Bert De Munck Skills, Trust and Changing Consumer Preferences: The Decline of Antwerp's Craft Guilds from the Perspective of the Product Market, ca. 1500 - ca. 1800

Ben Maddison Labour Commodification and Classification: An Illustrative Case Study of the New South Wales Boilermaking Trades, 1860-1920

Matt Vaughan Wilson The 1911 Waterfront Strikes in Glasgow: Trade Unions and Rank-and-File Militancy in the Labour Unrest of 1910-1914

Survey

Joeri Januarius Picturing the Everyday Life of Limburg Miners: Photographs as a Historical Source

Book reviews

Hannah Barker *The Business of Women. Female Enterprise and Urban Development in Northern England 1760-1830* (Danielle van den Heuvel)

Nicola Phillips *Women in Business 1700-1850* (Danielle van den Heuvel)

Mining Women. *Gender in the Development of a Global Industry, 1670 to 2005.* Ed. by Jaclyn J. Gier and Laurie Mercier (Caroline Merithew)

Christine Lattek *Revolutionary Refugees. German socialism in Britain, 1840-1860* (Toni Offermann)

Marianne Dahlén *The Negotiable Child. The ILO Child Labour Campaign 1919-1973* (Elise van Nederveen Meerkerk)

Ken Fones-Wolf *Glass Towns. Industry, Labor, and Political Economy in Appalachia, 1890-1930s* (Dwight B. Billings)

Michael Wildt *Volksgemeinschaft als Selbstermächtigung. Gewalt gegen Juden in der deutschen Provinz 1919 bis 1939* (Jie-Hyun Lim)

Myrna I. Santiago *The Ecology of Oil. Environment, Labor, and the Mexican Revolution, 1900-1938* (Michiel Baud)

Mary E. Triece *On the Picket Line. Strategies of Working-class Women During the Depression* (Ileen DeVault)

Peter Van Kemseke *Towards an Era of Development. The Globalization of Socialism and Christian Democracy 1945-1965* (Carl Strikwerda)

CAMBRIDGE UNIVERSITY PRESS

Le gouvernement anglais et les femmes réfugiées d'Europe après la Seconde Guerre mondiale

par Silvia SALVATICI*

Les tenants des *refugee studies* ont critiqué les analyses de la question réfugiée qui s'attachaient essentiellement aux désastres humanitaires qui sont liés à celle-ci. Elles conduisent, selon eux, à faire de l'assistance aux malheureux la première des priorités et reléguent à l'arrière-plan la nécessaire mobilisation contre les violations des droits de l'homme. Le problème des réfugiés subit ainsi un processus de « dépolitisation ». Disparaissent de la conscience collective les causes, profondément politiques, sociales et culturelles de ces situations. Cette approche transforme les réfugiés, et les femmes réfugiées en particulier, en acteurs impuissants, inévitablement victimes de crises temporaires. Cela fait d'eux des personnes ayant des besoins plutôt que des droits [1]. S'écarter de cette perspective redonne une profondeur historique suffisante au problème des réfugiés du XX[e] siècle, restitue sa complexité à la question des réfugiés à l'âge des États-nations, après le déclenchement des deux guerres mondiales et les décolonisations. Le croisement de l'analyse historique et de l'approche genrée paraît alors particulièrement utile. L'accent mis, dans le discours public, sur la prévalence des femmes dans les populations réfugiées semble intimement lié au processus de « dépolitisation » du discours tenu sur les réfugiés. En d'autres termes, les constructions socio-culturelles du genre féminin et la figure du réfugié interagissent et se renforcent : l'un et l'autre sont considérés comme des sujets non-politiques, n'ayant besoin que d'aide et de protection. Partant de ce constat, j'évoquerai ici ce qu'il est advenu des millions de femmes qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont peuplé les camps de réfugiés en Allemagne, en Autriche et en Italie (pays sous occupation alliée), en examinant principalement deux thèmes : la relation entre le contexte international (Seconde Guerre mondiale puis guerre froide) et la crise des réfugiés la plus grave que connut l'Europe ; le processus ayant mené les organisations internationales à mettre en place d'abord des programmes de rapatriement, puis des programmes de réétablissement [2].

L'évolution des programmes de réinstallation se comprend en référence à leurs implications en matière de genre. L'une des premières opérations de ce type voit le gouvernement britannique se charger de milliers de réfugiées originaires des pays baltes, recrutées comme personnel de service pour ses sanatoriums, dans le cadre de l'opération *Balt Cygnet* (1946-1947) [3]. Notre étude s'appuie sur les archives du ministère britannique du Travail (*British Ministry of Labour – LAB*), conservées aux

* Chercheuse en histoire contemporaine à l'Université de Teramo. Traduction de l'anglais par Hervé MAURY.

1. G. LOESCHER et L. MONAHAN (eds.), *Refugees and International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; A. R. ZOLBERG, A. SUHRKE et S. GUAYO (eds.), *Escape from Violence. Conflict and the Refugee Crisis in the Developing World*, Oxford, Oxford University Press, 1989 ; L. MALKKI, « Refugees and Exile: From "Refugee Studies" to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, n° 24, 1995.

2. Terme utilisé dans les documents en français de l'époque pour *resettlement*, traduit dans ce texte par réinstallation (NDT).

3. Littéralement, opération « Jeune cygne Balte » (NDT).

National Archives (Kew, Richmond) [4], et celles de l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction (*United Nations Relief and Rehabilitation Office – UNRRA*) [5], conservées aux Archives des Nations Unies (New York).

Les réfugiés après la Seconde Guerre mondiale

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la présence de personnes déplacées dans l'ensemble des régions dévastées d'Europe menaçait la stabilité du nouvel ordre européen [6]. Les études réalisées immédiatement après-guerre recensaient huit millions de réfugiés en Allemagne de l'Ouest [7] et estimaient à onze millions ceux présents sur le territoire allemand [8]. Les institutions, cependant, étaient pleinement conscientes de la fragilité de ces estimations [9]. Les déportations massives opérées par les nazis, la progression rapide des fronts étaient à l'origine du déplacement de ces masses d'hommes et de femmes [10].

Gérer la crise des personnes déplacées, leur fournir une aide immédiate et trouver des solutions à long terme deviennent alors une question politique urgente. La Russell Sage Foundation à New York [11], qui s'efforçait d'apporter aux Nations Unies des informations permettant l'élaboration d'une politique appropriée, publie en 1946 une brochure qui conclut :

> Dans des pays aussi gravement ébranlés par la dislocation de leur économie et qui sont encore tellement affaiblis sur le plan spirituel par les influences nihilistes du nazisme et du fascisme, l'incapacité à traiter de manière constructive le problème des personnes réfugiées et déplacées pourrait s'avérer fatale pour la reconstruction morale, politique et spirituelle de l'Europe [12].

4. Les dossiers du secrétariat du Premier ministre (*Records of the Prime Minister's Office* – PREM), du secrétariat du Gouvernement (*Cabinet Office* – CAB) et du ministère de l'Intérieur (*Home Office* – HO) seront également utilisés, encore que les documents les plus importants sur l'opération *Balt Cygnet* soient ceux du ministère du Travail.

5. En particulier, les dossiers du Bureau des services (*Bureau of Services*) et de la Mission en Allemagne.

6. Pour un tableau résumé, mais frappant, de la question des personnes déplacées à la suite de la guerre, D. G. Cohen, « Naissance d'une nation : les personnes déplacées de l'après-guerre, 1945-1951 », *Genèses*, mars 2000, p. 56-78.

7. *United Nations Relief and Rehabilitation Administration, Report of the Director General to the Council* (Rapport du Directeur général au Conseil), Washington, UNRRA, 1948, p. 255.

8. J. Vernant, *The Refugee in the Post-war World. Preliminary Report of Survey of the Refugee Problem*, Genève, United Nations, 1951, p. 36.

9. L. W. Holborn, *L'Organisation Internationale pour les Réfugiés. Agence spécialisée des Nations Unies 1946-1952*, Paris, PUF, 1955 ; selon l'auteur, il était pratiquement impossible de déterminer le nombre des personnes déplacées pour les années comprises entre 1945 et 1948 : « les chiffres que l'on possède ne donnent qu'une idée générale de l'ampleur de la tâche entreprise », p. 349.

10. K. J. Bade, *Europa in Bewegung : Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Munich, Beck, 2000, p. 284-298 ; M. R. Marrus, *The Unwanted : European Refugees in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1985, p. 340-400.

11. La Russell Sage Foundation a été créée en 1907 grâce à une donation privée. Le but du fondateur était l'amélioration des conditions sociales et des conditions de vie aux États-Unis. Après la Seconde Guerre mondiale, elle visait, par l'usage des sciences sociales, à fonder des politiques sociales mieux informées et plus rationnelles (au niveau national et international). Un centre de recherches fut créé à cette fin à New York où des chercheurs en sciences sociales invités peuvent poursuivre leurs travaux, souvent dans le cadre de groupes collaboratifs.

12. United Nations Archives (UNA), UNRRA, Bureau of Services, Division of Repatriation and Welfare, Reports files, box 1, Pierce Williams, Dept. of Social Work Adm., Russell Sage Foundation, New York, *Preliminary Summary of Report on Refugees and Displaced Persons : an Urgent United Nations Problem*, 15 octobre 1946.

Le problème des personnes déplacées n'était pas simplement un problème européen mais aussi un « problème mondial » : les personnes déplacées étaient considérées comme « la bombe à retardement la plus dangereuse laissée derrière lui par Hitler » [13]. Le danger était d'autant plus grand qu'elles étaient « non seulement sans foyer, mais sans patrie » [14], ce qui constituait un véritable défi à l'ordre national. Les réfugiés étaient dépourvus de ces « liens moraux et juridiques » [15] qui constituent la relation normale entre les individus et l'État et par lesquels les femmes et les hommes deviennent citoyens. Il n'y avait à cela que deux solutions : le rapatriement ou la réinstallation dans un autre pays qui pourrait alors devenir la « nouvelle patrie » de ces déracinés. Les Alliés ont d'abord privilégié la première option, avant de changer de politique, du fait de plusieurs facteurs. Beaucoup de réfugiés (en particulier parmi les Baltes, les Ukrainiens et les Polonais) refusaient de retourner dans leurs régions d'origine, désormais annexées par l'URSS ou sous influence soviétique. De plus, la coopération entre les deux blocs s'est graduellement détériorée, les conflits relatifs à la crise des réfugiés contribuant à aggraver les tensions entre l'Est et l'Ouest [16].

C'est dans ce contexte qu'émerge le projet britannique d'emploi de femmes baltes dans les sanatoriums anglais. Cette première initiative de réinstallation destinée aux réfugiés en provenance des camps d'Allemagne peut, à ce titre, être considérée comme une sorte de « projet pilote », à la fois pour les Alliés et pour les organisations internationales s'occupant des personnes déplacées en Europe. Après l'opération *Balt Cygnet*, la Grande-Bretagne mit en œuvre un programme similaire, mais de plus grande ampleur : *Westward Ho !* Il débuta en 1947 et prévoyait l'embauche de personnes déplacées dans les entreprises industrielles, les mines et les exploitations agricoles britanniques [17]. Plusieurs autres pays occidentaux (États-Unis, Canada, Australie, France, Belgique) ont également conçu des projets de réinstallation fondés sur l'emploi de réfugiés par leurs économies nationales [18].

13. P. J. Bouman, *The Refugee Problem in Western Germany*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1950, p. 11.

14. J. Vernant, *The Refugee in the Postwar World, op. cit.*, p. 4.

15. *Idem*, p. 5.

16. K. Salomon, *Refugees in the Cold War : Toward a New International Refugee Regime in the Early Postwar Era*, Lund, Lund University Press, 1991 ; G. Loescher et L. Monahan (eds.), *Refugees and International Relations, op. cit.*

17. D. Kay et R. Miles, *Refugees or Migrant Workers? European Volunteer Workers in Britain (1946-1951)*, Londres, Routledge, 1992 ; W. Webster, « Defining Boundaries : European Volunteer Worker Women in Britain and Narratives of Community », *Women's History Review*, n° 9, 2000, p. 257-276.

18. M. Danys, *DP Lithuanian Immigration to Canada after the Second World War*, Toronto, Multicultural History Society of Ontario, 1986 ; H. Genizi, *America's Fair Share : The Admission and Resettlement of Displaced Persons, 1945-1952*, Detroit, Wayne State University Press, 1993 ; C. Harzig, « McNamara's DP Domestics : Immigration Policy Makers Negotiate Class, Race and Gender in the Aftermath of World War II », *Social Politics*, Spring 2003 ; E. F. Kunz, *Displaced Persons : Calwell's new Australians*, Sydney, Australian National University Press, 1988.

« Diana Teder, inteprète pour les jeunes filles déplacées, qui travaille désormais à l'hôpital de Ham Greens, pense aux années de terreur désormais derrière elle en contemplant le drapeau de son pays. Elle apprécie déjà le mode de vie britannique » (légende d'origine).

Extrait d'une brochure de 1946 diffusée dans les camps de réfugiés de la zone d'occupation britannique en Allemagne pour inviter les femmes originaires des pays baltes à rejoindre la Grande-Bretagne. Les photographies sont accompagnées d'une légende en anglais et de leur traduction allemande, la plupart des candidates potentielles parlant cette langue. Les commentaires, tirés de la presse britannique, évoquent l'accueil chaleureux fait par la population anglaise à ces migrantes et insistent sur les bénéfices qu'elles peuvent tirer de leur séjour en Grande-Bretagne. Les femmes déplacées employées en Angleterre sont dépeintes comme de bonnes travailleuses, reconnaissantes, et désireuses de devenir membres de la société anglaise. En ce sens, cette publication cherche aussi à rassurer les citoyens britanniques.

Détail de la brochure *Baltic Women in Great Britain / Baltische Frauen in Grossbritannien* (1946). Archives des Nations Unies, UNRRA, Germany Mission, British Zone, Headquarters' Area Team, Files 1945-1947, Box 21.

L'opération *Balt Cygnet*

L'opération *Balt Cygnet* assurait l'emploi de jeunes femmes « sans attaches », originaires d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, comme femmes de service dans les sanatoriums. Elles étaient recrutées dans les camps situés dans la zone d'occupation britannique en Allemagne. Ce plan, à l'initiative conjointe du ministère du Travail et de l'administration militaire britannique en Allemagne, était sans aucun doute lié au manque de main-d'œuvre qui mettait en difficulté la Grande-Bretagne, de même qu'une grande partie de l'Europe, au cours de la période de reconstruction. Toutefois ce plan constituait une tentative destinée non seulement à pallier la pénurie de main-d'œuvre mais également à réinstaller et intégrer des personnes déplacées dans un nouveau pays. Comme le soulignait George Isaacs, ministre britannique du Travail, au début de 1946, ce projet était nécessaire parce que « nous manquons tellement de main-d'œuvre et, deuxièmement, parce que nous devons apporter notre contribution, même si elle est limitée, au règlement de la situation des personnes déplacées en Europe » [19].

19. The National Archives, Kew, Richmond, UK (TNA), Lab 8/90, *Note on the Recruitment of Displaced Persons from Camps in the British Zone in Germany for Domestic Work in Sanatoria in the United Kingdom.*

De ce fait, le projet était lourd de contradictions, puisque l'intégration des réfugiées baltes s'effectuait sous la double contrainte des difficultés de la situation d'après-guerre et des exigences du marché du travail. Le fait que *Balt Cygnet* n'ait concerné que des femmes est important pour comprendre la nature du projet, comme le sont les autres conditions à remplir pour être éligible au programme (nationalité, âge, et statut de femmes « sans attaches »). Si l'opération *Balt Cygnet* était le moyen de répondre aux besoins des sanatoriums en femmes de service, alors le choix de femmes était lié à au caractère genré de la profession de prestataire de soins, qui s'en trouvait ainsi renforcé. Cependant, si nous considérons le projet comme une première tentative de réinstallation, le choix exclusif de femmes prend une signification différente : il permet la nécessaire neutralisation de la menace que constituaient les réfugiés. Dès avant la Seconde Guerre mondiale, l'opinion publique considérait les réfugiés, « sans patrie » et persécutés pour des raisons idéologiques et raciales, comme d'une « loyauté politique ambiguë » et comme un danger pour les communautés politiques nationales [20]. Après-guerre, cette méfiance prit en Angleterre la forme d'une suspicion particulière à l'égard des réfugiés originaires de l'Europe de l'Est, tenus pour des collaborateurs des Allemands et des sympathisants nazis [21]. Le recrutement de femmes était une manière d'éviter d'introduire dans le pays des personnes politiquement dangereuses. Cette façon de penser suppose, à l'évidence, une construction sociale qui dénie aux femmes le statut de sujet politique et postule la spécificité de leur rapport à la guerre [22]. Selon cette construction socio-culturelle des rôles de genre, les femmes ne portent pas les armes. Les femmes originaires des pays baltes pouvaient alors être décrites comme de simples victimes, n'ayant pas combattu aux côtés des Allemands. L'opération *Balt Cygnet* a ainsi contribué à la « dépolitisation » de la femme réfugiée. De ce point de vue, le choix des sanatoriums comme lieu d'emploi des premières personnes déplacées arrivant en Angleterre semble être une conséquence de la nécessité politique – et non pas seulement économique – de n'employer que des femmes. La décision d'assigner ces femmes à des structures hospitalières pour patients tuberculeux paraît avoir eu plusieurs motivations : cela correspondait d'abord à la mobilisation collective contre la tuberculose, qui s'était largement diffusée dans le pays pendant la guerre [23], de plus peu de femmes anglaises acceptaient ces emplois, dangereux du fait du risque de contagion, mais aussi peu enviables à cause de l'isolement des sanatoriums [24] ; cela permettait également d'envoyer les réfugiées arrivant d'Allemagne dans des endroits isolés où il serait plus facile de les contrôler et moins probable qu'elles soient en contact avec les autochtones ; enfin, il était ainsi possible d'associer l'emploi de femmes étrangères, au statut incertain, et la défense de l'intérêt public.

20. J. H. Simpson, *The Refugee Problem. Report of a Survey*, Londres, Oxford University Press, 1939, p. 15.

21. J. A. Tannahill, *European Volunteer Workers in Britain*, Manchester, Manchester University Press, 1958, p. IX-X.

22. J. B. Elshtain, *Women and War*, New York, Basic Books, 1987.

23. L. Bryder, *Below the Magic Mountain : a Social History of Tuberculosis in Twentieth Century Britain*, Oxford, Clarendon, 1988, p. 70-125.

24. La réticence des femmes anglaises à travailler dans les établissements pour patients tuberculeux est notée par le ministère du Travail, TNA, Cab 134/301, *Memorandum by the Minister of Labour and National Service.*

À partir d'octobre 1946, des centaines de femmes partirent chaque semaine du port de Cuxhaven, sur la côte allemande, pour arriver à Hull, sur la côte britannique. Elles passaient alors sous l'autorité du ministère du Travail et étaient munies d'un contrat de douze mois, qui pouvait être prolongé. Les autorités britanniques prévoyaient de recruter un maximum de mille personnes déplacées au cours de la première phase du programme. Cependant, satisfaites des premiers résultats [25], elles décidèrent de recruter 6 000 autres femmes [26]. Lorsque l'opération *Balt Cygnet* prit fin, par intégration au programme *Westward Ho !*, 2 572 de ces femmes étaient arrivées sur le sol britannique [27]. Du fait de leur genre, elles pouvaient laisser derrière elles la vie dans les camps, mais subissaient des contraintes spécifiques : le pays hôte dissimulait leur identité de réfugiées, mettant en avant l'idée qu'elles étaient des travailleuses utiles à la communauté nationale, tout en les confinant prudemment dans les régions limitrophes. Cette alchimie culturelle, qui combinait différents éléments de la construction sociale des rôles féminins, intéressait non seulement le gouvernement britannique, mais aussi les dirigeants de l'UNRRA, qui avaient pris acte de la réussite de l'opération [28].

Des réfugiés d'élite

L'exigence première du programme britannique était que seules des femmes soient recrutées. La seconde était que celles-ci proviennent d'un pays balte [29]. Genre et nationalité, conjugués, ouvraient aux réfugiées le droit à la réinstallation. Le traitement préférentiel accordé aux femmes baltes a certainement tenu compte du fait qu'elles ne pouvaient retourner dans leurs pays d'origine, ceux-ci étant passés sous l'emprise soviétique. Selon l'étude menée en 1946, parmi les 134 000 Baltes pris en charge par l'UNRRA, moins de 1 000 souhaitaient leur rapatriement [30]. Cependant l'existence d'un programme de réinstallation exclusivement destiné aux femmes baltes réfugiées provenait aussi de ce que le personnel des centres de réfugiés s'accordait sur le fait « que l'élite de la population des personnes déplacées se trouve dans le groupe [balte] » [31]. Avec ses inflexions féminines, le programme *Balt Cygnet* mettait en avant des conditions d'éligibilité considérées comme caractéristiques de l'« élite » balte, telles que de bonnes manières et une bonne présentation, des

25. Cf. la satisfaction exprimée par le ministre du Travail en septembre 1946 : TNA, Cab 134/301, *War Cabinet, Foreign Labour Committee. Minutes of Meeting.*

26. TNA, Cab 134/301, *Memorandum by the Minister of Labour and National Service.*

27. Parmi elles, 993 Estoniennes, 1 079 Lettones, 402 Lithuaniennes et 98 Ukrainiennes et Yougoslaves : TNA, HO 213/596, Home Office, *Statistics of European Volunteer Workers in the United Kingdom, European Volunteer Workers and Dependants in the United Kingdom.*

28. UNA, UNRRA, Germany Mission. British Zone. Headquarters' Area Team Files. 1945-1947, Box 21, *Employment of Baltic D.Ps. in T.B. Sanatoria in the United Kingdom.*

29. Selon les statistiques de l'UNRRA, en décembre 1945 environ 134 000 personnes déplacées originaires de la région de la Baltique vivaient dans les camps en Allemagne ; au moins 40 000 réfugiés baltes vivaient à l'extérieur de ces camps : cf. G. Woodbridge, *UNRRA : The History of the United Nations Relief and Rehabilitation Administration*, New York, Columbia University Press, 1950, vol. III, p. 423.

30. United Nations Relief and Rehabilitation Administration – UNRRA, *The Central Committee of the Council, Reports of the Administration on Displaced Persons Operations* 1946, Appendix G ; pour une vue d'ensemble sur la situation des personnes déplacées baltes, voir P. Gatrell, « Population Displacement in the Baltic Region in the Twentieth Century : from "Refugee Studies" to Refugee History », *Journal of Baltic Studies*, vol. 38, n° 1, mars 2007, p. 43-60.

31. TNA, Prem 8/522, *Refugees and displaced persons, British Zone in Germany.*

habitudes d'ordre et de propreté. « Les femmes [baltes] ont une bonne présentation ; leurs personnes et leurs vêtements sont d'une scrupuleuse propreté » indique une note de l'un des rapports préparatoires du ministère du Travail [32] et des expressions similaires apparaissent ailleurs de manière récurrente. De même, les fonctionnaires de l'UNRRA évoquant les jeunes femmes qui, à la suite d'examens médicaux, rencontrent le comité dépêché à cet effet par le ministère du Travail, responsable de leur engagement définitif, notent, par exemple, à propos de Laine Kitsberg, une Estonienne de 22 ans, qu'elle a une « bonne apparence et [de] bonnes manières », alors que les observations concernant les sœurs Tiits, Feida et Agnes, Estoniennes âgées respectivement de 28 et de 23 ans, indiquent qu'elles sont « très soignées [et ont de] bonnes manières » [33]. Ces formulations prennent, bien entendu, un poids très particulier lorsqu'on les met en regard des conditions d'hygiène de règle dans les camps, qui étaient terriblement surpeuplés, de sorte que les internées devaient dormir, cuisiner, manger et laver leurs vêtements dans le même espace. En août 1945, l'UNRRA remarquait que « le niveau de propreté est faible, ce qui, en ces circonstances, n'est pas surprenant, puisque les pièces sont utilisées pour y séjourner et que l'on note une absence générale de tapis et une pénurie, sinon une absence complète, de balais et de brosses » [34].

Naturellement, l'accent mis sur les qualités exceptionnelles des femmes baltes était imputable au type d'emploi pour lequel elles étaient recrutées : un fort penchant pour la propreté et les bonnes manières constituaient des qualités importantes pour un travail dans un sanatorium. Cependant le fait que ces qualités n'aient pas été considérées comme des caractéristiques subjectives, mais plutôt comme typiques d'un ensemble de femmes défini par leur origine nationale suggère qu'elles étaient perçues comme l'expression de vertus morales estimées nécessaires à leur intégration dans un nouveau pays. De plus, il était fondamental de s'assurer que les femmes réfugiées en provenance d'Allemagne soient dotées d'une certaine intégrité morale. De nombreux rapports insistent sur ce que, du fait de ce qu'elles avaient vécu pendant la guerre, elles pouvaient avoir eu des mœurs dissolues [35] et d'ailleurs la promiscuité de la vie dans les camps avait pour résultat l'accroissement du nombre de naissances illégitimes [36]. De même, l'identité féminine britannique reposait sur la respectabilité et la bienséance [37] et il était absolument essentiel que l'arrivée de ces femmes étrangères ne menace pas les équilibres internes de la société. Les traits caractéristiques des femmes baltes permettaient donc aux autorités qui organisaient leur réinstallation en Angleterre de les singulariser par rapport aux autres femmes réfugiées, et garantissaient à leurs yeux une meilleure adaptation à leur nouveau pays. Ce sont les mêmes facteurs qui expliquent que ce groupe ait été préféré aux

32. TNA, Lab 8/90, *Recruitment of Baltic Displaced Persons for Hospital Employment.*

33. UNA, UNRRA, Germany Mission. British Zone. Headquarters' Area Team Files, 1945-1947, Box 21, *Application for Employment in T.B. Sanatoria in U.K.*

34. UNA, UNRRA, Bureau of Services, Division of Repatriation and Welfare. Reports (by country), Box 4, *Report on an Enquiry into the Provisions made for Displaced Persons in Germany.*

35. UNA, UNRRA, Bureau of Services, Division of Repatriation and Welfare, Reports files, box 1, *Special Needs of Women and Girls during Repatriation and Rehabilitation* (Besoins particuliers des femmes et des filles au cours de leur rapatriement et de leur réinsertion).

36. UNA, UNRRA, Bureau of Services, Division of Repatriation and Welfare, Subject files, box 23, *Compendium of Statistics on Displaced Persons* (Abrégé statistique sur les personnes déplacées).

37. B. Skeggs, *Formations of Class and Gender*, Londres, Sage, 1997, p. 41-55.

immigrants en provenance des anciennes colonies britanniques, dont le nombre augmentait aux lendemains de la guerre. Le débat politique de cette époque révèle les craintes que suscite une « immigration de couleur », pourtant encore limitée [38], et souligne les aspects rassurants d'une immigration blanche qui, par la couleur de sa peau, favorisait une réception fondée sur l'assimilation, principe de base adopté par le gouvernement britannique en matière d'immigration [39]. La blancheur du « cygne balte », nom de la première opération de réinstallation entreprise par les gouvernements européens, semble lier symboliquement l'élément racial d'une sélection fondée sur la nationalité et la bienséance, caractéristique féminine par excellence. Cette association a eu, sans aucun doute, un effet apaisant sur l'opinion publique. Elle était conforme aussi à la logique d'intégration des réfugiées choisie par le gouvernement anglais [40], qui reflète une tendance générale à assimiler les différences introduites par les immigrés dans une manière d'« être anglais » inclusive et homogène [41]. Cependant l'objectif d'une assimilation des populations réfugiées n'est pas le souci des seules autorités britanniques. Tous les pays occidentaux étaient confrontés à la nécessité de trouver une solution au problème des réfugiés. En fait, et cela ressort de la première grande étude entreprise par les Nations Unies sur le sujet, un réfugié ne cesse de l'être qu'en acquérant une nouvelle nationalité [42] qui n'est pas simplement l'obtention juridique de la nationalité d'un pays particulier, mais plutôt la pleine appartenance à une communauté nationale. En fait, seule cette forme d'appartenance pouvait empêcher que la population réinstallée n'apparaisse comme « une autre minorité » au sein de la société hôte et n'affaiblisse la cohésion interne du pays ou n'introduise des causes de troubles. Femmes et hommes réfugiés posaient ce risque, plus que d'autres populations étrangères, parce que leur identité nationale – extirpée par la violence du territoire national – en venait à constituer « leur bien le plus précieux » [43]. Le recoupement entre genre et nationalité proposé par le programme *Balt Cygnet* dévoile ainsi l'une de ses contradictions : le choix exclusif de femmes des pays baltes n'était qu'une tentative pour trouver un profil féminin qui répondrait aisément aux besoins britanniques, mais il reconnaissait en même temps, et renforçait ainsi, le principe de nationalité qui était, en lui-même, considéré comme un obstacle à une future intégration. Les effets de cette contradiction sont visibles dans la manière dont les autorités chargées du programme ont commencé par faire l'éloge de la « dignité nationale », au principe de la distinction des femmes baltes, puis se sont empressées de louer le fait que les candidates retenues n'avaient aucun désir « de vivre en un groupe séparé dans ce pays, mais souhaitaient faire partie de notre communauté » [44]. Le lent démarrage du programme fut attribué aux hésitations des jeunes femmes, en partie fondées sur la crainte de contracter la tuberculose, mais aussi sur le peu d'enthousiasme avec lequel elles envisageaient la

38. J. Solomos, *Race and Racism in Britain*, Basingstoke, Macmillan, 2003, p. 49-52.

39. L. McDowell, *Hard Labour. The Forgotten Voices of Latvian Migrant Volunteer Workers*, Londres, UCL Press, 2005, p. 87-91.

40. J. A. Tannahill, *European Volunteer Workers in Britain*, *op. cit.*, p. 68-69.

41. K. Paul, *Whitewashing Britain: Race and Citizenship in the Postwar Era*, Ithaca, Cornell University Press, 1997, p. 452-473.

42. J. Vernant, *The Refugee in the Postwar World*, *op. cit.*, p. 4.

43. UNA, UNRRA, Germany Mission, British Zone ; Headquarters' Area Team Files. 1945-1947, Box 21, *Displaced Persons – Germany 1947. By Pauline Bakerman UNRRA*, 2 janvier 1945-10 juin 1947.

44. TNA, Lab 8/90, *Recruitment of Baltic Displaced Persons for Hospital Employment*.

séparation d'avec leurs familles et, plus généralement, la rupture de leurs liens avec les communautés baltes qui s'étaient reconstituées dans le cadre des camps et qui voyaient dans le départ de ces jeunes femmes une perte qui les affaiblissait [45].

Des femmes « sans attaches »

Outre la nationalité, le programme britannique posait d'autres exigences. Les femmes devaient être âgées de 18 à 45 ans, en bonne santé et « sans attaches », ce qui signifiait célibataires ou veuves et sans enfants. Le personnel d'inspection de l'UNRRA devait certifier la bonne santé des bénéficiaires potentielles de l'opération et détecter toute grossesse qui aurait disqualifié la candidate potentielle. La protection des employeurs contre d'éventuelles défections justifiait cette précaution, mais c'était également une réponse au manque de lits dans les maternités britanniques et à la difficulté de trouver des places pour les mères qui élèveraient, sans aide, leurs enfants, puisque leur famille était restée dans les camps de réfugiés [46]. L'idée d'intégrer les réfugiées baltes reposait, en conséquence, sur leur exclusion du système de protection sociale car « elles priveraient les femmes mariées britanniques de lits de maternité », même si le gouvernement travailliste considérait les droits sociaux comme indissociables de la citoyenneté. Les mesures d'exclusion étaient strictement appliquées et lorsque des femmes enceintes étaient découvertes, elles étaient aussitôt rapatriées par les autorités. Entre le 1er mai et le 31 octobre 1947, d'après les données du ministère de l'Intérieur seize femmes furent renvoyées en Allemagne parce qu'elles étaient enceintes, sur un total de vingt-quatre renvois. Parmi les « raisons de santé » motivant l'expulsion, la grossesse était la plus importante, même si l'on prend en compte le nombre total de personnes « rapatriées », en y incluant les hommes [47]. Cette exclusion des femmes enceintes exprime radicalement le fait que ces femmes n'étaient pas autorisées à avoir des enfants, exigence fort peu naturelle si l'on songe à l'âge des femmes recrutées dans le cadre du programme et à l'explosion du taux de natalité observée dans les camps d'Allemagne de l'Ouest [48].

Ces femmes devaient abandonner leur identité de mère, élément central du rôle social des femmes dans la culture des pays baltes [49] et fortement valorisé dans les démocraties européennes où elles devaient s'« intégrer », afin de dépasser leur condition de personne déplacée. Ces femmes ont essayé différentes stratégies pour se soustraire aux restrictions imposées par ce programme : certaines tentèrent d'obtenir un traitement d'exception, d'autres renoncèrent même à la maternité. Vilma Mora, par exemple, tenta sa chance alors qu'elle « [avait] malheureusement un bébé de 11 semaines (illégitime) ». Elle présentait de très bonnes références, fournies par la YMCA (*Young Men's Christian Association*), organisation humanitaire pour laquelle

45. M. Wyman, *DPs. Europe's Displaced Persons, 1945-1951*, Ithaca, Cornell University Press, 1998, p. 192-193.

46. Voir les commentaires adressés par le ministère de la Santé à la Division des étrangers (*Home Office Alien Division*) du ministère de l'Intérieur, TNA, HO213/1001.

47. Entre mai et octobre 1947, on compte parmi les « rapatriés » 16 femmes enceintes, 3 cas de tuberculose (2 hommes et 1 femme), 10 cas de maladie mentale (6 hommes et 4 femmes), 14 cas de maladie vénérienne (11 hommes et 3 femmes). TNA, HO 213/1001, *Numbers returned to Germany on Health*.

48. M. Wyman, *DPs. Europe's Displaced Persons*, *op. cit.*, p. 39.

49. W. Webster, « Defining Boundaries », *art. cit.*

elle avait travaillé. Le directeur de l'équipe de l'UNRRA décrivait cette jeune mère lettone comme « bien élevée, assidue, soignée et très propre » [50]. Nous ne savons pas si une telle description permit d'assurer le recrutement de Vilma, mais il est probable que non, puisqu'être « sans attaches » était une condition impérative. C'est la raison pour laquelle les mères devaient laisser leurs enfants dans les camps de réfugiés afin de venir en Grande-Bretagne [51], alors que les femmes qui réussissaient à cacher leur grossesse recouraient à l'avortement clandestin pour échapper à la détection et à l'expulsion [52]. L'absence de services sociaux adéquats mais aussi la rareté des logements dans l'Angleterre d'après-guerre justifiaient les exigences du programme. En effet, les femmes seules pouvaient trouver à se loger dans les dortoirs collectifs rattachés aux sanatoriums, ce qui était impossible aux familles. Au fondement de cette présence, caractéristique du premier programme de réinstallation destiné aux réfugiés européens, nous trouvons l'idée selon laquelle les femmes isolées devaient être préférées aux familles parce qu'elles étaient des individualités issues d'un groupe qui avait été désagrégé, plutôt que les éléments constitutifs d'une communauté expatriée. La logique de l'assimilation est là aussi à l'œuvre, qui exige la dissolution des liens sociaux préexistants. C'est pour cette raison que le programme *Balt Cygnet* introduisait une rupture des liens familiaux et communautaires. La mise à distance de la famille et de la communauté empêchait les femmes de jouer leur rôle social, d'assumer la préservation des traditions culturelles nécessaires à la construction de l'identité nationale [53]. Cela revenait à nier leur histoire individuelle et collective, tout en garantissant la dissolution du groupe. La conviction que, si elles étaient maintenues dans de grands groupes, leurs haines fanatiques et leurs espérances nationalistes pourraient s'intensifier au lieu de se dissiper [54] justifiait cette exigence.

L'opération *Balt Cygnet* a imposé aux femmes qui y ont participé une épreuve supplémentaire ; elle s'ajoutait aux multiples ruptures qu'elles avaient connues, dont la perte de leur maison, des paysages familiers, de leurs occupations quotidiennes, de leur pays, de leurs biens et de leurs relations affectives. De plus, leur réimplantation obligeait ces femmes à quitter leur famille, déjà divisée par le déplacement et les événements de la guerre. Mais cette ultime séparation, à la différence de celles qui l'avaient précédée, ne réaffirmait pas le statut de réfugiées des milliers de femmes qui arrivaient en Grande-Bretagne. Au contraire, celui-ci était soudainement effacé. Elles devaient renoncer à réclamer réparation pour les pertes qu'elles avaient subies, afin d'être assimilées à la société d'accueil [55]. Cependant l'opération britannique

50. Voir la lettre signée par E. W. Lewis, directeur de l'équipe 237 de l'UNRRA, à l'adresse de l'inspecteur de secteur chargé de l'emploi ; UNA, UNRRA, Germany Mission. British Zone. Headquarters' Area Team Files. 1945-1947, Box 21.

51. Cf. la lettre adressée par la direction de l'UNRRA à Hanovre à ses agences, UNA, UNRRA, Germany Mission. British Zone. Headquarters' Area Team Files. 1945-1947, Box 21.

52. Les cas d'avortement parmi les réfugiées baltes sont dénoncés par le ministère du Travail, HO213/1001, *Letter to Mrs McKenzie, Ministry of Health.*

53. N. Yuval-Davis, *Gender and Nation*, Londres, Sage, 1997 et T. Cusack, « Janus and Gender : Women and the Nations Backward Look », *Nations and Nationalism*, 2000, n° 4, p. 541-561.

54. UNA, UNRRA, Pauline Bakerman, Germany Mission. British Zone. Headquarters' Area Team Files, 1945-1947, Box 21, Displaced Persons – Germany 1947. UNRRA, 2 janvier 1945-19 juin 1947.

55. L. McDowell, « The Particularities of Place : Geographies of Gendered Moral Responsibilities among Latvian Migrant Workers in 1950s Britain », *Transactions*, vol. 28, 2003, n° 1, p. 19-34 ; L. McDowell, « Narratives of family, community and waged work : Latvian European worker women in postwar Britain », *Women's History Review*, vol. 13, n° 1, 2004, p. 23-55 ; L. McDowell, *Hard Labour*, *op. cit.*, p. 121-187.

ne leur garantissait pas la pleine citoyenneté en échange de leur assimilation aux communautés hôtes et du renoncement à toute exigence en tant que réfugiées, ne leur accordant qu'une appartenance partielle qui les reléguait aux marges de la société. Ainsi le fait que ces femmes aient été contraintes de travailler s'opposait à l'opinion largement répandue selon laquelle la respectabilité des femmes était fondée sur leur dévouement à leur famille et le renoncement à des activités extérieures au foyer [56]. Les femmes baltes – en tant que travailleuses et que femmes « sans attaches » – étaient l'antithèse des femmes britanniques qui avaient la possibilité d'être des femmes au foyer, épouses et mères, car les stratégies de réinstallation recoupaient les constructions socioculturelles des identités ethniques, de genre et de classe.

Cet entrelacs de contradictions et de négociations constitue l'un des legs les plus caractéristiques de l'opération *Balt Cygnet* et du programme *Westward Ho !* qui lui succéda. À la fin de 1950, celui-ci avait permis l'introduction en Grande-Bretagne de plus de 90 000 personnes déplacées (Baltes, Polonais, Ukrainiens, Yougoslaves, Hongrois). Ce nouveau projet ne visait pas exclusivement une population féminine. Il conservait, cependant, la distinction entre hommes et femmes : les femmes réfugiées furent employées dans l'industrie textile et les hommes dans les exploitations agricoles et les mines [57]. Mais le programme *Westward Ho !* a maintenu les mêmes restrictions, fondées sur l'âge, la nationalité et le renoncement aux liens familiaux. L'expérience britannique qu'a constituée l'opération *Balt Cygnet* a, d'une certaine façon, servi de laboratoire permettant d'évaluer les effets des significations politiques et sociales de la réinstallation et de l'intégration des personnes déplacées. En cela elle peut être considérée comme un chapitre important de l'histoire des personnes déplacées à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Elle donne à voir une Europe occidentale qui se consacre à la reconstruction de démocraties nationales et reçoit alors des réfugiés sans reconnaître ni leur histoire ni leurs droits. Ce type d'intégration les repousse en même temps vers des marges sociales, que définissent leurs emplois, leurs caractéristiques ethniques et leur genre.

56. W. Webster, « Defining Boundaries », *art. cit.*
57. J. A. Tannahill, *European Volunteer Workers*, *op. cit.*, p. 133.

REVUE ECONOMIQUE

Revue bimestrielle publiée avec le concours du Centre national de la recherche scientifique, de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de la Fondation nationale des sciences politiques

VOLUME 59 N° 5 septembre 2008

Démographie : tendances, incertitudes, implications

sous la direction de
Didier Blanchet et Florence Legros

La question démographique occupe une place centrale dans les débats de politique économique, avec une focalisation légitime sur la question des retraites. Ce numéro ne revient pas sur cette question très balayée, mais il explore diverses thématiques associées. La première question est celle de la fiabilité des projections de population. Le numéro réexpose les principales tendances en cours, pour le monde et pour la France. Il revient sur les révisions qu'ont pu subir les projections dans le passé, et sur les marges d'incertitude qui existent pour le futur, notamment en matière de mortalité. Il fait aussi le bilan de la façon dont l'économie a essayé de contribuer à l'explication – et donc aussi à la prévision – des comportements de fécondité. Puis il explore les conséquences des changements démographiques pour des domaines allant au-delà de la retraite stricto sensu. Il aborde les conséquences des changements démographiques pour l'équilibre du marché du travail, pour la répartition du temps de vie entre formation/ activité et retraite, et leur impact potentiel sur l'économie politique des réformes structurelles en Europe.

Sommaire

Introduction historique sur la démographie
D. Blanchet (Insee), F. Legros (Université de Dijon)

L'avenir démographique des pays du Sud
Les certitudes et les interrogations
Gilles Pison

Les projections démographiques
Principaux mécanismes et retour sur l'expérience française
Didier Blanchet, Françoise Le Gallo

Uncertain Demographics and Pension Policy
Jukka Lassila, Tarmo Valkonen

Annuity-Based Assessment of Uncertainty in Mortality
Juha M. Alho

Nouvelles observations sur la longévité humaine
Jean-Marie Robine, Siu Lan K. Cheung

La fécondité et ses déterminants économiques
Becket vs Easterlin
Cédric Doliger

Ralentissement démographique et chômage
Quels enseignements des modèles macroéconomiques ?
Jean-François Ouvrard, Roland Rathelot, Olivier Simon

Évolutions démographiques et déformation du cycle de la vie active
Quelles relations ?
Didier Blanchet, Fabien Toutlemonde

Ageing and the Skew Risk in Collective Choices
Vincenzo Galasso

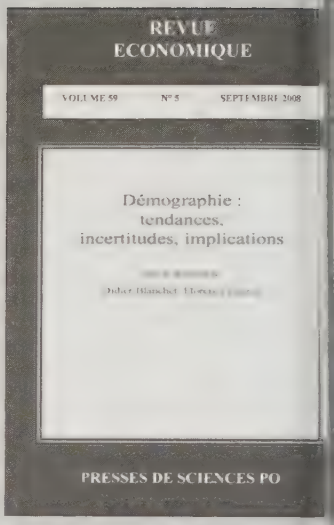
REVUE ECONOMIQUE
VOLUME 59 N° 5 SEPTEMBRE 2008
Démographie : tendances, incertitudes, implications
PRESSES DE SCIENCES PO

Ventes et abonnements

Commandez en ligne
www pressesdesciencespo fr

ou **renvoyer le bon de commande avec votre paiement aux** :
Presses de Sciences Po
117, Bd. Saint Germain - 75006 Paris - France
Tél. : (+33) 1 45 49 83 64 -
Fax : (+33) 1 45 49 83 34
info.presses@sciences-po.fr

Abonnements 2009 : 6 numéros par an

	France	Étranger
Institutions	132 €	142 €
Particuliers	82 €	94 €
Etudiants	60 € sur présentation CE	

Librairie
30, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
librairie@sciences-po.fr
Tel. : 01 45 48 36 02.
Télécopie : 01 42 22 56 89.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 11h à 18h30.

Prix au numéro : 21,50 €

Rédaction
54, Boulevard Raspail - 75006 Paris
Tel 01 49 54 25 65
Fax 01 45 44 93 11
Revue.Economique@ehess.fr
http ://www ehess fr/html/html/735 html

SCIENCES PO
LES PRESSES

Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours

par Karine MESLIN*

Si l'histoire de France a longtemps été oublieuse de l'immigration [1], la sociohistoire de l'immigration l'a été des femmes [2]. De récents travaux tentent de remédier à cet oubli et rappellent l'importance et la diversité des rôles qu'elles ont joués [3]. Le départ des pères et des fils a déstabilisé les sociétés d'origine, contraignant les épouses et les filles qui restaient à s'accommoder de l'émigration. De plus, nombre de femmes ont elles-mêmes quitté leur pays pour rejoindre une terre étrangère. En rendant leur place aux femmes, l'historien et le sociologue adoptent donc un regard plus ajusté à la réalité. Ils renouvellent aussi le champ des questionnements liés à l'immigration, en introduisant la question des rapports sociaux de sexe.

Cette problématique traverse notre article. Nous analysons les transformations des rapports de genre dans le cadre d'une immigration particulière : l'immigration des Cambodgiens arrivés en France entre 1975 et 1990 comme réfugiés politiques [4]. Dans leur cas, hommes et femmes ont fui leur pays, dévasté par la guerre civile et le régime des Khmers rouges. L'immigration cambodgienne ne s'est donc pas instituée par son versant masculin. Quelles sont les conséquences d'une telle configuration sur les rapports sociaux de sexe en migration ?

En répondant à cette question, cet article analyse les mutations des représentations et des rôles sexués dans le cadre d'une migration précipitée et mixte, ainsi que la manière dont les individus et les groupes communautaires [5] s'accommodent de

* Docteur en sociologie de l'Université de Nantes. Chercheuse associée au Centre nantais de sociologie (CENS).

1. G. NOIRIEL, *Le Creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.

2. Voir N. L. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

3. Un cycle de recherche sur ces thématiques a été ouvert en 2002 à l'École Normale Supérieure et débouche aujourd'hui sur une série de publications. Voir P. RYGIEL, N. LILLO (dir.), *Rapports sociaux de sexe en migration. Mondes atlantiques XIXe-XXe siècles*, Paris, Publibook, 2007 ; N. FOUCHÉ, S. WEBER (dir.), « Construction des sexualités et migration », numéro spécial de *Migrance*, n° 27, 2007 ; N. LILLO, P. RYGIEL (dir.), *Images et représentations du genre en migration*, Paris, Publibook, 2007.

4. K. MESLIN, *Les Réfugiés cambodgiens des Pays de la Loire. Étude ethnographique d'une immigration de « bonne réputation »*, thèse de doctorat de sociologie, Université de Nantes, 2004.

5. Au début des années 1980, l'identité nationale constitue une ressource importante pour les réfugiés cambodgiens. C'est par le biais de ce dénominateur commun qu'ils se regroupent pour tenter de trouver un premier ancrage en France. Les premiers réfugiés arrivés dans une ville viennent à la rencontre des nouveaux venus et proposent de les aider, de sorte que tous les Cambodgiens sont progressivement amenés à se connaître. Puis cette interconnaissance s'institutionnalise sous forme d'une association loi de 1901 à Nantes, Angers et Cholet. Depuis lors, les changements qui affectent les groupes communautaires des trois villes sont indéniables. Il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle des villes et de leur agglomération, il existe une forte interconnaissance entre réfugiés, des interactions régulières et un sentiment d'appartenance réel. Le terme de groupe communautaire s'adosse donc ici à une origine nationale, une histoire migratoire et un territoire géographique communs.

tels changements ou y réagissent. Il souligne ainsi l'importance des configurations familiales et sociales de départ et des contextes d'arrivée en France pour la compréhension des rapports genrés en situation de déracinement.

Des hommes et des femmes en fuite

Du début des années 1970 à la fin des années 1980, d'importants troubles politiques bouleversent l'Asie du Sud-est et de nombreux réfugiés – regroupés sous l'appellation de *boat people* – fuient leur pays respectif. La situation du Cambodge, particulièrement dramatique, se solde par une véritable hémorragie : les réfugiés fuient par milliers. Les premiers départs remontent au début des années 1970. L'instabilité politique du pays et les prémices de la guerre civile persuadent alors quelques familles dotées d'un important bagage culturel, souvent corrélatif d'un moindre attachement à la terre, de quitter le Cambodge.

À compter du mois d'avril 1975, les départs sont plus nombreux[6]. Les réfugiés tentent d'échapper aux Khmers rouges qui, après cinq années de lutte armée, s'emparent de Phnom Penh et fondent la République du Kampuchéa démocratique[7]. Une fois au pouvoir, les nouveaux dirigeants ambitionnent de redonner au Cambodge sa grandeur passée et associent la réussite de leur projet à l'éradication des influences européennes et américaines qui traversent la société cambodgienne. Pour cela, ils organisent la refonte complète du modèle sociétal cambodgien et n'épargnent pas son socle, la famille. L'*Angkar*[8] institue en effet la séparation des enfants et de leurs parents, la scission des couples, ainsi que l'organisation de mariages de masse. Certaines familles échappent à ce démantèlement. Mais aucune ne sort indemne des quatre années de pouvoir des Khmers rouges. L'endoctrinement et la valorisation des enfants, plus malléables que leurs parents, minent l'ordre familial fondé sur le respect des aînés. De plus, au sortir de ce régime meurtrier, les unités familiales qui comptent tous leurs membres sont rares[9]. Beaucoup sont amputées.

Cette configuration, qui combine la séparation des familles, leur désorganisation et une menace perpétuelle de mort, pèse sur les caractéristiques des réfugiés et sur leurs modalités de départ. Tous les milieux sociaux sont concernés. Par ailleurs, la nécessité de quitter le pays rapidement et secrètement, ajoutée à la dispersion des membres d'une même famille, rend les départs familiaux moins fréquents qu'avant 1975. Les réfugiés fuient dans l'urgence, lorsqu'une opportunité se présente. Et chacun se garde d'informer son entourage, tant pour le protéger que pour se protéger. De plus, sous les effets de l'endoctrinement et de la séparation, les liens familiaux se délitent. Partir en famille n'est plus une évidence. Dès lors, des personnes esseulées, de tous milieux sociaux, et des groupes d'individus sans autre lien que leur malheur commun se substituent aux familles réfugiées du début de la décennie.

6. Entre 1975 et 1978, ce sont plus de 220 000 Cambodgiens qui parviennent à atteindre les territoires du Vietnam, du Laos et de la Thaïlande. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, *Les Réfugiés dans le monde, cinquante ans d'action humanitaire*, Paris, Autrement, 2000, p. 92.

7. F. Bizot, *Le Portail*, Paris, La Table ronde, 2000 ; F. Ponchaud, *Cambodge, l'année zéro*, Paris, Julliard, 2000 ; J. Lacouture, *Survive le peuple cambodgien !*, Paris, Le Seuil, 1978.

8. L'*Angkar* est le nom donné à l'organisation politique, sociale et économique mise en place par les dirigeants Khmers rouges, du temps de la République du Kampuchéa démocratique (1975-1979).

9. Entre 1975 et 1979, plus de deux millions de Cambodgiens (sur sept millions d'habitants) sont exécutés ou abandonnés à la faim, à la maladie ou à l'épuisement.

En janvier 1979, enfin, le régime des Khmers rouges est renversé par les Vietnamiens. Toutefois cela n'apaise pas les craintes des habitants du Cambodge. Les dirigeants vietnamiens sont, pour certains, d'anciens alliés des Khmers rouges[10] et, dans l'esprit des Cambodgiens, les Vietnamiens s'apparentent à des ennemis de longue date. La nouvelle donne politique renforce donc le sentiment, que beaucoup de Cambodgiens partagent déjà, d'être « étrangers dans leur propre pays»[11]. Après avoir perdu leurs proches, leurs biens et leurs repères, les habitants du Cambodge constatent qu'ils n'ont même plus de dirigeants en qui croire. Cette situation de profonde anomie déclenche une seconde grande vague de départs[12]. Les réfugiés sont alors moins souvent isolés de leur famille que leurs prédécesseurs. Mais ces dernières sont rarement complètes : ici, une mère manque à l'appel, ailleurs, c'est un père, un conjoint, un frère ou un enfant.

Les modalités de fuite des Cambodgiens se sont donc transformées au fil des événements et des drames qui ont traversé le Cambodge. Certains traits demeurent cependant constants : les départs sont individuels (ou plus rarement familiaux), précipités, désordonnés, définitifs et ils n'ont d'autres fonctions que de soustraire les réfugiés à la mort. Les femmes ont fui au même titre que les hommes, les paysans au même titre que les fonctionnaires ou les enseignants[13]. Puis, au terme d'un voyage difficile et périlleux, les plus chanceux ont atteint les camps de réfugiés dressés le long des frontières vietnamienne et thaïlandaise et beaucoup se sont mis en quête d'un nouveau pays d'accueil.

En Occident, alors que l'anticommunisme d'une partie de la classe politique et des appareils d'État était virulent, le phénomène des *boat people* et la découverte des charniers cambodgiens ont suscité un élan de solidarité de grande envergure[14]. En France, le gouvernement sous Valéry Giscard d'Estaing a organisé, avec l'aide de nombreuses associations, un véritable accueil d'exception pour ces réfugiés[15]. D'après le bilan de l'association France Terre d'Asile, entre 1975 et 1990 la France a accueilli 128 531 réfugiés de cette région du monde[16]. Leur accès au logement et leur mise au travail ont été sensiblement facilités. Leur droit au travail a été quasi immédiat . Des comités d'entraide ont eu pour mission de soutenir chaque « chef

10. Q. Bui X., « Le totalitarisme des Khmers rouges : idéologie autonome ou modèle importé ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, XCIV, 1993, p.161-188.

11. K. Khun, *De la dictature des Khmers rouges à l'occupation vietnamienne, Cambodge, 1975-1979*, Paris, L'Harmattan, 1994.

12. Selon Philippe Richer, le nombre de réfugiés qui affluent aux frontières des pays limitrophes du Cambodge passe de près d'une cinquantaine par mois avant janvier 1979 à plus de 1500 par mois après cette date. P. Richer, *L'Asie du Sud-Est, indépendances et communismes*, Paris, Imprimerie nationale, 1981.

13. C'est pendant le régime des Khmers rouges, période particulièrement meurtrière et déstructurante, que les caractéristiques des réfugiés semblent avoir été les plus hétérogènes, du point de vue tant du genre que de l'appartenance sociale.

14. K. Meslin, « Accueil des *Boat People* : une mobilisation politique atypique », *Plein droit*, n° 70, 2006, p. 36-39.

15. J.-P. Masse, *L'Exception indochinoise. Le dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France, 1973-1991*, thèse de doctorat de sociologie politique, EHESS, 1996.

16. J.-P. Hassoun, *Hmongs du Laos en France, changement social, initiatives et adaptations*, Paris, PUF, 1997.

17. Archives départementales du Maine-et-Loire, Circulaire 14 -75 du 3 juin 1975.

de famille » dans son accès à l'emploi[18] et des cellules ANPE spécifiques pour les réfugiés du Sud-est asiatique ont été mises en place. De plus, la contribution forfaitaire pour l'embauche d'un étranger a été divisée par dix lorsqu'il s'est agi d'un de ces réfugiés[19]. Ces mesures ont constitué autant d'aides propres à épauler ces nouveaux venus.

Découvertes au fil de l'enquête…

Au fil des années passées en France, les Cambodgiens ont parfois réussi à faire venir certains membres de leur famille, grâce à la politique d'aide au regroupement familial qui a présidé à la sélection des réfugiés dans les camps d'attente. En outre, beaucoup se sont mariés ou remariés et ont fondé une famille loin de leur terre d'origine. Au moment de l'enquête ethnographique, qui s'est déroulée de 1998 à 2004 dans la région des Pays de Loire à Nantes, Angers et Cholet, la disparité des unités familiales est donc moins criante qu'au début des années 1980[20]. En 2002, sur 126 foyers recensés[21], 108 abritent un couple (avec ou sans enfants) et seulement 18 un adulte isolé[22]. Ces derniers sont célibataires pour quatre d'entre eux, divorcés (et non remariés) pour six d'entre eux ou encore veufs (et non remariés). Mais la structure morphologique des familles ne dit pas tout de leur fonctionnement. Les multiples occasions au cours desquelles j'ai pu observer ou écouter les réfugiés cambodgiens - une centaine d'entretiens enregistrés et de nombreux repas, des fêtes associatives, des réunions, des soirées privées - m'ont progressivement permis de saisir la diversité des pratiques genrées que l'uniformisation des unités de vie familiale menaçait de dissimuler.

Au sein des associations de Cambodgiens, qui ont été créées dans plusieurs villes de la région d'étude au début des années 1980 et où, jusqu'à aujourd'hui, les réfugiés d'une même ville se rassemblent, s'entraident et célèbrent les fêtes traditionnelles khmères, les hommes sont les plus visibles et les plus écoutés. De 2000 à

18. En 1979, le préfet du Maine-et-Loire stipule par courrier que la composition de ces comités ne doit pas être laissée au hasard : ils doivent rassembler des personnes susceptibles de « valablement trouver des emplois ». Archives départementales du Maine-et-Loire, 1141W336.

19. Décret 76-231 du 10 mars 1976, 12 mars 1976.

20. L'enquête, de nature ethnographique, a été complétée par la construction de données chiffrées sur les familles de la région. J'ai d'abord obtenu, via les présidents des Associations des Cambodgiens de Nantes, Angers et Cholet, les listes des Cambodgiens de chacune de ces trois villes et de leur agglomération. Puis, ayant fait le constat d'une forte interconnaissance entre les réfugiés d'une même ville, j'ai demandé aux personnes ressources de mon enquête de me décrire, à l'aide de ces listes, les familles qu'elles connaissaient, en m'énumérant les professions des parents et leur statut matrimonial, ainsi que leur nombre d'enfants. J'ai ensuite croisé les témoignages de manière à approcher la réalité. Certains foyers échappent à ce recensement, mais ils sont très minoritaires.

21. Les foyers des enfants de réfugiés nés en France ou au Cambodge et qui ont quitté le domicile de leurs parents ne sont pas comptabilisés ici. L'analyse est centrée sur les pratiques et les représentations des réfugiés socialisés au Cambodge durant les années 1950 à 1980.

22. En 2004, l'INSEE recense 851 immigrés (430 hommes et 451 femmes) nés au Cambodge, dans la région des Pays de Loire. Les 126 foyers recensés dans notre étude ne regroupent sans doute pas l'ensemble de ces 851 individus, puisque nous écartons la Vendée, la Mayenne et la Sarthe. Il faut noter cependant qu'au sein d'un même foyer peuvent vivre plusieurs générations (grands-parents, parents et enfants). INSEE, *Atlas des populations immigrées de la région des Pays de Loire*, Dossier n°8, 2004, p. 5.

2004, une seule femme, mère de famille, Mme Tol[23], est systématiquement présente aux réunions de l'Association des Cambodgiens de Nantes dont je suis, à cette époque, membre actif. Elle participe à ses activités au même titre que les hommes[24]. Quelques autres femmes assistent parfois, elles aussi, à ces réunions. Mais leur présence est beaucoup moins régulière et elles ne se mêlent qu'exceptionnellement aux discussions. Leurs rares interventions à haute voix concernent le choix des plats à confectionner ou des costumes à ajuster pour les fêtes traditionnelles. Les hommes conservent le dernier mot sur l'ensemble des autres sujets.

Le déroulement des assemblées générales de l'association témoigne des normes du groupe communautaire en matière de répartition des rôles sexués. Une fois par an, l'association organise une réunion au cours de laquelle son bureau doit être élu. Trouver des volontaires semble chaque année plus difficile. Il n'est donc pas rare qu'un ancien prenne la parole et énumère les noms des personnes pressenties pour être président, trésorier ou secrétaire, dans l'espoir de leur forcer un peu la main. Lors de ces tours de table, seuls les noms des hommes sont énoncés, surtout s'il s'agit de choisir le futur président de l'association. Le nom de Mme Tol n'est prononcé que plus tard, lorsque le groupe tente de trouver un secrétaire ou un trésorier. Quant aux autres femmes présentes, personne ne pense à soumettre leur nom au vote. Tout le monde semble s'accorder sur le fait que l'association doit être représentée par des hommes ; ceux-ci sont préposés à la parole publique. Cette place leur est réservée jusque dans les cas où la parole est vouée à des récits de vie livrés dans un cadre intime, comme peut l'être le domicile familial. En effet, lorsqu'en début d'enquête j'ai tenté d'obtenir les contacts de personnes susceptibles de réaliser un entretien, on m'a spontanément désigné des hommes. Et, lorsque ce n'a pas été le cas, les femmes recommandées étaient veuves ou divorcées.

Dans l'enceinte des domiciles privés pourtant, les pratiques sont variées et les rapports genrés moins figés qu'ils ne le paraissent dans le cadre communautaire. Durant les entretiens, des femmes mariées ont accaparé la parole, n'hésitant pas à évincer leur époux. Il est même arrivé que certaines apostrophent leur conjoint pour qu'il aide à débarrasser la table ou à faire le service. Au contraire, d'autres femmes sont restées silencieuses, laissant au conjoint le soin de répondre aux questions que je posais aux deux. Ce retrait ne semblait pas plus surprendre ou déranger leurs époux qu'elles-mêmes. Ces modes de répartition de la parole, révélateurs de la répartition des rôles au sein des couples, ont dévoilé la gamme nuancée de rapports genrés qui traversent les familles cambodgiennes.

Comment expliquer la diversité constatée entre les familles d'une part et entre certaines familles et le groupe communautaire d'autre part ?

23. Mme Tol est une femme issue des milieux aisés du Cambodge. Elle est née au début des années 1950, a bénéficié d'une longue scolarité qui s'est achevée au lycée, au moment où les Khmers rouges ont pris le pouvoir. Elle s'est mariée au Cambodge avec un homme de bonne famille, dont elle a eu deux enfants. Ensemble, ils ont fui leur pays et ont été accueillis par la France. Mme Tol a très tôt cherché à travailler pour aider ses parents âgés et élever ses enfants. Elle occupe depuis son arrivée en France un poste d'ouvrière et trouve dans l'association la reconnaissance sociale dont la migration l'a privée dans la sphère professionnelle.

24. L'implication de cette femme ne fait d'ailleurs pas l'unanimité : l'un de mes plus proches informateurs me dira les réticences de certains de ses compatriotes à l'égard de cette femme qui s'aventure en terre masculine.

Les assises familiales de l'ordre sexué ancien

Les couples au sein desquels les rôles sexués semblent les plus marqués se caractérisent par leur longévité. L'homme et la femme se sont rencontrés au Cambodge ou dans les camps de réfugiés et sont arrivés en France ensemble. Cette arrivée simultanée a induit une répartition des rôles adossée aux modèles sexués qui traversaient la société cambodgienne des années 1950 à 1970, avant la « défenestration sociologique » provoquée par les Khmers rouges.

Les réfugiés cambodgiens s'accordent à décrire cette société comme étant beaucoup plus duale, du point de vue des rapports sociaux de sexe, que la société française qu'ils ont découverte. À l'occasion d'un entretien, Mom, commerçante depuis l'âge adulte, aujourd'hui veuve et mère de cinq enfants, raconte :

> Dans la famille, le chef est le mari : le mari est le chef parce que le mari a le rôle de chercher l'argent, et la femme est responsable dans la maison, préparer le repas, faire la vaisselle, le ménage, tout, et s'ils ont des enfants, elle est responsable des enfants. L'homme a le droit pour dominer les enfants mais le responsable pour préparer les repas, préparer les habits, ça, c'est la femme.

Les pratiques genrées étaient probablement plus nuancées et complexes que les souvenirs évoqués face à une jeune Française active. Comme cette femme pourtant, les réfugiés entendus ont été unanimes à décrire une société organisée autour de frontières genrées très marquées et dont la légitimité n'était guère remise en cause, contrairement à ce qui se passait en France au même moment[25]. Le recoupement des témoignages, enregistrés ou saisis au cours de conversations informelles, énoncés sur un mode descriptif, de regret ou de remise en cause d'un modèle sociétal désormais jugé obsolète, conduit à penser la femme cambodgienne d'alors comme « une femme de maison »[26], « discrète » et «respectueuse », une femme « tranquille »[27].

Dans les cas où les réfugiés sont arrivés en France en couple, les hommes ont *naturellement* endossé leur rôle de chargé de famille et ont, les premiers, bénéficié des aides à l'insertion professionnelle mises en place par le gouvernement sous Valéry Giscard d'Estaing. Ils se sont chargés de subvenir aux besoins financiers des membres de leur foyer et les lieux de prise de parole associative ou politique leur ont été réservés. Les femmes ont continué à gérer l'entretien du domicile et l'éducation des enfants[28] comme elles le faisaient au Cambodge. Ce n'est qu'à l'adolescence de ces derniers, au moment où le rôle de ces mères s'est vidé d'une part de sa substance et où leur identité sociale de femmes a été amputée, que certaines migrantes mariées se sont mises en quête d'une activité professionnelle. Leur recherche d'emploi s'est alors avérée difficile. La dégradation continue du marché du travail et la disparition des aides à la professionnalisation mises en place au début des années 1980 ont contribué à rendre peu employables ces femmes d'origine étrangère, non qualifiées,

25. Sur les enjeux qui traversent les luttes féministes des années 1970 en France, voir R. Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux, rapports de classes, rapports de sexe*, Paris, La Dispute, 2007.

26. La division des rôles sexués n'empêchait pas les jeunes filles de milieux aisés de débuter des études, ni les femmes de familles paysannes d'aider leurs époux pour les travaux agricoles. Mais ces femmes devaient nécessairement tenir leur rôle domestique en premier lieu.

27. Ces qualificatifs ont été entendus au cours des entretiens enregistrés tant auprès d'hommes que de femmes.

28. Si l'éducation est l'apanage des mères, l'instruction peut être davantage investie par les pères.

maîtrisant mal la langue française et qui, de surcroît, étaient âgées de quarante ans ou plus.

Le cas de madame Tiev éclaire ce type de parcours[29]. Mme et M. Tiev ont quitté le Cambodge dès 1975, puis ils ont attendu quatre années dans un camp de réfugiés avant d'être accueillis par l'État français avec leurs trois enfants aînés. Madame Tiev n'avait alors jamais travaillé en dehors du domicile familial. Au Cambodge, le salaire de son époux artisan suffisait à faire vivre la famille. À l'arrivée en France, leurs rôles sont restés inchangés. M. Tiev a trouvé un emploi d'ouvrier par le biais d'un comité d'accueil et Mme Tiev est restée femme au foyer. Lorsque je lui demande si elle a cherché à travailler, elle me rappelle que ses enfants étaient encore jeunes, comme si sa place s'en était trouvée naturellement dictée. Au moment de l'entretien, pourtant, l'inactivité professionnelle lui pèse. La configuration familiale a changé. Ses quatre enfants sont désormais de jeunes adultes. Le rôle éducatif de Mme Tiev est donc moins important qu'au début des années 1980 et son identité de femme s'en trouve sensiblement atrophiée. Son rôle de femme au foyer a perdu sens, si bien qu'elle nourrit un besoin, presque physique, de travailler. « Parce qu'à rester à la maison, je suis malade, j'ai mal partout » m'explique-t-elle. « Parce que pour elle en fait, quand elle ne fait rien, elle se sent malade, quand elle travaille, elle est plus à l'aise en fait » ajoute Sonia. À mesure que ses enfants ont grandi, Mme Tiev a cherché, en dehors de la sphère familiale, une raison d'être qu'elle ne parvenait plus à trouver en son sein. Mais elle est arrivée sur le marché du travail à une période où l'accès à l'emploi était difficile. Elle s'est donc appuyée sur l'aide du groupe communautaire pour tenter de se faire embaucher chez un maraîcher où travaillaient déjà d'autres Cambodgiennes et y est parvenue. Cela lui permet d'être, aujourd'hui encore, saisonnière. Mais le travail est trop irrégulier pour la satisfaire pleinement.

Comme Mme Tiev, les femmes arrivées en France en couple ont eu accès à des emplois précaires, d'employées à domicile ou de saisonnières qui les ont conduites à travailler à temps partiel, seules ou entre compatriotes. Les apprentissages permis par ce type de travail et d'emploi ont donc été tardifs, ponctuels et limités : ils n'ont pas véritablement bouleversé l'ordre sexué établi. Les couples constitués avant la migration continuent donc, aujourd'hui encore, de se conformer aux modèles sexués de la société d'origine et chacun accomplit son rôle sur un mode *naturel*.

Ce premier constat concourt aussi à expliquer pourquoi, par-delà la mauvaise maîtrise de la langue française, ces femmes ne se sont que rarement prises au jeu de l'entretien[30]. Certaines ne se sont sans doute pas senties assez légitimes pour se raconter, surtout en présence de leur époux. D'autres n'y ont peut-être pas trouvé

29. C'est M. Tiev qui, le premier, a accepté de me rencontrer chez lui lorsque je l'ai contacté par téléphone. Mais, le jour de l'entretien, il est absent. Par chance, sa fille se souvient de m'avoir croisée chez ses cousines la semaine précédente. Elle accepte donc de remplacer son père à mes côtés et propose à sa mère de se joindre à nous. Mme Tiev fait tout d'abord preuve de réticences. Puis, après quelques hésitations et tandis que sa fille commence à discuter avec moi, elle se laisse prendre au jeu de l'entretien. La barrière de la langue ne permet pas toujours que nous nous comprenions, mais sa fille traduit nos propos respectifs. L'absence du père et la complicité qui lie Sonia à sa mère constituent donc une véritable opportunité.

30. Toutes ces femmes ne sont pas d'origine populaire. Pourtant l'analyse de G. Mauger sur le sentiment d'illégitimité de certains enquêtés en position de « dominés » semble pouvoir éclairer leur position de retrait. Le sentiment d'illégitimité peut alors être associé à une domination moins sociale que genrée, mais tout aussi forte. G. Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, décembre 1991, p. 125-143.

d'intérêt. Par ailleurs, ma promptitude à discuter avec les hommes aussi bien qu'avec les femmes, mes façons d'être, moins réservées que les leurs et qui feront dire à l'un des mes interlocuteurs que j'étais « un vrai garçon », ont pu les dérouter ou les déranger.

Veuvage et célibat : le brouillage des rôles sexués

Certaines configurations familiales ont davantage malmené les catégories et les hiérarchies sexuées. Les femmes arrivées seules ou accompagnées par leurs parents âgés, leurs frères et sœurs cadets ou leurs enfants ont été des vecteurs importants de ces changements ; les hommes veufs et chargés de famille également. La décomposition des unités familiales traditionnelles et la scission des couples ont effectivement favorisé la redéfinition des rôles impartis aux hommes et aux femmes. Aucun milieu social n'a été épargné, pas même les familles d'origine rurale. Celles-ci demeurent cependant plus attachées à la division des rôles sexués que les familles citadines et cultivées et l'arrivée de femmes sans époux semble avoir été moins fréquente dans les milieux populaires et paysans qu'ailleurs.

En l'absence d'hommes susceptibles de travailler, les femmes ont endossé le rôle de « chef de famille » et les responsabilités afférentes[31]. Leur entrée dans la vie active a fait suite aux quelques mois de prise en charge assurés par le dispositif d'accueil des réfugiés du Sud-est asiatique. Les plus diplômées d'entre elles ont décroché des emplois d'ouvrières à temps plein. Les autres, pour qui la barrière de la langue constituait un handicap, ont davantage été orientées vers des postes de femmes de ménage – postes dont personne n'imaginait qu'ils puissent susciter de difficultés tant les compétences qu'ils nécessitent paraissent liées aux qualités socialement attribuées aux femmes. Dans un premier temps, l'activité professionnelle n'a pas affecté l'équilibre genré des couples. Les femmes ont continué de satisfaire aux obligations féminines (discrétion) et de remplir les tâches (ménage, cuisine, etc.) qui leur incombaient.

Au fil des années cependant, l'intégration des Cambodgiennes au sein d'équipes de travail composées de femmes françaises ou d'hommes a modifié leurs pratiques et leurs représentations. Cette intégration a été progressive, parfois difficile. Certaines racontent avoir été profondément gênées par les plaisanteries grivoises de leurs collègues. Pour les Cambodgiennes, éduquées dans une société où il était impensable de parler du corps d'une femme respectable, ces plaisanteries, inscrites dans la sociabilité masculine et ouvrière[32], étaient profondément offensantes. D'autres réfugiées rappellent que leurs collègues ont profité de leur docilité – liée à leur statut de jeunes migrantes, à leur expérience du régime des Khmers rouges autant qu'à leur identité de genre – pour se délester de certaines tâches ingrates. Les premiers temps, elles ont acquiescé ou fermé les yeux, encaissant ces petites humiliations en silence. Puis, à force de blessures, d'échanges et de discussions, elles se sont nourries

31. Les responsables du dispositif d'accueil étaient attentifs à ne pas placer les réfugiés dans une logique qualifiée de « logique d'assistanat » et il était vivement conseillé de ne pas prolonger les temps de prise en charge en foyer logement au-delà des délais légaux. Il fallait donc que la personne chargée de famille soit rapidement embauchée. La question de l'identité sexuée de cette personne n'apparaît pas dans les archives départementales. Seuls les témoignages récoltés permettent de voir que le type de profession exercé a, pour sa part, été dépendant des attendus liés aux rôles sexués.

32. R. Hoggart, *La Culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit, 1970 (rééd.), p. 187.

des comportements de leurs collègues. Ces femmes ont notamment appris à se défendre, à se protéger et « à dire non » ou à avoir des rapports de camaraderie avec des hommes. Elles ont donc incorporé de nouvelles manières d'être, empruntées à la sociabilité ouvrière et à un modèle sexué moins dichotomique [33] que celui qui leur servait de référence au Cambodge. Sokun [34], qui a travaillé dès son arrivée en France et qui est aujourd'hui mère de famille, en fait le constat :

> [Avant], je suis très timide. [Si] vous voyez quand je suis au Cambodge, mon mari m'a critiquée que je suis très timide, je ne parle pas. Maintenant, si vous me voyiez vous ne croiriez pas ! J'ai changé depuis que j'ai travaillé ! Il faut dire que, quand j'étais là-bas, [sur mon lieu de travail] j'ai appris à me défendre peut-être aussi. Mais avant je suis très timide, vous voyez les femmes au Cambodge les hommes ne touchent pas le corps [du] tout. Là, mon chef me touchait l'épaule, j'étais toute rouge. Il ne fait pas exprès, c'est comme ça. Moi, j'étais toute rouge, tout le monde me regarde [et se demande] : « qu'est-ce qu'elle a ? ». J'ai tremblé [de] tout [mon corps], mais maintenant j'ai commencé à m'habituer. Avec tout [le reste] c'est pareil. Même moi, je tape [touche] les gens des fois maintenant...

Dans ce nouvel environnement, ces femmes ont également perçu le caractère construit et arbitraire de leur modèle sexué de référence et les effets de cette prise de conscience ne se sont pas limités à leur sphère professionnelle. Ces femmes ont importé de nouvelles normes et valeurs dans l'enceinte de leur famille. Leur contribution financière au fonctionnement du foyer leur a permis d'interroger leur place et leur rôle, ainsi que ceux de leur époux ; certaines ont notamment revendiqué le droit de se défaire d'une partie des tâches domestiques. Ces femmes actives ont aussi été plus enclines que les autres à prétendre à une éducation égalitaire pour leurs garçons et leurs filles. Elles ont encouragé les études longues de leurs filles et ont tenté de faciliter leur droit de sortie, en négociant avec les pères. Elles ont ainsi sciemment déplacé les frontières qui séparaient le masculin du féminin. Tous les changements qu'elles ont initiés n'ont cependant pas été délibérés. Certains résultent davantage de ce qu'elles sont devenues que de ce qu'elles ont fait. Depuis qu'elles travaillent, ces femmes sont socialement moins disposées à la soumission [35] que les « femmes de maison » et leur corps trahit ce changement. Les attitudes qu'elles adoptent pour parler ou se mouvoir, les distinguent des « femmes cambodgiennes parfaites » : leur voix est plus forte et affirmée, leurs gestes plus amples. Elles contribuent donc à véhiculer, malgré elles, de nouveaux savoir-être féminins. Leur influence s'étend au-delà du cercle étroit de la famille nucléaire puisqu'elles sont régulièrement sollicitées pour aider les familles plus démunies. À Nantes, où mes observations ont été les plus régulières, la femme [36] la plus investie dans l'association intervient notamment pour accompagner les démarches administratives des familles les moins lettrées. Elle

33. R. Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux...* , *op. cit.*

34. Sokun est née au Cambodge à la fin des années 1950, dans une famille aisée. Elle est arrivée en France avec sa fille unique et son époux. Son époux peinait à trouver un emploi et voulait continuer à se former, de sorte que c'est elle qui a travaillé la première. Elle a d'abord occupé un poste de femme de ménage, et elle est devenue ouvrière puis chef d'équipe dans une entreprise où elle a travaillé jusqu'au moment de l'entretien. Les anecdotes dont il est ici question ici se déroulent dans l'usine de cette entreprise et me sont racontées à l'occasion d'un long entretien à mon domicile.

35. P. Bourdieu, *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 1998.

36. Cette femme est issue d'une famille aisée et active depuis son arrivée en France, il y a près de vingt-cinq ans.

joue aussi un rôle informel de médiatrice intergénérationnelle. Lorsque les parents ne parviennent plus à résoudre les conflits qui les opposent à leurs enfants, c'est elle qui discute avec les adolescents et les jeunes adultes pour tenter de les raisonner ou de les orienter vers l'ancien président de l'association des Cambodgiens de la ville, reconnu pour sa droiture et sa sagesse [37]. Sa maîtrise de la langue française, ses prises de position associatives et sa présence dans les espaces publics ou semi-publics font de cette femme active une figure reconnue et respectée, une sorte de modèle pour les générations qui grandissent en France. De façon plus ou moins visible, les migrantes actives depuis leur arrivée en France sont donc les figures de proue des transformations de l'ordre sexué.

Aux côtés de ces femmes, quelques hommes veufs ayant des enfants à charge ont eux aussi été des vecteurs des transformations des rôles genrés. Ils ont été contraints de dépasser les frontières de genre en combinant les responsabilités professionnelles attribuées aux hommes et les obligations éducatives et domestiques incombant aux femmes. Mais, tandis que la division des couples a entraîné les femmes dans des espaces publics et a ainsi rendu visibles les changements dont elles étaient porteuses, elle a conduit les hommes veufs à prendre en charge leur sphère domestique et privée. Dans ce cas, les changements se sont réalisés à l'abri des regards.

Petits mensonges entre compatriotes

Les réaménagements des rapports de genre observés dans ces foyers rapprochent les Cambodgiens du « modèle français » diffusé depuis les mouvements féministes des années 1970. Pourtant la migration en France n'est pas l'acte libérateur que d'aucuns se plaisent à imaginer – un acte qui délivrerait les femmes d'une tradition sexuée, évidemment jugée néfaste et leur garantirait une émancipation via l'adhésion au « modèle français » [38]. Les réalités que les réfugiés cambodgiens traversent sont beaucoup plus complexes. Les transformations de l'ordre sexué sont à géométrie variable et génèrent de forts tiraillements. « L'articulation entre la part d'innovation inscrite *mutatis mutandis* dans toute migration et les structures organisationnelles et relationnelles qu'elle(s) continue(nt) d'incarner » [39] est au centre de ces tiraillements.

Ce qui rend difficile la situation des réfugiés les plus exposés à l'adhésion aux nouvelles normes sexuées, c'est l'acceptation différenciée, selon les espaces sociaux, des nouvelles places et identités des femmes et des hommes. D'un côté, les collègues de travail ou le voisinage ont tendance à percevoir ces changements comme des formes de rapprochements des normes françaises et à les valoriser. De l'autre, dans le cadre communautaire, ces mêmes changements peuvent être considérés comme autant de prises de distance vis-à-vis d'un passé commun. Or les réfugiés sont aussi soucieux de répondre aux attentes de la société française qu'ils sont attachés au groupe de leurs compatriotes. Ce dernier constitue un véritable lieu de ressources face aux difficultés rencontrées dans la société française. Personne ne souhaite passer

37. Dans les trois villes de l'étude, un homme est considéré comme le médiateur et le sage du groupe communautaire. À Nantes, ce sage est un ancien instituteur et lui seul connaît les prières bouddhistes.

38. Rikke Andreassen dévoile, dans un récent article, certains modes de structuration des préjugés qui entourent les pratiques sexuelles et les pratiques sexuées des migrants. R. Andreassen, « Ali viole et Peter sait aimer… : le rôle des médias danois et les constructions genrées de la sexualité », *Migrance*, n°27, 2007, p. 18-26.

39. N. Guénif Souilamas, *Des beurettes*, Paris, Hachette, 2003.

pour celui qui s'en détache et abandonne à nouveau les siens. Aussi la division des rôles sexués est-elle plus tranchée lors des rassemblements associatifs que dans le quotidien de nombreuses familles.

Les Cambodgiens sont donc placés face à une double injonction, d'adaptation à la société française et de fidélité aux origines. Cette situation les contraint à un jeu de simulation-dissimulation pesant. Beaucoup tentent notamment de minorer, face à leurs compatriotes, les changements qui traversent leur unité de vie familiale. Le cas de Sok le montre avec justesse [40]. Sok a perdu sa femme pendant le régime des Khmers rouges et a fui ce régime avec ses trois enfants en bas âge. Depuis son arrivée en France au début des années 1980, il a élevé seul ses deux garçons et sa fille. Leur éducation le préoccupe beaucoup. Il craint d'être un mauvais père et le craint d'autant plus fortement qu'il pense avoir été un mauvais mari, finalement puni par le décès de sa femme. Comme pour racheter sa faute, il s'évertue à doter sa fille des mêmes chances scolaires que ses fils, et la décharge, comme ses frères, de toute responsabilité domestique. Il espère de cette éducation centrée sur l'école qu'elle permette à sa fille d'être indépendante vis-à-vis des hommes et d'échapper à la condition sociale des femmes cambodgiennes :

> Je prends un exemple typiquement cambodgien, *me dit-il*. Souvent quand le mari travaille, la femme ne travaille pas [en dehors] de la famille et le mari, c'est comme le roi, comme le lion quoi. Il fait comme il veut, et sa femme est [obligée de se] plier devant le mari. J'ai montré exemple ça à ma fille, j'ai dit si vous vous travaillez aussi, c'est équilibre. [...] Voilà, c'est ça que je veux qu'elle fait des études, parce que si un jour elle veut se marier avec quelqu'un, [et après] si elle divorce, [elle pourra dire] : « moi, j'ai mes moyens, pas besoin de toi, je peux vivre toute seule ». Par contre, la femme qui n'a pas les moyens, qui n'a pas beaucoup fait des études, [elle est] obligée [de] rester même mal au cœur, rester avec le fou pour vivre.

Sok rejette donc la division des rôles sexués qu'il a connue au Cambodge. Pourtant, comme d'autres, il peine à assumer cette position vis-à-vis de ses compatriotes. Il me raconte en effet que lorsque des Cambodgiens lui rendent visite, ils sont d'abord surpris qu'une maison d'homme veuf puisse être si soignée. Puis, spontanément, ils attribuent cette propreté à la seule fille de la maison et s'empressent de féliciter Sok pour l'éducation qu'il a réussi à lui donner. Sok se garde bien de leur avouer que lui seul s'occupe du ménage. En taisant la réalité, il poursuit l'éducation de sa fille à sa guise, maintient sa réputation de bon Cambodgien et préserve son honneur masculin.

40. J'ai rencontré Sok pour la première fois en 1997. À la demande d'un compatriote, il avait accepté d'être mon enquêté. Deux ans plus tard, il devint mon informateur dans le cadre d'un mémoire de maîtrise sur les réfugiés cambodgiens de Nantes, puis le demeura tout au long de mes études universitaires. Cette relation privilégiée, progressivement devenue amicale, a permis que nous multipliions les discussions informelles comme les entretiens enregistrés. Les propos cités sont tirés de l'un de ces longs entretiens menés à son domicile. Sok est né durant les années 1940, dans une famille cambodgienne aisée. Après avoir passé son bac dans une école française du Cambodge, il a succédé à son père à la tête d'un cinéma francophone. Lorsque les Khmers rouges ont pris le pouvoir, il a été contraint de travailler la terre comme d'autres citadins. Sa femme n'a pas survécu. Lui est resté dans les camps de travail jusqu'à ce que les Vietnamiens prennent le pouvoir. Puis il a fui le pays avec trois de ses quatre enfants. Ensemble ils ont été accueillis par la France, où Sok a d'abord accepté de faire des ménages, avant de devenir OS puis chef d'équipe dans une entreprise de haute technologie.

De façon similaire, certaines femmes actives, attentives à la réputation de leur époux et à la leur, s'efforcent de dissimuler, face au groupe communautaire, les savoir-être qu'elles ont intériorisés dans le cadre de leur activité professionnelle. Rares sont celles qui se positionnent publiquement sur un sujet masculin (organisation associative, politique…) ou osent se dégager des obligations féminines, comme la cuisine ou la vaisselle, lorsque les Cambodgiens se retrouvent. Cette dissimulation et l'atténuation d'une facette de leur identité se prolongent parfois même jusqu'au sein de leur couple. Les hommes sont généralement restés plus attachés que les femmes à l'ordre genré quitté. Ils vivent l'émancipation de leur femme comme une atteinte à leur personne et se sentent diminués : ils redoutent d'être perçus comme des hommes incapables de remplir leur rôle et de conserver leurs prérogatives. Aussi nombre de femmes tentent-elles de leur épargner une trop forte humiliation, qui rejaillirait immanquablement sur l'équilibre de leur couple et, partant, sur leur propre équilibre. Sokun (dont nous avons parlé plus haut) tente ainsi de satisfaire aux attentes de son mari qui lui « rappelle toujours que ça lui manque, une femme cambodgienne », « une femme parfaite, une femme de maison ». Elle s'efforce donc de tenir son rôle de femme d'intérieur attentive et calme, malgré son activité professionnelle et les apprentissages qu'elle y fait. Comme elle, certaines femmes restent dans un entre-deux inconfortable, se gardant d'être trop expansives chez elles et trop réservées au travail.

Les attendus en termes de rapports genrés sont particulièrement pesants en migration. Mais, pour les réfugiés socialisés et scolarisés au Cambodge, le respect de ces attendus semble plus acceptable que la perte de la reconnaissance des autres réfugiés. Ils évitent donc généralement de dévoiler les changements qui traversent leur couple ou leur famille.

Rupture et isolement

La gymnastique que ce jeu implique n'est néanmoins pas toujours possible. Il arrive qu'elle devienne intenable, lorsque les réfugiés jugent l'un des deux modèles de référence obsolète et qu'ils ne parviennent plus à faire face aux exigences d'un des deux groupes. En France, c'est pour les femmes que la situation semble la plus difficile. Celles qui ont le plus intériorisé les manières d'être et de faire puisées dans leur nouvel environnement ne parviennent plus à répondre aux attentes de leur famille. Ces cas provoquent des situations d'incompréhensions familiales ou, plus rarement, de rupture. Dans ce cas, les écarts qui séparent leurs aspirations d'émancipation des moyens objectifs et sociaux de leur mise en œuvre placent parfois ces femmes dans des situations aliénantes.

En 1998, au tout début de l'enquête, Bopha est une des seules femmes de sa génération à avoir mené un divorce à son terme. Issue d'une famille aisée, elle a fui le Cambodge aux côtés de ses parents âgés, de son époux et de leur nourrisson. En France, son conjoint a rapidement trouvé un emploi d'ouvrier en électronique, sans que cela empêche Bopha de chercher elle aussi du travail pour subvenir aux besoins de ses parents. Elle a partagé près de quinze années de vie commune avec son époux tout en exerçant sa profession d'ouvrière. Puis, progressivement, la relation de subordination qui fondait leur couple lui est devenue si insupportable qu'elle a demandé le divorce. Depuis, elle mesure le coût social de cet acte : elle se « sent diminuée ».

En l'arrachant à une situation de domination fondée sur le genre, son divorce l'a projetée dans une situation de domination fondée sur le rang social. Bopha s'est soudainement sentie reléguée au rang des Cambodgiens des milieux populaires, dont les « bonnes familles » comme la sienne n'ont cessé de se distinguer depuis leur arrivée en France [41]. Son parcours résidentiel symbolise ce déclin. Bopha a quitté le domicile conjugal en même temps que son époux. Elle s'est donc trouvée contrainte de faire une demande de logement social et a obtenu un appartement en quartier populaire. Son logement cristallise désormais ses hontes. Au moment où je la rencontre, elle m'avoue d'ailleurs ne plus accueillir aucun Cambodgien depuis qu'elle a déménagé. Tout se passe comme si elle redoutait que son appartement ajoute à son indignité de femme une indignité sociale ou, pire, une indignité de mère qui, pour son confort personnel, a contraint ses enfants à vivre dans un logement étroit où ils sont exposés aux tentations du quartier et aux « mauvaises fréquentations ». En somme, les conditions matérielles et sociales de sa vie hors mariage la font douter de son acte et redouter d'être assimilée aux femmes de peu de vertu ou à celles qui « ont perdu la tête » et ne savent pas rester à leur place. Déchue et déclassée, elle s'auto-exclut et interroge le bien-fondé de ses actes, de sa personne.

Plus que la génération des mères, c'est la génération des filles élevées en France qui menace régulièrement de compromettre l'équilibre précaire que permet le jeu de simulation-dissimulation des parents. Les filles symbolisent la santé physique et morale de la famille et leurs comportements reflètent la droiture des pères, ainsi que leur fidélité à la tradition. De la réussite de leurs alliances matrimoniales dépend la réputation de la famille. Les parents demeurent donc particulièrement sévères et restrictifs à leur égard, surtout lorsqu'elles arrivent en âge de devenir des femmes : « [Chez] nous les filles, surtout les filles, nous [on est] très serrés avec les filles, pas laissé sauvages, [faire] n'importe quoi ! La civilisation chez nous, [c'est] s'occuper des filles plus que des garçons, les filles à partir de quatorze, quinze, seize ans [doivent] rester toujours avec les parents », m'explique un père ouvrier, issu d'un milieu populaire. Aussi, lorsque les jeunes femmes scolarisées en France refusent les règles du jeu communautaire et se détournent des chemins tracés par leurs parents, lorsque leurs écarts vis-à-vis de la norme communautaire sont trop visibles, les parents peuvent prendre le parti de se détourner d'elles. En tenant leurs filles à distance, ils éloignent la menace de déshonneur qu'elles font peser sur eux. Cette situation est difficile pour les parents ; après que les Khmers rouges les ont privés de certains membres de leur famille, la migration les éloigne de leurs filles. Elle l'est aussi pour ces filles : celles-ci se retrouvent isolées et n'ont que rarement les moyens sociaux d'assumer pleinement leur désir d'émancipation et d'autonomie.

La compréhension des transformations des rapports genrés en situation de déracinement est indissociable de l'analyse des modalités de départ des migrants et de leurs conditions d'arrivée en pays d'immigration. Ainsi, le caractère forcé de l'immigration des réfugiés cambodgiens et le caractère volontariste de leur accueil éclairent les mutations de leurs rapports sociaux de sexe en France.

41. K. Meslin, « Rapprochements sociaux et distanciations symboliques. Les incidences de la catégorisation ethnique sur les liens communautaires : l'exemple cambodgien », in D. Bouget et S. Karsenty (dir.), *Regards croisés sur le lien social*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 339-350.

Un modèle social déstructuré par le régime des Khmers rouges, des unités de vie familiale fragmentées durant de longues années, la migration précipitée et simultanée d'hommes et de femmes, veufs ou célibataires, ont participé à accélérer des transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne. En outre, les mécanismes d'insertion professionnelle mis en place par l'État français ont offert aux femmes veuves ou responsables de famille la possibilité d'une activité immédiate et prolongée. Cette activité leur a permis de brouiller les frontières de genre et, partant, de s'introduire et de prendre place dans certains espaces (publics, éducatifs, associatifs) masculins. Ces femmes ont été les plus importants rouages des mutations genrées observées. Pour autant, elles n'ont pas rejeté l'ensemble des normes genrées qui traversaient la société cambodgienne de leur enfance. Elles ont veillé à être des immigrées exemplaires, pressées de s'intégrer, tout en restant des Cambodgiennes respectables, respectueuses d'un passé commun.

Certaines d'entre elles n'ont cependant pas réussi pas à tenir cette double exigence. Les plus sensibles aux rapports sociaux de sexe véhiculés et valorisés dans la société française se sont éloignées des attentes du groupe communautaire. Mais cette prise de distance n'est pas allée de soi. Elle s'est souvent traduite par des formes d'isolement et de déclassement qui ont fait et continuent de faire douter ces femmes de ce qu'elles ont défendu, autant que de ce qu'elles sont devenues.

Une femme partagée

Sim est une femme d'une cinquantaine d'années au moment où je la rencontre, en 2001. Le rendez-vous a été fixé avec M. Chiev, son époux, mais il se déroule à leur domicile conjugal et Sim souhaite prendre part à la conversation. Tous deux interviennent donc de façon régulière.

Sim naît au Cambodge au milieu des années 1950, dans une famille relativement aisée. Son père est alors « patron de pêche » et sa mère a en charge l'éducation de leurs six enfants. L'arrivée des Khmers rouges rompt cet équilibre et les quatre années du régime de Pol Pot anéantissent la famille. En 1979, seules Sim et une de ses sœurs sont encore vivantes. Toutes deux essayent alors de redonner sens à leur vie et leurs chemins se séparent. Sim reste vivre quelque temps au Cambodge avec l'espoir de voir la situation du pays s'améliorer. Sans soutien familial, elle est contrainte de chercher son premier emploi. Sa sœur, elle, ne tarde pas à fuir vers la Thaïlande avant d'être accueillie par la France. Quelques années plus tard, Sim rencontre son futur époux et ils décident alors, en 1983, de quitter le Cambodge. Mais une fois dans les camps de réfugiés, les candidats au départ sont nombreux et l'attente particulièrement longue et incertaine. Sim décide donc de partir sans attendre l'accord d'un pays d'accueil. Elle emprunte de l'argent à des amis et part clandestinement rejoindre sa sœur en France. Ce n'est que quatre années plus tard qu'elle réussit faire venir son époux. En attendant, grâce à l'aide de différentes personnes et de comités de soutien, elle travaille successivement comme ouvrière ou employée à différents endroits.

Cette lutte perpétuelle pour vivre ou survivre, tant au Cambodge qu'en France, a fini de convaincre Sim de la capacité égale des hommes et des femmes à s'en sortir. Obligée de travailler dès la fin du régime des Khmers rouges, elle n'a depuis lors plus jamais cessé d'être active. Au départ, sa situation matrimoniale ne lui laissait pas véritablement le choix, mais depuis que son mari est en France, c'est elle qui souhaite poursuivre son activité. Elle n'abdique pas pour autant son rôle de femme, traditionnellement cantonné à la sphère domestique. Mais elle refuse de s'y limiter.

> Je veux être indépendante, comme ma fille, je lui ai dit : il faut être indépendante, il faut travailler pour éduquer tout ça. Il ne faut pas attendre le mari. Moi, je veux bien travailler. Moi, si les hommes travaillent, je peux travailler comme les hommes. Donc c'est [de sexe] féminin, mais la mentalité, ce n'est pas féminin. Moi, je suis un garçon manqué, je suis toujours dynamique, c'est ça que je défends, je suis la seule vivante de la famille : dans le régime des Khmers rouges, il y a plein de gens qui sont autour de moi qui sont morts par famine. Je me dis : pourquoi ne pas rester calme pour mourir ? Je dis : avant de mourir il faut faire des mouvements ! C'est ça, j'ai toujours la foi. Parce que depuis que je suis petite je me dis : pourquoi pas ? Je suis une femme mais si les garçons peuvent faire ça je peux aussi ! [...] Moi, j'ai vu dans le régime des Khmers rouges, il n'y a rien à manger il faut travailler. Ici en France on ne travaille que sept heures par jour, ce n'est pas dur le travail.
>
> – *Alors c'est votre mari qui s'occupe de la cuisine la semaine ou...*
>
> Non, c'est moi, parce que par exemple je pars au travail l'après-midi, je fais le matin et je rentre à huit heures, on va chauffer le manger ensemble.

L'acceptation de cette double activité, professionnelle et domestique, fait écho au double système de référence auquel elle est attachée et qui contribue à comprendre la façon dont elle se présente. D'un côté, elle semble fière de travailler et d'être indépendante, de l'autre elle dit être « un garçon manqué », une femme en manque de féminité. C'est comme si, d'une part, ses activités témoignaient d'une certaine prise de distance vis-à-vis d'un modèle social où les frontières genrées seraient très figées, comme l'était le modèle cambodgien de son enfance, et comme si, d'autre part, ses pensées ne cessaient de se référer à ce même modèle. Ainsi, elle continue de croire qu'une femme, au sens noble du terme, ne peut être qu'une femme d'intérieur, dépendante de l'autorité et de l'argent de son époux.

Annales

Histoire, Sciences Sociales

n° 4 **juillet-août 2008**

Sommaire

Traite et esclavage

António de Almeida Mendes

Les réseaux de la traite ibérique dans l'Atlantique nord (1440-1640)

John K. Thornton

Les États de l'Angola et la formation de Palmares (Brésil)

Edward A. Alpers et Matthew S. Hopper

Comprendre les témoignages d'esclaves africains originaires de l'océan Indien (1850-1930)

M'hamed Oualdi

D'Europe et d'Orient, les approches de l'esclavage des chrétiens en terres d'Islam

L'arpentage romain

Gérard Chouquer

Les transformations récentes de la centuriation
Une autre lecture de l'arpentage romain

L'invention du samouraï

Saeki Shin'ichi

Figures du samouraï dans l'histoire japonaise
Depuis le *Dit des Heiké* jusqu'au *Bushidô*

Mondes musulmans (comptes rendus)

Résumés / Abstracts

Livres reçus

Rédaction

54 bd Raspail 75006 Paris • Tél. : 01 49 54 23 77 • annales@ehess.fr

Abonnement

Armand Colin abonnements : 5, rue Laromiguière • 75240 Paris Cedex 05 • Tél. : 0820 065 095 (France) • Tél. : 33 1 40 46 49 89 (international) • Fax : 33 (0)1 40 46 49 93 • infos@armand-colin.com

Vente au numéro

Prix d'un numéro simple : 17 € • Prix d'un numéro double : 25 €

En librairie et en ligne : Dif'Pop • 21ter, rue Voltaire • 75011 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 24 21 31 • Fax : 33 (0)1 40 24 15 88 • www.difpop.com

Sur place ou par correspondance : Éditions de l'EHESS • 131 boulevard Saint-Michel • 75005 Paris
Facturation : 33 (0)1 53 10 53 56 • Fax : 33 (0)1 44 07 08 89 • editions-vente@ehess.fr

Poussières d'instants : la reconstruction de soi et l'invention de nouveaux métiers par les réfugiées du Darfour au Caire

par Fabienne Le Houérou*

Les organismes humanitaires font communément des femmes une « catégorie vulnérable ». Cependant les demandeuses d'asile en exil font preuve, contre toute attente, de hardiesse et d'imagination. En participant à la vie quotidienne des femmes du Darfour en exil au Caire, nous avons pu, alors que nous n'avions pas en ce domaine d'*a priori* théorique, observer la dynamique des genres à l'oeuvre, en tant que rapport social et principe d'ordre.

Cet article s'appuie sur une enquête conduite en 2005, qui a nourri un film documentaire : « Hôtel du Nil : Voix du Darfour » en 2007[1]. Les investigations menées alors ont servi de dispositif d'enquête et d'observation des transformations des genres dans un contexte de migration forcée.

Nous présenterons d'abord des éléments relatifs à la présence africaine au Moyen-Orient et à l'évolution des rapports égypto-soudanais au XX^e^ siècle, afin de mieux comprendre la situation des Soudanais en Égypte et, plus particulièrement, celle de la population Four au Caire. Nous pourrons alors mieux distinguer la spécificité des femmes réfugiées Four en cette ville, à la lumière d'une enquête filmée dont nous tenterons de préciser les motivations et les choix scénographiques. La mise en scène du film a été imaginée par les acteurs eux-mêmes, qui ont chacun revêtu un rôle. Cette répartition des rôles dans le film renvoie à une distribution des rôles sociaux. Les hommes se sont livrés à une critique politique et sociale, les femmes en revanche ont effectué une mise à distance verbale de leur colère. Dans le film, la parole est clairement masculine alors que l'émotion rieuse est féminine. En un sens, la fiction d'un genre naturel, liée à des comportements dits féminins (l'éternel féminin) ou masculins relayés par la mise en scène des corps et la gestuelle, se retrouve en exil. Les femmes Four vivent de leurs travaux de maquilleuses-tatoueuses au henné (les métiers réservés à l'esthétique) ou d'activités culinaires (les rôles maternels traditionnels), alors que les travaux des hommes sont physiquement éprouvants. La fiction devient une réalité sociale remise en cause par la capacité des femmes à s'enrichir. En exil, en effet, l'enrichissement n'est plus une prérogative masculine. La migration forcée dévie de leur course convenue ces jeux de rôles.

Une présence ancienne renouvelée par les effets d'une mondialisation par le milieu

Les premiers éléments arabes qui arrivèrent au Darfour étaient d'origine libyque. Ils se mélangèrent aux Nubiens. Les géographes arabes évoquent à l'unisson une

* Historienne, chargée de recherche au CNRS (IREMAM).

1. F. Le Houérou, *Hôtel du Nil : Voix du Darfour*, CNRS Images, film, 2007, 52 minutes. En accès libre à : video.google.fr/videoplay?docid=1521692904445157252 – 15k.

genèse berbéro-libyque du Kordofan et du Darfour (Ibn Khaldun, Masudi) et les échanges entre monde arabe et Soudan furent constants depuis la conquête arabe. Les Africains qui circulaient traditionnellement du Soudan vers l'Égypte et le Moyen-Orient appartenaient, généralement, aux élites de leur pays (étudiants, juristes, marchands) ou, à l'opposé, aux mondes des parias et captifs qui voyageaient entre les deux pays aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, empruntant le Nil qui, à cette époque, s'imposait comme un véritable « couloir de circulation »[2], et les voies caravanières qui étaient connues depuis les époques pharaoniques.

La mondialisation n'est certes pas une donnée nouvelle. Les gens ne cessaient de se déplacer à l'époque ottomane. Janissaires chrétiens islamisés et esclaves arpentaient les routes de cet empire. L'élite ottomane circulait, à l'instar des parias, chassés d'Afrique et vendus à Istanbul, qui empruntaient les routes caravanières, telle la célèbre route Al Arbain, dite des quarante jours, qui menait du Darfour jusqu'à Assiout en Haute-Égypte. Les intellectuels venant de cette vaste contrée tardivement nommée *Sudan* (terme dérivé de la racine arabe désignant le noir) empruntaient également cet itinéraire. La route était la même pour les esclaves et les étudiants d'Al-Azhar. En 1789, selon le consul britannique George Baldwin, on comptabilisait 5 000 passages annuels d'esclaves[3], provenant pour la plupart du Soudan avec « la caravane de Nubie » qui traversait les régions qui fournissaient le plus grand nombre de captifs : le Bar El-Ghazal et le Darfour. Ironie de l'histoire, les territoires qui alimentaient le monde en esclaves hier sont ceux qui engendrent le plus de réfugiés aujourd'hui.

Autrefois, les navettes fluviales entre Aswan (Égypte) et Wadi Halfa (Soudan) étaient fréquentes. Malgré la démocratisation du trafic aérien, la navigation sur le Nil perdure. Des navettes hebdomadaires reliant ces deux villes transportent une population extrêmement hétéroclite. Les élites, cependant, empruntent désormais rarement la voie fluviale. Les passagers d'aujourd'hui sont souvent de petits négociants, des demandeurs d'asile et des familles soudano-égyptiennes aux revenus modestes.

Les années 1980 constituent un tournant dans l'histoire des circulations entre les deux pays. Les migrants atteignant l'Égypte ne sont plus des nomades volontaires et des voyageurs privilégiés, mais des migrants forcés fuyant la guerre civile qui ravage le sud du pays. Des centaines de réfugiés d'origine nilotique – surtout issus des populations Dinka, base populaire de la rébellion sudiste et groupe auquel appartenait John Garang[4] – ont fui et sollicité l'asile politique auprès du bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) au Caire.

Depuis Abdel Nasser, les frontières égypto-soudanaises demeuraient libres. Les liens historiques des deux pays justifiaient une politique de libre circulation, interrompue en 1995 avec la tentative d'assassinat, à Addis-Abeba, du président Sadat.

2. A. Tarrius, *La Mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002.

3. T. Walz, *Trade between Egypt and Bilad As-Sudan, 1700-1820*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire, 1978, p. 33.

4. John Garang a été le leader historique du Mouvement Populaire de Libération du Soudan, un parti défendant les intérêts du Sud-Soudan et porteur d'une vision fédéraliste du pays respectant les particularités régionales du grand Sud. Après une guérilla qui dura vingt-deux ans, son parti parvint à signer avec Khartoum des accords de paix le 9 juillet 2004. John Garang est mort le 1[er] août 2005 lors d'un accident aérien.

Avant cette date, l'État égyptien ne décomptait pas les Soudanais présents sur son territoire. Il ne le fait que depuis les années 1990. Or les flux en provenance du Sud-Soudan datent de la reprise de la guerre civile dans ce pays en 1983. Nul ne sait combien de Soudanais sont entrés légalement en Égypte de 1983 à 1995. La question intéressait peu les médias.

En 1981, l'Égypte signe la Convention de Genève. Son article 1 A donne une définition stricte du terme réfugié. L'Égypte, confrontée à des flux nouveaux, sollicite le HCR afin qu'il établisse un bureau au Caire, habilité à accorder le statut de réfugié aux demandeurs d'asile en application de la convention. Celui-ci accepte. Des cartes de réfugié sont donc délivrées, selon des principes d'éligibilité qui obéissent à une réglementation internationale. Ces titres matérialisent un droit de présence sur un territoire particulier et donnent aux bénéficiaires une identité nouvelle. En 1995, l'Égypte ferme ses frontières et exige un visa d'entrée sur son territoire. Est-ce réellement la crainte des islamistes soudanais qui a incité le gouvernement égyptien à mettre en place une politique de contrôle des frontières ou, plus vraisemblablement, la prise de conscience d'une politique mondiale de traitement de la demande d'asile ?

Quoi qu'il en soit, les mobilités en provenance du sud ont contraint la société égyptienne à des coexistences nouvelles[5]. Depuis les années 1980, les nouveaux migrants ne sont plus des « Arabes culturels », tels les acteurs traditionnels de la migration en provenance du Nord-Soudan, mais des populations africaines rurales d'origine nilotique et non arabophones[6]. Les circulants des tribus arabisées du Nord-Soudan n'ont jamais réellement provoqué de réactions xénophobes. En revanche, les nouveaux arrivants du Sud, plus nettement colorés, engendrent au sein de la société égyptienne des réponses plus radicalement racistes.

Comme en témoigne la presse égyptienne, la société est souvent désemparée, voire effrayée, par ces populations à l'altérité prononcée. Elle exprime cette peur de l'Autre, venu d'un Sud plus lointain, en surestimant l'ampleur de l'immigration sud-soudanaise[7].

Les Soudanais ne sont pas les seuls Africains à trouver refuge au Caire. S'y trouveraient 90 000 demandeurs d'asile soudanais (pour 40 000 réfugiés statutaires) et, en quête d'asile eux aussi, 6 000 Somaliens[8], 10 000 « Éthio-érythréens »[9] et 6 000 originaires de la Sierra Leone et autres Subsahariens d'origines variées. Ces diasporas ne s'intègrent pas au tissu urbain selon les mêmes modalités et ne déploient pas les mêmes stratégies d'adaptation. Leurs origines, leurs histoires, les contextes culturels sont différents et il convient de revenir à chacune dans sa singularité pour comprendre ses recompositions identitaires. Chez les Abyssins, ainsi, s'observe un rapport de

5. F. Le Houérou, « Living with your neighbour. Forced migrants and their hosts in an informal zone of Cairo, Arb'a Wa nuss aera in Cairo », in F. Le Houérou (dir.), « Diaspora in Cairo : transit territories and the transient condition », *Kolor. Journal on Moving Communities*, vol. 5, n° 1, 2005, p. 51-61.

6. D. Copper, *Urban refugees : Ethiopians and Eritreans in Cairo*, Cairo, The American University Press, 1992.

7. F. Le Houérou, *Hôtel du Nil..., op. cit.*

8. M. Al-Sharmani, « Livelihood and identity constructions of Somali refugees in Cairo », *FMRS Working Paper*, n° 2, Le Caire, American University in Cairo, 2003.

9. F. Le Houérou, *Passagers d'un monde à l'autre : migrants forcés éthiopiens et érythréens en Égypte et au Soudan*, Paris, L'Harmattan, 2004.

genre extrêmement clair et tranché. Les éléments de cette communauté ne sont pas des ruraux qui fuient la famine ou la guerre mais sont issus de la petite bourgeoisie urbaine. Les hommes, en majorité, ont fui le service militaire et sont des rescapés, traumatisés et sans emploi. Les femmes assurent la sécurité matérielle nécessaire à leur survie. Les jeunes gens rencontrés lors d'une recherche sur cette communauté parlent quasiment tous l'anglais et ont un bon niveau scolaire.

Cela explique le relatif succès des femmes éthiopiennes sur le marché de la domesticité au Caire. Elles sont rémunérées trois ou quatre fois plus que leurs collègues égyptiennes et sont payées en devises. Les membres de l'élite urbaine égyptienne ayant recours à elles évoquent le niveau scolaire de ces gouvernantes ou bonnes d'enfants de luxe, jugées « nettement supérieures » aux réfugiées soudanaises d'origine rurale en provenance des immenses camps de déplacés de la périphérie de Khartoum. La capitale soudanaise est l'une des villes africaines recevant le plus de déplacés au monde.

La diversité des milieux et des contextes conduit ces communautés à s'intégrer au tissu urbain selon des logiques ethniques et de genre. Ici, le terme « ethnie » renvoie aux usages qu'en ont les migrants, qui utilisent le nom de leur groupe dans un processus courant de désignation. Si, en effet, les anthropologues nient, parfois à bon escient, la pertinence de la distinction ethnique[10], les Africains y recourent malgré tout, tant la fiction des origines peut fournir un identifiant fort pour les acteurs eux-mêmes. Les populations en exil du Bar El-Ghazal (Sud-Soudan) se disent Dinka et les Four du Darfour, Four. Nous insisterons ici sur les femmes réfugiées d'origine Four et leur insertion originale dans la ville cosmopolite du Caire. Leurs stratégies de survie et leurs inventions en matière d'activités économiques sont propres à ce groupe et nous avons observé *in situ* une corrélation entre appartenance à un groupe ethnique et activité professionnelle. Elles occupent des positions clairement genrées, de même que les hommes.

Les Éthiopiennes sont souvent gouvernantes. La position dans la hiérarchie complexe du travail domestique renvoie fréquemment à l'appartenance à un groupe repéré comme tel par la société hôte. Les Dinka du Sud-Soudan, subissant une vive discrimination, sont généralement employées comme femmes de ménage et sous-payées. C'est là le produit d'un système de ségrégations et de discriminations, sur la base de critères dits ethniques, qui est l'objet d'un consensus muet. Certaines caractéristiques sont repérées par la société hôte et produisent des jugements selon lesquels « les Soudanaises sont ignorantes, alors que les Éthiopiennes sont propres et mieux éduquées ». Ces stéréotypes, pures fictions, ont néanmoins des effets concrets et pèsent tant sur les revenus que sur la distribution des tâches. Ils expliquent en partie le paiement des unes en dollars et celui des autres en livres égyptiennes. Une logique de genre peut également être observée dans les nouveaux métiers occupés par les femmes Four.

Les nouveaux métiers de la rue des réfugiées du Darfour

La communauté Four du Caire était peu nombreuse jusqu'en 2003. Depuis l'intensification des combats entre le gouvernement de Khartoum et la rébellion du

10. J.-L. Amselle, *Logiques métisses. Anthropologie en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, 1990.

Darfour, l'Égypte est une voie de sortie pour les réfugiés. Si les Zaghawa[11] et les Massalit se rendent généralement au Tchad, les Four optent pour l'Égypte. La communauté Four du Caire compte quelques centaines de personnes, dont 83 femmes inscrites à l'Association culturelle des Four du Caire en 2005 ; elles n'étaient que 54 en 2004. Le président de l'association, Adam Abdallah, enregistre une nette augmentation du nombre des femmes en raison de la persistance du conflit.

En 2004, j'avais remarqué, dans le grand souk du Caire, l'arrivée de femmes du Darfour qui gagnaient leur vie en tatouant les gens au henné dans les rues. Au même moment, de nombreux villages du Darfour brûlaient. Ces femmes avaient suscité ma curiosité en raison de leurs activités innovantes que j'observais pour la première fois. Aucune autre femme des diasporas africaines n'avait de telles occupations. Lorsque je décidai de consacrer un documentaire aux réfugiés du Darfour, j'avais déjà noté l'extrême courage dont ils faisaient preuve car, contrairement à d'autres communautés, ils n'avaient pas hésité à occuper des places très marginales sur le marché du travail. Leur visibilité était forte, les hommes vendaient sur les trottoirs des quartiers populaires, autour de la gare centrale du Caire, des objets en plastique en provenance de Chine à très bas prix. C'est ainsi, de manière très visuelle, que je repérai l'inscription des Four dans l'espace public égyptien. En « cinéaste », j'assistais à la mise en place des frontières et des métiers à une vitesse étonnante. En quelques mois, des stratégies commerciales s'étaient construites sur un principe de genre. Les hommes étaient négociants de rue et ouvriers dans la grande périphérie, où ils travaillaient dans les décharges au péril de leur vie, en manipulant des produits toxiques ; les femmes se rabattaient sur des espaces marchands laissés libres car dévalorisés par les codes de bonne conduite locaux.

Tatoueuse au henné appliquant un motif pharaonique. Le Caire, 2005 (Photographie : F. Le Houérou).

11. J. Tubiana, *The Zaghawa from an ecological perspective*, Rotterdam, A. A. Balkema, 1977.

Au moment du tournage, les réfugiés m'avaient déjà beaucoup vue avec le traducteur A.S., qui était un leader associatif. Les réfugiés eux-mêmes me demandèrent de faire ce film pour les aider à témoigner et « à dire au monde » quel piège s'était refermé sur eux. Dans cette grande ville, où ils espéraient trouver une forme de sécurité, leur vie était intenable. Juridiquement ils n'étaient pas reconnus en tant que réfugiés par l'organisme chargé de gérer leur statut : ils n'étaient que tolérés sur le territoire égyptien et étaient contraints aux plus durs labeurs dans un marché du travail bloqué. Piégés au Caire, ville qu'ils voyaient comme une étape, avant de poursuivre leur migration vers l'Ouest, ils ont souligné, de manière convaincante, les dysfonctionnements institutionnels du HCR[12] et les violences juridiques qu'ils subissaient. La carte jaune qu'ils détiennent est une demi-reconnaissance. Elle ne permet que de survivre dans le pays d'accueil, car elle n'ouvre pas les mêmes droits que la carte d'identité bleue du passeport Nansen (la carte classique de réfugié). L'asile se réduit à une présence tolérée dans le pays, mais limite les mouvements des bénéficiaires vers d'autres pays et les prive d'un accès aux soins et autres aides financières prodiguées par des ONG liées financièrement au HCR. Cet ersatz d'asile ne permet pas de survivre dignement.

Le film n'a pas présenté toutes leurs revendications, cependant les réfugiés ont sollicité la caméra et demandaient à être entendus au-delà même de mes souhaits. On pourrait considérer qu'ils ont parfois pris la caméra en otage pour exprimer leur colère en s'adressant « aux mondes », comme le dit l'un deux.

La caméra a été porte-parole et j'ai pris le parti de livrer leur parole sans contrepoint institutionnel. Dans l'enquête filmée, les bureaucrates du HCR ne sont pas entendus. Je dénonçais donc des processus institutionnels que j'avais étudiés durant plus de quatre ans. J'étais émue par l'injustice et me situais subjectivement « du côté » des réfugiés. Toutefois cette subjectivité assumée était doublée d'une objectivité scientifique. En effet, depuis 2001, force m'avait été d'observer que mes sources accablaient le HCR. Celui-ci refusait de comprendre l'importance des événements du Darfour et niait la réalité de l'ethnocide[13]. La carte de réfugié avait été refusée à tous ces adolescents martyrisés et je voyais l'organisme onusien se déjuger, oubliant ses fonctions de protection. Ces observations sur les dysfonctionnements du HCR n'étaient pas nouvelles ; j'avais organisé en 2001 un groupe de défense juridique bénévole en faveur des réfugiés de l'Afrique de l'Est en raison de ma connaissance de l'histoire contemporaine de l'Abyssinie. C'est donc en répondant à une double réaction émotionnelle que je décidais de faire un nouveau film : un sentiment de révolte contre l'injustice et la « déviance» administrative d'une institution internationale ; une compréhension historique du rôle des institutions dans la création de catégories de parias, dans le rejet du réfugié et la dé-culpabilité du monde grâce à l'invention de jargons juridiques les déshumanisant et les plaçant hors du monde. Le point de vue offert n'est pas alors simple identification à la victime mais plutôt le produit du mélange d'une émotion et d'une analyse scientifique. Le mariage de l'érudition et de l'émotion est au coeur de ce cinéma d'enquête.

12. B. Harrell-Bond, « Can humanitarian work with refugees be humane ? » *Human Rights Quarterly*, 24, 2002, p. 51-85 ; M. Walkup, « Policy dysfunction in humanitarian organisations : the role of coping strategies, institutions and organisational culture », *Journal of African Studies*, vol. 10, n° 1, 1999.

13. G. Prunier, *Le Darfour, un génocide ambigu*, Paris, La Table ronde, 2005.

Au cours du tournage, en juillet et août 2005, une dizaine de femmes exerçant de nouvelles activités ont été interviewées en arabe. Certaines sont tatoueuses au henné itinérantes dans les grands souks du Caire, à Khan El-Khalili par exemple, ou vendeuses de boissons dans la rue (thé, café, karkadé). L'activité n'est pas jugée dégradante, mais l'espace dans lequel elle s'inscrit, la rue, n'est pas un lieu recommandable pour une femme. Celle-ci n'est jamais plus respectable que lorsqu'elle est chez elle, du fait des frontières spatiales du genre et des territoires réservés à l'un ou l'autre sexe. La morale égyptienne rejoint ici le *adad* (code de bonne conduite) soudanais musulman qui définit les attitudes convenables ou inconvenantes selon une logique de genre. Que l'espace public soit le domaine réservé des hommes est un allant de soi égyptien et soudanais. Or les migrantes occupent la rue de manière voyante dans des postures déviantes ou rompant avec les habitus de la société. Cette déviance comportementale les expose à des abus. Artistes de rue, elles sont soumises à de multiples violences qu'elles narrent avec un certain humour lors du tournage en 2005. Au cours des investigations les frontières spatiales étaient clairement repérables : les femmes Four ne se rendaient pas dans les cafés du quartier d'Aguza où les migrants jouaient aux dominos pendant des soirées entières et fréquentaient peu le siège de l'association culturelle Four. Elles se retrouvaient dans des appartements, parfois des cafétérias communautaires, ou encore sur le lieu de leurs activités commerciales, le souk de Khan El-Khalili. La plupart des femmes mariées étaient en exil en famille et ne travaillaient pas. Seules les femmes isolées étaient contraintes à ces nouveaux métiers de la rue. L'innovation était conséquence d'une situation exceptionnelle. Les hommes, qu'ils appartiennent à la société hôte ou à leur propre communauté, savaient ces femmes isolées et vulnérables.

Les artistes de Khan El-Khalili : violence, xénophobie et réussite commerciale

Souad a commencé à arpenter les allées de Khan El-Khalili pour dessiner des tatouages au henné destinés aux touristes qui rémunèrent ses talents de manière plus avantageuse que la clientèle égyptienne. Elle se promène avec un « book » (comme celui que peuvent avoir les photographes) et expose ses dessins, qu'elle reproduit sur la peau de ses clients. D'origine rurale, elle a quitté son village brûlé alors que son mari et ses enfants ont été assassinés sous ses yeux par les *Janjaweed*, milices à l'origine des exactions au Darfour. Au pays, elle s'occupait des arbres fruitiers et des champs. Filmée en train de dessiner, elle considère cette activité comme strictement alimentaire et dictée par l'urgence. Elle déclare qu'elle préfère travailler avec les étrangers car les Égyptiens l'appellent souvent sur son portable et lui font traverser la cité pour deux euros. Souvent, le prix de la course est supérieur aux gains. Dans une ville tentaculaire comme le Caire, les transports sont coûteux et par conséquent les migrants forcés n'ont pas toujours les moyens de se déplacer dans la ville.

Les femmes Four du Caire parlent souvent de la façon dont certains clients égyptiens tentent d'abuser d'elles, profitant de leur vulnérabilité de femmes sans papiers. Se nicher dans les failles du marché de l'emploi expose continuellement aux risques d'agression et de vol. Elles évoquent des escroqueries en tout genre, insistent sur les larcins quotidiens. Les relations difficiles avec leurs clientes égyptiennes sont au coeur de leurs préoccupations. Leur survie quotidienne dépend des interactions avec la société hôte. Par ailleurs, leurs itinéraires dans la ville sont variés car elles sont souvent employées, lors de mariages, pour maquiller la mariée et sa famille.

Soraya intervient dans deux quartiers : Shubra et Ain Shams. Elle se souvient d'avoir été congédiée comme une voleuse et une va-nu-pieds alors qu'elle était cependant coiffeuse au Soudan et exerce cette activité depuis treize ans. Son métier est une vraie passion. À l'inverse de ses acolytes, elle excelle dans le dessin. Dans une scène du film, les tatoueuses comparent les modèles qui figurent sur leurs livres de dessins. Soraya dessine avec une application et une attention à la tâche qui suscitent l'admiration de ses deux amies. La scène est entrecoupée par des manifestations de stupéfaction : « c'est beau ! » (*hellwa*) qui ponctuent la démonstration. Khadija demande à Soraya de tracer un nouveau modèle pour son « book » – démonstration d'une certaine habileté à se soutenir, collaborer et inventer ensemble de nouveaux motifs susceptibles de plaire aux touristes étrangers. Ainsi, elles auront contribué à faire évoluer les dessins comme de véritables artistes, en s'inspirant de leurs nouveaux contextes culturels et en empruntant à la panoplie des dessins pharaoniques pour leurs nouveaux tatouages.

Khadidja est également arrivée au Caire en 2004. Elle a été très surprise des comportements racistes de ses clients :

> On me jette comme une malpropre et on me dit : *bara*, *bara*, dehors, dehors ! Pourtant, au Soudan, notamment à Omdourman, il y a beaucoup d'Égyptiens qui ne m'ont jamais traitée de cette manière. Une fois, on m'a même jeté de l'eau à la figure, on m'a marché sur les pieds exprès, sans parler des insultes sur la couleur de ma peau comme *chocolata. (dialogue : Hôtel du Nil)*

Les difficultés liées au travail sont surtout d'ordre raciste. Les filouteries et les insultes relèvent du comportement de la classe moyenne égyptienne à l'égard des noirs. Contrairement aux *scenarii* que l'on peut observer en Europe, l'émetteur de stigmates est assez naïf, quasi « bon enfant » dans sa façon de se moquer. Plusieurs scènes du film le mettent en évidence. Le déni social n'est ici pas réservé aux Soudanaises du Darfour, dont les clientes pour la plupart n'ont jamais entendu parler, mais serait identique pour les autres catégories jugées « inférieures », tels les Sayyidi de Haute-Égypte aux origines rurales encore fraîches. Les moqueries sont d'ailleurs comparables et visent la couleur de la peau (être foncé), l'accent et la manière de s'habiller. De nombreux films populaires et séries B égyptiennes font état de cette stigmatisation « douce » à l'encontre des ruraux ou des provinciaux[14], auxquels la moquerie, même sur le ton de l'ironie, assigne une place définitivement « subalterne ».

Les trois artistes au henné sur la felouque chantent *Chocolata*. Le Caire, 2005 (Photographie : F. Le Houérou).

14. F. Colonna, *Récits de la province égyptienne*, Arles, Actes Sud, 2004.

Les trois femmes, en interaction avec un Égyptien qui les promène en felouque sur le Nil, évoquent le racisme ordinaire dont elles sont victimes. Elles prennent l'homme de la felouque à partie pour lui reprocher les sobriquets dont elles sont victimes tels que *Bongo-Bongo*, *Tchatchouka*, en lui demandant les motifs de cette méchanceté. L'homme ne se défend pas et esquive les attaques par un rire gêné. En minorité sur cette felouque, il adopte une stratégie d'évitement. Pendant l'heure que dure la promenade, il ne répondra à aucune des interpellations des trois femmes. Il tente même une diversion en leur demandant si elles sont speakerines de télévision, du fait de la présence de la caméra, question qui mettra Soraya hors d'elle. Elle l'apostrophe en lui demandant de manière véhémente s'il a « déjà entendu parler du Darfour, de l'Afrique et du Soudan », signifiant par là le désintérêt de la société égyptienne pour le drame qui les accable. Cette démonstration d'indifférence concernant les affaires soudanaises ne fait qu'accroître leur exaspération et c'est sur ce ton qu'elles s'adresseront au felouquier tout au long de la promenade. La scène repose sur la dynamique impulsée par les trois assaillantes menaçant un homme sur la défensive et provoque un renversement de l'ordre établi.

La prise de parole, comme une prise de pouvoir, est du côté des femmes. Elles appartiennent à un groupe structuré en exil autour d'une association, au sein duquel elles n'ont pas vraiment de place politique et où elles sont minoritaires. Les femmes entendues évoqueront les difficultés économiques et n'auront jamais un discours politique. L'« allant de soi » communautaire est que le rôle de la femme est circonscrit à certains domaines. La nécessité de la survie alimentaire justifie les activités lucratives des femmes. Cette liberté économique n'a pas pour corollaire une liberté de parole. La scène de la felouque n'en est que plus remarquable. Soulignons également que les trois amies ont de mêmes origines régionales, proviennent du même village, au pied de la montagne Mara (le Djebel Mara, centre historique du Darfour) et ont tissé des solidarités professionnelles. Elles échangent leur savoir-faire et des informations. Leur clientèle est également similaire et leur vulnérabilité sociale partagée. D'autres Soudanaises aux origines arabes nous ont démontré que le sort des femmes plus claires de peau, parlant un arabe classique, était différent. La discrimination est plus légère dans le cas de cette autre Soraya appartenant aux tribus *baggara,* dites arabes[15].

Originaire du Kordofan, à proximité du Darfour, Amina été l'un des éléments clef de l'enquête filmée. Toutefois, pour des raisons techniques, son témoignage n'a pu être intégré au documentaire. Elle n'a révélé ses origines que sous la pression constante du traducteur qui disait qu'elle ne parlait pas le Tunjur[16], sa prétendue langue maternelle. Après une altercation très vive entre Soraya et le traducteur Four, nous avons compris qu'elle appartenait en réalité aux groupes repérés comme arabo-

15. Le terme *baggara* viendrait de l'arabe et signifierait *bagar,* vache. Il désigne tout un ensemble de tribus au Darfour mais également dans la province du Kordofan. Ils ont migré de l'Égypte au Soudan au Moyen-Âge et se sont mélangés avec les ethnies locales. Le terme *baggara* est très largement utilisé à l'ouest du Soudan pour désigner les « pasteurs d'origine arabe ». Les Rizeigat et les Misseira au Darfour appartiennent à la famille des *Baggara*, ainsi que les Humur et les Hawazma au Kordofan. Voir I. Cunnison, *Baggara Arabs : Power and Lineage in a Sudanese Nomad Tribe*, Oxford, Oxford University Press, 1966.

16. Les Tunjur, ou Tungur, sont musulmans et vivent au centre du Darfour, ils sont fermiers pour la plupart. Bien que très proches des Four, ils ont été arabisés. Voir H. A. Macmichael, *A History of the Arabs in the Sudan,* t. I, New York, Barnes & Noble, 1967, p. 126.

berbères, parmi lesquels se recrutent les miliciens dits arabes. Originaire d'une famille aisée de Khartoum, elle était déjà coiffeuse dans le centre de la capitale soudanaise avant de créer une petite entreprise de tatouage. Au Caire, sa clientèle est constituée de touristes et ses tarifs sont sans doute trois ou quatre fois plus élevés que ceux des trois autres femmes Four qu'elle ne connaît pas. Mieux adaptée à la vie cairote, elle a des amis égyptiens dont elle vante la gentillesse et a déclaré n'avoir jamais souffert de racisme. Après deux années au Caire, elle a pu acheter un appartement dans un quartier relativement aisé, proche des pyramides. Elle est devenue une *business woman*.

Ce succès supposait une excellente connaissance de l'arabe égyptien et une certaine habileté urbaine, notamment des connaissances en matière de mode et de maquillage, qui lui permettaient de se présenter comme une spécialiste de la beauté au féminin. Cette relative réussite est toutefois à tempérer. Elle est mère de trois enfants non scolarisés (la loi égyptienne ne permet pas de scolariser les enfants de réfugiés) et livrés à eux-mêmes des journées entières, leur mère étant absente de son domicile de douze à treize heures par jour. De plus, en tant que femme seule, elle est exposée à tous les abus dans une ville comme Le Caire[17]. Si sa position sociale est plus confortable que celle des trois femmes Four, elle n'en demeure pas moins précaire et marquée par l'insécurité. Son imagination socioprofessionnelle a été un atout considérable qui lui laisse une importante marge de manoeuvre. Par ses origines urbaines et sociales, elle est mieux armée pour assurer sa défense et affronter les filouteries de la vie quotidienne. Soraya est la première femme entendue qui présente un profil de réussite économique aussi spectaculaire.

Au sein des métiers réservés aux femmes, l'inégalité des insertions renvoie aux origines socio-ethniques des intéressées. Certains groupes sociaux issus de certaines ethnies (comme les tribus dites arabes ou les tribus traditionnellement arabes du Soudan telles que les Gà aliin, les Shà ikia et les Danàgla[18], pour ne citer que les plus nombreuses) s'intègrent plus facilement que les tribus repérées comme africaines. Tant il est vrai, comme le remarquait Anita Fabos[19], que la frontière ethnique est subtile entre l'Égypte du Sud et le Soudan du Nord. La facilité à parler l'arabe détermine les rapports sociaux et la comparaison entre Amina et les trois autres maquilleuses au henné montre que la société égyptienne ne reconnaît comme dignes d'intérêt que les éléments migrants pouvant s'exprimer correctement en arabe. Aucun contact, aucune approche, aucune véritable interaction n'est possible sans un apprentissage linguistique minimal. Les femmes éthiopiennes au Caire déclaraient qu'elles avaient appris l'arabe en six mois en raison des proximités linguistiques entre l'amharique (langue sémitique) et l'arabe.

Lors de l'entretien avec Amina, le traducteur revenait continûment sur sa maîtrise de l'arabe, pour affirmer qu'elle ne pouvait revendiquer l'appartenance à la communauté Tunjur et concluait de cela et de la couleur de sa peau qu'elle était arabe.

17. P. Signoles, G. El Kadi, R. Sidi Boumedine, *L'Urbain dans le monde arabe : politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Éditions, 1999.

18. Graphie utilisée dans H. A. Macmichael, *A History of the Arabs in the Sudan, op. cit.*

19. A. Fabos, *Ambigous Ethnicity: Propriety (adab), a Situational Boundary Marker for Northern Sudanese in Cairo*, PhD Thesis, Boston University, 1999.

En lui faisant décliner sa généalogie et son héritage Tunjur, nous avons confirmé cette hypothèse. Après des déclarations confuses et contradictoires, elle reconnut qu'elle était arabe, originaire du Kordofan qui ne connaît pas la turbulence du Darfour mais n'en demeure pas moins une région instable dans un Soudan ravagé par les conflits.

Amina avait pris l'habitude de raconter qu'elle était une Four du Darfour, une fausse déclaration sur ses origines régionales lui ayant permis d'obtenir du HCR la qualité de réfugiée. Elle attendait une réinstallation au Canada. Nous pouvons vérifier, à nouveau, que le travail de sélection des Nations Unies exige un savoir anthropologique que les agents, souvent juristes, ne possèdent pas. Soraya, parlant mieux l'arabe que les trois autres femmes, a présenté un meilleur argumentaire et bénéficie d'un statut alors même qu'elle n'est pas originaire du Darfour. Plus tard, cette information sera recoupée par des Soudanais d'origine *baggara*, eux aussi berbéro-arabes, qui m'ont affirmé que l'unique manière d'obtenir le statut de réfugié est de « faire croire » aux agents de l'ONU que l'on est Four, Masalit ou Zaghawa, les ethnies officiellement reconnues martyres de la guerre qui oppose la rébellion du Darfour au gouvernement soudanais. Notons que tous les membres des tribus arabes ne sont pas des *Janjaweed* (milice commettant les exactions) et que malheureusement l'amalgame entre arabe et *janjaweed* s'est vite répandu ! Il est vrai que ceux-ci proviennent de tribus nomades plus ou moins arabisées, mais ils ne sont en aucune manière des leaders traditionnels[20]. Ils sont généralement des seconds couteaux qui ont trouvé dans ces milices un moyen permettant de redéployer efficacement leur belliqueuse agressivité.

Pour les Soudanaises du Caire exerçant ces nouveaux métiers, les rémunérations de leurs prestations sont dictées par la société hôte. C'est la clientèle égyptienne qui décide du tarif du tatouage. Les quatre itinéraires que nous avons retracés tendent à montrer que l'insertion professionnelle dépend en réalité de l'adaptation culturelle à la réalité cairote. Leurs activités sont innovantes sur le marché du travail égyptien, mais pas révolutionnaires. Elles sont liées au « secteur de la beauté », au corps féminin et à l'embellissement, conformes en cela aux logiques du genre[21]. Elles ne remettent donc pas en cause les frontières implicites définissant les occupations dites naturelles pour les femmes soudanaises, d'autant que deux des femmes étaient déjà maquilleuses au henné dans leur pays d'origine.

Les nouvelles « vendeuses du Darfour »

Les Soudanaises qui n'ont aucune compétence artistique, ni la patience de tracer des guirlandes de fleurs sur les mains et les pieds de leurs clientes pendant des heures, peuvent exercer d'autres activités. Il peut s'agir des métiers traditionnels de la domesticité, lot jadis des esclaves abyssines, ou d'activités plus ou moins nouvelles, la tenue par exemple d'un débit de boissons alcoolisées sis dans les appartements où elles fabriquent l'*araki,* le thé secret.

20. F. Le Houérou, « Darfour, génocide ou crime de guerre ? Entretien avec le chef historique de l'Oumma, Sadeck-El Madhi », *Le Nouvel Observateur*, 2 février 2005.

21. J. Butler, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion,* Paris, La Découverte, 2005 [1990].

Ces lieux, dispersés dans la ville, sont des espaces de rencontres interethniques où l'on peut croiser des Nuba, des Shilluck et même des Soudanais du Nord. On ne peut y pénétrer sans être accompagné d'un passeur et les Égyptiens en sont exclus. Cet espace inclusif/exclusif est souvent tenu par des femmes qui fabriquent des boissons, alcoolisées ou non.

Aïsha, venue de Jebel Mara, prépare des jus de tamarin et des plats du Darfour dans une cafétéria située au sous-sol d'un immeuble dans le quartier d'Aguza.

Elle habite Le Caire depuis 2002, où elle s'est réfugiée. Je l'avais déjà rencontrée en 2004 car elle était apparentée à mon traducteur, A.S. Elle a vu sa vie entière brûler, village, famille et amis dévorés par les flammes allumées par les *Janjaweed*. Elle revient toujours sur ce mot, bute sur le terme *Janjaweed*, sa lèvre tremble et l'horreur passe dans ses yeux. Elle considère ces nomades qui se disent arabes aussi noirs qu'elles.

> Les tribus arabes qui nous haïssent, nous les Noirs, les Four, les Massalit ou les Zaghawa sont aussi noirs que nous, ils sont persuadés d'être des Arabes. On leur a mis dans la tête qu'ils descendaient du prophète. Ils se croient Arabes, même les Shà ikia et les Gà liin se croient blancs ; je ris quand je les vois arriver au Caire et que les Egyptiens les traitent de *Chocolata*. Au Caire, ces soi-disants Arabes soudanais découvrent qu'ils sont Noirs ! Il faut qu'ils remontent en Égypte pour comprendre qu'ils sont Noirs !

Elle se balance sur son banc en bois dans l'unique pièce de son local. Elle rit de bon coeur en racontant la surprise de ces Nord-Soudanais d'être perçus comme « chocolat » ici, au Caire, alors que là-bas, au Soudan, ces tribus se croyaient « claires », de par leurs origines arabes.

Charbon au Caire, mais café au lait au Soudan ! Voilà la grande surprise de l'émigration soudanaise lorsqu'elle arrive dans le monde arabe. Aïcha en sourit encore parce que « elle a toujours su qu'elle était noire, elle ».

De très jeunes hommes fréquentent son cabaret, tous réfugiés ou demandeurs d'asile ; elle les loge lorsqu'ils débarquent de la gare Ramsès et qu'ils ne savent pas où aller. Ils l'appellent *Maman Darfour*. Elle assume clairement un rôle de mère nourricière. Tous ses gestes témoignent de cette position protectrice à l'égard de ces jeunes hommes en quête de refuge. Elle prépare des jus de fruits aux plus chétifs et cuisine également le plat régional, l'*asida*, à base de céréales, à consistance gluante. *Maman Darfour* fait venir toutes ces poudres de céréales du Soudan par l'intermédiaire d'hommes d'affaires, réfugiés ou non. Elle parvient toujours à se les procurer. Nous parlons et alors qu'Abdel Shoukkour, l'interprète, traduit en se léchant les doigts, après une assiette d'*asida*, des jeunes gens jouent aux dominos. Un jeune homme dort par terre, un autre regarde un match de foot à la télévision.

> - Qu'est-ce qu'il fait, lui, par terre ?
> - Il dort ! Il vient d'arriver du Soudan et n'a pas de toit ! Il n'est même pas Four ! C'est un Dinka du Bar El Ghazal ! Un pauvre petit de toute manière ! répond Aïcha.
> - C'est vraiment une excellente cuisinière ! insiste Abdal Shoukkour en raclant son assiette.
> - Ce sont les fruits du Darfour qui me manquent le plus : les fruits sauvages plus particulièrement. Le Tamarin Hindi, le lalop et l'ardep. Je faisais d'excellents jus de fruits là- bas. Les saveurs du Soudan, c'est cela. Le pays a le goût

du Nenue, les Arabes appellent cela le *gambil*, c'est extrêmement sucré. Nous arrivons à faire venir ces délices du pays à partir de Khan el-Khalili. Le grand souk du Caire. Il y a énormément de Soudanais qui font des va-et-vient entre l'Égypte et le Soudan.

Aïsha est une paysanne du Djebel Mara. Elle cultivait ses champs avec son époux, mort avec deux de ses enfants à la suite d'une attaque de son village en 2002. Elle est parvenue à atteindre Le Caire et a transformé son appartement en une cafétéria qu'elle tient avec un de ses fils rescapé. Aïsha se dit protégée par son fils. Sa présence lui donne une relative assurance sociale dans la communauté.

Aïsha préparant le repas pour les ferrailleurs. Le Caire, 2005. (Photographie : F. Le Houérou).

Son rôle maternel lui vaut une réputation inégalée dans la communauté des Four et une place à part. Elle incarne également la nourriture du pays et la culture rurale du Darfour. Une civilisation paysanne que l'ethnocide actuel fait disparaître. Contrairement aux autres femmes rencontrées, Aïsha a peu de relations avec la clientèle égyptienne, qu'elle essaie d'éviter.

– J'ai le cœur bien accroché. Oui, mon cœur est bien accroché car autrement comment aurais-je pu survivre au spectacle auquel j'ai assisté.

C'était à l'aube, au moment de la prière. Deux enfants, ma mère, ma tante, mon oncle sont morts alors que se levait le jour, à son point. Brûlés sous mes yeux. Alors j'ai hurlé de douleur et toute ma chair me faisait mal. Puis je me suis ressaisie. Des fois, quand les souvenirs se font lourds et que je n'arrive plus à les porter, je lis les versets du Coran. Une sourate qui s'appelle Yassin et qui a la vertu de calmer toutes mes peurs. Des fois je les vois arriver dans mes rêves sur leurs chevaux. Je vois un nuage de poussière noire s'approcher de moi. Au fur et à mesure que ce nuage m'envahit, le froid s'empare de moi, m'enveloppe comme un drap mortuaire. Alors je me réveille en nage. Je sue à grosses gouttes. Là, je vois un *Baggara* qui me sourit avec des dents en or et qui me dit : « C'est ton tour de griller maintenant ». Les *Janjaweed* qui nous

> persécutent sont souvent *baggara*. Ils sont noirs, je le dis et je le redis. Noirs et noirs ! Ils se disent arabes mais pour des Arabes ils sont bien charbonneux !
>
> Regardez les *Baggara*, ce sont des gens qui ont perdu leur identité, leur négritude. Ils sont arabisés… ils sont instrumentalisés par le gouvernement pour se débarrasser de nous. Alors qu'ils ne sont même pas des Arabes. Moi, les vrais Arabes, je les vois en Égypte !
>
> Ils sont émiettés. C'est de la *kesra* (pain du Darfour) en morceaux, c'est tout ! Prouvez-moi qu'ils sont les descendants du prophète ! Et puis, même s'ils inventaient de venir du prophète, ce n'est certainement pas lui, le prophète qui leur a dit de brûler tous les Noirs du Darfour !

En 2005, Aïsha avait déménagé. Il fallut quelques investigations pour retrouver sa trace. Elle avait un nouvel appartement et une autre activité. Elle préparait le déjeuner de ferrailleurs soudanais dans la périphérie du Caire. Ceux-ci, payés à la pièce, gagnent leur vie en ramassant des morceaux de fer dans des dépotoirs en périphérie lointaine. Ces métiers pénibles sont parmi les seules activités que les réfugiés hommes sont parvenus à trouver. Le travail se fait en plein désert dans des conditions misérables sans protection contre les produits toxiques. De nombreux accidents surviennent. Le film donne à voir ces conditions de vie. Ils disent avoir été abandonnés par le HCR, chargé de traiter leurs demandes d'asile, et ont évoqué la violence bureaucratique dont ils sont victimes. Ils doivent ainsi s'y rendre plusieurs fois pour un entretien, alors que le prix du transport est supérieur au salaire d'une journée de travail. Ils déclarent que les bureaucrates se cachent derrière des termes juridiques. Tout un arsenal de codes vient effacer leur identité humaine et leur souffrance. Contrairement aux femmes, ils expriment cette critique institutionnelle et leur déshumanisation en se référant à des conditions de travail que « seuls les fous auraient acceptées au Soudan ». Le genre est un rapport de pouvoir pesant autant sur les hommes que sur les femmes en les assignant à des rôles. En situation d'exil, les hommes perdent leur dignité dans des conditions de travail dégradantes. Travailler avec des déchets revient à se considérer soi-même comme un rebut ou un paria [22]. Les rôles masculins sont alors écrasants, alors que les femmes, qui suscitent moins de craintes, se faufilent plus aisément dans les failles du marché du travail.

Aïsha, de son côté, était parvenue, en un an, à nettement améliorer ses conditions d'existence. Elle avait triplé son chiffre d'affaires et habitait un coquet trois pièces dans une résidence de la classe moyenne. Son arabe s'était égyptianisé et affiné ; elle avait laissé tomber les expressions idiomatiques soudanaises et, après un an au Caire, nous observions des signes remarquables d'adaptation à la société égyptienne.

Pour Aïsha, Soraya, Khadidja et Souad, ce sont les activités professionnelles qui ont été les moteurs de leur insertion et ce sont des avancées quotidiennes peu spectaculaires qui témoignent d'une forme de courage d'être au monde. Ce qui est commun à ces femmes, c'est le rôle fondamental du travail dans les processus de reconstruction de soi. Elles ont une grande capacité à se détacher « momentanément » des tragédies en s'oubliant dans les tâches quotidiennes. Il y a peut-être là une disposition déterminée par l'adhésion des femmes aux rôles qui leur sont

22. N. Hopking, *People and Pollution*, Le Caire, The American University in Cairo, 2001.

dévolus. Aucune femme du Darfour n'a oublié la mort atroce des proches. Elles y font toutefois face autrement. Les hommes tiennent plus volontiers des discours historiques et politiques, exprimant des accusations et leur colère face à la violence institutionnelle subie, dénonçant la non-reconnaissance de leur statut de réfugié, ou l'octroi d'un demi-statut, limité à la seule autorisation de présence sur le territoire (la carte jaune), qui bride leurs déplacements et leur interdit l'installation dans un pays tiers.

Le film a tenté de saisir la manière dont les femmes rebondissent – avec un sourire, un chant, un dessin – et les échappées par lesquelles elles s'oublient. Ces instants me semblent fondamentaux pour comprendre des frontières impalpables de genre. Le visionnage des heures de rushes accumulées auprès des victimes permet d'observer sans cesse la répétition des gestes pour en comprendre le mystère. Tout se passe comme si les sujets « lâchaient la prise de la conscience » le temps d'une action. Le temps ne se remarque que par les instants, il est « poussière d'instants » [23]. Des miettes de temps qui peuvent libérer la conscience trop chargée de pertes. Cela peut être également observé dans d'autres communautés de femmes africaines en exil, comme la diaspora éthiopienne. Peut-être les rôles assignés aux femmes dans la société Four leur permettent-ils une forme de légèreté que les hommes ne s'autorisent pas, cette faculté de laisser le temps en suspens et d'écarter du champ de leur intérêt les questions dites politiques. La situation de migration forcée entraîne des transformations sociales et des renversements de rôles, qui ne sont pas des révolutions. On ne peut alors pas prétendre que les femmes sont des icônes de la vulnérabilité, comme les présentent parfois les agents du HCR ou les rapports des ONG. Elles possèdent l'énergie de durer, grâce à la compréhension de la valeur de l'instant. Ce petit moment inclus dans la précision du geste : laver une tasse, préparer le thé, pris sur le dos du temps lui-même et volé au poids des souvenirs, cette répétition gestuelle nous portent à penser que le genre peut se comprendre comme une performance sociale répétée et que des espaces de liberté existent dans ces rôles, qui ne se limitent pas à des « assignations » sous le mode de la contrainte. Ces rôles peuvent être tenus avec une certaine joie. Si la réalité de cette répartition des missions selon une logique de genre paraît évidente, les marges d'improvisation n'en sont pas moins réelles, tels ces instants de stupéfaction filmés, où les trois amies admirent le dessin de l'une d'elle. Un gros plan sur le visage concentré de Khadidja rend ces poussières d'instants qui sont des moments de détente.

Souvent, les femmes qui font les métiers les plus méprisés, telles les vendeuses de thé, mettent une immense fierté à faire briller des théières en zinc (*made in China*) avec un enthousiasme et un humour qui m'ont semblé provenir de ce qu'il est convenu de comprendre comme un « naturel féminin ». L'existence d'un humour « éminemment féminin » est une des fictions qu'impose ce jeu de rôles entre les femmes et les hommes, tant les femmes savent échapper à la dramatisation de leur condition grâce au rire.

23. G. Bachelard, *L'Intuition de l'instant*, Paris, LGF, 1994, première édition 1932.

Vendeuse de thé dans les rues du Caire, 2005 (Photographie : F. Le Houérou).

Sur des questions aussi complexes que celles du racisme, évoqué par toutes les femmes comme le problème le plus épineux qu'elles aient à résoudre, elles font montre d'un humour qui leur permet de dépasser le caractère dramatique des situations rencontrées. *Hôtel du Nil* met en lumière cette relation au monde déterminée par l'appartenance au genre. Force a été d'observer que les femmes utilisaient l'humour comme stratégie d'adaptation sociale, là où l'univers masculin mettait de la rébellion et de la colère. Aïsha lance de manière provocatrice que ce n'est pas le Prophète qui a dit qu'il fallait tuer tous les Noirs du Darfour et ironise sur les Soudanais arabisés qui découvrent en Égypte qu'ils sont Noirs. L'humour est un lien avec l'autre aux antipodes du sérieux d'un courroux. Deux scènes sont à mon sens emblématiques de cette manière genrée de réagir aux mêmes discriminations : la scène de la felouque et l'une des dernières scènes du film qui montre un étudiant en colère, évoquant avec une rage limpide la situation politique des peuples noirs du Soudan et la politique de ségrégation du gouvernement de Khartoum.

Nous serions tentée de conclure à la rigidité des rôles genrés. Les normes de genre de la société Four sont pratiquement impossibles à satisfaire au Caire en raison de la carence d'emplois et d'une législation qui ne permet pas aux réfugiés de travailler légalement. Si l'Égypte a signé la Convention de Genève, elle a également exprimé des réserves sur le droit au travail des réfugiés. L'univers masculin Four, extrêmement dépendant de l'offre et de la demande, est fragilisé par le chômage et la nature avilissante des activités qui leur sont accessibles. Se livrer à des travaux dans des décharges, en périphérie, altère l'estime de soi des hommes et provoque une grande souffrance. Blessés physiquement et moralement par ces travaux, ils sont contraints d'autoriser leurs épouses à gagner leur vie et celles-ci deviennent des *bread winners*. C'est en inventant de nouvelles activités lucratives que les femmes apportent une certaine créativité et cela, rappelons-le, grâce à une société hôte plus tolérante à leur égard. Cette imagination est présente dans les motifs peints au henné qu'elles ont renouvelés. Soraya était fière de montrer des maquillages avec les yeux d'Horus ou des guirlandes de lotus copiés sur les hiéroglyphes. Les rôles masculins en revanche

sont particulièrement prégnants car les conditionnements se renforcent, qu'ils soient issus des acteurs de la migration ou de la société d'accueil.

Il est pratiquement impossible d'évaluer les effectifs de cette population féminine sans se référer aux chiffres fournis par le HCR. Avant 2005, il y avait peu ou pas de femmes originaires du Darfour au Caire. Ces flux sont l'une des conséquences directes du conflit actuel. Les activités des femmes sont également très dépendantes des conditions d'accueil de la société égyptienne et il est fort possible qu'après le massacre des réfugiés soudanais au Caire de décembre 2005, les activités des femmes dans les souks du Caire aient décliné en raison de la méfiance accrue des réfugiés à l'égard des institutions chargées de les protéger. Pour les migrations forcées la règle est de s'adapter à une réalité qui ne cesse de se transformer et de trouver des niches et des refuges, lorsque s'en ouvre la possibilité. Au moment de l'enquête, ces nouveaux métiers correspondaient à des opportunités et elles étaient quelques dizaines à les avoir saisies. Rien ne confirme leur permanence, mais ce qui semble exemplaire, c'est la flexibilité des femmes, leur aptitude à trouver des moyens de survie, à s'adapter au réel grâce à une imagination féconde.

HISTORY WORKSHOP JOURNAL

ISSUE 66 AUTUMN 2008

EDITORIAL i

ARTICLES AND ESSAYS

Organic Intellectuals in the Dark Ages?
Janet L. Nelson 1
Comment *Miri Rubin* 18
Imagining Insurrection in Seventeenth-Century England: Representations of the Midland Rising of 1607 *Steve Hindle* 21
Necessity and Rage: the Factory Women's Strikes in Bermondsey, 1911 *Ursula de la Mare* 62
The Mystery of the Cannon Chains: Remembrance in the Irish Countryside *Guy Beiner* 81
Buried Monuments: Yiddish Songs and Holocaust Memory *Shirli Gilbert* 107
The German Empire: an Empire? *Edward Ross Dickinson* 129

ARCHIVES AND SOURCES

Orton in the Archives *Matt Cook* 163
Coming Out in the Archives: the Hall-Carpenter Archives at the London School of Economics *Sue Donnelly* 180

FEATURE
JOSEPHINE BUTLER'S LEGACY? SEXUALITIES AND COLONIALISMS BETWEEN THE TWO WORLD WARS

Introduction *Anne Summers* 185
Metaphors of the Schoolroom: Women Working the Mandates System of the League of Nations *Susan Pedersen* 188
'Imperial Reason', National Honour and New Patriarchal Compacts in early twentieth-century India *Janaki Nair* 208

REVIEWS

Gazing at the Stars *Sunil S. Amrith*
Benedict Anderson *Under Three Flags: Anarchism and the Anti-Colonial Imagination* 227
Tucking into History *Tristram Hunt*
Billie Melman, *The Culture of History: English Uses of the Past 1800–1953* 237

OXFORD UNIVERSITY PRESS

NOTES DE LECTURE

DÉRACINEMENTS : TRAUMATISMES ET ENJEUX

André BESSIÈRE. – *Revivre après. L'impossible oubli de la déportation.* Paris, Le Félin Kiron, 2006, 286 pages. « Résistance Liberté-Mémoire ».

À ce jour, déjà plus d'une vingtaine de livres ont été édités dans la collection « Résistance Liberté-Mémoire » aux Éditions Le Félin Kiron à l'initiative de l'Association Liberté-Mémoire, composée de personnalités marquantes de la Résistance française. Ils permettent à un large public d'accéder à des ouvrages aujourd'hui épuisés ou de découvrir des témoignages encore inédits, porteurs des valeurs de la Résistance. Les auteurs, acteurs-témoins de la guerre, résistants sous l'Occupation, décrivent, à travers leur propre trajectoire, la multiplicité des engagements individuels dans la Résistance et présentent le fonctionnement quotidien des réseaux et des mouvements. Si la très large majorité de ces livres concernent la France, deux d'entre eux en dépassent les frontières, montrant, s'il était besoin, la dimension européenne de cette histoire. Situer *Revivre après. L'impossible oubli de la déportation* dans le cadre de la collection qui abrite cet ouvrage, c'est inciter le lecteur à découvrir les autres titres. Dédiés à leurs frères d'armes, à la mémoire de leurs camarades disparus en déportation, parfois destinés à leurs proches, ces témoignages ont également été écrits « pour l'Histoire », selon les termes de certains de leurs auteurs. Reste à l'historien à en faire un bon usage…

Revivre après s'inscrit également dans une autre filiation, celle des deux précédents ouvrages écrits par le même auteur André Bessière, né en 1926 à Paris, entré dans la Résistance à 15 ans au sein du Front national, déporté à 17. Avec près de 1 700 autres internés du camp de Royallieu à Compiègne, il fit partie du convoi du 27 avril 1944, arrivé trois jours plus tard au camp d'Auschwitz-Birkenau. C'est ce départ de France qui sert de point de départ à son écriture près de quarante ans après. Ce sont les membres de ce convoi dont il retrace l'engagement résistant dans *L'Engrenage*, puis la déportation au sein *D'un enfer à l'autre*, qui forment la trame de cette biographie collective. Troisième volet de la trilogie, *Revivre après. L'impossible oubli de la déportation* présente au lecteur les camps, enfin libérés, où les déportés continuent à mourir, puis le long périple que constitue le retour en France, leur convalescence nécessaire et leur difficile réinsertion dans la société, la fraternité durable qui les lie entre eux et le combat incessant livré pour la mémoire de leurs camarades disparus. De ce convoi estimé à 1 670 hommes, 833 retrouveront leur foyer et moins de 600 y survivront durablement.

Plus d'une dizaine de témoignages ont déjà été publiés par des déportés du convoi. Dès la fin de la guerre, les croquis clandestins de l'artiste peintre Léon Delarbre, faits à Auschwitz, à Buchenwald, à Bergen et à Dora, furent édités, empreinte irréfutable de la barbarie concentrationnaire. L'émission télévisée *Envoyé Spécial* consacra en 1996 un reportage à l'un d'entre eux, Pierre Nivromont, qui, plus de cinquante ans après, retournait, entouré des siens, sur les lieux de sa déportation. Dès 1959, les rescapés formèrent une association, l'Amicale des Déportés Tatoués du 27 avril 1944, à l'origine, notamment, de la parution de l'ouvrage collectif *Le convoi des Tatoués*, retraçant leur périple d'Auschwitz-Birkenau, où ils furent tatoués d'un matricule sur l'avant-bras gauche, puis transférés successivement à Buchenwald et à Flossenbürg,

jusqu'à leur éparpillement dans différents camps et kommandos. L'après-déportation – le *Revivre après* – y était rapidement évoqué ; c'est tout l'objet de l'ouvrage d'André Bessière et c'est là son caractère essentiellement novateur, doublé d'une approche de biographie collective, qui en élargit la portée.

D'un point de vue géographique, ces hommes proviennent de l'ensemble des prisons métropolitaines, avec cependant une proportion plus large pour les régions de l'ouest et du département de la Seine. La diversité correspond à celle des autres convois qui partent du camp de Compiègne durant la même période. Près de la moitié des résistants ont été arrêtés entre janvier et février 1944, dans un contexte d'intensification de la répression face à la multiplication des actions menées contre l'occupant et Vichy à partir de la fin de l'année 1943. La majorité d'entre eux sont jeunes : 58 % ont moins de 34 ans. La composition sociologique semble assez représentative de l'engagement en Résistance : près de la moitié sont des ouvriers, un quart des entrepreneurs ou des commerçants, 15 % des cadres ou employés, 12 % exercent des professions libérales ou sont fonctionnaires et 4 % sont étudiants. Plus de 60 réseaux et mouvements de résistance sont représentés. Le convoi compte un certain nombre de personnalités marquantes, dont l'écrivain et poète Robert Desnos, mort en déportation, à qui André Bessière a consacré une biographie, *Destination Auschwitz avec Robert Desnos*.

Pour construire son récit, André Bessière choisit de juxtaposer, avec toute la précision possible, les souvenirs de ses camarades, parmi lesquels il fond son propre témoignage à la 3e personne du singulier. Hormis ceux disparus dans les camps et au cours des marches de la mort, on y retrouve les mêmes protagonistes. Pour stimuler sa mémoire, il lut beaucoup, notamment la presse d'après-guerre : *Combat*, *La Croix*, *L'Humanité* et *Le Parisien libéré*, dont il reproduit des passages, afin de replonger le lecteur dans l'atmosphère des années de reconstruction. Pour nourrir son récit, il utilise des extraits de témoignages inédits ou édités par ses camarades de déportation, auxquels s'ajoutent des propos recueillis au cours d'entretiens avec des dizaines d'autres et leurs proches, permettant d'envisager les conséquences de la déportation sur leur univers familial. Il se sert également des documents d'archives réunis par l'Amicale des déportés et la FNDIRP. Son écriture, par touches successives de témoignages, s'apparente à celle d'Olga Wormser dans *Le Retour des déportés. Quand les Alliés ouvrirent les portes*[1] où elle fait apparaître longuement ou par éclair des visages anonymes ou illustres de déportés, à l'échelle de l'Europe toute entière.

Le livre ouvre des perspectives de recherche historique déjà initiées en son temps par Germaine Tillion, qui étudia plus particulièrement deux convois de femmes déportées à Ravensbrück, celui parti de France le 31 janvier 1944 dit des « 27 000 » et celui parti le 15 août 1944, dit des « 57 000 ». Elle s'intéressa à leur sort une fois libérées, cherchant à connaître la répercussion de leur déportation sur leur santé, leur carrière professionnelle, voire leur vie conjugale et familiale. Aujourd'hui, le travail monumental mené par la Fondation pour la mémoire de la déportation, à travers la publication du *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, balise le terrain de futurs recherches historiques de ce type. Les archives publiques, principalement celles du ministère des Anciens combattants, à travers les dossiers de pensions constitués après-guerre, permettent d'envisager les séquelles laissées par la déportation chez ces hommes et ces femmes et leur réinsertion sociale. En 1963 le ministère des Anciens combattants mit en place une commission d'attribution de secours spéciaux aux déportés victimes d'expériences pseudo-médicales, chargée d'apprécier si « l'étiologie, la nature et la gravité des infirmités invoquées ouvraient droit au bénéfice des

1. Édition revue et augmentée : Bruxelles, Complexe, 1985.

secours spéciaux » ; 446 dossiers de demandes d'indemnisation furent ouverts. La reconnaissance de leur statut (38 265 titres de déportés résistants et 62 104 titres de déportés politiques attribués) et de leur engagement (l'octroi de la carte de combattant volontaire de la Résistance), la reconnaissance de la nation à leur égard par la remise de décorations ont généré une masse d'archives qui permettent sans doute d'écrire aujourd'hui l'histoire du *Revivre après* des déportés. La presse de leurs associations est aussi riche de témoignages, et on peut y ajouter pas moins de trente-sept titres conservés à la BNF, bulletins d'amicale par lieu de déportation, journaux d'associations nationales ou organes régionaux, du mensuel au trimestriel.

La mémoire de la Résistance et de la déportation a rempli son rôle. Elle interroge maintenant le travail des historiens. André Bessière écrit à leur propos : « Le champ leur restera bientôt libre à l'heure où disparaissent peu à peu les derniers témoins » ; son ouvrage est une invitation à continuer à le cultiver.

Lynda KHAYAT

Herrick Chapman et Laura L. Frader (edited by). – *Race in France. Interdisciplinary Perspectives on the Politics of Differences*. Oxford-New York, Berghahn Books, 2004, 266 pages.

Cet ouvrage réunit onze textes parus au cours des dernières années dans les pages de la revue *French Politics, Culture and Society*, précédés d'une dense introduction due à Herrick Chapman et Laura Frader. Tous se raccordent, de plus ou moins près, à une thématique commune qui est l'étude des rapports raciaux dans le cadre de la France métropolitaine au cours de la période contemporaine. Il ne s'agit pas cependant de survoler deux siècles de rapports interethniques à la française, mais d'abord d'un examen de ce que l'on nomme dans le monde anglo-saxon les *race politics* ou *identity politics* – que nous serions tenté de traduire, faute de mieux, par les politiques des appartenances ethniques et raciales – dans le cadre de la France de ces dernières décennies, quatre textes revenant sur des périodes plus anciennes.

Laurent Dubois évoque les circonstances du refus par la Première République des distinctions de race et de l'esclavage, trois jeunes historiens – Clifford Rosenberg, Mary Lewis et Elisa Camiscioli – étudient pour le premier la façon dont Albert Sarraut pensait les races, pour la seconde la gestion des étrangers par l'administration et la police marseillaises durant l'entre-deux-guerres, pour la dernière le débat menant à l'adoption en 1927 de textes permettant aux femmes françaises épousant un étranger de conserver leur nationalité. Malgré des accointances thématiques, un même cadre géographique et l'impressionnant effort de synthèse dont témoigne l'introduction, les textes proposés sont de statut très divers – certains rendent compte de recherches empiriques et sont issus de thèses récentes, d'autres sont d'assez courtes notes de synthèse sur la politique française destinées à un public américain -, voire témoignent d'orientations en partie opposées. Il est parfois difficile de considérer ces textes comme des parties d'un discours univoque et cohérent. Tous se rejoignent cependant sur quelques points.

Le premier est que l'étude des rapports raciaux ou ethniques est pertinente dans le contexte français, mais qu'elle a été rarement menée, en partie, écrivent beaucoup, parce que l'idéologie républicaine ne le permettait guère. Le premier constat est presque d'évidence. Laurent Dubois montre que les rapports raciaux furent une question politique importante durant la période révolutionnaire, d'abord parce que les esclaves et les gens de couleur des vieilles colonies, en particulier de Saint-Domingue, surent, présentant leur révolte contre les planteurs comme une insurrection de révolutionnaires et de patriotes, porter à l'ordre du jour la question de l'esclavage et de la domination raciale. Clifford Rosenberg rappelle qu'une partie

des élites républicaines connaissait, appréciait et citait certains des auteurs américains engagés dans la lutte pour l'adoption de quotas ethniques. Plus avant dans le volume, Michèle Lamont, étudiant les représentations d'une petite population d'ouvriers et d'employés français contemporains, constate la propension de certains à distinguer et à hiérarchiser des groupes d'individus selon leur origine. Alec C. Hargreaves, observant l'action du gouvernement Jospin en matière de lutte contre les discriminations, évoque la prise de conscience récente, qu'appuient de nombreux rapports et études, de la persistance de pratiques discriminatoires. En somme, dans le contexte français, écrivent ces auteurs, pour la plupart anglo-saxons, la race existe en tant qu'idéologie, rapport de domination et question politique. Il est de fait que ces réalités ont été peu étudiées par les historiens français jusqu'à une date récente, même si le constat mériterait d'être daté. Pascal Blanchard, Emmanuelle Saada ou Pierre-André Taguieff, pour ne citer qu'eux, ont depuis une bonne dizaine d'années produit des travaux autour de ces questions.

Outre un même constat, la plupart de ces textes partagent une même interrogation sur les raisons de la persistance du refus étatique de s'engager dans des politiques mettant explicitement en œuvre des catégories raciales ou ethniques, voire sur la probabilité qu'une telle anomalie persiste longtemps. Gwénaële Calvès traque ainsi les signes avant-coureurs d'un changement de paradigme dans les années 1999-2003, dont elle voit des traces dans l'adoption d'une loi sur la parité, ou quelques déclarations publiques. « Il devient légitime pour les autorités, écrit-elle, de prendre en compte un critère qui pendant longtemps fut un non dit ou un non dicible, le critère ethnique » (p. 224). Daniel Sabbagh, qui se penche sur l'*affirmative action* à Sciences Po, ne serait sans doute pas loin de la même conclusion. Ces deux auteurs partageant de plus la conviction que les politiques de soutien aux zones sensibles fonctionnent comme un équivalent fonctionnel des politiques d'*affirmative action* américaines, avec plus de nuances dans le cas de ce dernier, dont le jugement gagnerait à être soutenu par d'autres éléments qu'une intime conviction et une identification implicite des ghettos et des banlieues.

La plupart des auteurs traitant de la période contemporaine préfèrent cependant rechercher l'explication de ce qui apparaît, à presque tous, comme une particularité française, plutôt que le pronostic. Cela engage certains à explorer la culture républicaine, pour noter parfois, à l'exemple d'Erik Bleich, qui se penche sur la genèse de la loi de 1972 et de la loi Gayssot, que l'invocation d'une immémoriale tradition française relève plus du mythe ou de l'idéologie que de l'explication rationnelle. Celle-ci, en effet, n'est ni pérenne ni homogène. Il en vient à interpréter les références actuelles à l'idéologie républicaine comme une réactivation de référents puisés dans l'histoire républicaine en réponse tant au traumatisme né de Vichy qu'à la progression du Front national. Si cette invocation du contexte est tout à fait pertinente, il semble audacieux de considérer que la France coloniale des années 1950 et 1960 avait déjà abandonné toute référence dans ses pratiques et ses discours à la hiérarchie des races, des peuples ou des ethnies. La réponse que propose Robert Lieberman est plus complexe et la richesse de son analyse justifierait à elle seule la lecture du volume. Il part du constat de la relative similarité des textes adoptés dans les années 1970 en France et aux États-Unis concernant la lutte contre les discriminations. Ceux-ci interdisent les discriminations à l'emploi au nom de l'égalité des individus, sans cependant conférer de véritables pouvoirs à une autorité à laquelle serait confiée la mise en œuvre de ces principes. Cependant ces textes ont une postérité très différente, ce qu'il lie aux particularités des contextes institutionnels et politiques. La mise en réalité des principes se fait aux États-Unis au niveau local. Cela ouvre aux groupes politiques afro-américains, dont le poids politique s'exerce d'abord localement, des possibilités d'action, en particulier par la voie judiciaire. Les décisions judicaires prises ayant, du

fait de l'organisation du pouvoir judiciaire aux États-Unis, des effets cumulatifs et fortement structurants, elles ont conduit à l'institutionnalisation de pratiques visant des formes de discriminations indirectes qui n'étaient pas prévues par les textes initiaux, voire qui sont contraires à la lettre de ceux-ci. À l'inverse l'application de la loi était confiée en France à des organes de l'État central – police, justice –, qui n'avaient pas pour priorité la lutte contre les discriminations. De plus, la discrimination à l'embauche étant un crime et non un délit, cela rendait les procédures coûteuses et l'établissement de la preuve difficile, et donc les condamnations rares, sans offrir aux groupes discriminés la possibilité de faire pression afin d'obtenir une application de la loi conforme à leurs vœux.

Il n'est pas possible de discuter ici les conclusions de chacun des textes de ce volume, même si plusieurs le mériteraient. Reste qu'il est possible de formuler quelques critiques sur l'économie générale de l'ouvrage. La première et la plus facile est de pointer quelques manques. Bien sûr un recueil de textes, particulièrement quand il s'agit de la réunion d'articles parus dans une même revue sans que leur réunion ait été prévue à l'avance, est toujours quelque peu hétérogène et comporte des trous. Il apparaît cependant dommage que nous ne disposions ici d'aucun texte évoquant Vichy et de fort peu d'éléments concernant la France coloniale, d'autant que les thèses récentes d'Eric Jennings ou d'Amelia Lyons auraient fourni un très utile contrepoint. Le lecteur pourra aussi regretter que beaucoup de textes soient construits essentiellement à partir de l'étude de discours ou de textes officiels, ce qui ne permet guère de se pencher sur le rapport racial en tant que rapport social. De plus, mais c'est là aussi la loi du genre, les conceptions, pas toujours explicitées, qu'ont les divers auteurs de ce qu'est le racisme, ou des sens que peuvent revêtir les termes races ou ethnies apparaissent singulièrement fluctuantes et la question de leur contextualisation n'est pas toujours posée, alors même, et David Bériss le montre finement dans son texte, que le terme de race ne peut être transposé sans précautions du contexte américain, où il sert d'abord à désigner la frontière entre noirs et blancs, au contexte français. Dans la mesure où, plusieurs auteurs le notent, les perceptions sociales des différences et des groupes semblent s'organiser en France plutôt autour de cultures réifiées que d'une référence, même édulcorée, à la biologie, il serait sans doute judicieux pour la France actuelle de parler de rapports ethniques plutôt que de rapports raciaux, même si, à partir du moment où l'on suppose les attributs ethniques transmissibles, la catégorie peut fonctionner de façon similaire aux catégories raciales. Enfin, la comparaison implicite ou explicite entre contexte français et américain, outre que ses formes pourront parfois agacer le lecteur français tant certains auteurs semblent convaincus de ce que l'esprit du monde et la normalité se trouvent aujourd'hui outre-Atlantique, n'est pas toujours utilisée de façon à tirer le meilleur parti de son efficacité heuristique. Pour beaucoup, elle conduit à identifier une différence, conçue parfois comme une entorse aux bons usages, qu'il convient ensuite d'expliquer. Mais les similitudes seraient à recenser et à comprendre aussi. Il est possible, armé d'un soupçon de malignité, de considérer que l'histoire des rapports raciaux et des politiques de l'identité française et américaine sont étonnement parallèles. Les deux pays furent longtemps des puissances esclavagistes et des impérialismes blancs, définis comme tels par leurs dirigeants, tout républicains qu'ils fussent. Dans les deux cas le renoncement à la race, ou à l'ethnie, comme catégorie naturelle de l'action publique et fondement du statut des individus est récent, du moins postérieur à 1945. Dans les deux cas aussi, l'universalisme affiché des valeurs, dont l'adoption est volontiers renvoyée à un moment révolutionnaire, fournit toujours aux adversaires des politiques raciales et aux victimes des discriminations des argumentaires et des référents utiles. Il n'est pas certain que l'exploration de ces similitudes serait moins riche que l'exploration des spécificités. Elle conduirait

du moins à concevoir la comparaison comme celle de deux versions d'une même histoire, plutôt que comme la confrontation de deux singularités, ce qui semble plus favorable à la réflexion, ce à quoi Robert Lieberman nous invite implicitement.

Ces réserves n'empêchent pas de conclure que le livre est utile, tant par la richesse de son contenu que parce que ces lettres françaises invitent et contraignent le lecteur français à accepter de décentrer quelque peu son regard, non que nous entendions qu'il lui faille nécessairement adopter d'autres points de vue, mais parce qu'il est utile de voir son monde avec le plus d'yeux possibles.

Philippe RYGIEL

Thomas A. Guglielmo. – *White on Arrival. Italians, Race, Color, and Power in Chicago, 1890-1945*. Oxford, Oxford University Press, 2003, 280 pages.

White on Arrival s'ouvre par quelques questions simples. Étant admis qu'existe dans la société américaine une hiérarchie raciale institutionnalisée, quelle fut la place des migrants italiens dans celle-ci, quelle part prirent-ils à la définition raciale du groupe qu'ils formaient et quelles furent les conséquences pour eux de la place qu'ils obtinrent ? Le Chicago des années 1890-1945, choisi tant parce que la ville est un haut lieu de l'immigration italienne que parce que la population noire y fut précocement nombreuse et les conflits raciaux fréquents et violents, fournit le cadre de l'enquête. Malgré cet ancrage, nous n'avons pas affaire à une nouvelle histoire des Italiens de Chicago, assaisonnée de quelques pincées de *whiteness studies* pour se plier à l'air du temps. L'auteur s'efforce d'explorer simultanément plusieurs échelles et niveaux d'analyse, tout en prenant en compte une multitude d'acteurs. Il traque les pratiques discursives, tant des représentants des institutions italiennes que des acteurs politiques locaux, des spécialistes des sciences sociales comme des journalistes. Il analyse, étudiant le fonctionnement des syndicats, les conflits de voisinage, les luttes pour l'appropriation des espaces publics, les usages stratégiques de la race et de l'ethnicité. Il observe enfin, à travers l'étude des naturalisations, celle aussi des pratiques des agences fédérales, les implications du statut racial fait aux Italiens. Il peut alors produire un récit de l'expérience raciale des Italiens de Chicago.

Avant la Première Guerre mondiale, nous dit-il, s'il est vrai que certains mettent en doute l'appartenance des Italiens du Sud à la race blanche, opposant les « Africains » du Sud aux « Celtes » du Nord, ils sont minoritaires. Surtout, les institutions américaines et la majorité de la population traitent, dès l'origine et sans ambiguïté, les Italiens comme des Blancs. La preuve en est qu'aucun obstacle n'est mis à leur naturalisation, qui, rappelons-le, n'est possible que pour les Blancs. Ils sont certes décrits et définis comme une race – et le terme renvoie clairement à une détermination biologique – et une race fort peu désirable, mais comme une race blanche, du moins si l'on s'intéresse à leur position dans la structure raciale du pays et non aux élucubrations sans grande portée de quelques raciologues. Ils sont en somme, si l'on se réfère aux catégories de l'époque, telles que les donnent à lire les pratiques juridiques, de race italienne mais de couleur blanche. S'il est probable qu'ils en aient conscience – la presse italienne réagit quand est mise en cause leur appartenance au monde blanc, ils semblent cependant qu'ils se réfèrent peu à cette identité et sont rares à la mobiliser, peu nombreux, par exemple, à prendre part aux émeutes raciales de 1919. Ils ne sont, malgré les efforts de quelques notables, guère plus nombreux à se définir comme Italiens, préférant se regrouper par régions ou localités d'origine. L'entre-deux-guerres est marqué par les progrès de l'identité italienne. Une communauté se constitue qui a sa presse, ses institutions, lesquelles reçoivent l'appui d'assez nombreux individus pour apparaître comme les représentantes crédibles des Italiens

et des Italo-Américains. Ceux-ci se mobilisent plus fréquemment comme Blancs que durant la période précédente, participant parfois à la vie d'associations destinées à empêcher l'installation de Noirs dans les quartiers où ils sont nombreux. Ils se réfèrent cependant plus volontiers et plus fréquemment à l'italianité quand ils participent au débat public. L'auteur en veut pour preuve la répartition du vote italien lors des élections municipales de 1927 et 1931, durant lesquelles la question raciale est au premier plan. Alors que les adversaires de Big Bill Thomson le dénoncent comme un ami des Nègres, les Italo-Américains sont, de tous les groupes ethniques, celui qui lui apporte le plus de suffrages ; dans les quartiers, la presse italienne appelle à voter pour les candidats italiens, quelle que soit leur couleur politique, et il semble que les électeurs suivent cette recommandation. Guglielmo voit dans ces évolutions le fruit de la nécessité. Il faut défendre les Italiens et la valeur de la race italienne contre les virulentes attaques qu'elle subit, de la part de la presse et des politiciens locaux, depuis la fin du XIX^e^ siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, favorisées par la présence d'Italiens parmi les patrons du crime organisé, preuve pour certains de leur propension naturelle au crime. Cependant l'acculturation à la société américaine est déjà assez avancée pour que les Italiens soient conscients de la nécessité de conserver leurs quartiers blancs afin de ne pas être associés aux Noirs. L'expérience américaine leur a appris « qu'ils appartenaient à la race blanche, et que la carte de membre conférait des privilèges » (p. 145).

Cette hypothèse amène l'auteur à étudier les agents de cette acculturation et en particulier à consacrer un chapitre aux organisations syndicales et au mouvement ouvrier. Il note d'abord que celles-ci sont loin de parler d'une seule voix. L'AFL appelle à l'union des travailleurs, tout en tolérant des pratiques discriminatoires. De nombreuses sections sont ainsi, durant l'entre-deux-guerres, fermées aux Noirs. Si le CIO, qui naît en 1935, et le parti communiste, qui tous les deux abritent des militants italo-américains, mènent une lutte constante contre la domination raciale, en particulier parce que les Noirs sont nombreux dans les deux organisations, celles-ci reproduisent, selon l'auteur, les figures des discours racialisants, en appelant Noirs et Blancs à s'unir malgré leurs différences, et ce faisant contribuent à la diffusion de ces distinctions et à l'incorporation de la vision américaine d'une société composée de races distinctes. Outre la presse, l'État social naissant, sous l'égide du *new deal*, est un vecteur de cette américanisation, qui est aussi, dans la perspective de l'auteur, une racialisation des populations d'origine italienne, par l'intermédiaire en particulier de la mise en place des premiers programmes de logements sociaux, lesquels renforcent, tout à fait consciemment, la ségrégation de l'habitat.

Selon l'auteur, c'est durant les années 1940 que les Italiens blancs deviennent des Blancs d'origine italienne. Les besoins de main-d'œuvre nés de la guerre conduisent en effet à l'arrivée d'une population noire nombreuse, occasion de violents conflits. Les Italo-Américains, premiers concernés du fait de leur distribution dans la ville, seront en première ligne, qu'il s'agisse d'empêcher une implantation noire dans un quartier, de contester l'attribution de logements sociaux aux populations noires ou de protester contre l'inscription de leurs enfants dans des écoles blanches.

La conclusion de l'ouvrage inscrit ce récit dans une histoire plus vaste que celle des seuls Italiens de Chicago. La Seconde Guerre mondiale est pour l'auteur un moment décisif, à l'échelle des États-Unis. D'une part, dans un contexte de mobilisation des énergies nationales, elle voit une simplification de la carte raciale, les distinctions entre groupes ethniques originaires d'Europe perdent de leur importance, tant dans les discours que dans les pratiques des institutions. Les meilleurs signes en sont, nous dit l'auteur, que les formulaires de naturalisation ne demandent plus à l'impétrant de préciser son appartenance raciale, mais seulement sa couleur. D'autre part, la dénonciation des vices des races européennes inférieures, et particulièrement des Italiens, n'est plus de mise. Aucune grande campagne ne vise ceux-ci, alors même que l'Italie

est en guerre contre les États-Unis. La défense de la race italienne n'est donc plus un impératif aussi pressant qu'aux temps du débat sur les quotas ou sur la prohibition, cependant que l'identification aux Blancs ou aux Américains est plus prometteuse que celle à une Italie alliée de l'Allemagne. Cela se traduit tant par des revendications publiques de patriotisme que par le soutien donné par certains aux mouvements destinés à préserver la *color line* ou par les glissements discursifs qui font que les rédacteurs de la presse italienne préfèrent désormais parler d'ethnie plutôt que de race italienne. Une telle conclusion ne peut bien sûr être considérée valable pour tous les Italiens ou tous les Italo-Américains de Chicago. Le destin de tous par contre a été profondément modelé par le fait qu'ils ont été reconnus comme Blancs par les institutions américaines. Les effets pratiques en furent profonds, par exemple pour l'accès à l'éducation, au logement, au marché de l'emploi, au point que, même s'ils sont difficiles à mesurer, l'auteur termine en écrivant que l'appartenance à la race blanche fut la première et la principale ressource des Italiens de Chicago. Elle était, dans le contexte du Chicago de l'époque une ressource stratégique précieuse. C'est là nous donner, *in fine*, une des clés de la lecture de l'enquête menée, inventaire systématique des instances et des expériences qui ont permis aux Italiens de le comprendre et d'apprendre à se servir de cette ressource, tout en utilisant les configurations sociales et politiques qui déterminaient la valeur stratégique des diverses identités disponibles.

Le livre de Thomas Guglielmo prouve par l'exemple que le travail d'un matériau et d'une histoire déjà largement balisés – par le biais des *whiteness studies* – est productif et renouvelle profondément le récit du destin des migrants européens. Sa thèse constitue, de plus, une intervention importante dans le champ. Il parvient en effet, à la lumière d'un cas minutieusement étudié, à contester efficacement l'hypothèse émise par plusieurs historiens pionniers, Gary Gerstle et David Roediger en particulier, d'une entrée progressive des ethnies européennes dans la race blanche, qui auraient été, à leur arrivée, maintenues dans une sorte d'entre-deux-races. Le pari, annoncé par l'auteur en introduction, d'une histoire multidimensionnelle et multiscalaire de la construction d'une identité raciale dans le contexte américain est donc tenu pour l'essentiel, même si l'on pourra remarquer qu'une telle histoire, quand elle ne prend absolument pas en compte la sphère du travail, ne peut véritablement être dite globale. De même, l'historien des migrations pourra parfois s'étonner que ne soit pas établie de distinctions nettes entre les stratégies et les comportements des migrants italiens et ceux de leurs enfants, socialisés et éduqués à Chicago – mais le rôle de l'école dans la construction des identités n'est pas non plus évoqué –, au point que l'on a parfois l'impression que les farouches opposants à l'arrivée de Noirs dans leur quartier des années 1940 sont les mêmes individus que ceux qui, à la fin du XIX[e] siècle, voisinaient parfois sans conflits avec des Noirs. Enfin, et la remarque est parente de la précédente, la diversité des attitudes italiennes, si elle est parfois renvoyée aux caractéristiques de tel ou tel quartier, est rarement rapportée aux autres paramètres – classe, genre, origine géographique – définissant la position des acteurs. De ce fait, si nous percevons la variété des postures, nous savons peu de choses de leur distribution. Le récit n'en demeure pas moins aussi fascinant que complexe et plaisant à lire. Il aura, à n'en pas douter, une postérité.

Philippe RYGIEL

Pauline Peretz. – *Le combat pour les Juifs soviétiques : Washington-Moscou-Jérusalem, 1953-1989.* Paris, Armand Colin, 2006, 384 pages. Préface d'André Kaspi. « L'histoire à l'œuvre ».

La belle thèse de Pauline Peretz aborde un sujet important pour l'histoire d'Israël, de l'URSS, des États-Unis et des relations internationales. Au lendemain de

sa fondation, Israël comptait sur l'émigration des quelque deux millions de Juifs soviétiques pour augmenter la proportion des Juifs dans sa population totale. Mais si l'émigration était permise depuis les démocraties populaires, l'URSS l'interdit jusqu'aux années 1960 pour ne pas créer de précédent. Elle l'autorisa ensuite au titre du regroupement familial (au profit des citoyens soviétiques d'origine juive, allemande ou polonaise), mais, avant 1988, toujours à des conditions arbitraires, variant au gré des rapports de Moscou avec Israël, les États-Unis ou les pays arabes. Les relations israélo-soviétiques s'étant détériorées après l'alignement de Tel-Aviv sur l'Occident au début de la guerre de Corée, les requêtes d'Israël auprès de Moscou en faveur de l'émigration des Juifs soviétiques n'avaient guère de chances d'aboutir. En 1952, Israël créa donc un « bureau de liaison » secret rattaché au Premier ministre, *Nativ* (la Voie), pour répandre le sionisme parmi les Juifs soviétiques et susciter, hors d'URSS, des campagnes d'opinion en faveur de leur émigration en Israël. C'est à l'activité de *Nativ* aux États-Unis que Pauline Peretz a consacré son travail.

L'étude offre une occasion de mesurer l'impact des groupes d'influence ethniques sur la politique étrangère de Washington. Les Juifs forment une part assez faible de la population américaine, mais sont concentrés dans douze États qui disposent à eux seuls d'un nombre de grands électeurs suffisant pour désigner le président. Les Juifs s'abstiennent rarement, votent généralement en bloc et contribuent largement aux campagnes électorales. Leur influence est donc réelle, notamment auprès du Parti démocrate. Leurs organisations communautaires accordent dès 1948 un soutien sans faille à Israël, tout en tenant à conserver leur autonomie. Mobilisées par *Nativ*, elles vont soutenir les Juifs soviétiques : d'abord leurs revendications culturelles et religieuses, puis leurs demandes d'émigration à partir de 1966. Pauline Peretz s'attache à montrer que, malgré ces facteurs favorables, le succès d'un tel mouvement n'était nullement assuré, mais dépendait de l'évolution des relations entre les États-Unis, l'URSS, Israël et les pays arabes.

Lors des périodes de forte tension Est-Ouest, comme les dernières années de Staline ou le premier mandat Reagan, l'URSS refuse de discuter du sort des Juifs, même officieusement. Aux États-Unis, l'implication des présidents en faveur de l'émigration des Juifs soviétiques fluctue en fonction de la valeur stratégique qu'ils accordent à Israël, qu'un tel afflux de population renforcerait face à ses voisins arabes. Cet engagement est faible sous Eisenhower, qui souhaite tenir des relations équilibrées avec Tel-Aviv et les pays arabes pour les rassembler tous dans une coalition antisoviétique, comme sous Nixon et Ford, peu désireux de compromettre le retrait du Viêt-Nam ou la signature des accords de limitation des armements stratégiques par des pressions au profit des Juifs. C'est au Congrès, d'abord auprès de quelques parlementaires juifs à la longue carrière, que *Nativ* trouve le plus constamment un accueil favorable. La percée s'effectue pendant la décennie 1960. Le procès Eichmann ravive le souvenir du génocide hitlérien, et avec lui l'argument que toute manifestation d'antisémitisme, voire d'antisionisme, risque de déboucher sur une catastrophe similaire. Les revendications sociales (et non plus seulement politiques) des Noirs, qui les dressent contre leurs propriétaires, leurs employeurs ou leurs professeurs israélites, éloignent les Juifs de la gauche et les rendent mobilisables pour une simple défense des intérêts communautaires. Enfin, la reprise des campagnes antisionistes en URSS à partir du procès Siniavski-Daniel, en 1966, ravive les sympathies envers Israël, d'autant qu'après la Guerre des Six Jours, Jérusalem passe pour le partenaire militaire le plus efficace de Washington au Moyen-Orient. Ainsi, en soutenant Israël, c'est leur patriotisme américain que les Juifs des États-Unis manifestent désormais. Cette situation confortable, fondement du néoconservatisme, explique le caractère consensuel, bipartisan, de l'appui à Israël et aux Juifs soviétiques.

Toutefois, pour les associations de soutien aux Juifs soviétiques, le droit d'émigrer n'est qu'une revendication parmi d'autres, comme la liberté de culte ou l'expression culturelle. *Nativ* doit les persuader d'accorder la priorité à l'émigration. Elle y parvient au tournant des décennies 1960 et 1970, aux États-Unis mais aussi dans d'autres pays occidentaux, ce qui donne l'impression d'une mobilisation internationale sur la question. C'est toutefois de Washington que va venir l'impulsion décisive, car, sous Nixon et Kissinger, le thème du droit à l'immigration fournit au Congrès, en majorité démocrate, une occasion de manifester son indépendance envers un président républicain très imbu de ses prérogatives, et un chef de la diplomatie particulièrement avare d'informations. Dans ce contexte est approuvé l'amendement Jackson-Vanik (voté en décembre 1974, mais déposé dès septembre 1972), qui lie l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée à l'URSS à la liberté d'émigrer pour les Juifs soviétiques. Jackson ayant eu la maladresse d'exiger officieusement un quota minimum de 60 000 départs par an, Moscou refusa de se laisser forcer la main et préféra renoncer à son traité de commerce avec les États-Unis. Cet amendement réconciliait les partisans d'Israël, la droite hostile à la détente et la gauche désireuse de moraliser la politique étrangère.

Après la conférence d'Helsinki en 1975, une coalition similaire allait faire le succès d'un antisoviétisme fondé sur les droits de l'homme. Ce nouveau thème présente une difficulté pour *Nativ*, car s'il justifie la liberté de migrer en tant que droit inaliénable, il n'implique en revanche aucune obligation de s'établir en Israël. De fait, à partir de la fin des années 1970, les Juifs soviétiques préfèrent s'installer aux États-Unis, qui leur offrent l'asile politique, plutôt qu'en Israël, pays en proie à la guerre, à l'atonie économique et à l'inflation. Les organisations juives américaines ont prié Carter de favoriser cette immigration pour ne pas se retrouver en position de refuser leur aide à des Juifs qui la demandaient. Carter et Reagan ont accédé à la requête parce que la fuite de Soviétiques vers les États-Unis offrait à ces derniers un succès de propagande dans la guerre froide, mais aussi parce qu'en limitant l'augmentation de la population juive israélienne, Washington privait Jérusalem d'un renforcement qui l'aurait rendu intraitable face à ses voisins arabes. Bush a tenté de renverser cette politique en 1989 : les fonds consentis pour l'installation des Juifs venus d'URSS grevaient les finances des organisations communautaires américaines, et la levée des restrictions à l'émigration par Gorbatchev rendait inutiles les provocations envers Moscou. Néanmoins, dès la fin de l'année, le Congrès trouva un artifice juridique pour permettre à 90 % des Juifs quittant l'URSS de continuer à s'établir aux États-Unis.

Les archives de *Nativ* restant fermées pour l'essentiel, l'auteur a su trouver des sources de substitution : papiers d'hommes politiques américains et d'organisations juives, nombreuses interviews. Son ouvrage, fort bien mené, pèche seulement par sa volonté trop marquée de minimiser systématiquement l'influence de *Nativ* et des mouvements juifs sur la politique étrangère américaine. Que ces entités n'aient pas été les instigatrices de toutes les mesures tactiques prises par les États-Unis en faveur d'Israël n'implique pas une indépendance totale de la politique étrangère américaine. Pauline Peretz l'écrit elle-même : ces organismes « surent très habilement définir la problématique » (p. 352). N'est-ce pas déjà beaucoup ?

Laurent CESARI

Saskia Sassen. – *Guests and aliens*. New York, The New Press, 1999, XXI-202 pages.

L'ouvrage que consacre Saskia Sassen, sociologue américaine spécialiste des processus de globalisation – nous dirions mondialisation –, aux migrants de l'Europe des deux

derniers siècles est à la fois un manuel et un essai. Du manuel il a le souci d'une périodisation rigoureuse et de l'exhaustivité dans le cadre d'une Europe étendue, qui intègre l'Europe orientale. De l'essai il tire à la fois le souci de mobiliser les connaissances historiques au service d'une réflexion qui débouche sur des propositions politiques et celui de défendre quelques idées fortes constamment reprises. Celles-ci s'organisent autour de l'affirmation selon laquelle les migrations sont depuis au moins deux siècles des phénomènes à la fois permanents et structurels, dont les caractéristiques sont fonction de l'organisation économique et politique de l'Europe et en particulier des pays d'arrivée. Il en découle, selon l'auteur, la nécessité et la possibilité de politiques de l'immigration qui ne soient pas l'organisation de redoutes toujours plus dissuasives.

Le spécialiste pourra bien sûr toujours trouver que certains passages sont un peu rapides, ou pointer quelques trous dans la bibliographie, mais c'est à vrai dire inévitable quand on tente d'embrasser tant de choses en 160 pages de texte. De même, le lecteur familier du domaine pourra trouver que plusieurs thèses, vivement défendues par l'auteur, sont depuis longtemps établies et acceptées par la communauté scientifique, ainsi du caractère structurel des migrations, ou de leur ancienneté dans le cadre européen, qu'exposent déjà fort bien les deux autres synthèses dont nous disposons sur le sujet, celle de Klaus J. Bade et celle de Leslie Page Moch. Enfin, surtout peut-être, certains des argumentaires proposés par l'auteur apparaissent discutables. Elle tire ainsi de l'étude du XIX[e] siècle l'idée, exacte, que les migrations de travail sont bornées dans le temps et l'espace, et mettent en branle un nombre fini d'individus, même en l'absence de véritable contrôle des frontières par les États de destination. En déduire qu'un relâchement des contrôles exercés par les États contemporains ne se traduirait pas par un afflux massif d'immigrants paraît discutable à l'historien. Il n'y a pas que les politiques d'immigration qui aient changé entre 1914 et aujourd'hui, et tant la diminution du coût des transports que la dilatation des zones de provenance, ou l'accessibilité accrue de l'information relative aux opportunités disponibles, sont susceptibles d'avoir des effets, dont il semble bien difficile de mesurer l'ampleur. En somme la question nous apparaît indécidable. Il reste que l'ouvrage, qui s'appuie sur une bibliographie vaste et maîtrisée à l'échelle de l'Europe, est utile. Le décentrement du regard qu'imposent le choix de l'échelle européenne et une appréhension de l'extérieur de cette histoire contraint à repenser les spécificités éventuelles d'histoires des migrations qui se sont souvent construites dans un cadre national et dont les tenants ont sans doute été parfois un peu prompts à conclure à l'existence d'exceptions.

Philippe RYGIEL

Wolfgang Benz (Hg.). – *Umgang mit Flüchtlingen. Ein humanitäres Problem.* Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2006, 221 pages.

Cet ouvrage collectif est une publication qui fait suite à la journée d'étude *Verweigertes Asyl. Die Abwehr von Flüchtlingen. Aktualität und Geschichte eines humanitären Problems*[2] les 7 et 8 avril 2005, à Berlin, au sein du centre d'études sur l'antisémitisme de la Technische Universität. Les onze contributions tentent de retracer la problématique des réfugiés dans une perspective à la fois historique et internationale. Au delà de cette volonté évidente et en partie réussie d'embrasser la problématique de la manière la plus large possible, ce livre est très marqué par le contexte allemand, qu'il soit historique, politique et social. Visiblement adressé à un assez large lectorat

2. « L'asile refusé. La défense face aux réfugiés. Actualité et histoire d'un problème humanitaire ».

allemand, il ne fournit pas moins au lecteur francophone des outils permettant de penser le phénomène des réfugiés dans un autre contexte national.

Les trois premiers articles d'E. Reuter, de F. Kiefer et de C. Curio reviennent sur divers aspects de l'exil allemand lors de l'épisode national-socialiste. Cette entrée en matière concernant une période où le réfugié n'est plus un étranger, mais bien un Allemand, permet un renversement intéressant aussi bien du point de vue scientifique que pour un large public car elle bouscule l'a priori selon lequel la stricte égalité réfugié-étranger est posée comme une évidence. Le sort juridique et politique fait aux réfugiés prend une autre dimension à partir du moment où le questionnement ne porte plus sur l'accueil des réfugiés, mais sur les ressources dont ils disposent.

Viennent ensuite trois articles qui traitent à grands traits des politiques mises en place au niveau européen (Frank Caestecker) et en Allemagne (Wolfgang Benz et Rita Süssmuth) tout au long du XX^e siècle, avec un accent plus marqué sur l'après-Seconde Guerre mondiale. La contribution de F. Caestecker retrace avec brio les enjeux de l'immigration en Europe face au marché du travail et surtout la logique implacable avec laquelle la criminalisation d'une partie de l'immigration semble dictée par la nécessité étatique d'opérer un contrôle des flux. Dans ce contexte, l'auteur analyse les politiques d'asile comme des soupapes permettant d'accepter certains réfugiés pour mieux en refuser d'autres. Rita Süssmuth rappelle avec justesse, mais sans grande originalité, que les politiques européennes font, certes, diminuer le nombre des demandes d'asile, mais non celui des personnes en quête d'asile. Elle met ainsi en cause le rôle joué par les États-tampons. Malgré sa richesse, cette partie n'évite pas les redites. Elle souligne la complexité des orientations politiques, des lois et des conventions internationales, au risque d'aboutir au résultat contraire à celui souhaité par des auteurs soucieux d'éclairer le lecteur profane.

Les dernières contributions reviennent sur des cas plus concrets concernant les politiques d'asile aujourd'hui. L'article de W. Benz sur la réalité des camps d'internement en Australie relève du témoignage utile face à l'absurdité de la situation. Il agite ce modèle comme un épouvantail de ce qui pourrait arriver en Europe. Dans un tout autre contexte, l'analyse faite par P. Widman pose des jalons intéressants sur la double immigration vietnamienne en Allemagne, avec d'un côté une population de *boat people* bien accueillie en RFA et de l'autre les miséreux anciens travailleurs venus, au nom de la solidarité des peuples socialistes, dans une RDA qui n'existe plus. Cet exemple, concret et précis, pose l'hypothèse que le cadre de l'accueil des réfugiés paraît bien plus déterminant pour la réussite de l'installation dans le pays d'accueil que l'origine. Il tord le cou aux préjugés ethnicistes et/ou culturalistes. On regrette l'absence d'une approche rapide du milieu social dont sont issus ces migrants dans leur pays d'origine. Enfin, deux articles de J. Wetzel sur l'Italie et d'A. Kreienbrink sur l'Espagne posent le problème de deux pays qui, ayant connu l'exil et l'émigration, sont aujourd'hui la terre d'arrivée de nombreux migrants à destination de l'Europe. Offrant une bonne vue d'ensemble de la situation politique de chacun des pays, le premier se penche sur les aspects juridiques de la catégorisation des réfugiés, tandis que le second rediscute la notion de forteresse Europe, présentant l'Espagne comme un « bastion de l'Europe ». L'ouvrage se termine par une intervention de R. Neudeck sur la question humanitaire, occasion d'une ouverture sur ce qui se passe avant la migration.

Riche, l'ouvrage ne soulève pas moins des interrogations, en rapport même avec sa visée « grand public » et son approche très pragmatique. Les considérations d'E. Reuter sur l'européanité de la Turquie, catégorisation déjà douteuse en soi, fondée sur le fait que des migrants allemands y auraient amené des bases européennes semblent ainsi plus que discutables. L'intervention de R. Neudeck, qui pose la question nécessaire de l'aide humanitaire et aborde celle de ses liens avec la politique,

relève d'une vision très classique à travers la présentation d'humanitaires européens et blancs tenus pour des acteurs omnipotents et irremplaçables à la fois. Certains auteurs donnent l'impression d'ignorer les débats scientifiques sur les catégorisations et les questions inhérentes au *stand point*. Mais la plus grande inquiétude naît de la propension à proposer des solutions au « problème des réfugiés ». Au-delà des propositions elles-mêmes, avancer des solutions revient à accepter de poser les réfugiés et l'immigration comme un « problème », sans même discuter de la pertinence de cette qualification.

Ce livre, réunissant des acteurs de terrain relativement connus et des chercheurs, offre au public allemand un ouvrage relativement bien fait. Il attire par son format, par sa langue relativement simple. Il joue aussi sur l'identification et l'indignation face à la situation faite aux réfugiés et offre des éléments d'analyse souvent pertinents. Les réfugiés y sont cependant présentés comme de pauvres êtres que le lecteur membre d'une société développée se doit d'aider par humanité. La quasi totalité des auteurs expriment leur indignation, mais délaissent le questionnement critique qu'appelle l'étude des réfugiés et de l'immigration en général. Par là, l'ouvrage illustre la question plus large de savoir si le rôle social des chercheurs et celui des consultants experts doivent être confondus. Plutôt que d'avoir une visée scientifique, l'ouvrage s'efforce d'amener un large lectorat à une approche compréhensive de la question des réfugiés. Rien d'extraordinairement novateur donc, en matière de recherche, mais un témoignage intéressant sur les débats suscités outre-Rhin. On peut s'inquiéter, à ce titre, de constater que la quatrième de couverture, censée attirer le lecteur potentiel sans le choquer, puisse affirmer que face aux réfugiés « il est difficile d'agir entre nécessité humanitaire et prévention de la criminalité ». Sans connaître les méandres du monde de l'édition qui ont amené à proférer une telle énormité – en contradiction avec les propos tenus à l'intérieur –, cette volonté de gagner un large public au détriment d'une réflexion scientifique montre là sa limite la plus extrême.

Aurélie AUDEVAL

LUTTES SOCIALES ET POLITIQUES

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé. – *Histoire des syndicats (1906-2006)*. Paris, Le Seuil, 2006, 382 pages. « XX^e^ siècle ».

Connus pour leurs travaux sur le syndicalisme français d'aujourd'hui, ses effectifs et son audience, Dominique Andolfatto et Dominique Labbé affichent dans l'extrême sobriété du titre de leur dernier ouvrage le projet d'un retour sur un siècle d'histoire syndicale. L'actualité du propos, entre étude et essai, renvoie moins aux commémorations du centenaire de la charte d'Amiens qu'aux débats ouverts, cette même année, lors des congrès de la CGT et de la CFDT. Ces coïncidences n'ont pas échappé aux auteurs et à l'éditeur, davantage pris de court, en revanche, par le mouvement anti-CPE et la mobilisation victorieuse des syndicats européens de dockers contre un projet libéral de directive portuaire.

Le choix de 1906 comme point de départ rend compte de l'ambition revendiquée : revenir aux références obligées et héritages partagés du syndicalisme français. En foi de quoi le premier et le plus long des huit chapitres s'attarde sur le congrès d'Amiens. L'apparente linéarité du récit va de pair avec une conception plus cyclique de l'objet syndical que les auteurs verraient volontiers adopter une « nouvelle "charte" » dont ils dessinent les contours, base d'une « "refondation démocratique" des

relations de travail ». Par là, la démonstration procède du souci légitime d'intervenir dans les controverses du présent. Ce qui ne dispense pas de sacrifier aux exigences historiennes d'érudition et de rigueur. D. Andolfatto et D. Labbé ne manquent ni de l'une ni de l'autre. En moins de 400 pages, ils parviennent à offrir une synthèse qui satisfera les étudiants en quête de manuel, mais plus encore, peut-être, interpellera les acteurs du fait syndical.

Etrangère aux restrictions et précautions académiques, l'écriture provoque et assène. Contempteurs d'«idées fausses », D. Andolfatto et D. Labbé traquent celles entretenues par le mouvement syndical et croisent volontiers le fer avec une vulgate à vrai dire plus souvent reconstituée que clairement identifiée. Au besoin, ils n'hésitent pas à puiser dans le vaste répertoire des idées reçues de l'autre bord. Sur cette pente, le lecteur comprend vite où vont les sympathies et les antipathies des auteurs, dotés d'un réel sens de la formule. À force de véhémence, l'analyse oscille entre réquisitoire et pamphlet. Au risque, sous l'avalanche des affirmations péremptoires et des leçons définitives, d'irriter ou de lasser, et, au final, de desservir la réception de la meilleure part du livre. La rhétorique du dévoilement, à l'affût des moindres manœuvres et complots d'appareils, portée aux raccourcis biographiques – à l'exemple de ces anciens syndicalistes révolutionnaires dont on mentionne le ralliement à Vichy sans évoquer les métamorphoses entre 1914 et 1940 – ou dépréciatifs – Griffuelhes, Jouhaux, Saillant… –, trouve vite, en effet, ses limites.

Le recours à l'histoire vise moins, ici, à saisir les ancrages et les héritages du présent qu'à collecter dans le passé les indices susceptibles d'étayer l'analyse avancée sur la crise actuelle du syndicalisme. Sélectif, le procédé entretient l'illusion d'invariants syndicaux indifférents aux expériences et aux contextes, en bref aux dynamiques à l'œuvre au sein des organisations comme chez les individus. Ainsi plaque-t-on la question d'une « prise de contrôle de la CGT par le PC » (p. 164) sur les incertaines années 1920-1921, période de confusion et de malentendus tant à l'intérieur de la minorité syndicale que parmi les adhérents de la SFIC. Systématisée, la démarche conduit à sous-estimer, sinon à nier, le processus spécifique de construction d'une culture syndicale, trop souvent interprétée à l'aune d'appartenances politiques, elles-mêmes figées. La surévaluation des interférences et des concurrences partisanes dans la CGT d'avant 1914 conduit à ignorer les alliages fondus dans le creuset cégétiste. Utile, le pointage des affiliations politiques ne fournit pas la clé unique des options syndicales. Cette grille de lecture frise l'anachronisme lorsque, confrontée à la pluri-appartenance des militants, elle débouche sur l'idée d'une imbrication des appareils syndicaux et politiques (p. 89), constat bientôt dépassé par une conclusion audacieuse : la « SFIO domine la CGT ». Les faits ne se pliant pas toujours de bonne grâce aux nécessités de la démonstration, l'écriture s'accommode des contradictions plus qu'elle ne s'en empare. L'hypothèse d'une irresponsabilité foncière des anarchistes illustrée par le comportement, à Brest, de Roullier (p. 63) côtoie ainsi la reconnaissance des capacités de Pengam. « Naturellement [sic], lit-on quelques pages plus bas, la plupart des syndicalistes anarchistes ont une conduite prudente et pragmatique… ». Au reste, avec 55 % de succès entre 1890 et 1914, le bilan des grèves est moins sombre que ce qu'en dit l'ouvrage.

La bibliographie reflète les partis pris des auteurs. Les étudiants désireux de références indispensables devront, en conséquence, se reporter aussi à d'autres travaux non cités, ceux de René Mouriaux ou de Stéphane Sirot, par exemple. Ces lacunes affectent peu, au vrai, une érudition dont la contestation participe moins du relevé d'erreurs factuelles – la légende de la célèbre photo de Rose Zehner qualifiée de déléguée CGTU en 1938 ; l'attribution à Rivelli, p. 74, de l'accusation visant Griffuelhes, d'ordinaire prêtée à Merrheim… – que de la discussion de certaines approximations et appréciations. Noter, ainsi, que Louzon a perçu des intérêts sur la somme avancée

pour l'achat de la Maison des Fédérations, sans ajouter, comme nous le précisions dans l'article auxquels renvoient les auteurs, qu'il n'était jamais rentré dans ses frais déforme quelque peu le portrait de l'ingénieur qui paya d'un renvoi la divulgation de ses sympathies cégétistes (p. 72). Signaler l'impossibilité juridique pour la CGT d'acquérir, ès qualités, un immeuble et les déboires essuyés auprès des propriétaires sollicités en vue d'une location éclairerait également d'un jour différent les opérations financières de Griffuelhes que sa culture révolutionnaire ne prédisposait certes pas à l'orthodoxie gestionnaire. Pièce maîtresse de l'instruction ouverte, l'identification partisane de la majorité confédérale des années 1900, qualifiée de coalition anarcho-allemaniste, manque, quant à elle, de consistance. L'influence allemaniste sur les syndicats de la fin du XIX^e^ siècle et l'orientation syndicaliste du petit parti socialiste révolutionnaire créé beaucoup plus tard par Allemane n'autorisent pas à prendre trop de liberté avec la chronologie. Dès 1897, en effet, l'allemanisme organisé entre en crise et perd l'essentiel de son audience au profit, notamment, des vaillantistes. Ces derniers, qu'il faudrait se résoudre à distinguer, alors, des « blanquistes », sont, il est vrai, négligés malgré leur rôle dans la formation et le développement d'une CGT dont Maurice Dommanget a pu écrire qu'Edouard Vaillant était le « grand-père ». Du côté « anarchiste », on sait comment, en l'absence significative de Pouget et d'Yvetot à Amsterdam, en 1907, Monatte eut à se défendre contre les reproches de compagnons inquiets devant les prétentions émancipatrices du syndicalisme. Prisonniers d'un étiquetage sommaire inadapté à l'analyse de la dynamique cégétiste, D. Andolfatto et D. Labbé contournent, en outre, la dialectique, chère à Jacques Julliard, de l'intégration politique et de l'exclusion sociale des ouvriers, problématique majeure pour quiconque s'interroge sur l'ancrage du syndicalisme dans la société française et la « capacité politique » des travailleurs, sinon des classes populaires.

Les périodes suivantes appelleraient bien d'autres commentaires si l'exercice n'exposait à un débordement intempestif du cadre imparti à un compte rendu. On se tiendra donc à quelques exemples significatifs. La chute indéniable des effectifs syndicaux avant 1921, mais après l'échec des grèves de l'année précédente, justifie-t-elle ainsi la minoration de la scission dans l'affaiblissement ultérieur et durable des organisations ouvrières ? L'importance accordée à « l'absence de services aux adhérents » nécessiterait, par ailleurs, que l'on aille au-delà du constat quasi fataliste pour évoquer la manière dont les autorités se sont évertuées, dès le milieu du XIX^e^ siècle, à gêner, et parfois interdire, l'essor d'une mutualité ouvrière que les premières chambres syndicales entendaient promouvoir. Après leur légalisation tardive, les syndicats furent incapables de disputer la place aux sociétés mutualistes déjà consolidées sur d'autres bases et finiront, nous l'avons étudié il y a plus de quinze ans, par faire de nécessité vertu. Aussi pertinent que soit, d'autre part, l'examen critique (p. 202) des limites et « oublis » des accords Matignon, n'est-il pas réducteur d'en faire retomber la responsabilité première sur les seuls syndicalistes, indéniablement pris au dépourvu par un mouvement inédit ? On jugera non moins hasardeuse, au regard des contextes – ne serait-ce qu'en termes de syndicalisation et de pluralisme organisationnel –, la similitude établie (p. 303) entre la « méfiance » des salariés de 1968 à l'égard des syndicats et celle de leurs parents en 1936. Si les modalités de deux mouvements – ampleur, durée, occupations, rôle des AG, etc. – autorisent la comparaison, s'interroger en profondeur sur le succès réitéré de pratiques d'action directe exige d'autres outils conceptuels que ceux de l'alternative méfiance-confiance. Plutôt que de conférer à la CFDT de l'après-1968 un « leadership des luttes » (p. 306), ne conviendrait-il pas mieux d'observer que la CGT n'a plus le monopole de la combativité ? L'assertion selon laquelle les syndicalistes d'aujourd'hui seraient « restés étonnamment indifférents face à la dégradation des conditions de travail de la majorité des salariés du secteur privé » (p. 350) n'apparaîtra guère moins excessive aux lecteurs des articles et des documents publiés dans le n° 216 du *Mouvement Social*.

Au total, l'ouvrage ne remplit pas sa promesse initiale d'une histoire de ce « qui se joue dans la rue, dans les ateliers et les bureaux ». Davantage conduite à travers l'observation hypercritique des plus hautes instances syndicales, des discours et des stratégies qui s'y élaborent, que du point de vue des activités ordinaires de terrain, l'étude privilégie un seul versant de la « double besogne » définie à Amiens. L'angle de visée retenu ne va pas, cependant, jusqu'à intégrer la dimension internationale du syndicalisme hexagonal, hormis l'évocation de ses échecs – contre la guerre en 1914 – et de ses dérives – par influence communiste interposée. L'histoire ainsi composée croise des étapes, ruptures et inflexions bien connues, mais évacue la variété des situations, des pratiques, des sensibilités et des temporalités repérables au sein de chaque confédération. Repliée sur son objet, l'analyse proposée ne s'attarde pas plus sur l'évolution des "partenaires" ou "adversaires"que sur celle du salariat. Ce rétrécissement dommageable affecte moins les pages consacrées aux années de désyndicalisation, pour lesquelles les auteurs mobilisent les acquis de leurs recherches précédentes et dégagent les effets pervers de l'institutionnalisation. On regrette toutefois que la question ne soit pas l'occasion d'une mise en perspective historique incluant les attitudes de l'État et du patronat qui est indispensable à l'élucidation des singularités du « modèle » syndical et social français.

Entre répression, paternalisme, interventionnisme et clientélisme, force est de constater que les autorités ont rarement admis, en France, le syndicalisme tel que l'histoire l'a construit et les salariés en usent. S'avancer dans cette direction apporterait un éclairage précieux sur les ouvertures « modernistes » que l'ouvrage, passant vite sur le précédent mendésiste et les conquêtes syndicales de 1968, date des années 1960 et repeint aux couleurs de la bienveillante volonté des « gouvernements successifs » et des « dirigeants des grandes entreprises » de « renforcer le syndicalisme [...], acteur indispensable au dialogue social ». Quitte à s'accommoder d'accords minoritaires négociés sans beaucoup de transparence et propres à entretenir les rivalités syndicales, arrière-plan de l'institutionnalisation bancale décriée par ailleurs. Flagrantes ou latentes au gré des époques, les réticences envers l'État font bon ménage avec les attentes placées dans une République dispensatrice de garanties et de régulations inaccessibles par la négociation collective faute d'interlocuteurs patronaux convaincus de ses vertus. Ici, la discrétion des auteurs, par ailleurs diserts sur les financements « privatisés au profit de quelques professionnels de la représentation », obscurcit plus qu'elle ne facilite l'intelligence des caractéristiques d'un syndicalisme demeuré gros consommateur de militants amenés à en retirer plus de désagréments professionnels et familiaux que de bénéfices autres que symboliques.

L'accueil réservé à l'ouvrage dans la sphère médiatique laisse préjuger un succès de librairie supérieur à celui de précédentes histoires du syndicalisme. On ne s'en plaindra pas. Le genre mériterait, certes, plus de sérénité. Compte tenu de l'état du syndicalisme, il n'est pas sûr que la question s'y prête. Faisons donc le pari que, loin d'occulter d'autres approches et analyses, il les stimulera pour concourir au débat entrouvert ici.

Michel PIGENET

Xavier Daumalin et Jean Domenichino. – *Le Front populaire en entreprise. Marseille et sa région (1934-1938).* Marseille, Jeanne Laffitte, 2006, 189 pages. Préface de Jean-Marie Guillon.

La jaquette porte le titre *1936. Le Front populaire. Marseille et sa région*, raccourci pour permettre la vente sans doute. Ces deux historiens, spécialistes de l'histoire industrielle et sociale de la Provence, comblent un vide concernant la région marseillaise, longtemps délaissée pour cette période jusqu'à la récente synthèse présentée par Robert Mencherini sur le département dans l'entre-deux-guerres.

Cette région – et Marseille en particulier – suscite de nombreuses interrogations en raison de ses particularités. Gagnée par la gauche, elle conserve des poches de résistance fidèles à la droite et présente d'insolents noyaux acquis au fascisme que canalise Jacques Doriot à partir de 1937. Ses industries mêlent branches traditionnelles et secteurs modernisés en relation avec une activité maritime liée à l'empire colonial. Brassée par les migrations – un quart des habitants recensés en 1931 –, sa population ouvrière et salariée forme le terreau d'un syndicalisme aux pratiques parfois insolites, et d'un Parti communiste longtemps isolé, mais dynamisé par la poussée unitaire. Quatre images politiques fortes encadrent la période pour la gauche triomphante : 1935, victoire aux élections municipales de la liste conduite par le socialiste SFIO Tasso ; 1936, défaite aux élections législatives de Sabiani et des gangsters (« Marseille-Chicago ») au profit du communiste Billoux ; 1937, plaque tournante de l'aide à l'Espagne républicaine avec Émile Sellon (et non Seillon) à la tête de la compagnie France-Navigation ; 1938, mise sous tutelle de la ville après l'incendie des Nouvelles Galeries, lors du congrès radical-socialiste où Daladier confirme la fin de l'expérience de Front populaire.

Si l'ouvrage se contentait de mettre en valeur ces images, il serait sans intérêt majeur. Mais il parvient à dresser subtilement le tableau des rapports entre une société et un tissu économique, explicatif des aléas de l'expérience unitaire et du puissant mouvement populaire. L'unité politique à gauche s'établit rapidement, les grèves éclatent, les mesures sociales enthousiasment. Un mouvement culturel aux formes diverses transforme les milieux populaires pénétrés par les nombreuses organisations. Symboles, la Maison de la culture est inaugurée par Aragon en mars 1936 et *La Marseillaise* réalisée à l'initiative de la CGT. Mais le patronat, jusqu'alors divisé, profite des divisions politiques et syndicales pour reconquérir des positions perdues, soutenu notamment par un quotidien, *Marseille Matin*, propriété de l'armateur Fraissinet, animateur par ailleurs des 12 000 Croix-de-Feu locaux de 1935. Ce durcissement explique les longues grèves aux résultats inégaux et démobilisateurs et la poussée de l'extrême droite, à la faveur de l'engagement de Sabiani lors de la guerre d'Espagne. En somme, Marseille reproduit la dynamique nationale avec un rythme propre.

L'ancrage phocéen de l'ouvrage amène les auteurs à publier, à côté des nombreux textes, une iconographie souvent inédite, ainsi le repas des enfants de la colonie de vacances du fabricant de la Végétaline dont l'encadrement est assuré, comme l'ensemble de ses œuvres sociales, par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Un bon travail.

Jacques GIRAULT

Jean-Claude Lahaxe. – *Les communistes à Marseille à l'époque de la guerre froide, 1949-1954*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2006, 300 pages.

Le livre de J.-C. Lahaxe est la publication d'une thèse soutenue fin 2002. Il se compose de trois parties relevant de l'histoire politique, sociale, et culturelle, inscrites dans un cadre régional, national et international. Il prolonge les travaux de l'équipe du Maitron, et dans la querelle des historiens des communistes en France, il se situe du côté du *Siècle des Communismes*, de C. Pennetier et B. Pudal, de M. Pigenet et de D. Tartakowsky, et des travaux de J.-P. Bernard et A. Fourcaut. Mais il s'écarte des espaces de référence des fédérations emblématiques de la Seine, du Nord et du Pas-de-Calais étudiées à cause du caractère centralisé du PC, de la biographie exemplaire de M. Thorez et de la mixité sociale et culturelle de la fédération de Paris. J.-C. Lahaxe a travaillé sur Marseille et les Bouches du Rhône pour trois raisons : la

position stratégique du port dans le contexte de la guerre d'Indochine, la concentration des ouvriers exerçant des métiers « prolétariens » coexistant avec des non-salariés des classes populaires dans la zone industrielle Marseille-Étang de Berre et la richesse des sources (archives départementales, archives privées, du PC, dont celles de la « section de montée des cadres » – SMC –, presse, entretiens et mémoires).

Les « années froides » au plus fort de la crise du PC permettaient des comparaisons avec la Libération. La fédération communiste représentait alors une force politique, disposant de multiples réseaux : de 14 000 à 17 000 adhérents (trois fois plus qu'avant-guerre), quatre députés (dont une femme) et un maire, J. Cristofol, un quotidien, *La Marseillaise* (18 000 exemplaires), et un hebdomadaire, *Rouge-Midi* (45 000). Cela explique que J.-C. Lahaxe ait privilégié l'étude des cadres fédéraux en amont et des lecteurs en aval.

La première partie, « Des structures et des hommes », fait la démonstration de la crise politique de « la nébuleuse communiste » : les effectifs du PC baissent d'un tiers, tout comme ceux de la CGT ; les organisations de jeunes, de femmes, le Secours Populaire, France-URSS sont affaiblis. S'y ajoute la perte de lecteurs, la disparition de *Rouge-Midi* en 1948 et *Midi-Soir* en 1950, remplacé par *Provence-Nouvelle*. *La Marseillaise* subit des difficultés financières. L'auteur s'interroge sur les répercussions des affaires nationales : la lutte idéologique contre le titisme, l'élimination politique d'A. Marty, C. Tillon et A. Lecoeur. La référence à des rivalités, les interventions de J. Vermeersch, en l'absence du secrétaire général, masquent des enjeux politiques et idéologiques de guerre froide retrouvés quand l'auteur note la faible part faite aux communistes engagés dans la lutte armée ; on pourrait ajouter les contradictions de la gestion mémorielle de la Résistance. L'analyse du « groupe » dirigeant, les biographies des membres des structures fédérales valident l'hypothèse d'un encadrement masculin, mais pas exclusivement (cinq femmes sont membres du bureau fédéral), d'ouvriers, mais pas majoritairement prolétaires (40 % des cadres « anciens » avaient dépassé le CEP), issus de l'immigration italienne ou espagnole, mais aussi arménienne et juive. Cette référence pose problème car la catégorie de « juif » n'est pas définie : serait-elle religieuse – que dire de l'usage du mot « israélite » ? – ou ethnique, en référence à l'État d'Israël ? Les procès contre Slansky et « les blouses blanches » concernent-ils la seule communauté juive à Marseille ? De même pour les Algériens : à quoi réfère cette dénomination avant 1954 ? Est-elle une personnalité, une identité, une nationalité ? Il semble que des historiens ont permis d'avancer sur ces questions : quel sens a la formulation répétée deux fois de « s'occuper des (travailleurs) maghrébins » ? L'essai de typologie classe les cadres fédéraux en quatre groupes : ceux qui ont adhéré avant-guerre, pendant l'occupation, avec leurs multiples itinéraires – prisonniers ou résistants, internés ou déportés, voire « transférés » en Algérie, sans différencier les militants investis dans les structures clandestines – et ceux engagés dans la Résistance ; enfin ceux qui « rejoignirent un parti au pouvoir » et les « adhérents de guerre froide ». Il établit des profils de carrière ascendante ou arrêtée dans l'appareil. Le seul ayant eu un destin « national » est F. Billoux : dirigeant national, député et ministre, véritable « patron » de la fédération. D'autres cadres furent-ils promus aux dépens de la direction fédérale ? En fait, celle-ci fonctionne comme une structure dominée, assurée par un noyau dur de quelques anciens et cadres « sûrs », mais menacés par le vieillissement. Si se vérifie la règle que les élus (excepté F. Billoux) ne dépassent pas les niveaux intermédiaires de l'appareil partisan, ils restent surchargés de tâches, cumulant les responsabilités et sommés de rendre des comptes à des dirigeants moins « exposés », souvent culpabilisés – ainsi J. Cristofol dont la fille serait fiancée à un indicateur de police –, parfois sanctionnés, rarement « loués »

La seconde partie, « Engagements et pratiques », étudie deux formes du mouvement social, les grèves et les manifestations, et deux enjeux politiques : la défense

de la paix et les élections. Si l'analyse situe ces engagements dans le contexte international, l'auteur cherche à repérer comment les directions communiste et cégétiste locales s'inscrivent, à partir de fin 1949, dans la ligne du Kominform, sans qu'il soit possible d'expliciter les relations avec des structures internationales interdites (par la Troisième force ?). Les dirigeants locaux sont dans un double rapport aux institutions : la direction nationale, par ses représentants envoyés sur place ou par l'intermédiaire de F. Billoux, exerce un contrôle sur toutes les activités – grèves, nouvelles structures « décentralisées », élections –, tandis que l'appareil d'État multiplie les interdictions, les mandats d'arrêt et les condamnations – contre L. Molino et M. Colombini, procès d'Henri Martin et des « Dix de La Bocca ». Le livre démontre comment, pour échapper à l'enfermement et tenter de reprendre la main, les communistes doivent se retourner vers les militants et vers leurs électeurs. Les cinq cas de grève étudiés, dont la journée « internationale » du 28 avril 1954, sont autant de conflits « mixtes » et pas seulement, selon l'injonction de la direction nationale, des « grèves politiques de masse ». S'y mêlent ainsi des enjeux nationaux – démission d'H. Queuille – et internationaux – engagements des Américains en Indochine et des Français en Corée – et des revendications syndicales. D'autre part, si des grèves ont bien un caractère national, d'autres mouvements sont liés à la place de Marseille, port de transit des armes et des renforts. Quant aux manifestations cartographiées, leur violence (limitée) pose la question de leurs finalités : si « la marche de la faim » du 24 août 1949 est un semi-échec – 500 manifestants, 30 interpellations –, les manifestations de 1950 ont des objectifs affichés : retarder (bloquer ?) le départ du « Pasteur » pour l'Indochine, « tenir » la Canebière le 10 janvier 1950, défendre « les combattants de la paix » le 10 octobre. Sont-elles pour autant des symptômes « de guerre civile froide » ? Le 28 mai 1952 étudié en référence à la manifestation parisienne contre Ridgway et Pinay révèle-t-il une « stratégie insurrectionnelle » ? Plutôt une tactique de mobilisations et d'affrontements tous terrains dans un rapport de forces défavorable. La défense de la paix est emblématique des tentatives de mobilisation élargie, sur un thème à définition extensive, qui aboutissent à l'organisation de votes pour la paix et à la collecte de signatures pour l'appel de Stockholm, à des manifestations de soutien aux emprisonnés pour avoir distribué des tracts contre la guerre d'Indochine. Deux orientations sont peu évoquées : comment interpréter le recours systématique des communistes au mot « fasciste » ? Quelle est sa raison d'être stratégique ? Que traduit-il de l'impensé ou de la crise du communisme marseillais ? Comment les communistes manœuvrent-ils dans leurs rapports avec les socialistes marseillais et leurs partenaires et concurrents syndicaux ? L'analyse des élections fait apparaître l'extrême inégalité des circonscriptions et le rôle politique – perte de six sièges de conseillers généraux en 1949 – que joue le non-désistement – sauf aux cantonales de 1951. De même, le refus d'alliances enlève aux communistes la municipalité, mais la loi sur les apparentements n'empêche pas la réélection des quatre députés, car s'est constitué un « électorat de bastion », cependant que les hommes et femmes de terrain choisis par la SMC limitent les effets négatifs de la ligne générale.

La troisième partie traite de la « contre-société communiste ? » et tente de problématiser la thèse d'A. Kriegel. À travers l'étude des lieux J.-C. Lahaxe montre comment les communistes investissent le terrain par l'occupation symbolique du centre, le recours, sur fond de référence à la tradition du mouvement ouvrier, à une mémoire locale faite du « culte républicain et laïc » des héros qui furent aussi des victimes (C. Nédelec, J. Turin, V. Voulant) et de dates anniversaires (1934, 1943, 1944). Ce que l'on pourrait nommer le « culte de la personnalité ouvrière militante » – les cinquante ans de F. Billoux en 1953 – est une composante du « parti de type nouveau » (stalinisé ?) et participe d'un mode de fonctionnement à caractère familial, avec

ses figures tutélaires, ses relations affectives et ses ruptures. Si l'idéologie de guerre froide, avec ses images idéalisées de l'URSS et sa vision dramatique de la puissance américaine, est bien opératoire dans le développement d'une société communiste marseillaise, il reste qu'elle participe aussi d'une « institution totale » structurant le temps des militants, mais incomplètement celui des sympathisants. Il y eut une tentative pour créer les éléments d'une culture « réaliste-socialiste » avec les écrits d'A. Remacle et J.-R. Laplayne, les émules d'A. Fougeron, le groupe des cinq avec les deux tableaux *La grève* de F. Diana (1950) et *La grève des dockers* d'A. Serra (1953). Dernière analyse, le cinéma, la production du groupe Cinépax et de P. Carpita ; une comparaison avec *Un homme marche dans la ville*, l'histoire d'un docker au Havre en 1948, condamnée par la presse et les dirigeants communistes, démontre que le film de P. Carpita, *Le printemps a besoin des hommes*, devenu en 1953 *Le rendez-vous des quais*, bien que tourné avec l'aide de l'UD CGT et de la direction fédérale, soulève beaucoup d'interrogations. Au contrôle politique et idéologique exercé par la direction communiste s'ajoute une censure esthétique aboutissant à l'arrêt de la diffusion du film de Pagliero et à la saisie du film de Carpita. Restent que ces « tentatives de réalisme socialiste aux couleurs de la France » ne peuvent se réduire à de la simple propagande : ce sont aussi des productions artistiques qui excèdent « l'art de parti », quand bien même il se déclarerait « national ». Si ces tentatives de néo-réalisme à la française sont abandonnées, elles ne s'inscrivent pas moins dans un temps culturel de longue durée, retrouvé en 68, avec la tentative de renouveler les conditions de production et de diffusion de l'art et de la culture.

Travail méthodique et d'une extrême précision, le livre de J.-C. Lahaxe permet de vérifier des hypothèses multiples sur les communistes à Marseille. En même temps, et parce qu'il a fait le choix paradoxal de les analyser en période de crise, il aide à comprendre comment les communistes marseillais ont duré.

Marie-Paule HERVIEU

Frédéric Genevée. – *Le PCF et la justice des origines aux années 1950. Organisation, conceptions, militants et avocats communistes face aux normes juridiques.* Clermont-Ferrand, Presses universitaires de la faculté de droit de Clermont-Ferrand, 2006, 492 pages.

Ce gros ouvrage propose une version quasi intégrale de la thèse soutenue fin 2003 par Frédéric Genevée, devenu depuis responsable des archives du communisme français. Le pari est ambitieux : examiner l'ensemble des facettes du rapport du Parti communiste français à la justice sur une quarantaine d'années. Dans cette perspective, l'auteur cherche à interroger la « culture politique » des communistes français, et des avocats en particulier, à savoir l'articulation entre insertion dans la culture politique française, républicaine, et tropisme à l'est ; entre récusation de la justice « bourgeoise » et respect de la légalité. Il opère en quatre parties chronologiques.

De 1917 à 1932, les communistes français font l'objet d'une répression permanente, appuyée sur un véritable arsenal législatif qui rend difficile le militantisme. Les dirigeants sont en particulier touchés, mais avoir été victime de la répression participe de leur aura et de leur promotion. Les actes de désobéissance et les conditions d'emprisonnement font l'objet de véritables reconstructions politiques, avec deux modèles : celui d'André Marty, incarnation de la victime communiste de la répression capitaliste ayant connu d'apocalyptiques conditions d'emprisonnement, et celui de Maurice Thorez, incarnant davantage la maîtrise de soi. Cette répression constante permet aussi la théorisation de l'État bourgeois répressif et de la justice comme arme au service de la classe dirigeante ; la création d'organisations de défense, dont le Secours rouge international (SRI) et l'Association juridique internationale (AJI) ;

et justifie en retour les répressions en Russie comme autodéfense. Le repli sectaire contraint les communistes fidèles, et en particulier les avocats, à un positionnement de plus en plus extérieur à la sphère républicaine : interdiction d'appartenance à la franc-maçonnerie et à la Ligue des droits de l'Homme, bolchévisation qui induit un affrontement direct avec les institutions étatiques et la tentation de l'illégalité. Pour autant, les grandes campagnes de mobilisation obligent inversement à connaître la législation, à accepter les institutions et le jeu de la légalité. Tiraillés entre ces deux pôles, nombre d'avocats quittent le parti dès 1922-1923 ; ne reste finalement qu'un petit noyau dur, pour 15 % seulement d'origine prolétarienne, rapidement surchargés et de plus en plus soumis au politique.

Le retournement de contexte à partir de 1932-1933 change la donne. L'action est recentrée sur la lutte antifasciste, l'AJI retrouve un nouvel élan, le SRI section française est transformé en Secours populaire de France et des colonies en une belle « tentative hégémonique » qui échoue finalement, mais n'en contribue pas moins à un élargissement de l'assise et à la victoire de thématiques plus sociales et humanistes. Pour l'auteur, cette transformation est emblématique tant de la volonté nouvelle d'insertion nationale et d'élargissement de la base du PCF que d'une importante extension de la notion de justice, désormais de la justice pénale à la justice sociale. De nouveaux champs d'intervention s'ouvrent alors aux avocats communistes : droit du travail, aide « humanitaire », soutien aux municipalités communistes, activités parlementaires, etc. Ces avocats retrouvent aussi davantage de latitude. À la génération des années 1920, légitimée dans ses pratiques et réconciliée avec elle-même par le tournant de 1934, se superpose une nouvelle génération composée à la fois d'« héritiers » et de militants à la recherche d'intégration. Mais cette insertion nouvelle dans la société française n'empêche pas le maintien du suivisme soviétophile, la mise en place d'une politique des cadres fondée sur la collecte d'autobiographies et la surveillance généralisée, la culture du secret, ni le soutien affiché aux procès de Moscou. À partir de novembre 1938 enfin, la répression anticommuniste et la décrue des effectifs reviennent à l'ordre du jour.

De 1939 à 1944, les communistes plongent dans la clandestinité. Le pacte germano-soviétique provoque une nouvelle vague de défections chez les avocats et les députés, et une mise en porte-à-faux des communistes ; mais la nouvelle répression, par ses aspects antidémocratiques (violations des droits, procès des parlementaires communistes et lourdeur des peines prononcées, etc.), permet toutefois un relatif maintien de l'unité. Le groupe des avocats se disloque ensuite, pour certains mobilisés, pour d'autres en fuite, pour d'autres encore arrêtés. Suite à la rupture du pacte germano-soviétique, les avocats les plus connus doivent plonger dans la clandestinité et certains sont victimes de la politique des otages. Durant la guerre, ils servent aussi de liaison entre les militants incarcérés et la direction clandestine. La création du Front national des juristes, puis d'un Comité national judiciaire facilite, ensuite, l'élargissement du recrutement et l'organisation de manifestations de plus grande envergure. À la Libération, le PCF se voit confier le ministère de la Justice.

De 1944 à 1958 enfin, le Parti communiste choisit de rester dans le cadre républicain. À la Libération, il joue pleinement le jeu de la légalité et du respect des normes, et participe pour la première fois au pouvoir exécutif, dans une logique réformiste de compromis. Les communistes se font les chantres de l'épuration et des réformes de la justice. Ils se trouvent pris en contradiction sur la question de l'amnistie, refusée pour « les traîtres et les collabos », mais sollicitée pour les grévistes et les anticolonialistes. À partir de la fin 1947, la répression et l'anticommunisme de Guerre froide ne remettent pas en cause cette logique légaliste. De 1949 à 1952, l'occurrence du terme « lutte contre la répression » atteint son paroxysme, en partie fondée sur les critères objectifs de la réalité répressive, en partie aussi production

politico-idéologique visant à agir sur les représentations. Du côté des avocats, la Libération est une période d'afflux et de réorganisations – création du Mouvement national judiciaire et de l'Association internationale des juristes démocrates, réactivation du Secours populaire... – avant la décrue de Guerre froide. L'auteur souligne combien le PCF, qui aurait pu avoir la tentation d'un retour à la stratégie de repli sectaire des années 1920, choisit de mobiliser le réflexe républicain et la mémoire de l'engagement résistant. Ceci n'empêche nullement l'alignement sur la politique soviétique, la mobilisation du PCF lors des procès Kravchenko et Rousset, le soutien aux procès staliniens dans les pays socialistes, ni en interne les « procès de Moscou à Paris » dont les affaires Marty et Tillon sont les fleurons. Seule l'exécution d'Imre Nagy provoquera des condamnations publiques de la part d'avocats communistes, sans toutefois s'accompagner de véritables défections.

On a donc ici un ouvrage solide, précis et documenté, au sujet novateur et depuis montant – que l'on songe simplement aux travaux parus ou en cours de Liora Israël, Sharon Elbaz ou Jean-Philippe Tonneau. Pour autant, la thèse prête en fait à deux lectures et chacune est en partie décevante.

La première est extensive et annoncée : « Le PCF et la justice... face aux normes juridiques ». Le pari consiste à prendre le terme "justice" dans son acception large et polysémique, et dans ses définitions mouvantes selon les époques. En découle une certaine absence d'unité problématique. Car d'une part, comme le souligne l'auteur, la justice n'est pas un objet indigène : elle n'est ni un secteur spécifique de l'organisation partisane ni un objet ayant retenu la réflexion des communistes. D'autre part, et en conséquence, on s'interroge sur cette reconstruction *a posteriori* d'un objet supposé cohérent, alors qu'il n'était ni pensé ni vécu comme tel, et que l'analyse en fait surtout ressortir les incohérences – celles, sans surprise, d'un système tiraillé entre « son insertion dans la société française d'une part, sa subordination à la logique des intérêts soviétiques d'autre part » (p. 421).

La seconde lecture, plus resserrée, est plus efficace : la cohérence du propos s'articule en fait autour du thème du PCF face à la répression. Car, contrairement à l'annonce du titre, l'ouvrage élude des pans entiers de l'activité juridique communiste représentée par les multiples organisations de masse et autres petites organisations satellites (locataires, retraités, etc.) pour se centrer sur la répression dont sont acteurs et victimes les communistes, et sur la façon dont elle est analysée et perçue. Mais l'ouvrage pèche alors par l'absence de conclusions réellement novatrices, nombre d'épisodes étant déjà connus – c'est bien toute la difficulté à faire du neuf dans une historiographie du communisme foisonnante.

Enfin, l'aspect le plus novateur est sans doute le centrage sur les avocats, et l'on aurait à cet égard aimé trouver davantage de témoignages, pour mieux comprendre comment ils concevaient leur rôle de « passeurs » entre deux cultures et deux identités, et pourquoi ils ont finalement si peu douté.

Axelle BRODIEZ

Philippe Marlière. – *La mémoire socialiste 1905-2007. Sociologie du souvenir politique en milieu partisan*. Paris, L'Harmattan, 2007, 286 pages. « Logiques sociales ».

Grâce à une articulation entre souvenir et récit partisan, Philippe Marlière mesure la place de la culture politique et des usages de la mémoire dans les pratiques militantes. Il choisit pour y parvenir un courant politique doté d'une histoire séculaire, le socialisme, et fonde son travail sur une approche multiscalaire. L'auteur considère successivement les deux échelles : il présente les structures nationales chargées d'entretenir la flamme du souvenir partisan puis propose une enquête de terrain au cœur

de deux sections, jugées emblématiques de la mémoire socialiste, Lille et Carmaux. Les analyses locales sont principalement fondées sur l'histoire orale, Philippe Marlière ayant réalisé 34 entretiens à Lille et 27 à Carmaux (et Blaye-les-Mines, dont les militants partagent les engagements carmausins).

Dans une première partie, Philippe Marlière consacre deux chapitres aux questions méthodologiques. Il restitue sa place à Maurice Halbwachs, et se distingue de Pierre Nora (p. 17), en réévaluant l'importance de la mémoire des individus membres d'un groupe par rapport aux représentations portées par le groupe, davantage visibles de l'extérieur. Dans la deuxième partie, centrée sur « La mémoire historique du socialisme », Philippe Marlière distingue la mémoire réifiée (monuments, paysages) et ce qu'il appelle les cadres-notions, dont le plus opératoire semble être l'anticléricalisme, très présent dans les deux sections étudiées. Il montre toute la difficulté pour le PS de produire un récit partisan acceptable par tous ses membres. Le bilan des expériences gouvernementales constitue à cet égard le principal problème d'interprétation, ce qui n'est peut-être pas suffisamment souligné par l'auteur, qui montre bien pourtant que le Front populaire apparaît aussi discuté que la politique algérienne de Guy Mollet. Philippe Marlière présente successivement la Fondation Jaurès, « structure amie » du PS, et l'OURS, au passé de « structure rebelle » (elle est née de la volonté de Guy Mollet, alors en marge du parti d'Épinay), mais de plus en plus intégrée (ce que l'auteur qualifie de « normalisation politique »), en raison de la reconnaissance scientifique que lui valent le travail de ses permanents et la richesse de ses collections. L'auteur, qui enseigne à l'Université de Londres, et a écrit sur le *Labour*, ne manque pas d'instiller dans son travail des suggestions de comparaison avec la situation britannique (n'hésitant pas à voir dans *L'Ours* « une sorte de *Times Literary Supplement* socialiste »), voire européenne, lorsqu'il souligne la faiblesse des institutions françaises par rapport aux grandes fondations étrangères (telle la Fondation Friedrich Ebert en Allemagne). Il conclut à la faiblesse de l'histoire « codifiée » par le parti, qui explique pour une part l'ampleur des différences mesurées dans les enquêtes orales réalisées auprès de militants socialistes nordistes et tarnais.

Après une présentation de l'environnement social et culturel de Lille et Carmaux, Philippe Marlière étudie dans une troisième partie les « Pratiques de la mémoire socialiste ». Il pointe les « contours incertains de la mémoire socialiste » grâce aux hésitations et approximations repérables dans les entretiens réalisés avec les militants, puis met en lumière la coexistence de deux mémoires, mais surtout de deux conceptions du Parti, selon que l'adhésion a eu lieu avant ou après 1971, les anciens mettant plus volontiers l'accent sur la cohésion du groupe et l'importance de la convivialité. Philippe Marlière décrit avec finesse le cas de certains vieux militants, qualifiés de « préposés à la mémoire », systématiquement sollicités, souvent entourés d'affection, mais aussi cantonnés dans un rôle de chanteur ou de conteur, et dont le récit n'est pas toujours considéré comme fiable. Les pages consacrées à l'importance de la socialisation par le travail (surtout quand il est doté d'une charge affective aussi puissante que la mine à Carmaux) sont très riches, et révèlent la persistance de la symbiose (jusque dans les années 1990) entre Force Ouvrière et le PS dans une ville ouvrière, nuançant largement un schéma national plus attentif aux liens noués entre le PS et la CFDT durant les années 1970. Les pages consacrées aux « effets de lieux » illustrent la relativité de l'existence de monuments emblématiques. La Coopérative de l'Union, jugée délaissée, ne joue plus le même rôle mobilisateur à Lille que la statue de Jaurès à Carmaux. Philippe Marlière montre d'ailleurs combien l'attentat perpétré contre cette statue en 1981 a pu réactiver la mémoire, et faire jouer les réflexes collectifs (non dénués d'ambiguïté : le Rotary Club carmausin a contribué au financement d'une nouvelle statue !). Ce rôle de l'adversité est tout aussi visible

dans l'analyse du regard socialiste sur le PCF, présenté comme un contre-modèle en termes d'idéal politique (au nom de la démocratie), mais également comme une sorte de mauvaise conscience (un parti investi d'une légitimité ouvrière), dont l'image s'affaiblit aujourd'hui dans le PS, en raison de son déclin électoral, et donc de sa transformation de concurrent en supplétif.

La variété des regards apportés sur la geste socialiste en fonction de l'âge des adhérents, de leur filière d'entrée en politique et de leur lieu de militance autorise Philippe Marlière à conclure à l'existence de mémoires lacunaires et plurielles. Selon lui, la variable générationnelle, qui crée un référentiel commun « de type horizontal », atténue les disparités nées de la variable spatiale, « de type vertical ». Le déclin supposé du militantisme de terrain conduirait également à gommer les différences engendrées par les mémoires locales. Au regard de la puissance des élus locaux au sein du PS, il est peut-être permis de discuter cette dernière interprétation. Cette suggestion n'enlève rien à l'apport de ce travail qui restreint la portée des discours partisans englobants par la mise en lumière des perceptions et réceptions militantes.

Fabien CONORD

Romain Bertrand. – *Mémoires d'empire : la controverse autour du « fait colonial »*. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006, 221 pages. « Savoir agir ».

Sous ce large titre, Romain Bertrand se propose de revenir sur la polémique qui a suivi l'adoption de la loi du 23 février 2005 et plus particulièrement ses deux articles contestés : l'article 4 recommandant l'enseignement du « rôle positif » de la France outre-mer et l'article 13 prévoyant l'indemnisation des anciens de l'OAS dont la carrière professionnelle a été interrompue du fait des diverses sanctions qui les ont touchées. Romain Bertrand en décortique d'abord la genèse, en montrant comment les parlementaires ont modifié le projet gouvernemental, conçu pour compléter l'indemnisation des rapatriés et des harkis, par l'ajout de dispositions puisées dans le rapport de Michel Diefenbacher, favorable à une revalorisation de l'œuvre française outre-mer. Dotant le texte d'une forte dimension symbolique, ces dispositions l'ont inscrit dans une stratégie de revanche des milieux nostalgiques de l'Algérie française, soucieux de redresser l'image de la France aux colonies après le scandale de la torture au tournant des années 2000-2001, promoteurs d'autres initiatives dans ce sens – musées, mémoriaux notamment – mais globalement restés, jusque-là, insatisfaits.

Pourquoi réussirent-ils ici ? L'auteur démontre de façon convaincante que le texte a été particulièrement soutenu par des parlementaires de droite nouvellement intégrés dans le jeu politique national. Or, élus locaux de longue date, familiers des associations de rapatriés dans leurs circonscriptions, ils en ont relayé les revendications. En espéraient-ils des retombées électorales ? Oui, dit Romain Bertrand, tout en insistant sur le caractère fantasmé d'un vote pied-noir à récupérer, mais pas seulement : ces élus appartiennent à une génération qui n'a pas connu le combat de l'OAS contre de Gaulle, à qui cette mémoire n'a pas été transmise ou encore dont les ascendants ont eux-mêmes été activistes. C'est ainsi que le verrou anti-OAS aurait sauté. À ce stade, un retour sur l'histoire du gaullisme n'aurait peut-être pas été inutile : quel soutien de Gaulle a-t-il trouvé, en dehors des fidèles placés à des postes-clefs de l'État, lui assurant une forme de garde rapprochée, chez les parlementaires de droite de l'époque, au moment même où l'OAS le menaçait ? Le verrou anti-OAS a-t-il jamais été posé ?

De même, l'attitude de la gauche, moins interrogée dans le livre que celle de la droite, gagnerait à être éclairée par un retour sur le passé. « L'inadvertance » avancée par François Hollande pour expliquer le vote des socialistes n'aurait-elle pas, elle

aussi, des racines historiques ? Car cette « inadvertance » témoigne de l'absence d'un réflexe anticolonialiste qui, s'il avait existé et fonctionné comme existe et fonctionne un réflexe antifasciste, aurait pu motiver une opposition au texte de l'article 4. L'absence d'un tel réflexe pourrait s'expliquer par l'histoire du rapport de la gauche – des gauches ? – à la question coloniale.

Hors de France, la polémique a surtout été portée en Algérie par le chef de l'État qui s'est servi de la dénonciation du texte pour construire et entretenir un rapport de forces avec les autorités françaises dans le cadre de négociations d'un éventuel traité d'amitié entre les deux pays. Romain Bertrand ne dit rien des enjeux internes d'une telle dénonciation alors qu'il s'agissait aussi, pour Abdelaziz Bouteflika, de jouer sur un sentiment de fierté nationale blessée pour mieux rassembler les Algériens autour de son projet de charte pour la paix et la réconciliation, soumis à référendum en septembre 2005. C'est que l'auteur adopte résolument une autre perspective : replacer la réaction algérienne dans un mouvement d'ensemble gagnant la diplomatie des pays du Sud qui usent de la demande de repentance comme d'une arme. Cette démarche, si elle a l'inconvénient de minorer la dimension franco-algérienne de la polémique, a aussi – et surtout – le mérite de rappeler que la colonisation et sa vision française ont des résonances bien au-delà d'Alger, comme le prouve la réaction antillaise. Reste une interrogation, dans ce cas : l'absence de polémique dans les autres territoires anciennement soumis à la tutelle française, que ce soit en Afrique ou en Asie.

La deuxième partie du livre apporte une réponse. Consacrée aux débats français de l'automne 2005, elle montre comment l'apogée de la contestation de l'article 4 est lié à la conjoncture de cette période. La révolte qui a éclaté dans certaines banlieues françaises fin octobre, en effet, plaçait une fois de plus la question de l'immigration au cœur du débat politique. Or l'appel des Indigènes de la République avait noué colonisation et immigration en postulant que le traitement des immigrés en France témoignait d'une prégnance du colonialisme dans le pays. Par ailleurs, un collectif antillais-guyanais poursuivait Olivier Pétré-Grenouilleau pour ses propos concernant la traite et l'esclavage et ravivait ainsi la question posée aux historiens par l'article 4 : comment sauvegarder la liberté et l'indépendance de la recherche dès lors que les politiques, par le biais de « lois mémorielles », s'emparent du passé pour le qualifier juridiquement, en figer une interprétation idéologique, poser des interdits ou définir des orientations pour l'enseignement et la recherche ? Les lois Gayssot et Taubira, ainsi que celle sur le génocide des Arméniens, étaient visées au même titre que le texte du 23 février 2005 dans un appel défendant la « Liberté pour l'histoire ». Dans ce contexte, le sort réservé à l'article 4 se chargeait d'un double enjeu : il devenait significatif du traitement accordé à des identités minoritaires revendicatives, mais aussi des rapports souhaités entre histoire et politique.

Ressort de cette deuxième partie l'idée que c'est le sens donné à l'abrogation ou au maintien de l'article 4, par son articulation à des débats d'actualité, qui détermine l'intensité de la polémique. Ainsi pourrait s'expliquer son écho en Algérie et aux Antilles et, inversement, le silence dans des pays où le sort réservé à l'article 4 ne charriait pas de forts enjeux internes ni bilatéraux. Ainsi pourrait s'expliquer, aussi, en France, l'absence de mobilisation contre l'article 13 dont la dénonciation ne peut s'adosser à aucune autre question objet d'un débat politique national.

Il fallait, conclut Romain Bertrand, que la promotion du « bilan positif de la colonisation » s'inscrive dans « la routine du jeu politique démocratique contemporain » pour aboutir. N'en était-il pas de même pour sa contestation qui, si elle n'a pas emprunté les canaux du jeu parlementaire, l'a emporté grâce à son intégration dans le discours et la mobilisation de formations militantes émergeant en 2005 ?

Sylvie THENAULT

Rémy Pech, Jules Maurin. – *1907. Les mutins de la République. La révolte du Midi viticole.* Toulouse, Privat, 2007, 333 pages. Préface de Maurice Agulhon. « Histoire ».

« Dans cette affaire – à la fusillade de Narbonne près, mais quelle restriction ! – tout était républicain, moderne, populaire, pacifique… ». D'une phrase, Maurice Agulhon souligne la singularité de l'approche développée par Rémy Pech et Jules Maurin dont l'exceptionnalité garantira la paradoxale exemplarité et sur lesquels on pensait n'avoir plus rien à apprendre tant ils ont suscité de témoignages, d'analyses et de commentaires.

C'est, précisément, le mythe, cher aux divers courants des gauches antimilitaristes, révolutionnaires et régionalistes, que les auteurs confrontent à l'histoire. Confrontation réussie : à la faveur de son centenaire, l'ouvrage, revendiqué « comme un ultime salut à la mémoire des braves soldats du 17e », renouvelle l'historiographie de la mutinerie qui accompagna le plus grand mouvement social du Midi. Servis par une familiarité de longue date avec les sources de l'histoire des vignerons languedociens et du monde militaire, les deux historiens livrent des documents inédits, recueillis au long de « quatre décennies d'enquêtes et de contacts au sein même du peuple vigneron ».

Après une première partie où J. Maurin revient sur « l'événement » décortiqué à travers l'examen de « la révolte viticole à son paroxysme », du « recrutement local » du 17e régiment d'infanterie de Béziers-Agde et l'analyse des faits, les 140 pages réservées aux neuf témoignages d'appelés, introduits et annotés par R. Pech, occupent la place centrale, dans tous les sens du terme, de l'étude. Outre la minutieuse reconstitution des faits et des circonstances de leur enchainement, elles restituent, parfois à chaud, le point de vue de « pioupious » dont aucun, constat essentiel, « ne se pense comme un soldat perdu ni vaincu ». De fait, et c'est là l'un des principaux apports du livre, les auteurs suivent le devenir des mutins au-delà des heures chaudes des 20 et 21 juin. Provoquée par la fusillade qui, à Narbonne, fait un mort et trois blessés graves lors des graves échauffourées du 19, la spectaculaire insubordination du 17e régiment d'infanterie exprime d'abord la crainte des jeunes soldats, originaires de la région, d'avoir à tourner leurs armes contre leurs proches – parents, voisins, collègues, concitoyens. Aussi intolérable soit-il au regard de la discipline militaire, l'acte relève plus de la résistance passive que de l'action révolutionnaire dont il a, certes, les apparences. Situation, il est vrai, des plus délicates et toujours susceptible de basculer. Si rien d'irréparable ne se produit du côté des mutins, les autorités réagiront elles-mêmes avec discernement. Résolues à rétablir l'ordre, mais réalistes et habiles, elles montrent une réelle modération dans la remise au pas des soldats que l'on cherche en priorité à éloigner du Languedoc. Transférés à Gap, ils seront ensuite embarqués pour Gafsa, en Tunisie. Maintenus au sein d'un régiment qui échappe à la dissolution, les hommes ne font l'objet d'aucune inculpation et ne sont pas davantage versés dans les bataillons disciplinaires nord-africains. Au terme de deux années normales de service, ils regagneront la métropole. Près d'un demi-siècle plus tard et dans le contexte différent d'un début de guerre coloniale « sans nom », l'armée et le pouvoir politique seront beaucoup moins indulgents, malgré la prudence qu'impose le risque de braquer l'opinion, face aux troubles suscités lors du rappel des réservistes de 1955[3].

La troisième partie traque, sous la plume de R. Pech, les traces – dos de cartes postales, journaux, affiches, romans, récits, poèmes et chansons – et la mémoire de la mutinerie, telles qu'elles ont pu se conserver, se forger et se transmettre, dès les lendemains des troubles. Preuves à l'appui, l'historien tord le cou aux légendes qui lui sont

3. Cf. C. Grenier, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », *Le Mouvement Social*, n° 218, janvier-mars 2007, p. 56-58.

associées. Pas plus que Gafsa n'était Biribi, les mutins de 1907 ne furent délibérément sacrifiés pendant la Grande Guerre par un État-major rancunier. Étranger à tout antipatriotisme, leur antimilitarisme sans ostentation paraît « très relatif ». Montéhus a bien cerné l'état d'esprit des « braves soldats du 17e », pacifistes « restés des citoyens » sous l'uniforme et soucieux de ne pas se tuer « entre Français ». Sur ce point, la sévérité des auteurs envers la célèbre chanson n'emporte pas l'adhésion. Si ses paroles glorifient le « refus de rougir [les] baïonnettes », elles ne mentionnent nullement l'existence d'un tel ordre et semblent compatibles avec le caractère préventif de la mutinerie. À quand l'histoire des usages et des interprétations du « Gloire au 17e » ?

Michel PIGENET

Mona L. Siegel. – *The Moral Disarmament of France. Education, Pacifism, and Patriotism, 1914-1940.* Cambridge, Cambridge University Press, 2004, XIV-317 pages.

Mona Siegel renouvelle l'histoire du pacifisme des instituteurs entre les deux-guerres en se focalisant sur l'enseignement. Elle a lu les manuels d'histoire, de morale ou d'instruction civique, consulté des cahiers d'élèves, suivi les débats de la presse spécialisée et regardé de près trois départements (Seine, Somme et Dordogne), recueillant des témoignages pour compléter les archives. Elle maîtrise d'autre part la littérature du sujet [4]. À la suite d'Olivier Loubes [5], elle nuance ainsi le tableau dressé à partir des positions du syndicat national, le SN.

Pendant la guerre de 1914, à l'exception d'une minorité sévèrement réprimée, instituteurs et institutrices ont joué le rôle patriotique que l'on attendait d'eux. Le discours patriotique se poursuit après l'armistice, mais au début des années 1920, il doit composer dans les classes avec les souvenirs des anciens combattants et le vécu des élèves, dont certains ont perdu leur père. Contrairement aux manuels, les cahiers prennent en compte les souffrances et le deuil. Mais le désenchantement de la guerre se poursuit et les enseignants s'interrogent. En 1923-24, Gaston Clémendot plaide dans le bulletin du SN pour la suppression de l'histoire, qui enseigne l'orgueil national, la haine de l'ennemi, la gloire des batailles. Sa proposition, finalement refusée, suscite un vaste débat d'où émerge le devoir d'œuvrer au désarmement moral. M. Siegel souligne ici, à côté des courants socialistes, internationalistes et pacifistes, le rôle des mouvements féministes dans un corps enseignant féminisé aux deux tiers. Ils s'appuient paradoxalement sur le stéréotype de la nature féminine vouée à la maternité, qui exclut les femmes de la politique, pour intervenir dans le champ politique en faveur de la paix : par nature et par instinct, les femmes sont pour la Paix, car la guerre tue leurs fils.

Désarmer les esprits devient ainsi la mission propre des instituteurs, leur devoir. À partir de 1926, le SN entreprend de boycotter les manuels bellicistes, notamment des manuels d'histoire très répandus comme le Lavisse et le Gauthier-Deschamps. Sous cette pression, les éditeurs révisent leurs ouvrages. On ne parle plus d'humiliation pour la défaite de 1870, ni d'amputation pour l'Alsace-Lorraine ; les Allemands ne sont plus des barbares ou des criminels, ni des boches. La guerre n'est plus une école d'héroïsme et de sacrifice, mais une réalité faite de destructions, de souffrances et de

4. Une seule lacune, la communication de Jacques Girault au colloque Daladier, qui demeure la meilleure étude du SN à la veille de la guerre : « Le syndicat des instituteurs », in R. Rémond et J. Bourdin (dir.), *La France et les Français en 1938-39*, Paris, Presses de la FNSP, 1978, p. 189-208, et la communication d'André Delmas qui la suit, p. 209-216.

5. *L'école et la patrie. Histoire d'un désenchantement 1914-1940*, Paris, Belin, 2001. Voir aussi son article « À contre-histoire. Gaston Clémendot, instituteur pacifiste (1904-1952) », *Histoire@Politique*, n° 3, novembre-décembre 2007.

deuils. M. Siegel montre pourtant que la campagne contre les manuels bellicistes a inégalement mobilisé le SN. À côté de sections qui l'ont menée systématiquement, beaucoup se sont contentées d'une information dans leur bulletin. Georges Lapierre, le rédacteur de *L'Ecole libératrice*, le regrette dans une lettre de 1929 à Clémendot : il n'a obtenu qu'une trentaine de réponses à une enquête sur le sujet. Le contre-manuel de Clémendot, combattu par l'administration, n'a pas connu un grand succès et le SN a refusé de l'inscrire au catalogue de sa maison d'édition, SUDEL, en 1933. Surtout, le désarmement moral est l'aboutissement d'un patriotisme enraciné dans la tradition républicaine. Les manuels opposent le faux patriotisme, chauvin, haineux et méprisant, au vrai patriotisme, pacifique, généreux, respectueux des autres nations. La patrie reste une mère irremplaçable, dont l'amour conduit à celui de l'humanité, et la France une nation exceptionnelle qui a apporté au monde les valeurs universelles de 1789. Sa mission civilisatrice dans ses colonies n'est d'ailleurs pas contestée.

À partir de 1933, le climat se modifie. L'*École libératrice* dénonce dans le nazisme un danger pour la paix et une menace pour la civilisation. Avec la guerre d'Espagne, les termes de courage, d'héroïsme reparaissent ; la résistance de Madrid appelle l'admiration. Il y a donc des guerres légitimes, pour lesquelles des républicains pacifistes peuvent vibrer, et l'on reparle de hordes italiennes et allemandes. Le SN adopte en 1936 une position pacifiste incontestable, mais que les plus radicaux jugent insuffisante tandis qu'elle soulève des contestations dans certains départements. Si la pétition lancée par Delmas, le secrétaire général du SN, à la veille de Munich – « Nous ne voulons pas la guerre » – remporte un incontestable succès, et si les accords sont très largement acceptés, la réalité est en fait plus complexe. Profondément pacifistes, les enseignants du primaire restent patriotes et conscients des dangers.

Ce livre solide, clair et intelligent ne bouleverse pas nos connaissances, mais il les affine. Il aide à mieux comprendre comment et pourquoi ces instituteurs pacifistes ont si souvent poursuivi leur combat dans la Résistance.

Antoine PROST

David Bensoussan. – *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres.* Paris, Fayard, 2006, 658 pages.

L'ouvrage est la version abrégée d'une importante thèse de doctorat soutenue en 2001 à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Tirant parti des sources classiques de l'histoire politique, mais aussi de fonds privés non exploités jusque-là, en particulier les archives d'Hervé de Guébriant, président de l'Office Central de Landerneau et plus tard maître d'oeuvre de la Corporation paysanne sous Vichy, ce livre très dense et très riche, lesté de tableaux et cartes du plus grand intérêt, approfondit et, mieux, renouvelle une question qu'on pouvait croire bien connue. Partant du concept de « bloc agraire » élaboré par Gramsci, l'auteur s'interroge sur « la fonction du clergé comme "lien organique" entre les structures sociales et les réalités politiques et idéologiques en Bretagne » (p. 20). Il analyse la singularité de la droite bretonne au début des années 1920 et son progressif alignement sur la configuration nationale à la suite de la dislocation progressive de ce bloc.

La première partie du livre – « Les années vingt : le temps des affrontements » – souligne le poids de l'héritage aristocratique sur fond de querelle religieuse surdéterminant le paysage politique. Au lendemain de la Grande Guerre, tandis que le camp républicain reste enfermé dans un laïcisme obsidional réactivé par l'épisode du Cartel des gauches, ce sont les contradictions internes au camp catholique qui se creusent. L'influence de l'Action française apparaît toujours très forte, tandis que le courant démocrate-chrétien peine à s'affirmer, mais la condamnation pontificale qui frappe les maurrassiens en 1926 modifie radicalement la donne. Dans

un chapitre particulièrement éclairant, David Bensoussan montre à quel point les élections législatives de 1928 représentent un tournant avec le triomphe éphémère de la démocratie chrétienne et l'apogée du quotidien qui la soutient, *L'Ouest-Éclair*, lequel bénéficie d'un soutien romain d'autant plus précieux que nombre d'évêques bretons ne cachent pas leur préférence pour les élites traditionnelles.

La deuxième partie – « Identités, cultures politiques et réseaux d'influence des droites bretonnes » – abandonne le fil chronologique pour une approche systématique de la configuration bretonne, inassimilable à ce qui peut s'observer ailleurs à la même époque. Les enjeux identitaire, scolaire, syndical et politique induits par l'enracinement religieux de la région permettent de mesurer la force, mais aussi la plasticité et la capacité d'adaptation de la contre-société catholique. Chemin faisant, l'auteur tord le cou à des lieux communs bien établis, comme l'idée que la droite serait majoritaire en Bretagne, alors qu'elle ne l'est guère mais dispose, il est vrai, de bastions bien visibles et solides, comme le Léon ou le Vannetais. Il montre aussi l'importance du Parti Démocrate Populaire, dont on souligne trop souvent la faiblesse, comme lieu de transit permettant le passage d'un catholicisme social intransigeant hostile à la République à un catholicisme intégral, mais intégré au débat républicain.

La troisième partie – « Les années trente : le temps des recompositions » – est sans doute celle dans laquelle David Bensoussan complète ou rectifie le plus sensiblement les études antérieures. La crise de *L'Ouest-Éclair* montre à quel point la condamnation de l'Action française a en quelque sorte épuisé la fonction principale de la démocratie chrétienne, et comment les tentatives d'alliances électorales avec les radicaux se brisent face au regain d'une droite conservatrice désormais dégagée de l'hypothèque maurrassienne, tandis que le développement des mouvements d'Action catholique spécialisés traduit une inflexion métapolitique du cléricalisme. Les chapitres les plus stimulants sont ceux que l'auteur consacre à l'évolution du monde rural et aux débats sur le corporatisme. David Bensoussan prend le contre-pied de l'interprétation classique de Suzanne Berger (*Les Paysans contre la politique*, Paris, Seuil, 1975). Il montre en effet que les notables agrariens, ceux de l'Office Central en particulier, développent aussi une stratégie politique, au-delà de l'action économique et syndicale à laquelle on a l'habitude de les réduire.

David Bensoussan conclut qu'à la fin des années trente « le processus multiforme d'intégration de la Bretagne à l'espace national tend à réduire les spécificités de la vie politique bretonne et à la calquer sur les clivages qui organisent le champ politique national » (p. 489). Dès lors, les droites se diversifient, le ciment religieux ayant cessé de jouer le rôle qu'il tenait encore vingt ans plus tôt même de manière conflictuelle.

Assurément, ce livre fera date. La précision de ses analyses et la masse de sa documentation en font désormais une référence incontournable, mais aussi un point de départ pour des explorations spécifiques qui prendraient par exemple pour fil conducteur les itinéraires biographiques. On regrettera seulement – mais c'est une remarque de don Quichotte – que l'éditeur ait, comme il se fait hélas de plus en plus souvent, rejeté les notes en fin de volume.

Yvon TRANVOUEZ

Michel Dobry (sous la direction de). – *Le mythe de l'allergie française au fascisme*. Paris, Albin Michel, 2003, 463 pages.

Cet ouvrage collectif n'est pas homogène. M. Dobry le signale lui-même en avant-propos. Deux contributions notamment ignorent sa ligne directrice. D'abord celle de Robert Paxton sur les cinq phases du fascisme, que Dobry discute (p. 61 sq.). Cette analyse du fascisme comme processus dans un cadre comparatif surmonte bien des difficultés méthodologiques. Je ne m'y attarderai pas, car Paxton vient de la dévelop-

per plus largement dans son dernier livre[6]. Celle de Gisèle Sapiro ensuite, particulièrement convaincante, qui propose une typologie des écrivains fascistes en distinguant les notables, les esthètes, les polémistes et une avant-garde réduite à Céline.

Ni l'un ni l'autre de ces auteurs ne s'inscrit dans la polémique, ouverte ou feutrée, qui est l'axe du livre. Cette polémique a une cible : René Rémond – *La Droite en France*, Aubier, 1954 –, et tous les historiens qui s'en réclament. Y a-t-il plus bel hommage involontaire ? Combien d'universitaires aimeraient que leurs livres soient encore discutés cinquante ans après leur première publication ! De fait, c'était un grand livre, et qui a marqué : dans la grisaille d'une histoire politique événementielle fastidieuse, voici que soufflait le vent de l'intelligence. Qu'il ait eu plus d'influence que Pouthas ou Baumont, qui s'en étonnera ? et qui s'en attristera ? De là à construire une « école immunitaire » qui englobe pratiquement tous les historiens francophones du domaine, en faisant fi des différences entre Berstein, Milza, Winock, Burrin et quelques autres, et en minimisant l'évolution de leurs positions au fil de décennies de débats, il y a un pas contestable. Nous sommes en fait au cœur d'une lutte pour le classement et la conquête de la légitimité dans le champ académique. Dobry dénonce fort bien cette logique classificatoire quand elle s'applique à la construction du concept de fascisme, mais il met en œuvre exactement la même logique pour construire la « thèse immunitaire ». Son argumentation irrite par son ton tranchant et condescendant. Mais on peut être arrogant et avoir raison.

Passons donc sur cette posture reprise de Bourdieu et voyons l'argument. S'il s'agit de dire que la France n'était pas, « par nature », « immunisée » contre le fascisme, Dobry enfonce une porte ouverte : en histoire, il n'y a pas d'« essences immuables ». Il ne croit tout de même pas Berstein assez stupide pour le penser, même si celui-ci a bien utilisé le terme « allergie » dans un titre d'article. Quand Berstein parle de « culture politique », il n'évoque pas un donné génétique, mais le résultat d'un travail politique qui se poursuit. En fait, la contestation de Dobry est double : d'une part, les historiens français ont tort de nier la force du fascisme en France dans les années trente ; d'autre part, toute classification est réductrice ou trompeuse. Ce procès de l'approche classificatrice qui trace des frontières autour d'essences est repris par Brian Jenkins à propos de l'Action française, et par Annie Collovald à propos du Front national. Le premier conteste que l'AF ait été en perte d'influence dans les années trente : si son influence comme ligue décline, son influence intellectuelle, idéologique et culturelle reste très forte. La seconde prend pour cible le même groupe d'historiens en critiquant les implicites du concept de « national-populisme » par lequel ils caractérisent le FN. L'exercice est brillant, mais toute autre étiquette connaîtrait le même sort. Mieux vaut donc ne pas classer. C'est d'ailleurs la conclusion de Dobry, pour qui la question de la bonne étiquette n'est ni la seule ni la principale question de recherche (p. 67). On pourrait acquiescer. Mais si la question est secondaire, pourquoi s'acharner contre la « thèse immunitaire » ? Résumée à l'essentiel, la thèse de Dobry est la suivante : « la classification de mes adversaires est mauvaise ; de toute façon, ils ont tort de classer ». Le second argument mine évidemment le premier. Et comment analyser une situation historique sans la caractériser, c'est-à-dire sans classer, par un processus itératif de confrontation des ressemblances et des différences ? Du point de vue de l'histoire sociale, qui est ici le nôtre, ce n'est pas le classement qui est illégitime, c'est la réduction du fascisme à une idéologie indépendante des hommes et des groupes qui la portent, ou à des luttes de classement dans le champ politique. Si le fascisme n'a pas triomphé en France, ce n'est pas parce qu'il ne le pouvait pas, en vertu d'on ne sait quelle « essence imaginaire », comme Dobry feint de croire, et comme le soutiennent les tenants de la « thèse immunitaire », mais parce qu'il a été combattu efficacement par des groupes

6. R. O. Paxton, *Le fascisme en action*, 2e éd., Paris, Le Seuil, 2007.

très divers. Il y a eu une dynamique de droite qui pouvait déboucher sur un fascisme, et une dynamique antifasciste, qui a elle-même obligé des mouvements comme les Croix de Feu à des repositionnements « démocratiques » dont la « sincérité » est une question futile.

Cette perspective dynamique n'est pas absente du livre. Dans son étude de la réception du fascisme italien, Bruno Goyet montre par exemple que, pour s'implanter, le fascisme avait besoin d'une situation charismatique, « où le fonctionnement rationnel-légal des institutions n'est pas reconnu par une grande partie de la société comme capable d'incarner et d'assurer son devenir collectif » (p. 99). Or, à la fin des années 1920, le gouvernement maîtrise parfaitement la rue. Goyet a raison d'introduire le rôle de l'État dans cette dynamique. Il retrouve l'argument de Paxton expliquant l'échec des chemises vertes par l'efficacité de la gendarmerie pour mettre fin aux grèves d'ouvriers agricoles. Didier Leschi veut démontrer que les Croix de Feu étaient « parfaitement insérés dans la sociabilité des anciens combattants ». Je croyais avoir prouvé le contraire, mais mes conclusions qu'il cite fort honnêtement sont pour lui des « appréciations ». C'est pourtant un fait que les Croix de Feu se tiennent en-dehors de la Confédération qui réunit trois millions d'anciens combattants. Pour plaider néanmoins leur parfaite insertion, il invoque les parrainages militaires illustres qu'ils ont reçus. C'est à peu près comme si l'on citait des patronages d'évêques pour soutenir que les professeurs du privé sont parfaitement insérés dans le milieu enseignant. L'antimilitarisme des anciens combattants et leur refus du style des officiers d'active sont avérés. Quant à la légitimité combattante qui aurait prévalu sur la légitimité parlementaire au lendemain du 6 février 1934, ou bien Leschi parle des Croix de Feu, ce qui nous ramène au point précédent, ou bien il parle de l'important cortège de l'UNC parisienne, qui ne s'est pas dirigé vers le Palais-Bourbon et dont le meneur, proche des Croix de Feu, finit par démissionner de la présidence nationale de l'UNC, ce qui est fâcheux pour le détenteur d'une légitimité. L'amusant, dans l'histoire, est que Leschi reprend en fait une analyse initialement proposée par René Rémond, et que ma thèse avait contredite. Mais comme l'axe du livre est l'CRR – Tous Contre René Rémond –, Leschi s'abstient évidemment de se placer sous ce patronage et même de donner la référence de cet article.

Deux autres contributions sont consacrées au Front national, dont celle déjà citée d'A. Collovald. Violaine Roussel analyse pour sa part avec beaucoup de finesse les divers modes de construction de leur identité par des militants soucieux de reconstituer des trajectoires « qui se tiennent », de se protéger des regards hostiles tout en retournant éventuellement le stigmate accolé à l'étiquette Front national. L'ouvrage se clôt sur un article où Zeev Sternhell reprend l'essentiel de ses thèses. La pugnacité de pionnier avec laquelle il a pourfendu « l'école immunitaire » ne signifie pas que les auteurs du livre l'approuvent en tous points car il ne s'est pas arraché à la logique classificatoire. Le reproche ne me paraît pas fondé ici. Sternhell développe longuement l'opposition aux Lumières de l'historicisme allemand et de la pensée réactionnaire française. Si l'on peut critiquer cette fresque éloquente, c'est justement en raison de son caractère trop général : les différences internes, qui permettent les jeux d'opposition et d'alliance dont l'histoire est tissée, ne peuvent apparaître à un niveau aussi fondamental. Un minimum de distinction aurait été éclairant.

On le voit, tout n'est pas sans intérêt dans cet ouvrage polémique. Reste qu'il ne fait guère avancer la compréhension du fascisme ou du non-fascisme français. C'est bien beau de démolir l'œuvre de toute une série d'historiens et d'affirmer qu'il « n'y a pas grand-chose à sauver de la thèse immunitaire » (p. 56). Mais il faut faire mieux, et remplacer ce qu'on détruit. À quand une histoire de la droite autoritaire ou du fascisme – et d'ailleurs quel terme utiliser ? – signée de Michel Dobry ?

Antoine PROST

Bertrand Geay et Laurent Willemez (coordonné par). – *Pour une gauche de gauche*. Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008, 316 pages. « Savoir/agir ».

Pourquoi la victoire du « non » au traité constitutionnel européen en 2005 n'a-t-elle pas débouché en 2007 sur une candidature commune à l'élection présidentielle ? Pourquoi un électorat antilibéral ne s'est-il pas affirmé ? Telles sont les questions que ce livre collectif aborde. Mais à la différence d'autres ouvrages de science politique sur le même sujet, il prend explicitement parti. Comme l'indique le titre *Pour une gauche de gauche*, l'analyse est portée par un engagement. La position sociologique revendiquée – « une démarche à visée scientifique mais pas apolitique » – vise à favoriser la constitution d'un champ politique antilibéral. Le livre est issu d'un colloque organisé en décembre 2007 par l'association Raisons d'agir, créée autour de Pierre Bourdieu peu après le mouvement social de 1995. Il part d'un constat : l'existence d'un courant de contestation protéiforme, associatif, syndical, politique, dont les grèves de 1986 et de 1995, le vote « non » en 2005 ont été les principales expressions. L'objectif est de comprendre pourquoi la tentative de conversion de la résistance antilibérale en force politique a échoué et de quelles ressources elle peut disposer à l'avenir. Les explications sont cherchées dans trois directions qui forment les trois parties du livre. La première : « Du mouvement social à la constitution d'un espace à la gauche de la gauche » trace « une chronologie » et s'interroge sur les contours de cet espace. La deuxième s'intéresse aux « nouvelles règles du champ politique », tandis que la troisième traite « des traditions politiques en mal de redéfinition». De cette exploration se dégage une conclusion claire : l'existence d'une « gauche de gauche » est peu assurée.

« Gauche de gauche » : l'expression interpelle mais elle ne fait pas l'objet d'une discussion sur les raisons qui la font préférer à « gauche antilibérale » ou « gauche critique », ou encore « gauche altermondialiste ». Son positionnement supposé au sein de la gauche n'est pas non plus explicité alors même que l'introduction oriente sa « recherche dans la région du champ politique située à la gauche du parti socialiste » et que plusieurs contributions portent sur des organisations qui se situent en dehors des repères droite/gauche ou sont habituellement positionnées à l'extrême gauche. Cette « gauche de gauche » est, comme il est indiqué d'emblée, « virtuelle » et hétérogène. La démarche, structurée par l'alternance de points de vue transversaux et de monographies, a le mérite de mettre en évidence cette hétérogénéité. Hétérogénéité dans le temps d'abord : Sophie Béroud montre le décalage existant entre le processus de recomposition syndicale et la temporalité des mobilisations, notamment entre 1995 et 2006 ; on n'observe « pas de séquence unifiée des luttes sociales ». Hétérogénéité des composantes analysées : syndicales (la CGT, mais Sud n'est pas étudié), politiques (la « gauche du PS », le PCF et les différentes organisations trotskistes), sociales (« gauche mouvementiste », Attac). Peu est dit sur le fondement idéologique de cette « gauche de gauche » : on ne trouve d'analyse ni sur les éléments de pensée partagés ni sur les différends qui existent entre ces composantes. Seuls éclairages : une étude originale sur « le renouveau de la pensée économique critique », qui conclut à la faiblesse de ses supports et canaux d'influence, et un zoom sur « la pensée post- de Toni Negri », destiné à prouver que, plongée dans un « esthétisme prophétique qui n'a que faire d'une analyse empirique des agents réels », elle « n'apporte rien à la gauche antilibérale ». L'existence de la « gauche de gauche » est d'autant plus virtuelle que le présupposé d'un positionnement politique est fortement mis à mal par les analyses. La CGT, selon Baptiste Giraud, a intérêt à déconnecter son action de toute force politique et à se tenir à l'écart de «la radicalisation du mouvement, vue comme une tentative de politisation de la lutte syndicale ». C'est aussi sa situation « aux frontières du champ politique » qui fait l'ambiguïté d'Attac : comme le montre Claude Poliak,

la tentative de créer « un espace politique amateur » a expliqué son succès initial, mais le rapport au politique n'a pas fait l'objet d'un débat de fond, tout en suscitant de vifs conflits. Plus largement, l'analyse d' Isabelle Sommier sur la « gauche mouvementiste » (les mouvements des « sans », Droit au logement, Agir ensemble contre le chômage, la Confédération paysanne…) conduit au constat que si la référence au « politique autrement » des années 1970 est présente, l'idée d'un « débouché politique des mouvements sociaux ne fait pas sens pour une partie d'entre eux », qui « prônent une désertion à l'égard des lieux du pouvoir, stratégie de l'ailleurs ». Constat que conforte Lilian Mathieu, en analysant la poursuite de « l'autonomisation de l'espace des mouvements sociaux » commencée dans les années 1970.

Enfin, la transformation de la diversité des mouvements sociaux en une force politiquement représentée apparaît d'autant plus problématique du point de vue des forces susceptibles de la porter. Bien que très partielle, l'étude sur la gauche du PS (Rémi Lefebvre) souligne, à partir de l'exemple de la Gauche socialiste, la force des facteurs qui incitent ces militants à rester au PS malgré leurs désaccords : durée de l'engagement, relations nouées dans et par le militantisme, positions de pouvoir occupées ou postes électifs espérés, impossibilité aussi de se reconvertir ailleurs. L'idée que les organisations ont plus intérêt au *statu quo* qu'au changement, souvent formulée en science politique, trouve avec le PCF un nouvel exemple : alors qu'il affirme une recherche de renouveau et a organisé un vaste débat préparatoire à son dernier congrès, les logiques multiples, parfois contradictoires, en présence le « conduisent à persévérer dans son être ». Le louvoiement stratégique entre une candidature antilibérale et une candidature communiste à l'élection présidentielle a empêché le parti communiste, selon Bernard Pudal, de créer un rapport de forces favorable à la gauche antilibérale au deuxième tour. Ce sont ainsi explicitement les intérêts propres des organisations qui sont mis en évidence comme obstacles à la constitution d'une « gauche de gauche ». Patrick Lehingue en apporte une preuve originale. Son étude sur « les comptes publics des partis politiques » établit l'intérêt de chaque organisation à présenter le maximum de candidats et ainsi à « préserver la marque partisane ». Il conclut que « la dispersion reste sans doute déraisonnable, mais, au moins sous le rapport des contraintes financières, pas complètement irrationnelle».

Bien qu'elles n'abordent ni les thèmes susceptibles de donner corps à la « gauche de la gauche » ni la dimension électorale (figures de candidats, votes…), ces contributions, en mobilisant diverses approches de science politique et de sociologie, apportent un éclairage sur les raisons de « l'impuissance à construire en France une gauche de gauche ». Plusieurs auteurs insistent sur les illusions qui ont animé les militants antilibéraux. La croyance en l'influence forte et croissante des idées antilibérales est accompagnée par l'illusion qu'existait un électorat antilibéral, dont le vote « non » majoritaire aurait été l'expression. Lilian Mathieu pointe « l'erreur de perception » de ces militants et les « erreurs tactiques » qui en découlent : « Les tenants de la candidature unitaire ont cru que l'électorat du 29 mai [2005] serait la base d'une nouvelle force politique qui trouverait dans l'élection l'occasion de son avènement ». Cette distorsion entre les apports des analyses formulées dans les contributions et le regard de certains militants donne deux lectures possibles du livre. L'une invite à un approfondissement des pistes permettant de mieux comprendre l'éparpillement de l'offre de gauche en 2007 et l'absence d'une « gauche de gauche ». L'autre est présente en particulier dans la conclusion. À partir des concepts théorisés par Pierre Bourdieu, notamment ceux de champ et de « lutte pour l'imposition d'une vision politique », Gérard Mauger propose une lecture militante : il indique les tâches nécessaires au « travail politique d'unification » conduisant à la « reconstruction d'une gauche populaire ». Mais entre ces deux lectures, il existe une certaine distance.

Hélène HATZFELD

Geert van Goethem. – *The Amsterdam International. The World of the International Federation of Trade Unions (IFTU), 1913-1945*. Aldershot, Ashgate, 2006, 320 pages.

L'histoire des organisations syndicales internationales a longtemps été négligée par les historiens même si certains pionniers, notamment Lewis Lorwin et Georges Lefranc, l'abordèrent. Il fallut attendre ensuite le travail collectif dirigé par Guillaume Devin, quelques années plus tard la thèse de Susan Milner sur le Secrétariat syndical international (SSI, 1902-1919), puis les travaux de Rainer Tosstorf sur l'Internationale syndicale rouge (ISR, 1921-1937) pour que les choses changent. En 2000 fut publié, à l'initiative de l'International Association of Labour History Institutions (IALHI) et de l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam, un volume collectif sur l'histoire du SSI, de la Fédération syndicale internationale (FSI) et de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Dans les mêmes années, des chercheurs s'engageaient dans une démarche comparative sur le syndicalisme en Europe, à travers deux colloques : l'un portait sur l'invention du syndicalisme à la fin du XIX[e] siècle[7], l'autre sur son apogée, dans les années 1960-1985[8]. Plus récemment, Jean-Marie Pernot s'est interrogé sur la crise actuelle du syndicalisme français en montrant qu'elle n'est pas spécifique à l'Hexagone, mais qu'elle touche l'ensemble du continent européen. Cette présentation, qui n'est pas exhaustive, montre la vitalité des recherches existant en ce domaine.

C'est dans ce contexte que se situe le livre de Geert van Geothem qui vient compléter très utilement sa contribution à l'ouvrage publié sous les auspices de l'IALHI et de l'Institut d'Amsterdam. Il éclaire d'un jour nouveau ce que fut le monde de la FSI, de ses militants et de ses dirigeants, à travers l'étude de ses différentes périodes chronologiques, symbolisées par les trois centres que furent Amsterdam, Berlin, puis Paris, de l'avènement de Hitler jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Comme on l'imagine aisément, à partir de 1933, la FSI alla de crise en crise. Il en fut d'ailleurs de même pour l'Internationale ouvrière socialiste (IOS) et, à ce propos, il faudra un jour s'interroger sur l'histoire comparée des deux organisations dont les difficultés ne purent pas, dans une certaine mesure au moins, ne pas rejaillir l'une sur l'autre.

L'histoire de la FSI s'inscrivit assez largement dans les pas du SSI qui la précéda. En effet, la FSI s'organisa essentiellement à partir de structures extra- ou supranationales assez faibles qui représentaient, mais sans doute de façon insuffisante, les grandes centrales syndicales nationales. Les Secrétariats syndicaux internationaux ne jouèrent qu'un rôle secondaire au sein de la FSI, ce qui contribua assez sensiblement à paralyser ses capacités d'intervention : tel avait été déjà le cas pour le SSI et, de ce point de vue, l'histoire fut assez répétitive. Enfin, géographiquement, la FSI ne dépassa guère les limites des pays les plus industrialisés de l'Europe occidentale ; elle fut faible, voire inexistante, sur les autres continents. Là encore, la parenté avec le SSI est manifeste. Ainsi la FSI n'eut pratiquement rien à offrir aux peuples colonisés à l'heure où le colonialisme connaissait sa plus grande expansion : comment ne pas évoquer, ici aussi, la grande timidité de l'IOS en ce domaine ?

Le grand drame de la FSI fut que son implantation territoriale coïncida avec une crise croissante de la démocratie dans une Europe largement gagnée, au cours de l'entre-deux- guerres, par les régimes totalitaires. Cette évolution affecta le syndicalisme et affaiblit son organisation internationale. La FSI joua donc d'une malchance

7. J.-L. Robert, F. Boll, A. Prost (dir.), *L'Invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX[e] siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

8. M. Pigenet, P. Pasture, J.-L. Robert (dir.), *L'Apogée des syndicalismes en Europe occidentale (1960-1985)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

particulière car elle eut à faire face à un contexte de plus en plus défavorable à l'heure où, à partir du début des années 1930, la rivale qu'avait jusqu'alors été l'ISR avait perdu sa dynamique et son allant. Mais entre l'effacement de l'ISR et le commencement de la crise économique, puis la progression des dictatures, la FSI n'eut pas suffisamment de temps pour s'organiser et s'implanter à un niveau supérieur. Certes, les débats internes sur l'unité syndicale internationale étaient désormais réglés par les faits. Dès lors, et à la différence du SSI, la FSI, relativement homogène sur le plan idéologique, affirma un réformisme pragmatique qui la rapprochait de celui que développait alors le Bureau international du travail (BIT). Ce réformisme s'inscrivait aussi dans une vision plus générale du monde, défendue par la Société des nations ainsi que par les gouvernements, notamment socialistes, qui la soutenaient, au gré des aléas politiques et des résultats électoraux. La différence n'est pas mince, ici, avec la période antérieure à 1914 où n'existaient ni BIT ni SDN et où le SSI ne pouvait compter sur aucun appui gouvernemental. Durant l'entre-deux-guerres, le réformisme de la FSI fut, au contraire, soutenu par un certain nombre de gouvernements, tout en bénéficiant de « l'esprit de Genève » et de l'appui de ces organismes internationaux auquel Léon Jouhaux, pour ne citer que lui, fut si attaché.

Toutefois ces éléments positifs pour la FSI pesèrent moins, en fin de compte, que les conséquences économiques et sociales de la double crise, économique et politique, qui toucha l'Europe à partir de 1931. La crise économique plaça le syndicalisme dans une situation défensive qui lui interdisait de peser dans le sens du progrès social pour lequel il combattait. La montée des régimes dictatoriaux et totalitaires, surtout le nazisme en 1933, fit le reste. Ainsi, le réformisme de la FSI, qui aurait sans doute pu obtenir des résultats dans l'Europe des années 1924-1930, s'avéra complètement inadapté au contexte de la décennie suivante. Son implantation, ses structures, mais aussi son internationalisme – une notion qui est loin d'aller de soi au sein du monde du travail –, se révélèrent trop faibles pour résister à des vents aussi contraires. Ici, toute approche franco-française des succès du syndicalisme aux débuts du Front populaire est l'arbre qui cache la forêt : il ne faut pas oublier, en effet que, hormis la Belgique et l'Espagne jusqu'en juillet 1936, le Front populaire alla entièrement à contre-courant de ce qui se passait dans le reste de l'Europe. La réunification de la CGT française et son adhésion à la FSI en 1936 restèrent pour cette dernière un succès sans lendemain. En revanche, quelques mois plus tard et de la même façon que l'IOS, la FSI s'avéra impuissante à organiser la solidarité ouvrière durant la Guerre d'Espagne. Pour développer son action, la FSI aurait eu besoin d'une situation économique point trop dégradée et d'un environnement politique démocratique : les deux lui firent de plus en plus défaut tout au long des années 1930.

La difficulté de construire un syndicalisme, sinon international du moins européen, reste un problème très actuel dans le contexte évidemment bien différent d'aujourd'hui. À l'heure où l'Europe économique progresse à travers un libéralisme agressif de façon bien plus rapide que l'Europe politique, pour ne rien dire de l'Europe sociale, ce livre qui montre les prémices de l'Europe syndicale est d'un grand intérêt et pas seulement pour les historiens.

Michel DREYFUS

Jean-François Fayet. – *Karl Radek (1885-1939) : biographie politique.* Berne, Peter Lang, 2004, 813 pages. « L'Europe et les Europes ».

Signalons d'emblée l'originalité de ce travail, « version complétée » d'une thèse de doctorat d'État, formule inhabituelle contraire à l'heure où la plupart des docteurs en histoire contemporaine doivent alléger leurs textes pour publication. Monument d'érudition internationale, l'ouvrage de Jean-François Fayet nous fait découvrir

l'itinéraire d'un Juif de Galicie, dans l'Empire austro-hongrois, tour à tour dirigeant révolutionnaire en Allemagne, « la passion politique de sa vie », en Chine, conseiller de Staline en politique étrangère, condamné en 1937 (jugement annulé en 1988), puis disparu, sans doute victime d'une épuration dès 1939.

Sept chapitres chronologiques découpent l'activité du dirigeant de l'Internationale communiste qui enfreignit la règle adoptée en 1924 obligeant les dirigeants à remettre leurs archives au Comité central. Radek préféra les confier à Riazanov, directeur de l'Institut du marxisme-léninisme jusqu'à son arrestation en 1931. Elles réintégrèrent alors les archives centrales et furent ventilées dans diverses séries, d'où un travail préalable accompli dans cet ouvrage pour comprendre le sens de la présence d'un document et le contextualiser.

La formation reçue apparaît conforme à celles de nombreux jeunes révolutionnaires. Né dans une famille juive moderniste, Radek, polyglotte, imprégné de culture nationale polonaise, milite très jeune à l'université. Émigré en Suisse, il côtoie les différentes familles social-démocrates puis suit Rosa Luxemburg à Berlin et se retrouve parmi les socialistes polonais en 1905, membres de la gauche du parti allemand. Son goût pour l'écriture, la virulence de ses attaques contre les dirigeants du Parti, sa compétence dans les analyses des relations internationales et de l'impérialisme lui valent à la fois la reconnaissance et la méfiance de ses camarades qui se manifesta par la faible aide reçue lors d'un passage devant l'instance judiciaire en 1911. Réhabilité avec le soutien des dirigeants russes de la Deuxième Internationale, Radek continue à militer dans les courants de gauche de la social-démocratie européenne. Aussi, proche des positions de Lénine, sans qu'il y ait totale convergence d'idées – Lénine condamne ses thèses proposées comme plate-forme de la gauche en 1915 où Radek se prononce contre une nouvelle Internationale –, contribue-t-il à la renaissance de la gauche allemande. Il prend une part active dans l'aide aux mouvements révolutionnaires qui éclatent en Europe orientale à partir de 1917, comme responsable de la politique étrangère et comme vice-commissaire à la propagande du parti bolchevique. Mais l'échec de la gauche en Allemagne constitue sa défaite. Il était en effet persuadé de la force du prolétariat et du parti allemands. Investi dans les luttes révolutionnaires en Allemagne, bénéficiaire d'un échange de prisonniers à la suite de son arrestation lors de la défaite des spartakistes, Radek tire de ses expériences, constitutives de sa « passion allemande », une conviction toujours révolutionnaire, désormais teintée de pessimisme. Il continue à espérer une extension rapide des révolutions socialistes en Europe, au contact notamment avec les dirigeants occidentaux attirés par la révolution russe. Il reprend sa place dans le groupe dirigeant la diplomatie des bolcheviks et continue à s'occuper des communistes allemands, prenant part à leur vie complexe, notamment l'exclusion de Paul Levi en 1921, avant d'être écarté de sa direction.

Déjà critique par rapport au processus de bureaucratisation de la social-démocratie allemande, Radek, homme de l'Internationale, dispose dans le parti russe « d'un statut singulier », distant par rapport aux luttes de succession dans le parti, mais influent en raison de son expérience politique. Aussi, sans doute pour l'éloigner des centres de décision, se voit-il confier la formation des cadres du mouvement communiste chinois dans l'Université Sun Yat-Sen à Moscou dont il devient recteur. Après la défaite stratégique de l'Internationale en Chine, rallié à l'opposition, il parvient à éviter le sort des partisans de Trotsky et à réintégrer le parti en janvier 1930 à force de duplicité : acceptant d'être humilié, sali, sans doute par fidélité. Ici Fayet ne tranche pas, fournit un dossier riche et laisse le lecteur juger.

Dès lors, il ne reste plus à Radek qu'à se rapprocher de Staline et de ses « abîmes ». L'auteur cherche à comprendre les raisons de ce ralliement de l'un des rares oppositionnels de gauche en des pages nuancées. Radek, décrit jusqu'alors comme un pur

politique, semble avoir mesuré la situation interne du pays et du parti. Il peut espérer par son influence avoir un poids sur les décisions, au moins dans le domaine de la diplomatie. Cette « complicité », souvent jugée comme une lâcheté, méritait d'être analysée. Tout commence par des emplois subalternes, des articles ou des ouvrages collectifs. Rapidement les qualités de Radek et ses connaissances du monde sont utilisées au service du grand « architecte de la société socialiste », selon l'expression qu'il emploie dans un écrit hagiographique. Radek, surtout, devient très vite l'homme de la nouvelle politique soviétique en matière de relations internationales, avec comme clef de voûte la lutte antifasciste, « politique prudente, empirique, souvent même opportuniste, déterminée par la faiblesse intérieure de l'URSS » pour « empêcher la constitution d'un front uni des puissances capitalistes ».

Pourtant le retour en puissance de Radek n'empêcha pas que la « mécanique bien rodée » des procès aboutisse à sa condamnation à dix ans de prison, le 30 janvier 1937. Cette dernière partie n'a pas bénéficié de documents d'archives. Elle paraît faible par rapport aux pages précédentes. Mais il fallait bien terminer cette biographie politique du plus haut intérêt, remarquable par la maîtrise des fonds d'archives, le constant souci de contextualisation, et fournir des explications sur l'itinéraire politique d'un militant, à la fois oppositionnel, fidèle, convaincu, prudent et stratège, sorte d'éminence grise manipulée par les véritables dirigeants du régime. L'ouvrage, outre une riche bibliographie internationale, s'accompagne de courtes notices biographiques – 500 environ. Signalons toutefois une bavure : Frossard se prénomme Louis-Oscar et non Louis-Olivier.

Jacques GIRAULT

Filippo Turati. – *Rifare l'Italia*. Introduzione a cura di Carlo G. Lacaita. Bari-Rome, Pietro Lacaita Editore, Manduria, 2002, 151 pages.

C'est grâce à l'initiative de la Fondazione di Studi Storici Filipo Turati, qui a entrepris depuis plusieurs années la publication de la vaste correspondance et des nombreux écrits de Turati, que ce volume voit le jour. Il correspond à la réédition de l'un des discours les plus importants – et les plus étudiés – que le leader socialiste italien - fondateur, rappelons-le, de la revue *Critica Sociale* - a prononcé à la Chambre des députés le 26 juin 1920, à l'occasion de la formation du cinquième et dernier gouvernement Giolitti, c'est-à-dire à une époque où la Péninsule connaissait une grave crise économique, sociale, politique et morale qui allait conduire à l'arrivée au pouvoir de Mussolini.

S'opposant au programme du futur gouvernement, le discours de Turati insiste sur la nécessité d'effacer les grandes plaies de la guerre, de favoriser un développement économique soutenu et de mettre en œuvre un vaste plan d'aménagement du territoire. Turati propose à ses collègues et à la nation toute entière de réduire le nombre des fonctionnaires et de combattre la corruption administrative afin d'obtenir une plus grande efficience des services publics. Il suggère la baisse de certaines dépenses – dépenses militaires notamment – au profit d'une amélioration des investissements en faveur de l'instruction publique et de la recherche. Le plan d'aménagement du territoire devait, selon lui, permettre d'électrifier les villes et les campagnes, de développer l'irrigation et de mettre en valeur des terres incultes non seulement dans le Sud du pays et les îles, mais aussi en Vénétie, en Toscane et dans le Latium en prenant comme exemple celui des coopératives qui avaient été créées dans les régions de Ravenne et de Ferrare. Comme le souligne Carlo G. Lacaita dans l'introduction, il s'agit d'une sorte de *New Deal ante letteram*.

Turati confirme à travers ce long discours sa démarche de socialiste réformiste et, contrairement à ce que pensent alors bon nombre de ses collègues, il se montre profondément convaincu de la nécessité d'obtenir une plus grande cohésion sociale en favori-

sant le rapprochement entre les milieux populaires et la bourgeoisie. Cette conviction ne réussira pas à s'imposer, mais il est indéniable qu'elle révèle avec quel discernement Turati analyse la situation troublée de la société italienne au lendemain de 1918.

Michèle MERGER

Lex Heerma van Voss (edited by). – *Petitions in Social History*. International Review of Social History, Supplements, n° 9, Cambridge University Press, 2001, 234 pages.

Qu'elles soient collectives ou individuelles, les pétitions constituent une source historique importante, à la fois par la nature de la requête elle-même, le nombre et la qualité de ceux qui la formulent, la destination et le résultat éventuel de celle-ci. Le recueil d'études présenté par Lex Heerma van Voss a le mérite de couvrir un champ historique très large à la fois dans le temps – depuis les débuts de l'époque moderne jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale – et dans l'espace puisqu'il touche la plupart des grandes aires géographiques – Europe, Chine, Inde, monde slave, États-Unis.

Les formes et les objectifs des mouvements pétitionnaires abordés dans l'ouvrage sont également très variés. Les deux contributions qui ouvrent le volume – L. Heerma van Voss, Andreas Würgler –, traitent des problèmes méthodologiques posés par l'utilisation des pétitions en histoire. Si le mot anglais *petition* s'est imposé au moins dans le monde occidental, les termes employés à l'origine pour désigner l'objet et la démarche sont plus variés, suppliques, *gravamina* – en Allemagne notamment à l'époque moderne –, doléances – dans les cahiers de 1789.

Les pétitions sont les voix des masses ordinairement silencieuses. Elles ont d'autant plus d'intérêt qu'elles ne sont pas gérées par la structure étatique elle-même. Par leur contenu explicite, elles sont plus lisibles que des événements comme les révoltes dont la signification est souvent complexe. Qu'elles émanent de corps représentatifs, de rebelles, ou d'individus, elles indiquent une tension, un problème. Les autorités y attachent assez d'importance pour en confier le traitement à des organismes spécialisés – comité des suppliques ou autre. C'est justement de ce traitement des suppliques par les souverains des États italiens au début de l'époque moderne – à Rome, à Naples ou en Toscane – que traite Cecilia Nubola, en montrant qu'elles consolident le rôle du prince comme garant de la haute justice et correcteur des abus, et qu'elles donnent lieu à une justice spéciale qui tient compte non seulement des cas évoqués, mais aussi de la personne et de son statut – en particulier pour les pauvres.

Les communications de Gilbert Shapiro et de John Markoff sur les cahiers de doléances de 1789 et de Carola Lipp et Lothar Krempel sur les pétitions de 1848-1849 à Esslingen, petite ville du Wurtemberg, soumettent à une analyse très serrée ces deux séries de documents. Dans le premier cas, il s'agit de montrer grâce à un échantillon de 1 202 cahiers représentant 100 000 demandes codées qu'on peut réellement considérer les cahiers comme des pétitions à condition de les soumettre à une critique très rigoureuse. Cette approche se double d'une étude sur les mandats impératifs contenus dans les cahiers. Elle révèle à la fois que le mandat impératif caractérise particulièrement certaines régions françaises – Normandie, Centre, Bretagne occidentale, Bourgogne orientale – et que ce ne sont pas forcément les plus disposées à rompre avec l'absolutisme – le Tiers état – qui utilisent le plus le mandat impératif. Dans le deuxième cas, une microanalyse des pétitionnaires d'Esslingen permet d'observer comment un mouvement pétitionnaire s'élargit progressivement dans le temps à partir d'un noyau initial de gens déjà habitués aux pratiques civiques.

Deux communications portant sur les artisans tisseurs de la région de Coromandel à la fin du XVIII[e] siècle – Potukuchi Swarnalatha – et sur les travailleurs des chantiers

navals britanniques – Kenn Lunn et Ann Day – traitent du rôle des pétitions comme forme d'action revendicative à caractère social. En Inde, l'affermissement progressif de la domination britannique et les changements qu'elle apporte dans la demande de produits textiles poussent les tisseurs à revendiquer auprès du gouvernement anglais contre les agissements des agents inférieurs de la Compagnie des Indes. Dans la mesure où elles rencontrent un certain succès, les pétitions, qui ne sont pas la seule forme d'action, aboutissent à intégrer, au moins partiellement, les tisseurs dans le nouveau système économique. Dans les chantiers navals britanniques qui sont des entreprises étatiques et qui connaissent une rapide croissance au XVIII[e] siècle, les pétitions sont, face à la hausse du prix des denrées, un bon révélateur des difficultés économiques. Instrument de la négociation sociale, elles s'accompagnent d'une certaine déférence envers les autorités. Le passage au syndicalisme dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle et la diversification des revendications liée aux évolutions techniques, à celles de la main-d'oeuvre – introduction des femmes et d'ouvriers extérieurs –, à l'apparition de nouveaux moyens d'action – le droit de vote après 1867 – tendent à modifier l'état d'esprit des travailleurs, mais il reste, dans les comportements, un héritage de la pratique pétitionnaire.

Il est possible aussi d'utiliser les pétitions pour examiner le rapport des citoyens au pouvoir politique, rapport qui est à double sens puisque les pétitionnaires à la fois s'affirment comme une force autonome et sont tentés de se concilier les représentants de l'État en se référant aux normes que celui-ci diffuse. Marcia Schmidt Blaine, étudiant les pétitions des veuves ou femmes de prisonniers et de blessés du New Hampshire à la fin du XVII[e] siècle, à la suite des guerres entre la France et l'Angleterre, montre que ces femmes acquièrent ainsi une possibilité d'expression qui leur était déniée dans un système patriarcal, mais qu'elles s'inscrivent aussi dans ce système en se référant avant tout aux valeurs de la famille. Rebecca Nedostup et Liang Hong Ming, qui traitent de la Chine du Kouo Min Tang dans les années 1920 et 1930, observent que les pétitionnaires – diseurs de bonne aventures ou moines – se réclament des valeurs du Kouo Min Tang – liberté d'association, droit à l'existence – pour combattre la politique anti-superstition du pouvoir, ce qui montre d'ailleurs que ces valeurs avaient pénétré la population plus profondément qu'on ne le croirait. De même Nancy K. Ota, lorsqu'elle examine, pour les années 1948 et suivantes, les demandes de « lois privées » auprès de la Chambre des représentants et du Sénat pour dispenser d'expulsion des individus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ou leur permettre d'acquérir la nationalité américaine en dehors des règles habituelles, fait apparaître de façon lumineuse que les pétitionnaires n'obtiennent satisfaction qu'en s'inscrivant dans le modèle de la famille américaine blanche, *middle class* et chrétienne. L'étude des pétitions peut enfin servir à nuancer des idées toutes faites sur les mentalités. Oleg Bukhovets montre ainsi, à propos des juifs de Lituanie pourtant nombreux dans la région au début du XX[e] siècle, que les références aux juifs ne concernent qu'un dixième des pétitions et que le juif auquel il est fait allusion est surtout quelqu'un de riche et de débrouillard, plus cultivé que la moyenne. L'antisémitisme proprement idéologique est très peu répandu.

Ce recueil très riche qui permet d'aborder les différents aspects du traitement historique des pétitions sera donc d'une lecture indispensable à ceux qui veulent exploiter ce type de source.

Raymond HUARD

Cahiers Jaurès
JUILLET-SEPTEMBRE 2008, N°189

Bonapartisme et République, Conférence Jaurès 2008, Justin Godart

De Gaulle, le mythe napoléonien et la consécration de la tradition consulaire républicaine
par Sudhir Hazareesingh..... 3

Assemblée générale 2008..... 21
Rapport moral, le mot de la trésorière, un mot des directeurs des *Cahiers*

Conférence Jaurès 2008
Les socialistes devant la guerre et la scission (1914-1920)
par Romain Ducoulombier..... 33

Justin Godart rendant hommage à Jaurès
présenté par Alain Chatriot, annoté par Gilles Candar..... 57
Un grand parlementaire : Jean Jaurès
par Justin Godart..... 59

Glanes..... 73

Hommages à Charles Tilly

Aujourd'hui je suis monté à Amiens

par John Merriman *

Aujourd'hui je suis monté à Amiens, par nostalgie. Chuck et moi y étions allés il y a longtemps, pour faire des recherches dans les Archives Départementales de la Somme. J'écris de Rouen, où j'enseigne en mai, et bien que je sois souvent par ici, il y avait longtemps que je n'étais pas monté à Amiens. Donc, après avoir appris la triste nouvelle de la mort de Chuck, j'ai voulu y retourner. Certes, un voyage avec Chuck n'avait pas grand-chose à voir avec les routes typiques de mes années d'étudiant. D'une part, il se levait terriblement tôt – on avait l'impression qu'il était 3 heures du matin, mais c'était probablement plutôt 4 h 30, et commençait à faire sa gym. Ensuite il lisait et réfléchissait pendant des heures, semblait-il. Je réfléchissais aussi à cette heure matinale, puisque je me trouvais soudain éveillé, mais mes pensées, pour ce qu'elles valaient, portaient sur ce que j'aurais pour déjeuner. Chuck et moi étions très différents.

Lorsque Chuck est allé pour la première fois à Angers pour commencer ses recherches sur la contre-révolution en Vendée, il maîtrisait mal le français. À la fin des années 1950, il faisait partie de la toute première génération de chercheurs américains à avoir travaillé dans les archives départementales françaises. À l'entrée, il se trouva nez à nez avec le classique gardien bourru en habit bleu. Déjà quelque peu intimidé, Chuck fut tétanisé lorsque l'homme lui demanda ce qu'il voulait voir. Il était incapable de dire quoi que ce soit. Enfin, lorsque l'irritation du gardien se fut muée en colère, Chuck réussit à articuler : « Montrez-moi un document ! ». C'est précisément ce que fit l'employé des archives, et ensuite, lorsque Chuck eut réussi à lui faire comprendre qu'il s'intéressait à la contre-révolution contemporaine de la Révolution Française, des centaines et des centaines d'autres suivirent.

En 1968, je débutai un deuxième cycle d'histoire à l'université du Michigan, pour des raisons assez peu irrésistibles. Je jouais au baseball à Ann Arbor pendant l'été et il me fallait une excuse pour y rester ; je suivis donc un cours d'histoire. Ne sachant toujours pas ce que je voulais faire, je m'inscrivis à l'automne dans un séminaire qui semblait s'intéresser principalement à ce que des généraux français comme le maréchal Soult pensaient de la monarchie de Juillet. Quelqu'un – je ne me souviens plus qui – me conseilla de lire l'ouvrage de Charles Tilly intitulé *The Vendée*. C'est ce que je fis, un samedi après-midi. Il m'apparut soudain que l'on pouvait expliquer des événements importants en les replaçant dans une perspective plus large. Les rébellions, voire les révolutions, avaient des causes et s'inscrivaient dans le changement. En outre, Chuck venait d'arriver à l'Université du Michigan. Je suivis son séminaire au deuxième semestre de ma deuxième année. Il était si gentil, si encourageant. J'avais commencé à m'intéresser à la Révolution de 1848, et Chuck possédait sur microfilm une grande partie des séries d'archives pertinentes, BB^{18} et BB^{30}. Il suggéra qu'il s'était passé des choses intéressantes à Limoges et dans

* Professeur d'histoire contemporaine à Yale University. Traduction de Colette Friedlander.

John Merriman, Hommages à Charles Tilly, *Le Mouvement Social*, octobre-décembre 2008.

le Limousin sous la Deuxième République. Je rédigeai une étude pour le séminaire sur la dynamique de la répression policière dans la région. Quelques mois plus tard, après mes oraux (j'avais fait la connaissance de Chuck si récemment qu'il n'était même pas membre du jury d'examen), je mettais le cap sur la France pour faire des recherches en vue de ma thèse, dont Chuck était le directeur.

« Chez les Tilly » sur Hill Street à Ann Arbor avaient lieu les désormais légendaires séminaires du dimanche soir. Natalie Davis et Maurice Agulhon s'y exprimaient, mais on pouvait aussi entendre des étudiants de troisième cycle parler de leurs thèses. C'était un apprentissage parfait, dont le trait cardinal était que Chuck ne tolérait aucune hiérarchie et que les idées de tous (même lorsqu'elles étaient moins bonnes) étaient sur un pied d'égalité. À l'époque Wayne Te Brake, Bob Schwartz, Mike Hanagan, Miriam Cohen, Ron Aminzade, Mary Jo Maynes et Bill Roy étaient parmi les participants. Et bien entendu, dès le début, Chuck était tout simplement Chuck, pas monsieur le professeur ou je ne sais quel autre titre pompeux, et la plupart d'entre nous avons maintenu vivante cette tradition.

Chuck travaillait presque tout le temps. Il était si occupé et pourtant toujours si prodigue de son temps. (De ce fait, on pouvait très difficilement songer à rendre une copie en retard ; s'il était capable de travailler ainsi, nous devions pouvoir en faire autant.) Mais il n'aimait pas perdre de temps. Il recevait toujours tant de lettres, de coups de téléphone et de visites. (Il m'expliqua un jour sa stratégie du « coin neutre » à l'intention des visiteurs : il proposait de les rencontrer non dans son bureau mais ailleurs, ce qui lui permettait de décider après un temps raisonnable que l'entretien était terminé et de retourner à son travail.) Par la suite, à l'âge de l'ordinateur, il avait toujours des centaines de messages. Il n'avait à peu près aucune patience pour les menus propos, et certainement pas par courriel. Pour avoir droit à une réponse, il fallait poser une question précise : « Qu'a-t-on écrit de bon sur la violence collective en Albanie ? » ou « Comment allez-vous ? », et alors il répondait toujours, immédiatement.

Il était si fidèle à ses étudiants, à ses collègues et à ses amis. Il prétendait qu'il n'avait mis une cravate qu'une fois dans sa vie, lorsque lui-même et Louise étaient venus à New Haven en 1980 pour mon mariage avec Carol. (C'est plus ou moins mon cas aussi.) Leur présence comptait évidemment beaucoup pour nous. Lorsque nous nous sommes installés définitivement en France, dans l'Ardèche (un vrai défi, car j'enseigne à Yale en faisant la navette), il est venu voir à quoi ressemblait notre village. Il a certes paru s'y plaire, mais quand il est parti je voyais bien qu'il se demandait si je pourrais vraiment y travailler suffisamment. Pendant une dizaine d'années, Chuck a été locataire d'un minuscule appartement dans l'immeuble le plus ancien de Paris sauf un, rue François Miron dans le Marais. Je faisais plus ou moins office d'agent pour l'appartement, et j'y étais beaucoup plus souvent que Chuck. Nous avions des idées très différentes en matière d'entretien. Un jour, lorsque Chuck est arrivé alors que je venais de partir, il dit que le logis évoquait les derniers jours de Pompéi. Il pouvait se montrer quelque peu maniaque : il lui est arrivé une fois de passer les vingt dernières minutes de son séjour à attacher ensemble des bouts de ficelle pour les ajouter à la pelote de l'appartement. Quand la France a cessé d'être au centre de ses recherches, il n'est pas revenu ici bien souvent.

Chuck lisait toujours les manuscrits quasiment le jour même – des milliers et des milliers sur la durée de sa carrière –, surtout ceux de ses collègues, de ses anciens

étudiants et de ses étudiants. Au cours des six dernières années, mes éditeurs à Oxford et à Norton l'ont contacté en lui demandant s'il aurait le temps d'écrire un texte de quatrième de couverture. L'un et l'autre m'ont appelé ensuite, constatant avec stupéfaction qu'il avait lu le livre et envoyé dès le lendemain une superbe présentation. Il était comme ça.

L'an dernier, Chuck avait accepté de prononcer l'allocution principale lors d'un colloque à Washington. Il ne se sentait pas bien et était très fatigué, mais il vint quand même. On m'avait demandé de le présenter, et il me dit qu'il était très fatigué et ne parlerait que 35 minutes ; je fis donc durer l'introduction. Il fut formidable, brillant, pertinent, irrésistible. Ce fut la dernière fois que je l'ai entendu prendre la parole.

Les 51 livres de Chuck, selon le dernier décompte, ainsi que ses innombrables articles, ont bien entendu exercé une immense influence sur l'histoire, tout comme sur la sociologie, les sciences politiques et probablement aussi l'ethnologie et l'économie. Il a dit un jour qu'il travaillait dans le no man's land entre la sociologie et l'histoire, mais en fait il avait créé la sociologie historique. Quant à l'historien que je suis, il a exercé une influence importante sur tous mes ouvrages consacrés à la France (y compris celui que je lui ai dédié en 1992). Voici quelques exemples de ce que Chuck m'a appris : comment penser le processus révolutionnaire ; la nécessité de mettre au premier plan la dynamique du changement économique, social, politique et culturel – « à inscrire en néon », comme il lui arriva de le dire – dans le contexte de l'histoire narrative à laquelle je me consacre parfois ; la nécessité d'apprécier la complexité des villes et des bourgs et des relations entre ville et campagne ; et bien plus encore.

Chuck écrivit un jour : « Il est amèrement difficile d'écrire l'histoire des restes », et cela m'est toujours resté. Pour *The Red City* (*La ville rouge*), l'idée de développer une comparaison entre la corporation des bouchers du centre de Limoges et les ouvriers porcelainiers des faubourgs m'est venue d'une remarque qu'il m'avait faite. En écrivant *A History of Modern Europe from the Renaissance to the Present* (*Histoire de l'Europe moderne de la Renaissance à nos jours*) et son édition suivante, voire la nouvelle que j'achève actuellement, j'ai toujours gardé présent à l'esprit ce qu'il m'a dit il y a bien longtemps : l'histoire ne doit pas être envisagée comme une série de boîtes que l'on ouvre et que l'on referme ensuite pour passer à la suivante, et les grands thèmes comme la formation des États et le capitalisme offrent un moyen de comprendre et de présenter le passé.

Chaque fois que pendant mes études (et plus tard) je n'arrivais pas à mettre de l'ordre dans ce que j'étudiais ou écrivais, j'allais voir Chuck pour lui demander conseil. Il répondait invariablement : « Regarde, il y a trois aspects à cette question » en tenant les mains sur le côté, assez bizarrement, de façon à évoquer un carré – mais avec Chuck, trois ou quatre aspects était une simplification destinée au reste du monde, parce qu'il pouvait en imaginer environ une centaine simultanément. (Si j'ai bonne mémoire, il y a une photo de lui dans cette pose sur la couverture d'un de ses livres.)

Eh bien, il y a (au moins) trois façons d'envisager Chuck Tilly. Il était sans doute l'homme le plus brillant que nous aurons jamais connu. Sa grande influence sur les sciences sociales se poursuivra, grâce à ses propres travaux et, on peut l'espérer, grâce à ses collègues et à ses anciens étudiants. Et c'était un être humain merveilleux, d'une grande bonne volonté, plein de bonne humeur, qui avait le souci d'autrui et de la condition humaine. Et il était un mentor et un collègue parfait, un ami merveilleux. Comme il va nous manquer !

Annales

Histoire, Sciences Sociales

n° 5 septembre-octobre 2008

Sommaire

Justice politique

BEATRIZ BRAGONI

La justice révolutionnaire en Amérique du Sud pendant les guerres d'indépendance
Le procès des frères Carrera (1818)

SYLVIE THÉNAULT

L'OAS à Alger en 1962
Histoire d'une violence terroriste et de ses agents

FRÉDÉRIC AUDREN et DOMINIQUE LINHARDT

Un procès hors du commun ?
Le procès de la Fraction Armée Rouge à Stuttgart-Stammheim (1975-1977)

Pouvoirs (comptes rendus)

Conflits religieux

BERTRAND FORCLAZ

Le foyer de la discorde ?
Les mariages mixtes à Utrecht au XVII[e] siècle

Histoire et paysage

ANGELO TORRE

Un « tournant spatial » en histoire ?
Paysages, regards, ressources

Guerre et paix (comptes rendus)

Résumés / Abstracts

Livres reçus

Rédaction

54 bd Raspail 75006 Paris • Tél. : 01 49 54 23 77 • annales@ehess.fr

Abonnement

Armand Colin abonnements : 5, rue Laromiguière • 75240 Paris Cedex 05 • Tél. : 0820 065 095 (France) • Tél. : 33 (0)1 40 46 49 89 (international) • Fax : 33 (0)1 40 46 49 93 • infos@armand-colin.com

Vente au numéro

Prix d'un numéro simple : 17 € • Prix d'un numéro double : 25 €

En librairie et en ligne : Dif'Pop • 21ter, rue Voltaire • 75011 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 24 21 31 • Fax : 33 (0)1 40 24 15 88 • www.difpop.com

Sur place ou par correspondance : Éditions de l'EHESS • 131 boulevard Saint-Michel • 75005 Paris
Facturation : 33 (0)1 53 10 53 56 • Fax : 33 (0)1 44 07 08 89 • editions-vente@ehess.fr

Charles Tilly et la France

par Michelle Perrot et Patrick Fridenson*

Après sa monographie de 1964 sur la Vendée, Charles Tilly s'orienta résolument vers l'étude des mobilisations sociales, dont la grève était une forme majeure. Ce qui l'intéressait, c'était moins le contenu expressif, ethnographique, de la grève que la reconstitution de séries, susceptibles de retracer un mouvement à confronter avec d'autres séries pour en comprendre le sens global. Les archives nationales (F⁷, F¹², BB¹⁸) et départementales (la série M, constituée par les versements des préfectures, commençait tout juste à être inventoriée), la statistique publiée par l'Office du travail à partir de 1890, fournissaient les données d'une rigoureuse étude quantitative. Près de 100 000 grèves furent dénombrées et 18 000 décortiquées. Pour brasser cette énorme matière, les auteurs ne disposaient pas encore d'ordinateurs, mais déjà de procédés mécanographiques qui permettaient totalisations, corrélations et analyses factorielles multivariées. Ils mobilisèrent, autour du laboratoire qu'avait fondé Charles Tilly à l'université de Michigan, une équipe nombreuse et compétente. L'ouvrage impressionne par son appareil statistique et sa mise en œuvre : une centaine de graphiques et de cartes montrant la distribution spatiale des grèves à diverses époques. On pense parfois à Simiand et à sa somme sur le salaire et la monnaie, mais en beaucoup plus charpenté et argumenté. Première grande étude sur les grèves en France après celle de Jean-Pierre Aguet sur les coalitions de la Monarchie de Juillet, le livre n'a jamais été dépassé à ce jour. Triomphe de l'histoire quantitative, il vaut plus encore par son souci d'interprétation sociologique : comprendre les déterminants, les formes et changements de la conflictualité ouvrière en France à l'ère industrielle.

On notera que le premier article de Tilly et Edward Shorter, son collaborateur (professeur à Toronto, il devait par la suite s'orienter vers l'étude de la famille), fut publié dans *Le Mouvement Social* (n° 76, juillet-septembre 1971), sous le titre « Le déclin de la grève violente en France, 1890-1935 ». Les auteurs y soulignaient une de leurs thèses majeures : le rôle du syndicalisme dans une conflictualité de plus en plus organisée et rationalisée. Cette thèse est au cœur du livre de 1974, *Strikes in France, 1830-1968*[1], dont la chronologie montre la perspective : la longue durée, dans ses tendances et ses fluctuations ; mais aussi une datation entre deux « révolutions » qui suggère une hypothèse sur les poussées de coalitions. Les événements politiques (1936, 1968 notamment), sont marqués par des « vagues » de grèves qui leur doivent beaucoup plus qu'aux aléas de la conjoncture. Le contexte organisationnel, les relations des syndicats avec l'État sont des facteurs majeurs de la mobilisation sociale.

C'était le premier pas dans une étude plus vaste. Charles Tilly voulait réaliser à Michigan une base de données économiques et sociales sur la France contemporaine et il y réussit largement. En 1975, avec son frère Richard, professeur à l'université de Münster, et son épouse Louise (spécialiste de l'Italie), il publia *The Rebellious Century (1830-1930)*[2] qui englobe France, Italie, Allemagne pour une étude comparative des

* Membres du comité de rédaction du *Mouvement Social.*

1. Cambridge, Cambridge University Press, 1974.
2. Harvard University Press, 1975.

mobilisations. Aux sources d'archives les auteurs avaient ajouté un dépouillement systématique et échantillonné de la presse pour y relever les incidents (manifestations, revendications) mentionnés. Dans leurs conclusions, tout en se revendiquant de Marx, ils s'en démarquent au moins sur deux points : le rôle de l'artisanat, plus moteur que la grande industrie, celui de la conjoncture politique dans les mouvements sociaux. Il y a dans ces deux ouvrages une réhabilitation du politique (rôle de l'État) et de l'organisationnel (syndicalisme) comme facteurs prépondérants des mobilisations.

Les travaux et les thèses de Charles Tilly trouvèrent un écho majeur dans les rencontres d'histoire sociale organisées à l'initiative de la Maison des sciences de l'Homme (Clemens Heller, Georges Haupt, directeur d'études à l'EHESS et membre de l'équipe du *Mouvement Social*)[3]. L'objectif était de stimuler et de fédérer les chercheurs et les équipes qui, en Europe comme aux Etats-Unis, développaient une histoire sociale, principalement ouvrière, en plein essor. De 1975 à 1977, des colloques fermés (le principe était de favoriser échanges et discussions au sein d'un petit groupe, espèce de *think tank* d'histoire sociale si l'on veut, qui à chaque table ronde accueillait des spécialistes du thème choisi) réunirent à Paris, Londres, Constance, Pittsburgh… les principaux chercheurs du domaine : Eric Hobsbawm, Edward Peter Thompson, auteur du célèbre *The making of the English working class* (1964) et Dorothy Thompson, Charles et Louise Tilly, David Montgomery, Joan Scott, Dieter Groh, Jürgen Kocka, etc., et plusieurs membres du *Mouvement Social*. Au programme : les grèves, la sociabilité, famille et industrialisation, le patronat, l'art et la bourgeoisie, la conscience de classe, le travail des femmes, sur lequel en 1978 Louise Tilly et Joan Scott publièrent *Women, Work and Family*[4],témoignage de l'alliance première entre histoire sociale et histoire des femmes. « Les Tilly » accueillaient généreusement les chercheurs français (et autres), non seulement à l'université de Michigan, mais dans leur maison d'Ann Arbor, où les séminaires du dimanche soir étaient à la fois recherchés pour leur chaleur et redoutés pour l'endurance dont il fallait faire preuve lorsqu'on débarquait de Paris ! Là se faisaient des rencontres, se nouaient des amitiés de longue durée. Ce furent des moments forts, inoubliables qu'il faudrait raconter. À Chuck (nom familier de Charles) et à Louise nous sommes nombreux à devoir beaucoup, intellectuellement et humainement.

Chuck et Louise passèrent ensuite à New York, d'abord ensemble à la New School, puis Chuck seul à Columbia University, comme « professeur de science sociale » de 1996 à sa mort le 29 avril 2008. Dans cette période new-yorkaise, Chuck donna une conclusion à ses travaux français avec une fresque synthétique, *La France conteste de 1600 à nos jours*[5]. Ce livre, publié en France la même année qu'aux États-Unis, a exercé une influence profonde en France, et bien au-delà des historiens, non seulement par sa couverture d'une très longue période, mais surtout par ses thèmes porteurs : le répertoire d'action, la variété des formes de conflictualité, l'action collective, les mobilisations, les relations entre le changement social et l'État. Si Chuck continua par la suite à diriger quelques thèses remarquables sur la France[6], sa pensée était désormais

3. Cf. M. Perrot, « Les tables rondes de la MSH », *Le Mouvement Social*, avril-juin 1980, p. 34-36.

4. Traduit dix ans plus tard, en 1988, aux éditions Rivage.

5. Paris, Fayard, 1986. Traduction de *The Contentious French*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press, 1986. Le livre vient d'être réédité chez Fayard en octobre 2008.

6. Signalons ici S. Cohn, *When Strikes Make Sense – And Why. Lessons from Third Republic French Coal Miners*, New York, Plenum Press, 1993.

ailleurs. En Grande-Bretagne, certes, où il se risqua sur le terrain jalousement gardé des plus grands historiens sociaux britanniques avec *Popular Contention in Great Britain, 1758-1834* (1995, réédité en 2005)[7]. Et surtout dans des livres faisant le tour à l'échelle du monde d'un thème majeur comme le travail en régime capitaliste – livre qu'il corédigea avec son fils Chris[8] –, la confiance, l'identité, la démocratie, le changement social, ainsi que dans la direction ou la codirection d'ouvrages collectifs sur des grands problèmes du social. L'âge ne diminuait pas son ardeur à la tâche. En cette seule année 2008, où il s'apprêtait à recevoir le prix Albert Hirschman, deux livres de lui sont sortis, l'un sur son registre le plus connu, la contestation[9], l'autre sur un domaine qui l'intéressait de plus en plus : les dimensions morales de la vie en société, et ici leurs liens avec la réputation[10].

Cette partie de son œuvre a eu en France des lecteurs surtout chez les spécialistes de la science politique, la sociologie ou l'économie. Elle n'a en général pas été traduite en français. Mais l'intérêt qu'elle suscitait dans ces milieux a permis la parution rapide dans notre langue d'un livre publié en 2007 et écrit avec son disciple et ami Sidney Tarrow, sous le titre : *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*[11]. Passant avec aisance des mobilisations des colons israéliens de la bande de Gaza aux féministes de mai 68, des mouvements anti-esclavagistes de l'Angleterre du XVIII[e] siècle à la révolution orange de 2004 en Ukraine, des mouvements sociaux concrets aux concepts, aux modèles, à la théorie, ce livre est du pur Tilly. Il y réaffirme sa conviction que le conflit reste le moteur de l'action politique. L'ouvrage est sorti en mai 2008. Ainsi, au moment même où il est mort, Charles Tilly venait de retrouver le contact direct avec les lecteurs et les lectrices français.

7. Parution en 1995 à Harvard University Press, réédition : Boulder, Paradigm Publishers, 2005.
8. *Work under Capitalism*, Boulder, Westview Press, 1998.
9. *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
10. *Credit and Blame*, Princeton, Princeton University Press, 2008.
11. Paris, Presses de Sciences Po, 2008. Traduction de *Contentious Politics*.

L'Europe et ses ethnologies

Revue *Ethnologie française* n°2008/4
Octobre-décembre 2008

Responsable scientifique du numéro :
Martine Segalen

Alors que la construction d'une Europe de la recherche modifie profondément le paysage institutionnel, qu'en est-il aujourd'hui de l'anthropologie européenne ? L'ouverture de l'Union aux anciens pays communistes déplace le pôle d'équilibre entre les ethnologies les plus occidentales vers le Centre de l'Europe. De nouvelles règles, de nouvelles structures se mettent en place à un échelon qui dépasse le cadre national. Dès lors, y a-t-il ruptures, continuités… voire « crise » ?
A la fin de l'année 2007, ces questions - ainsi que les défis qui attendent la recherche anthropologique - furent l'objet de plusieurs débats entre collègues venus de toute l'Europe, tant dans le cadre du projet « Anthropologie de l'Europe » que dans celui des « Assises de l'anthropologie et de l'ethnologie en France ». Parmi tous les thèmes débattus, beaucoup d'interrogations portèrent sur les liens entre la recherche en ethnologie et les musées, dont le paysage a été profondément bouleversé en France. Quel est l'avenir de cette relation… qui fut fondatrice de la discipline ?
C'est de ces Rencontres que se nourrit le présent numéro d'*Ethnologie française*, dont les articles pourraient servir à éclairer un débat *in progress*. L'avenir et le sort de notre discipline en dépendent.

Introduction
RESPONSABLE SCIENTIFIQUE
Martine Segalen
L'Europe et ses ethnologies

Martine Segalen et Andrès Barrera-González
Construire une Europe de l'enseignement et de la recherche
Andrès Barrera-González
Aims and Scope of the « Anthropology in Europe » *Project*
Roy F. Ellen
Anthropology and its Subdivisions in Relation to Contemporary Human Science
Michael Herzfeld
Ouvrir les frontières de l'Europe. La géographie bureaucratique d'une discipline
Irène Bellier
L'anthropologie dans l'Espace Européen de la Recherche. Un monde à construire
Charles Macdonald
L'anthropologie en France, dans quel état ? Ethnologie et musée : un débat en cours
Bernard Dupaigne et Jacques Gutwirth
Quel rôle pour l'ethnologie dans les musées ?
Denis Chevallier
Collecter, exposer le contemporain au MUCEM
Martine Segalen
Des ATP au MUCEM : exposer le social
Bernard Dupaigne
Au Musée de l'Homme : la disparition des ethnologues
Zeev Gourarier
Des maisons au musée : une exposition mise en question
Jane Cobbi
Une maison dans un musée : un face à face entre architectures vernaculaire, spécifique, monumentale
Christian Coiffier
Quels budgets pour l'achat de collections contemporaines ?
Benoît de L'Estoile
L'anthropologie après les musées ?
Bernard Formoso
Pour un contre-esthétisme didactique dans les musées d'ethnologie
Anne-Christine Taylor
Au Musée du Quai Branly : la place de l'ethnologie
Marc Olivier Gonseth
La rhétorique expographique au Musée d'ethnographie de Neuchâtel
Joseph-Franz Thiel
Au Musée de Francfort : la démarche ethnologique
Colette Pétonnet
Impossible musée ou musée des possibles ?

VARIA : défits et destins

Bjarne Rogan
Une alliance fragile. Sigurd Erixon, Georges Henri Rivière et l'ethnologie européenne d'avant-guerre
Eric Marlière
Les « jeunes de cité ». Territoires et pratiques culturelles
Samia Moucharik
Le film Rêve d'usine. *Une conception singulière de la « lutte »*

Comptes rendus
Tables

Rédaction Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie - 21, Avenue de l'Université – 92023 Nanterre cedex
tél : 01 46 69 26 63 - fax : 01 46 69 24 51 – mail : gisele.borie@mae.u-paris10.fr
Abonnement : 4 numéros par an et vente au numéro :
Presses Universitaires de France 6, Avenue Reille – 75014 Paris
tel : 01 58 10 31 60– fax : 01 58 10 31 82 – e-mail : revues@puf.com

Prix de l'abonnement pour 2009 :
(les abonnements partent du premier fascicule de l'année en cours)
Particulier : 76 Euros
Institution : 96 Euros
Étudiant : 50 Euros

Vente au numéro : 22 euros (par l'intermédiaire de votre libraire habituel et PUF)

INFORMATIONS ET INITIATIVES

MÉMOIRES, ARCHIVES, IMMIGRATION

« Histoire et mémoire de l'immigration en France » – Colloque, Paris, 15-16 septembre 2008

Proposé dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), ce colloque entendait mettre en évidence la place des étrangers dans l'histoire de la France contemporaine, tout en privilégiant une approche régionale. Cette manifestation fut également l'occasion de présenter les conclusions d'une enquête initiée en 2005 sur ce sujet dans l'ensemble des régions françaises. La première journée a ainsi permis d'appréhender la singularité des différentes histoires régionales ; la seconde journée en a tiré des pistes pour l'action publique et associative. L'évolution des représentations, l'enseignement de l'histoire de l'immigration et la mise en valeur des fonds sur l'immigration ont été au cœur des discussions.

Contact : Najat Azmy – najat.azmy@lacse.fr

À noter : le numéro d'*Hommes et Migrations* du printemps 2008 (n° 1273, mai-juin 2008), coordonné par Laurence Mayeur et Marie Poinsot, publie une série d'études sur l'histoire régionale de l'immigration.

« Les archives de l'immigration » – Journée d'étude, Marseille, 26 septembre 2008

Organisée par la Direction des Archives de France, la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) et l'association Génériques, cette journée d'étude avait pour but de poser les problèmes liés à la collecte, à l'inventaire et à la valorisation des archives touchant l'histoire de l'immigration. Après un bilan de la politique des archives de France en la matière, plusieurs expériences menées par différents services des archives départementales ont été présentées afin d'insister sur l'importance des sources associatives et privées. La seconde partie de la journée a été l'occasion de présenter plusieurs outils de recherche et notamment la base de données Natnum des Archives Nationales. Enfin, plusieurs aspects de la valorisation ont été abordées, à commencer par la mise en scène des archives ou l'écriture mémorielle.

Contact : Archives départementales des Bouches-du-Rhône - archives13@cg13.fr

NATIONS ET IDENTITÉS

« Être et se penser français dans le monde atlantique » – Colloque, Paris, 16-18 octobre 2008

Prenant acte du vif essor de la nouvelle histoire atlantique depuis les années 1990, les organisateurs de ce colloque entendaient poser le problème de l'existence d'un « Atlantique français » entre le XVII^e^ et le XIX^e^ siècles. Les communications ont porté sur les rapports entre citoyenneté, naturalité et nationalité ainsi que sur la construction des sentiments nationaux et des identités. Centrées sur l'espace atlantique, elles ont été amenées à se pencher sur son degré d'intégration, mais aussi à mesurer l'influence des interactions entre métropoles et colonies sur l'évolution de la francité durant cette période.

Un certain nombre d'interventions sont disponibles en ligne sur le site du Centre d'études nord-américaines (EHESS) : www.ehess.fr/cena/colloques/2008/etre-francais.html

Contact : Céline Vidal – celine.vidal@ehess.fr

« La Catalogne, une histoire méditerranéenne » – Colloque, 11-13 octobre 2008

Initié par l'Association des catalanistes français, ce colloque devait faire le bilan de l'historiographie récente consacrée à la Catalogne afin de produire un état de la recherche mais aussi de suggérer des pistes de réflexions nouvelles. Un grand nombre d'interventions ont, bien entendu, porté sur la notion de frontière, mais également sur les déplacements qu'elle a générés. Une demi-journée a été consacrée à la question des ressources et de l'activité économiques dans cet espace ; la question de son ancrage dans les réseaux économiques et techniques européens a également été évoquée. Enfin, les représentations croisées de la France et de l'Espagne en Catalogne ont aussi été examinées en privilégiant la longue durée.

Contact : Gracia Dorrel-Ferré – gracia.dorel@gmail.com

Association des catalanistes français – site internet : www.france-catalaniste.com

UNE HISTOIRE DU TRAVAIL AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

« Labour Crossings : World, Work and History » – Conférence internationale, Johannesburg, 5-8 septembre 2008

Organisée par les universités de Witwatersrand et de Johannesburg, avec le soutien de l'Institut international d'histoire sociale et de la Conférence internationale

d'histoire ouvrière et sociale, cette conférence avait pour but de promouvoir une histoire du travail transnationale, soucieuse d'examiner les relations entre différentes régions du monde, mais aussi d'élargir les conceptions classiques de l'histoire sociale. Entre autres thèmes ont été abordés : les migrations, les solidarités et les mobilisations ouvrières ainsi que le problème du partage des archives entre les anciens pays coloniaux et leurs anciennes colonies.

L'intérêt de ce colloque est double. Il insiste, d'une part, sur des aires géographiques longtemps considérées comme périphériques du point de vue d'une histoire occidentale et il encourage, d'autre part, les comparaisons à différentes échelles. Plusieurs communications ont ainsi porté sur l'Afrique et sur l'Amérique latine. En somme, cette rencontre apparaît clairement comme une invitation à une histoire sociale globale.

Contact : Lucien Van der Walt – Lucien.VanDerWalt@wits.ac.za

Ce colloque sera prolongé en septembre 2009 par la 45e conférence de Linz sur le thème « Histoire ouvrière au-delà des frontières : concepts et explorations » (une information sera diffusée dans l'un de nos prochains numéros).

« Les fondements conceptuels de l'histoire sociale » – Rencontre, Bochum, 2-4 avril 2009

L'Institut des mouvements sociaux de l'université de Bochum proposera en avril 2009 une rencontre consacrée aux fondements théoriques et aux concepts de l'histoire des mouvements sociaux. Les discussions porteront ainsi sur le concept d'identité collective, sur les formes matérielles et symboliques de mobilisation ou sur le poids des structures politiques sur l'organisation des mouvements sociaux. Il s'agira d'abord de mettre en évidence les apports des théories sociologiques pour l'étude historique de ces mouvements, même si le recours au matériau historique et empirique sera amené à enrichir les cadres conceptuels.

Contact : Dr. Jürgen Mittag – juergen.mittag@rub.de

Site internet : www.ruhr-uni-buchum.de/isb

Bibliothèque virtuelle des premiers socialismes

Le service commun de la documentation de l'Université de Poitiers met en place une bibliothèque virtuelle sur les premiers socialismes. Cette dernière renferme des documents produits par les saint-simoniens, les fouriéristes, Cabet et les communistes icariens, Pierre-Joseph Proudhon…, ainsi que des introductions et des bibliographies qui permettent de mieux les comprendre. Ces documents du XIXe siècle sont pour la plupart extraits du fonds légué à l'Université par Auguste Dubois (qui fut professeur d'histoire des doctrines économiques et politiques à l'Université de Poitiers). Ce site comporte d'ores et déjà 37 ouvrages numérisés et sera enrichi progressivement.

Site internet : http://premierssocialismes.edel.univ-poitiers.fr

Le tome IV du nouveau Maitron

Avec la parution du tome IV (Cos-Dy) du *Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social*, le Maitron connaît une nouvelle étape. Ce dictionnaire, publié sous la direction de Claude Pennetier, couvre la période allant de l'Occupation à la coupure majeure de mai 1968 et permet ainsi de repérer les acteurs de l'histoire sociale de cette époque et d'aborder également des thématiques comme l'anticolonialisme ou l'éducation populaire. Cette publication a été présentée le 11 septembre 2008 à la mairie de Rennes.

Une souscription est lancée auprès des Éditions de l'Atelier.

Site internet : www.maitron.org

Contact éditeur : Éditions de l'Atelier – contact@editionsatelier.com

HISTOIRE DU SPORT

« Sports et médias » – Colloque, Grenoble, 30 octobre – 1er novembre 2008

L'université Joseph Fourier de Grenoble et son laboratoire Sport et environnement social ont organisé du 30 octobre au 1er novembre 2008 le treizième carrefour d'histoire du sport. Le but de cette rencontre était de prendre la mesure du phénomène sportif dans la diversité des médias du XIXe siècle à nos jours. Il s'agissait de comprendre non seulement les effets de la médiatisation sur le sport mais aussi, à l'inverse, l'influence du sport sur l'histoire des médias elle-même. De la centaine d'interventions, on retiendra celles portant sur les pratiques médiatiques des acteurs sportifs – perçues, par exemple, à travers la construction de l'identité de certains clubs – et sur le poids des médias sur l'activité sportive – notamment à travers les problèmes posés par l'arbitrage.

Site internet : http://carrefours2008.ujf-grenoble.fr

« Le sport s'expose » - Musée national du Sport, Paris

Le musée national du Sport, actuellement fermé au public, sort de ses murs et propose une exposition permanente dans les locaux du Secrétariat d'État chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, à Paris (avenue de France). Trois cents œuvres d'art et objets de sportifs rappellent les grands moments de l'histoire du sport, mais aussi la richesse des collections du musée.

Son centre de documentation, qui renferme un fonds important d'ouvrages, de périodiques mais aussi de photographies ou de films, est ouvert uniquement sur rendez-vous. Le site Internet du musée comporte également un grand nombre de ressources pouvant faire l'objet d'un usage pédagogique

Lieu de l'exposition : Secrétariat d'État chargé des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative – 93, avenue de France – Paris. Tél. : 01 45 83 15.80

Centre de docmentation du musée national du Sport, 24, rue du Commandant-Guilbaud, 75016 Paris – infodoc@museedusport.fr – Tél. : 01 40 71 45 60

Site internet : www.museedusport.fr

1968, encore

« 40 years after : a global perspective » – Conférence, Linz, 11-14 septembre 2008

Cette rencontre, organisée par la Conférence internationale d'histoire ouvrière et sociale, était destinée à appréhender les terrains extra-européens des événements de l'année 1968, en insistant sur le recours aux comparaison transnationales et transcontinentales. Plusieurs communications ont ainsi porté sur l'Inde, le Pakistan, la Chine ou l'Amérique latine. D'autres interventions ont plus particulièrement éclairé le fonctionnement de réseaux internationaux, qu'il s'agisse des déserteurs américains installés en Europe ou de la gauche radicale aux États-Unis, en RFA et en France. Une discussion générale a tenté, enfin, de dresser un inventaire de l'héritage des années 1968.

Site internet : www.ith.or.at – Contact : ith@doew.at

« The Alternative Milieu. Unconventional Lifestyles and Left-wing Politics in West Germany and Europe » – Colloque, Copenhague, 19-21 septembre 2008

Organisé par Sven Reichardt et Detlef Siegfried, ce colloque a étudié les milieux alternatifs en Europe – surtout occidentale – de 1968 à 1983.

Contact : heike.kempe@uni-konstanz.de

« Mai 68 à la trace » – deux tables rondes sur les revues en 68 à l'abbaye d'Ardenne (Caen)

À l'occasion de l'exposition *Le Vieux monde est derrière toi ! Une décennie de revues 1968-1978*, l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) a organisé deux tables rondes le 23 septembre. Comment les revues de l'époque ont-elles été traversées par les événements de mai-juin 68 ? Comment ont-elles su ou voulu les accompagner ? Embrasement éphémère ou lame de fond emportant durablement leur histoire ? Michelle Perrot, Alain Jouffroy, Jean-François Bert, Christophe Bourseiller, Yannick Butel, Boris Gobille ont évoqué le « passage de 68 » dans *Le Mouvement Social*, *Opus international*, *Change*, *Tel Quel*, *Partisans*, dans les revues situationnistes et de théâtre, depuis *Travail/Théâtral* jusqu'à l'*Art du théâtre*. Des revues d'aujourd'hui ont ensuite dit comment, à rebours de la complaisance nostalgique et commémorative, les chantiers – politiques, sociaux et culturels – ouverts en 68 sont encore à l'œuvre dans leur travail et comment elles estiment s'inscrire dans ce formidable élan critique et créatif.

Site internet : www.imec-archives.com

« Le mai 1968 des historiens » – Colloque, Paris, 23-24 octobre 2008

Prolongeant un séminaire que nous avions déjà signalé, ce colloque, organisé par Agnès Callu, entendait décrypter les discours rétrospectifs portés par les historiens sur mai 1968. La première session devait ainsi être consacrée à la constitution du corpus de témoignages oraux et de son exploitation historienne. La suite de cette première journée a porté plus particulièrement sur l'identité historienne face à l'événement. D'autres thèmes furent également abordés : l'affirmation des identités politiques, l'état de l'enseignement supérieur à la veille de la crise et la positionnement de la discipline historique. L'intervention de témoins (Daniel Roche, Michelle Perrot, Claude Nicolet, Jacques Dupâquier, Jean-Jacques Becker et Jacques Revel) a permis de croiser analyses et expériences.

Contact : Agnès Callu – agnes.callu@culture.gouv.fr

APPEL À COMMUNICATIONS

« Fictionalité et économie dans la France moderne et contemporaine » - Colloque international interdisciplinaire

Dans le sillage des travaux menés sur la question de la représentation de l'argent et de l'économie dans les fictions littéraires au XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les organisateurs de ce colloque, qui se tiendra les 14 et 15 mai 2009 à Nanterre, entendent questionner les rapports entre arts du récit et économie au moment où cette dernière s'affirme comme une science à prétention normative. Il s'agira notamment d'enquêter sur le partage qui verrait le discours économique destiné à la sphère publique tandis que la fiction, même lorsqu'elle traite d'économie, serait cantonnée la sphère privée. De manière générale, ce colloque renvoie aux interrogations portant sur la différenciation entre sciences sociales et fiction.

Les propositions de communication, d'environ 750 mots, doivent être envoyées avant le 15 janvier 2009 à Stéphanie Loncle (stephanie.loncle@gmail.com) ou à Martial Poirson (martial.poirson@yahoo.fr).

UNE BIBLIOGRAPHIE POUR L'AGRÉGATION DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Notre revue a publié une bibliographie des articles et des livres qu'elle a fait paraître concernant le thème « Histoire des entreprises aux XIX^e^ et XX^e^ siècles » qui est au programme de cette agrégation sur son site internet : http://mouvement-social.univ-paris1.fr/.

RÉSUMÉS

Sylvie Aprile. De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire

Les trajectoires de femmes proscrites et exilées sous le Second Empire ont été laissées au second plan. Trois figures émergent cependant, qui contredisent l'image stéréotypée d'un éternel féminin voué au foyer et à l'immobilisme. La première est celle de l'épouse, la « femme qui reste » mais qui n'est pas passive, assumant en partie le rôle de l'homme et l'opprobre qui entoure l'exilé. La seconde est celle de la « suiveuse » dont le rôle est également à réévaluer dans la structuration et le maintien des réseaux familiaux et politiques. Au-delà du *topos* de la femme sacrifiant son confort et son bonheur pour accompagner son mari, les sources révèlent une palette d'expériences professionnelles et une grande capacité d'adaptation. La dernière figure est celle de l'exilée proprement dite, condamnée ou proscrite volontaire, partant seule. L'exil transforme leurs pratiques militantes et la nature de leurs engagements, comme le montrent les parcours de Jenny d'Héricourt et Jeanne Deroin.

Aurélie Audeval. Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France 1935-1940

Les mariages mixtes de femmes allemandes et autrichiennes fuyant le régime hitlérien avec des ressortissants français sont un phénomène numériquement modeste mais qui mobilise une attention importante de la part des autorités françaises. La naturalisation de femmes allemandes par l'intermédiaire du mariage devient de plus en plus suspecte au fur et à mesure de la montée des tensions internationale. À partir de 1938 la naturalisation des femmes étrangères mariées à un ressortissant français peut être refusée par l'administration. La germanité des réfugiées du III^e^ Reich fait d'elles, aux yeux de l'administration, des « anti-mères », qui ne sauront pas créer un foyer français, avoir des enfants français et même, dans le pire des cas, fourniront des informations militaires sur leur mari. L'articulation de cette double catégorisation genre-nationalité est importante pour saisir les enjeux qui se nouent autour de l'épisode de l'exil allemand en France entre 1933 et 1945.

Frank Caestecker. Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIX^e^ et XX^e^ siècles

Cet article livre une étude comparée des politiques du refuge menées par les principaux États européens sur le long XX^e^ siècle en croisant les transformations des régulations internationales et les politiques propres à chaque État, en s'attardant sur le cas de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de la France et de la Suisse. Il souligne les difficultés de l'élaboration d'une politique européenne du refuge et les formes qu'elle prend en les rapportant aux traditions nationales des États européens. Il montre que les trajectoires nationales de la politique du refuge, du milieu du XIX^e^ siècle à nos jours, peuvent être profondément différentes, voire contradictoires, et éclaire ainsi les enjeux contemporains liés à la mise en œuvre de la Convention de Genève.

Fabienne Le Houérou. La reconstruction de soi et l'invention de nouveaux métiers par les réfugiées du Darfour au Caire

Les conflits sanglants que connaît la corne de l'Afrique depuis plusieurs décennies provoquent l'accumulation en Égypte, et particulièrement au Caire, de nombreux migrants forcés. Ceux-ci, dans l'attente

d'une éventuelle reconnaissance de leur statut de réfugié décerné par les représentants locaux du Haut Commissariat aux Réfugiés, doivent assurer leur survie et retrouver leur capacité à agir. Les normes culturelles des immigrés et de la société hôte comme les structures économiques de la ville égyptienne donnent naissance à des expériences profondément différentes selon le genre.

Karine Meslin. Transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours

Les Cambodgiens immigrés en France entre 1975 et 2000 sont des réfugiés politiques fuyant la guerre civile et le régime Khmer. L'arrivée simultanée des hommes et des femmes ne renforce pas la domination masculine, bien qu'elle soit traditionnellement établie. Le modèle familial est affaibli par les événements vécus au Cambodge et les modes de vie dans la société d'accueil. Les conditions de l'exil transforment donc de façon accélérée l'ordre sexué et engendrent des tiraillements identitaires pour les deux sexes, que révèle l'étude des trajectoires de femmes cambodgiennes. Les situations sont complexes – il ne s'agit pas d'une simple émancipation d'un modèle traditionnel – et l'on observe des stratégies d'adaptation différentes à l'échelle du foyer familial et du groupe communautaire.

Silvia Salvatici. Le gouvernement anglais et les femmes réfugiées d'Europe après la Seconde Guerre mondiale

Les constructions socio-culturelles du genre féminin et la figure du réfugié interagissent et se renforcent : l'un et l'autre sont considérés comme des sujets non-politiques, n'ayant besoin que d'aide et de protection. L'une des premières opérations de réinstallation à grande échelle, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, voit le gouvernement britannique se charger de milliers de réfugiées originaires des pays baltes, recrutées comme personnel de service pour ses sanatoriums et sélectionnées à partir de critères restrictifs fondés sur l'âge, la nationalité et le renoncement aux liens familiaux. Cette expérience peut être considérée comme un chapitre important de l'histoire des personnes déplacées à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Elle donne à voir une Europe occidentale qui se consacre à la reconstruction de démocraties nationales et reçoit alors des réfugiés sans reconnaître ni leur histoire ni leurs droits. Ce type d'intégration les repousse en même temps vers des marges sociales, que définissent leurs emplois, leurs caractéristiques ethniques et leur genre.

Sylvie Aprile. From the Male to the Female Outcast : A Gendered History of French Political Exile in the British Isles and the Americas under the Second Empire.

The lives of political women outcasts under the French Second Empire have not attracted much historical attention. This article explores three types of female outcasts who challenge the traditional stereotype of a unchanging «eternal feminine» given over to domesticity. The first figure is the wife who « stays behind » the male political exile. She is not passive inasmuch as she assumes, at least in part, the responsibilities of her husband as well as the shame attached to his name. The second type is the woman who follows her husband into exile. She also plays an active role inasmuch as she helps to build and maintain family relations and political connections. If we look beyond the cliché of the wife who sacrifices her comfort and happiness for the sake of her husband, we find that these women had a variety of professional experiences and very ably adjusted to foreign circumstances. The last figure is the single woman outcast, who either is expelled from France or leaves by her own free will. In the case of such women outcasts as Jenny d'Héricourt and Jeanne Deroin, the exile experience transformed their militant behavior and the nature of their political activism.

Aurélie Audeval. A matter of categorisation ? The politics of mixed marriage betwen German women and French men in France, 1935-1940

Mixed marriages between French citizens and German or Austrian women fleeing the Hitlerian regime were not numerous. Nevertheless, they aroused much attention from the French authorities. As the threat of war arose in Europe, the naturalization of alien women through marriage was increasingly viewed with suspicion. After 1938, French citizenship could be denied to alien women who married Frenchmen. For the French administration, the « Germanness » of the female refugees from the Third Reich made of them « anti-mothers » who could never create a French foyer *or bear French children, and who might, in the worst case scenario, act as spies who used their husbands to furnish military information. The articulation of this double category of gender and nationality is crucial to understanding the issues raised by the German exile in France from 1933 to 1945.*

Frank Caestecker. Refugees and the State in Western Europe during the Nineteenth and Twentieth Centuries

This article compares refugee policies created in Western European states during the long twentieth century. It compares transformations in the international regulations and the internal politics of several states, particularly Great Britain, the Netherlands, Belgium, France and Switzerland. The text underlines the challenges of building European refugee policies, and analyzes the forms they have taken in relationship to the national traditions of various European states. The article shows how, from the mid-nineteenth century on, national histories of refugee policies differ profoundly from, and even contradict, one another. This fact sheds new light on contemporary issues relating to the implementation of the ideals of the Geneva Convention.

Fabienne Le Houérou. Rebuilding the self, finding new trades : Darfour women refugees in Cairo

The violent conflicts which have taken place in the Horn of Africa since the 1980s have led to an increased number of Darfour immigrants in Egypt, especially in Cairo. While these immigrants wait to be granted the status of refugee by the local bureau of the UNHCR, they have had to struggle on their own to survive and reorganize their lives. Profound gender differences in the immigrants' experiences have resulted from the cultural norms of the host society as well as the economic structures of the Egyptian city.

Karine Meslin. Transformations in gender relations among Cambodian immigrants in France since 1975

Immigrant Cambodians in France since 1975 have been political refugees fleeing civil war and the Khmer Rouge. Although male domination in this culture has remained relatively stable, it was not reinforced in France because men and women arrived at the same time. The familial model was undermined by events experienced by the immigrants in Cambodia as well as styles of life in France. Studies concerning Cambodian women reveal that conditions of exile transformed the sexual order in an accelerated fashion, generating ruptures in the gender identities of both men and women. However, the result of such ruptures was more complex than a simple emancipation of women from traditional models. This study also reveals that Cambodian women adopted different strategies of adaptation to their new environment, both at the familial and the community levels.

Silvia Salvatici. The British government and European women refugees after the Second World War

Because of the socio-cultural construction of gender, the figure of the female refugee is considered to be a non-political subject, needing neither aid nor protection. In one of the first large-scale attempts at resettlement, which took place at the end of the

Second World War, the English government assumed responsibility for thousands of women refugees from the Baltic countries. These women were recruited as service personnel for sanatoriums; they were selected according age, nationality and the willingness to renounce family ties.

This experience can be considered an important chapter in the history of displaced persons at the end of the Second World War. It reveals a Western Europe dedicated to the reconstruction of national democracies, and willing to receive refugees (but without recognizing either their history or their rights). This type of integration pushed immigrant women towards the social margins, where they were defined by their work, their ethnicity and their gender.

Cahiers Jaurès
JANVIER-JUIN 2008, N° 187-188

LES DÉBUTS DE LA SFIO

Avant-propos, *par Alain Chatriot*

La formation du parti socialiste SFIO, 1905-1914, *par Marion Fontaine*

Jaurès et le parti, retour sur un itinéraire, *par Gilles Candar*

La SFIO des années 1905-1914, construire le parti, *par Frédéric Cépède*

Images de congrès. Les photographies des congrès socialistes 1905-1914, *par Annick Bonnet*

Jaurès en congrès ou l'utopie délibérative, *par Christophe Prochasson*

SFIO, syndicalisme et luttes ouvrières (1905-1914), des relations problématiques et volontiers distendues, *par Stéphane Sirot*

Contre la vie chère, *par Alain Chatriot et Marion Fontaine*

À la recherche de la nouvelle affaire Dreyfus ? Les socialistes français, la politique et l'histoire, *par Vincent Duclert*

À la recherche de l'identité socialiste, hier et aujourd'hui, *par Sudhir Hazareesingh*

LIVRES REÇUS

A. Antoine, J. Mischi (dir.), *Sociabilité et politique en milieu rural*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 472 p. « Histoire ».

G. Antonetti, F. Cardoni, M. de Oliveira (dir.), *Les ministres des Finances de la Révolution française au Second Empire. Dictionnaire biographique 1848-1870*, t. III, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, 567 p. « Sources ».

M. Bergère (dir.), *L'Épuration économique en France à la Libération*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 343 p. « Histoire ».

V. Bernaudeau, J.-P. Nandrin, B. Rochet, X. Rousseaux, A. Tixhon (dir.), *Les praticiens du droit. Du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Approches prosopographiques (Belgique, Canada, France, Italie, Prusse)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 351 p. « Histoire ».

C. Bordes-Benayoun, D. Schnapper, *Les mots des diasporas*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 127 p.

F. Bourillon, P. Clergeot et N. Vivier (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe. Les systèmes cadastraux aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, 423 p. « Animation de la recherche ».

G. Brunet, *Aux marges de la famille et de la société. Filles-mères et enfants assistés à Lyon au XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2008, 246 p. « Villes ».

J.-C. Caron, F. Chauvaud, É. Fureix, J.-N. Luc (dir.), *Entre violence et conciliation. La résolution des conflits sociopolitiques en Europe au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 363 p. « Histoire ».

M. Chaudy, *Faire des hommes libres. Boimondau et les communautés de travail à Valence 1941-1982 (2008)*, Valence, Éditions Repas, 2008, 171 p. Préface de C. Piaget. « Pratiques utopiques ».

F. Chauvaud, L. Gaussot (dir.), *La Haine. Histoire et actualité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 313 p. « Histoire ».

C. Chevandier, *Les tourments d'une génération. Georges Valero 1937-1990. Engagements, la marque de mai 1968*, Montreuil, Aux lieux d'être, 2008, 263 p. « Mondes contemporains. L'œil historien ».

M. Cointepas, *Arthur Fontaine (1860-1931). Un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 382 p. « Histoire ».

R. Cusso, A. Dufresne, C. Gobin, G. Matagne, J.-L. Siroux (dir.), *Le conflit social éludé. Œuvre collective issue des travaux du groupe « Questions sociales » de l'ABSP*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, 234 p. « Science politique ».

J.-F. Draperi, *Godin inventeur de l'économie sociale. Mutualiser, coopérer, s'associer*, Valence, Éditions Repas, 2008, 193 p. « Pratiques utopiques ».

M. Flonneau, *Les cultures du volant XXe-XXIe siècles. Essai sur les mondes de l'automobilisme*, Paris, Éditions Autrement, 2008, 224 p. « Mémoires/Culture ».

P. Jambard, *Un constructeur de la France du XXe siècle. La Société Auxiliaire d'Entreprise (SAE) et la naissance de la grande entreprise française de bâtiment (1924-1974)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 342 p. « Histoire ».

N. Jounin, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment,* Paris, La Découverte, 2008, 275 p. « Textes à l'appui / enquêtes de terrain ».

E. Long, *Hairstyles and fashion. A hairdresser's history of Paris, 1910-1920*, edited with an introduction by S. Zdatny, Oxford, Berg, 1999, VII-204 p.

C. Malaval, R. Zarader, *La bêtise économique*, Paris, Perrin, 2008, 209 p. « Économiques ».

M. Margairaz, D. Tartakowsky (dir.), *Le syndicalisme dans la France occupée,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 508 p. « Histoire ».

J. Michel, *Le lynchage aux États-Unis,* Paris, La Table ronde, 2008, 348 p.

G. Morin, G. Richard (dir.), *Les deux France du Front populaire,* Paris, L'Harmattan, 2008, 420 p. « Des poings et des roses ».

M. Offerlé, H. Rousso (dir.), *La fabrique interdisciplinaire. Histoire et sciences politiques,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 283 p. « Res Publica ».

F. Olivier-Utard (dir.), *Instits, profs et syndicats en Alsace 1918-2000. Contribution à l'histoire des syndicats de l'enseignement public dans l'Académie de Strasbourg,* Strasbourg, ALMENOS, 2008, 335 p.

F. Pitou, J. Sainclivier (dir.), *Les Affrontements,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 266 p. « Histoire ».

J.-P. Tabin, A. Frauenfelder, C. Togni, V. Keller, *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du* XIX^e^ *siècle,* Lausanne, Éditions Antipodes, 2008, 327 p. « Existences et société ».

S. Zdatny, *Fashion, work, and politics in modern France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, XVIII-325 p.

Pour une histoire de la Deuxième Gauche. Hommage à Jacques Julliard

Éditions de la Bibliothèque nationale de France

DANS LA COLLECTION « LE MOUVEMENT SOCIAL » AUX ÉDITIONS DE L'ATELIER

Christianisme et monde ouvrier, études coordonnées par F. Bédarida et J. Maitron ..... 17 €
La Commune de 1871 ..... 17 €
Mélanges d'Histoire sociale offerts à Jean Maitron ..... 17 €
1914-1918. L'autre front, études coordonnées par P. Fridenson ..... **17€**
Le patronat de la seconde industrialisation, études rassemblées par M. Lévy-Leboyer ..... 17€
Jaurès et la classe ouvrière, études rassemblées par M. Rebérioux ..... **17€**
Les Universités populaires 1899-1914, par L. Mercier ..... 18,50 €
Les sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France, par M. Dreyfus ..... 56,50 €
Nous crions grâce, lettres rassemblées par T. Bonzon et J.-L. Robert ..... 29 €
Masses et culture de masse dans les années trente, sous la direction de R. Robin ..... 26 €
Michelin, les hommes du pneu, sous la direction d'A. Gueslin ..... 20 €
Chevilles ouvrières, par M. Verret ..... 20 €
Industrialisation et sociétés, sous la direction de P. Fridenson ..... 20 €
La Résistance, une histoire sociale, sous la direction d'A. Prost ..... 18,50 €
Les hommes du pneu, sous la direction d'A. Gueslin ..... 21,50 €
Pouvoir et société en Union soviétique, sous la direction de J.-R. Depretto ..... 21,50 €
Guerres, paix et sociétés 1911-1946, sous la direction d'A. Prost ..... 23 €
Perrier, c'est nous !, par Nicolas Marty ..... 24 €
Campagnes et sociétés 1830-1930, sous la direction de M. Pigenet et G. Pécout ..... 30 €
Les hommes de l'aluminium, par G. Vindt ..... 27 €
Les gens d'usine. 50 ans d'histoire à Peugeot-Sochaux, par Nicolas Hatzfeld ..... 38 €

LA TABLE ANNUELLE des articles et notes de lecture publiés en 2008 paraîtra dans le prochain numéro.

Achevé d'imprimer en novembre 2008
sur les presses de la Nouvelle imprimerie Laballery
58500 Clamecy (France)

Numéro d'imprimeur : 811047
Dépôt légal : novembre 2008.
La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire du label Imprim'vert.

Le gérant : Patrick Fridenson.
Le Mouvement Social a été imprimé sur papier permanent, Soporset 80 g.

Sous la direction de Gisèle **Sapiro**

Translatio

Le marché de la traduction en France à l'heure de la mondialisation

CNRS EDITIONS

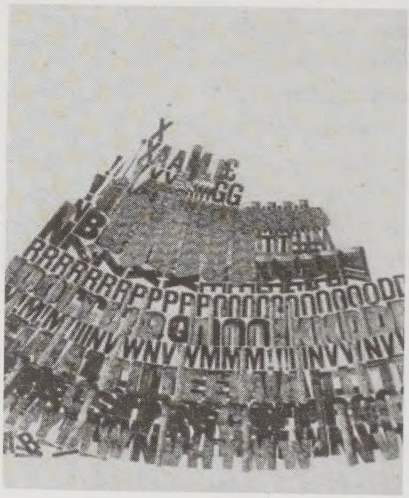

CNRS EDITIONS

CNRS ÉDITIONS
15 rue Malebranche 75005 Paris
Tél : 01 53 10 27 00 - Fax : 01 53 10 27 27
Mail : cnrseditions@cnrseditions.fr - www.cnrseditions.fr

LE MOUVEMENT SOCIAL

NUMÉROS SPÉCIAUX

N°	TITRE
143	**Mémoires et histoires de 1968,** sous la direction de L. Passerini
144	**Paternalismes d'hier et d'aujourd'hui,** sous la direction de M. Debouzy
145	**La France et l'aéronautique,** sous la direction de P. Fridenson
149	**Mise en scène et vulgarisation : l'exposition universelle de 1889,** sous la direction de M. Rebérioux
150	**Les congés payés,** sous la direction de J.-C. Richez et L. Strauss
154	**Paradoxes français de la crise des années 1930,** sous la direction de R. Boyer
156	**Les ouvriers français de la navale,** sous la direction d'A. Dewerpe
158	**Syndicalismes sous Vichy,** sous la direction de J.-L. Robert
160	**Paris-province 1900,** sous la direction de M. Rebérioux
162	**Syndicats d'Europe,** sous la direction de J. Freyssinet
167	**Australie, Australies,** sous la direction de M. Lyons
170	**Regards américains,** sous la direction de L. Tilly
173	**Les dynamiques ouvrières en Asie orientale,** sous la direction de D. Hémery
175	**La société et l'entreprise,** sous la direction de P. Fridenson
177	**Utopie missionnaire, militantisme catholique,** sous la direction de D. Pelletier
178	**France-Belgique fin de siècle,** sous la direction de N. Savy
182	**L'habitat du peuple de Paris,** sous la direction de J.-L. Robert
183	**Les droits de l'homme en politique,** sous la direction de M. Rebérioux
185	**Industrialisations européennes,** sous la direction de M. Margairaz et M. Pigenet
188	**Immigration et logiques nationales,** sous la direction de M.-C. Blanc-Chaléard
192	**Circulations,** sous la direction de C. Bertho-Lavenir
198	**Féminin et masculin,** sous la direction d'A.-M. Sohn
200	**L'histoire sociale en mouvement,** sous la direction de P. Fridenson
202	**Les marches,** sous la direction de M. Pigenet et D. Tartakowsky
204	**Les sociétés dans l'espace urbain en Afrique,** sous la direction d'O. Goerg
206	**Au bonheur des Allemands. La consommation en Allemagne au XX^e siècle,** sous la direction de H.-G. Haupt
208	**Musique en politique,** sous la direction de C. Prochasson
210	**Les femmes et les métamorphoses de l'emploi au Japon,** sous la direction de B. Thomann
211	**Les services,** sous la direction de C. Chevandier
214	**L'organisation des professions intellectuelles,** sous la direction de G. Sapiro
216	**Relations de services,** sous la direction de M. Pigenet
219-220	**Culture et politique. Hommage à Madeleine Rébérioux,** sous la direction de P. Fridenson
222	**Enquêter sur la guerre,** sous la direction de N. Moine
224	**Faire autorité dans la France du XIX^e siècle,** sous la direction de P. Karila-Cohen

Ces numéros sont en vente au prix de 14 €, sauf les n^os 219-220 et 222 qui sont en vente au prix de 20 €.
Pour vous procurer ces numéros, vous pouvez passer commande auprès de votre libraire ou sur www.cairn.info.

Le Mouvement Social est édité par les Éditions La Découverte depuis le n° 222. Les numéros précédents (143 à 219-220) ont été publiés aux Éditions de l'Atelier.

LE MOUVEMENT SOCIAL

NUMÉRO 225
OCTOBRE-
DÉCEMBRE 2008

Les historiens ont peu pris en compte le genre des réfugiés. Les femmes sont souvent dépeintes comme des victimes, contraintes à une fuite rapide, ou des compagnes de proscrits, entretenant le souvenir du grand homme. Les auteur(e)s de ce numéro rompent avec ces habitudes. Privilégiant le moment de l'exil et non celui de l'exode, ils explorent les formes sexuées de l'expérience sociale du refuge au cours de la période contemporaine. Cette expérience migrante est structurée par un statut dont les conditions d'attribution varient selon le contexte historique et le genre des migrants. Cette perspective offre une compréhension plus fine de la condition des hommes et des femmes contraints à chercher refuge au sein de nos sociétés. De plus, la situation faite aux femmes en exil, prises dans des politiques du genre et du refuge, devient ainsi un véritable objet d'histoire. La vie des exilées n'est pas réduite, cependant, aux contraintes subies. L'intérêt porté ici à leurs pratiques, à leurs stratégies, montre qu'elles ont su et qu'elles savent agir.

RÉFUGIÉ(E)S

- P. Rygiel, Du genre de l'exil
- F. Caestecker, Les réfugiés et l'État en Europe occidentale pendant les XIXe et XXe siècles
- S. Aprile, De l'exilé à l'exilée : une histoire sexuée de la proscription politique outre-Manche et outre-Atlantique sous le Second Empire
- A. Audeval, Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France, 1935-1940
- S. Salvatici, Le gouvernement anglais et les femmes réfugiées d'Europe après la Seconde Guerre mondiale
- K. Meslin, Les transformations des rapports sociaux de sexe dans l'immigration cambodgienne en France de 1975 à nos jours
- F. Le Houérou, Poussières d'instants : la reconstruction de soi et l'invention de nouveaux métiers par les réfugiées du Darfour au Caire

ISBN 978-2-7071-5653-2
ISSN 0027-2671
Prix : 16 €
9 782707 156532

P9-BFP-320